

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°1

JANVIER 2025



cnrs

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.05. La direction des systèmes d'information (DSI)

Décision portant modification de la décision n° DEC213540DAJ du 8 décembre 2021 portant organisation de la direction des systèmes d'information (DSI) - 02/01/2025 - - DEC249173DAJ..... p.23

Instruction relative à l'organisation de la sécurité des systèmes d'information au CNRS - 20/12/2024 - 02/01/2025 - INS249174DAJ..... p.24

02.12 Autres comités et missions

02.12.05. Autres comités

Décision portant organisation de la coordination nationale de la sécurité des systèmes d'information (CNSSI) - 02/01/2025 - - DEC249172DAJ..... p.29

04. Personnels

04.09 Cessation de fonctions

04.09.10 Eméritat et honorariat

04.09.10.02 Eméritat

Décision portant sur l'attribution de l'éméritat (campagne 2024) » (décision modificative n°2 à la décision DEC248037DRH) - 31/12/2024 - - DEC248846DRH..... p.31

Décision portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2025 (campagne 2024) - 13/01/2025 - - DEC248868DRH..... p.33

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2024

Décision portant nomination de M. Cyril Moulin aux fonctions de directeur de la direction d'appui aux partenariats publics - 10/01/2025 - - DEC249165DAJ..... p.43

Décision portant renouvellement de Mme Sandrine Sagan aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de chimie (INC) - 19/12/2024 - - DEC248714DAJ..... p.44

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de chargé de mission auprès du président-directeur général du CNRS - 06/01/2025 - - DEC249200DAJ..... p.45

Décision portant nomination de Véronique Gueny aux fonctions de responsable adjointe su service prospective et pilotage. - 23/12/2024 - - DEC249177DRH..... p.46

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Biarotte aux fonctions de directeur adjoint de CNRS Nucléaire & Particules – IN2P3 - 09/12/2024 - - DEC248841DAJ..... p.47

Décision portant nomination de M. Nicolas Leroy aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 19/12/2024 - - DEC248840DAJ..... p.48

Décision portant renouvellement de M. Jean-Pierre Simorre aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie (INC)

- 17/12/2024 - - DEC248715DAJ..... p.49

2025

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) - 09/01/2025 - - DEC259296DAJ..... p.50

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE) - 09/01/2025 - - DEC259298DAJ..... p.51

Décision portant nomination de M. Michel Chabanne aux fonctions de responsable national de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-N) - 20/01/2025 - - DEC259295DAJ..... p.52

Décision portant nomination de M. Franck Lecocq aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut des sciences humaines et sociale (INSHS) - 13/01/2025 - - DEC249088DAJ..... p.53

Décision portant nomination de M. Jacques Jenoudet aux fonctions d'adjoint à la directrice des comptes et de l'information financière et aux fonctions de responsable du département du traitement des données et des systèmes d'information (DTDSI) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) - 13/01/2025 - - DEC249192DAJ..... p.54

Décision portant nomination de Mme Virginie Bonnaille-Noël aux fonctions de conseillère scientifique auprès du président-directeur général - 10/01/2025 - - DEC259301DAJ..... p.55

Décision portant nomination de Mme Florence de Launet aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises (DDFE) - 09/01/2025 - - DEC259302DAJ..... p.56

Décision portant nomination de M. Serge Legaud aux fonctions de directeur adjoint des systèmes d'information - 13/01/2025 - - DEC259293DAJ..... p.57

Décisions collectives de nomination

2024

Décision portant nomination des directeurs, directrices, directeur adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS - 20/12/2024 - - DEC249075DGDS..... p.58

DR01 - Paris-Villejuif

2024

Décision portant nomination de Laurence Benit aux fonctions de déléguée scientifique en direction fonctionnelle - - - DEC248961DRH..... p.63

DR02

2024

Décision portant nomination de Mme Sihem Groni aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM)

- 28/10/2024 - - DEC248609DR02..... p.64

Décision portant nomination de Mme Cécile Sykes aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 20/12/2024 - - DEC248977INP..... p.65

Décision portant nomination de Mme Virginie Candat aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS) - 11/07/2024 - - DEC247733DR02..... p.66

Décision portant nomination de Mme Elise Duboué-Dijon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT) - 12/12/2024 - - DEC248997DR02..... p.68

Décision portant cessation de fonctions de M Toufik El Atmani aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8552 intitulée UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel (LKB)

- 09/12/2024 - - DEC247779DR02..... p.69

DR04

2024

Décision portant nomination de Didier Torny aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle - 20/12/2024 - - DEC249162DDOR..... p.70

Décision portant nomination de M. Antoine Rousse aux fonctions de délégué scientifique en institut - 20/12/2024 - - DEC248975INP..... p.71

Décision portant nomination de Mme Séverine Martrenchard aux fonctions de déléguée scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 20/12/2024 - - DEC248967INP..... p.72

Décision portant fin de fonction de Mme Séverine Martrenchard aux fonctions de déléguée scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 20/12/2024 - - DEC248968INP..... p.73

Décision portant cessation de fonctions de Mme Carole LAFFONT, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR9213 intitulée "Institut des sciences des plantes de Paris Saclay" - 16/12/2024 - - DEC249080DR04..... p.74

Décision portant nomination de Mme Sylvie HERON aux fonctions de chargé de mission - 20/12/2024 - - DEC248953CNPS..... p.75

Décision portant nomination de Mme Marie VAYER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8076 intitulée "Biomolécules : conception, isolement, synthèse"

- 20/12/2024 - - DEC249100DR04..... p.76

2025

Décision portant nomination de M. Olivier CHAUDET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint (CSSI-adjoint) de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay

- 27/01/2025 - - DEC259641DR04..... p.77

Décision portant nomination de Mme Amélie LE BERRE aux fonctions de responsable de service adjointe du service finances, achats et comptabilité de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 02/01/2025 - - DEC259262DR04..... p.78

Décision portant nomination de Mme Émilie RODRIGUEZ aux fonctions de responsable adjointe du service prévention et sécurité de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 02/01/2025 - - DEC259263DR04..... p.79

DR05

2025

Décision portant nomination de Mme Élisabeth Lusset aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8589 intitulée Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP)

- 17/01/2025 - - DEC247884INSHS..... p.80

DR07

2024

Décision modifiant la décision DEC247490DR07 du 12 juin 2024 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie d'avances auprès de l'UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint-Etienne (GATE) - 29/10/2024 - - DEC248655DR07..... p.81

Décision portant nomination de M. Stefan Hohenegger aux fonctions de Délégué scientifique en direction fonctionnelle - 20/12/2024 - - DEC249158DDOR..... p.83

Décision portant nomination de M. Yaël Hersant aux fonctions de chargé de mission - 26/06/2024 - - DEC247583MTAP..... p.84

2025

Décision portant nomination de M. Benoît Tarroux aux fonctions de directeur par intérim, de Mme Camille Cornand aux fonctions de directrice adjointe par intérim et de M. Stéphane Gonzalez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint Etienne (GATE)

- 17/01/2025 - - DEC249086INSHS..... p.85

Décision portant nomination de Mme Nelly BURLET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5558 intitulée "Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive".

- 08/01/2025 - - DEC249151DR07..... p.86

Décision portant nomination de Mme Aurélie De Sousa aux fonctions de déléguée régionale par interim de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) - 29/01/2025 - - DEC259481DAJ..... p.88

DR08

2024

Décision portant nomination de M. Hervé ARLAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME. - 12/11/2024 - - DEC235388DR08..... p.89

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de chargé de mission - 20/12/2024 - - DEC249084DR08..... p.90

Décision portant nomination de Mme Valérie PREVITALI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSH VL. - 17/10/2024 - - DEC248468DR08..... p.91

Décision portant nomination de M. Eric BOURHIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN - 27/09/2024 - - DEC248213DR08..... p.92

Décision portant nomination de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI. - 13/11/2024 - - DEC248682DR08..... p.93

Décision portant nomination de M. Julien SOBILO aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UAR44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » TAAM. - 25/10/2024 - - DEC248404DR08..... p.94

Décision portant fin de fonction de M. Romain BELLANGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME. - 08/11/2024 - - DEC235411DR08..... p.96

Décision portant nomination de M. Louis HENNET aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité mixte de recherche n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN. - 27/09/2024 - - DEC248214DR08..... p.97

Décision portant renouvellement de la nomination de Mme Aurélie MERCIER aux fonctions de chargé de mission - 20/12/2024 - - DEC248999DR08..... p.98

DR10

2024

Décision portant nomination de M. Thierry Pebayle aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA) - 22/11/2024 - - DEC248753DR10..... p.99

DR11

2024

Décision portant nomination de Mme Théa Manola aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU) - 19/12/2024 - - DEC248692INSHS..... p.101

Décision portant nomination de M. Fabien Arnaud aux fonctions de délégué scientifique en institut - 20/12/2024 - - DEC249078INEE..... p.102

Décision portant nomination de M. Florent Calvo aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 20/12/2024 - - DEC248969INP..... p.103

Décision portant nomination de Mme Joanna Janik aux fonctions de chargée de mission - 20/12/2024 - - DEC249159DDOR..... p.104

Décision portant nomination de Olivier Fruchart aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle - 20/12/2024 - - DEC249161DDOR..... p.105

Décision portant nomination de Mme Gaëlle ISAMBERT aux fonctions de responsable adjointe du Service Finances, Achats et Comptabilité de la Délégation Alpes (MOY1100) - 05/11/2024 - -

DEC248649DR11..... p.106

2025

Décision portant nomination de Mme Néomie LALAOUI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5250 intitulée DCM

- 06/01/2025 - - DEC248484DR11..... p.107

DR12

2024

Décision portant nomination de Mme Corinne MICHAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8562 - Centre Norbert Elias (CNE) - 29/10/2024 - - DEC248631DR12..... p.109

Décision portant nomination de Mme Johanne BURLES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7297 - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM) - - - DEC248604DR12..... p.110

Décision portant nomination de Mme Anaïs GAUBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7257 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) - 30/10/2024 - - DEC248636DR12..... p.111

Décision portant nomination de M. François DOLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS (PYTHEAS) - 05/04/2024 - - DEC247013DR12..... p.112

Décision portant nomination de M. Daniel BOYER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR3538 - Laboratoire souterrain à bas bruit (LSBB) - 29/10/2024 - - DEC248634DR12..... p.113

Décision portant nomination de M. Jérémy BRACCONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3514 - Sustainable TEchnologies for Littoral Aquaculture and MARine REsearch (Stella Mare) - 23/08/2024 - - DEC248055DR12..... p.114

Décision portant nomination de Mme Patricia Augier aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche recherche n° 7316 intitulée Aix-Marseille Sciences Économiques (AMSE) - 07/01/2025 - - DEC248742INSHS..... p.115

Décision portant nomination de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission - 20/12/2024 - - DEC248960CNPS..... p.116

Décision portant nomination de M. Yannick AUTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7020 - Laboratoire d'Informatique et des Systèmes (LIS) - - - DEC248628DR12..... p.117

Décision portant cessation de fonctions de M. Paul ZAMBONI, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7257 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) - 30/10/2024 - - DEC248637DR12..... p.118

Décision portant nomination de M. Arthur VIGAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7326 - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM) - - - DEC248606DR12..... p.119

2025

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie MURA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR846 - Station de primatologie - 14/01/2025 - - DEC259406DR12..... p.120

Décision portant nomination de M. Sébastien GUIOL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR846 - Station de primatologie - 14/01/2025 - - DEC259407DR12..... p.121

Décision portant nomination de Mme Gwenaëlle Goude aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7269 intitulée « Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA) » - 17/01/2025 - - DEC248995INEE..... p.122

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Alexia Cermolacce aux fonctions de directrice de l'unité d'appui et de recherche n°846 intitulée « Station de primatologie ». - 06/01/2025 - -

DEC249105INSB..... p.123

DR13

2025

Décision portant fin de fonction de M. Olivier DURANT aux fonctions de responsable du service des Systèmes d'Information de la délégation régionale Occitanie Est - 10/01/2025 - -

DEC259363DR13..... p.124

Décision portant nomination de M. Olivier Durant aux fonctions de responsable de service adjoint du service des Systèmes d'Information de la délégation régionale Occitanie Est - 10/01/2025 - -

DEC259365DR13..... p.125

DR14

2024

Décision portant nomination de Madame Marie-Pierre FONTANEL aux fonctions de chargée de mission - 09/09/2024 - - DEC248239MTAP..... p.126

2025

Décision portant nomination de M. Gregor Thut aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition. - 06/01/2025 - - DEC248883INSB..... p.127

DR15

2024

Décision portant nomination de M. Jérôme Fort aux fonctions de délégué scientifique en institut - 20/12/2024 - - DEC249079INEE..... p.128

Décision portant nomination de M. Henri Valeins aux fonctions de chargé de mission - 26/06/2024 - - DEC247581MTAP..... p.129

Décision portant nomination de M. Christophe Halgand, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS) - 07/10/2024 - - DEC248501DR15..... p.131

2025

Décision portant cessation de fonctions de M. Emmanuel MELLET, assistant de prévention au sein de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN). - 16/01/2025 - - DEC259373DR15..... p.132

Décision portant cessation de fonctions de Mme Caroline ABELA, assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5319 intitulée PASSAGES - 14/01/2025 - - DEC259372DR15..... p.133

Décision portant nomination de M. Philippe PONCET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5142 intitulée « Laboratoire de mathématiques et de leurs applications de Pau » (LMAP) - 06/01/2025 - - DEC248866INSMI..... p.134

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Emmanuelle Bayer aux fonctions de directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center. - 06/01/2025 - - DEC248533INSB..... p.135

Décision portant nomination de M. Laurent Chambon, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA) - 07/01/2025 - - DEC259620DR15..... p.136

Décision portant nomination de M. Laurent Bartholini aux fonctions d'adjoint à la responsable du service patrimoine et logistique de la délégation régionale Aquitaine - 13/01/2025 - - DEC259370DR15..... p.137

DR16

2024

Décision portant nomination de Hervé MUHR aux fonctions de délégué scientifique en institut - 20/12/2024 - - DEC249153INSIS..... p.138

Décision portant nomination de M. Quentin LEGRAND aux fonctions de chargé de mission - 09/02/2024 - - DEC246369CNPS..... p.139

2025

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Alpee MICHELOT directeur par intérim de l'international research laboratory IRL3639 intitulé Bridging Mechanobiology and Medicine - BMC - 06/01/2025 - - DEC248876INSB..... p.140

Décision portant nomination de Bernard LEGRAND aux fonctions de délégué scientifique en institut - 14/01/2025 - - DEC249164INSIS..... p.141

DR17

2024

Décision portant nomination de M. Denis Morineau aux fonctions de délégué scientifique en institut - 20/12/2024 - - DEC248972INP..... p.142

Décision portant nomination de Mme Béata BREJTA aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire - 09/12/2024 - - DEC248913DR17..... p.143

DR18

2024

Décision portant nomination de M. Arnaud BEURAIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° 9013 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multi physique Multiéchelle (LaMcube). - 10/12/2024 - - DEC248959DR18..... p.144

DR20

2024

Décision portant nomination de Monsieur Lionel Guidi aux fonctions de délégué scientifique en institut. - 20/12/2024 - - DEC248947INEE..... p.146

2025

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Lionel Gourichon aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Elisa Nicoud aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7264 intitulée « Cultures et environnements : Préhistoire, Antiquité, Moyen-Age (CEPAM) » - 23/01/2025 - - DEC259292INEE..... p.147

Instituts

2025

Décision portant renouvellement de la nomination de Laurent Serlet aux fonctions de délégué scientifique en institut - 15/01/2025 - - DEC249012INSMI..... p.148

Décision portant renouvellement de la nomination d'Ugo Boscain aux fonctions de délégué scientifique en institut - 15/01/2025 - - DEC249015INSMI..... p.149

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Julio SAEZ-VASQUEZ aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5096 intitulée « Laboratoire Génome et Développement des Plantes ». - 06/01/2025 - - DEC249098INSB..... p.150

Décision portant nomination de M. Philippe Ramirez aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7306 intitulée Institut de Recherches Asiatiques (IrAsia) - 06/01/2025 - - DEC248875INSHS..... p.151

Décision portant nomination de Mme Isabel Colón de Carvajal aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5191 intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations (ICAR) - 06/01/2025 - - DEC248949INSHS..... p.152

Décision portant renouvellement de la nomination d'Hélène Mathis aux fonctions de délégué scientifique en institut - 15/01/2025 - - DEC249016INSMI..... p.153

Décision portant renouvellement de la nomination d'Olivier Saut aux fonctions de délégué scientifique en institut - 15/01/2025 - - DEC249014INSMI..... p.154

Décision portant nomination de M. Gaël Depoorter aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n° 3621 intitulée Agorantic Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques (AGORANTIC) - 06/01/2025 - - DEC248706INSHS..... p.155

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2024

Décision portant modification de la décision n° DEC248747DAJ du 2 décembre 2024 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, directrice des ressources humaines par intérim - 30/12/2024 - - DEC249104DAJ..... p.156

Décision portant délégation de signature à M. Cyril Moulin, directeur de la direction d'appui aux partenariats publics - 10/01/2025 - - DEC249166DAJ..... p.157

2025

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) - 09/01/2025 - - DEC259297DAJ..... p.158

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE) - 09/01/2025 - - DEC259300DAJ..... p.159

Décision portant délégation de signature à Mme Florence de Launet, directrice déléguée à la formation pour les entreprises (DDFE) - 09/01/2025 - - DEC259303DAJ..... p.160

Décision portant modification de la décision n° DEC248529DAJ du 31 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information - 13/01/2025 - - DEC259294DAJ..... p.161

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Antoine Defossez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7216 intitulée "Epigénétique et destin cellulaire" - 22/01/2025 - - DEC259422DR01..... p.162

Décision portant délégation de signature à M. Slimane Ait-si-Ali, directeur de l'UMR7216 intitulée "Epigénétique et destin cellulaire", par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2025 - - DEC259421DR01..... p.163

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste Manneville, directeur de l'UMR7057 intitulée "Matière et Systèmes Complexes" (MSC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2025 - - DEC259419DR01..... p.165

DR02

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Delphine Coulbois, responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation régionale de la circonscription Paris-Centre (DR02) - 03/12/2024 - - DEC248739DAJ..... p.167

DR04

2025

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien VALETTE, directeur de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259325DR04..... p.168

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie GODIN BEEKMANN, directrice de l'unité UAR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/01/2025 - - DEC259316DR04..... p.170

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie ABRIET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie - 01/01/2025 - -

DEC259313DR04..... p.172

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle SCHMITT, directrice de l'unité UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC249238DR04..... p.173

Décision portant délégation de signature à Monsieur Benoit SCHNEIDER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires - 01/01/2025 - - DEC249239DR04..... p.175

Décision portant délégation de signature à Monsieur Zoubir KHATIR, directeur de l'unité UMR8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259312DR04..... p.176

Décision portant délégation de signature à Madame Stéphanie CHAILLAT, Monsieur Axel MODAVE et Madame Corinne CHEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation - 01/01/2025 - - DEC249224DR04..... p.178

Décision portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel ODIC, directeur de l'unité UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC249251DR04..... p.179

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christoph WESTBROOK et Madame Ayano SLIWA (TANAKA) pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry - 09/01/2025 - -

DEC259323DR04..... p.181

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mehdi AYAD, Monsieur Martial HAEFFELIN et Monsieur Laurent BOPP pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace - 09/01/2025 - -

DEC259317DR04..... p.182

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOURGEOIS , directeur de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC249259DR04..... p.183

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile SAINTOT et Madame Céline BALIGAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie - 01/01/2025 - - DEC259327DR04..... p.185

Décision portant délégation de signature à Madame Séverine LEBOUVIER, Monsieur Éric LABOURÉ et Monsieur Hakeim TALLEB, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris - 01/01/2025 - - DEC249252DR04..... p.186

Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/01/2025 - - DEC259321DR04..... p.187

Décision portant délégation de signature à Madame Christine KERIBIN et Madame Marie-Christine MYOUPPO, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay - 01/01/2025 - -

DEC249260DR04..... p.189

Décision portant délégation de signature à Madame Sonia FLISS, directrice par intérim de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC249222DR04..... p.190

DR07

2025

Décision portant délégation de signature à M. Anis TLILI, directeur de l'unité n° 5278 intitulée Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 13/01/2025 - - DEC249248DR07..... p.192

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu COUTTENIER, directeur de l'unité EMR5001 intitulée Equality and Conflict par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - - DEC259505DR07..... p.194

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie De Sousa, déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) - 29/01/2025 - - DEC259482DAJ..... p.196

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COLON DE CARVAJAL, directrice par intérim de l'unité n° UMR5191 intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/01/2025 - - DEC259504DR07..... p.201

Décision portant délégation de signature à M. Eric THIRAUULT directeur de l'unité UMR5138 intitulée Archéologie et archéométrie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2025 - - DEC259367DR07..... p.203

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GEANTET, directeur de l'unité .UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2025 - - DEC259368DR07..... p.205

DR08

2024

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CANGUILHEM pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR) - 02/09/2024 - - DEC248088DR08..... p.207

Décision portant délégation de signature à Mme Marie EVINA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM) - 23/12/2024 - - DEC249188DR08..... p.208

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile VOYER, directrice de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/12/2024 - - DEC249108DR08..... p.209

Décision portant délégation de signature à M. Cédric LECOUCVEY, directeur de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson (IDP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/12/2024 - - DEC249110DR08..... p.211

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BASEILHAC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7311 intitulée Institut Denis Poisson (IDP) - 23/12/2024 - - DEC249187DR08..... p.213

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Lise THOMANN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI) - 22/07/2024 - - DEC247848DR08..... p.215

2025

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MERILLOU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM - 10/01/2025 - - DEC259358DR08..... p.216

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BILA, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/01/2025 - - DEC259357DR08..... p.218

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente (DR08) - 23/01/2025 - - DEC259448DAJ..... p.220

DR10

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Carine MEIGNIN, Mme Bénédicte STEVENIN, Mme Valérie WOLF et Mme Christelle ANSTETT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité n° UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3I) - 13/01/2025 - - DEC259381DR10..... p.221

Décision portant délégation de signature à M. Thomas GRUTTER, directeur de l'unité UMR7199 intitulée Chémo-Biologie Synthétique et Thérapeutique (CBST) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/01/2025 - - DEC259516DR10..... p.222

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3I) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2025 - - DEC259276DR10..... p.224

Décision portant délégation de signature à Mme Petra HELLWIG, directrice de l'unité n° UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/01/2025 - - DEC259574DR10..... p.226

DR11

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DELANGLE, Directrice de l'Unité UMR5819 intitulée Systèmes moléculaires et nano matériaux pour l'énergie et la santé (SyMMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248588DR11..... p.228

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LELONG, Directeur de l'Unité UAR3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248548DR11..... p.230

Décision portant délégation de signature à M. Didier BOTURYN, Directeur de l'Unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248187DR11..... p.232

Décision portant délégation de signature à Mme. Laurence DUMOULIN, Directrice de l'Unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248562DR11..... p.234

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence MAGAUD, Directrice de l'Unité UPR2940 intitulée Institut Néel (NEEL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/09/2024 - - DEC248179DR11..... p.236

Décision portant délégation de signature à M. Philippe ROUX, Directeur de l'Unité UMR5275 intitulée Institut des sciences de la Terre (ISTERRE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248572DR11..... p.238

Décision portant délégation de signature à M. Laurent DEROME, Directeur de l'Unité UMR5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248589DR11..... p.240

Décision portant délégation de signature à M. Dorin BUCUR, Directeur de l'Unité UMR5127 intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248558DR11..... p.242

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSENHORN, Directeur de l'Unité UMR5075 intitulée Institut de biologie structurale (IBS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248556DR11..... p.244

Décision portant délégation de signature à M. Yung-Sing WONG, Directeur de l'Unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248555DR11..... p.246

Décision portant délégation de signature à Mme Laure NICOLAS, Directrice de l'Unité UAR2966 intitulée Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248546DR11..... p.248

Décision portant délégation de signature à M. Claude VERDIER, directeur de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248197DR11..... p.250

Décision portant délégation de signature à Mme Rachel THOMAS BOUCHON, Directrice de l'Unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/12/2024 - - DEC249163DR11..... p.252

Décision portant délégation de signature à M. Louis FUNAR, Directeur de l'Unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248583DR11..... p.254

Décision portant délégation de signature à M. Maxime BESACIER, Directeur de l'Unité UMR5129 intitulée Laboratoire des technologies de la microélectronique (LTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248559DR11..... p.256

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie COTTE, Directrice de l'Unité UAR832 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble (OSUG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248552DR11..... p.258

Décision portant délégation de signature à Mme. Alice FOLCO, Directrice de l'Unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/09/2024 - - DEC248576DR11..... p.260

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Gabriel VALAY, Directeur de l'Unité UAR3370 intitulée Jardin du Lautaret : découverte et sciences (Lautaret), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248547DR11..... p.262

Décision portant délégation de signature à M. Alain SYLVESTRE, directeur de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248194DR11..... p.264

Décision portant délégation de signature à Mme Céline COMBET, Directrice de l'Unité FR2060 intitulée Fédération ENIGMASS (ENIGMASS+), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248193DR11..... p.266

Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur par intérim de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/09/2024 - - DEC248138DR11..... p.268

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne MIOT, Directrice de l'Unité UAR5638 intitulée Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248551DR11..... p.270

Décision portant délégation de signature à M. Gaël COMBE, directeur de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/02/2024 - - DEC246650DR11..... p.272

Décision portant délégation de signature à Mme Marie PLAZANET, Directrice de l'Unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2024 - - DEC248734DR11..... p.274

Décision portant délégation de signature à Mme Amélie FAVREAU, Directrice par intérim de l'Unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/10/2024 - - DEC248198DR11..... p.276

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien BARRAU, directeur de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248199DR11..... p.278

Décision portant délégation de signature à Mme. Anne KAMINSKI-CACHOPO, Directrice de l'Unité UMR5130 intitulée Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes (CROMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248650DR11..... p.280

Décision portant délégation de signature à M. Yves PERRETTE, Directeur de l'Unité UMR5204 intitulée Environnement Dynamique et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248563DR11..... p.282

Décision portant délégation de signature à Mme Marie PLAZANET, directrice de l'unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248191DR11..... p.284

Décision portant délégation de signature à Mme Muriel BRACCINI, Directrice de l'Unité GDR2081 intitulée Couplage Mécanique Oxydation Diffusion (COncORD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248205DR11..... p.286

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, Directeur de l'Unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248587DR11..... p.288

Décision portant délégation de signature à M. Christophe MENEZO, Directeur de l'Unité UMR5271 intitulée Laboratoire procédés énergie bâtiment (LOCIE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248569DR11..... p.290

Décision portant délégation de signature à M. Bahram HOUCMANDZADEH, Directeur de l'Unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248584DR11..... p.292

Décision portant délégation de signature à Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, Directrice de l'Unité UMR5628 intitulée Laboratoire des matériaux et du génie physique (LMGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248585DR11..... p.294

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien DOMMERGUE, Directeur de l'Unité UMR5001 intitulée Institut des géosciences de l'environnement (IGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248554DR11..... p.296

Décision portant délégation de signature à Mme. Peggy ZWOLINSKI, Directrice de l'Unité UMR5272 intitulée Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248570DR11..... p.298

Décision portant délégation de signature à M. Bahram HOUCMANDZADEH, Directeur de l'Unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2024 - - DEC248677DR11..... p.300

Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSENDE, Directeur de l'Unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248567DR11..... p.302

Décision portant délégation de signature à M. Charles SIMON, Directeur de l'Unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/09/2024 - - DEC248183DR11..... p.304

Décision portant délégation de signature à M. Denis DAUVERGNE, Directeur de l'Unité GDR2917 intitulée Outils et méthodes nucléaires pour la lutte contre le Cancer (MI2B), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/09/2024 - - DEC248182DR11..... p.306

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume DUBUS, Directeur de l'Unité UMR5274 intitulée Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248571DR11..... p.308

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien BARRAU, Directeur de l'Unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/12/2024 - - DEC249085DR11..... p.310

Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, Directeur de l'Unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2024 - - DEC248590DR11..... p.312

2025

Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2025 - - DEC259268DR11..... p.314

Décision portant délégation de signature à Mme Amélie FAVREAU, Directrice de l'Unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2025 - - DEC259266DR11..... p.316

DR12

2024

Délégation de signature ponctuelle à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) - 20/12/2024 - - DEC249068DAJ..... p.318

2025

Décision collective portant délégation de signature aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Provence et Corse par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC259264DR12..... p.319

Décision portant délégation de signature à M Alexia CERMOLACCE, directrice de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2025 - - DEC259398DR12..... p.329

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim de la circonscription Provence et Corse - 02/01/2025 - - DEC259269DR12..... p.331

Décision portant délégation de signature à Mme Annie MASSA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie. - 06/01/2025 - - DEC259411DR12..... p.332

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Provence et Corse (DR12) - 23/01/2025 - - DEC259377DAJ..... p.333

DR13

2025

UAR3282 - Délégation de signature Mme Agnès LEBRE - 21/01/2025 - - DEC259552DR13..... p.338

UMR8222 - Délégation de signature M. Stéphane HOURDEZ - 27/01/2025 - - DEC259626DR13..... p.339

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) - 23/01/2025 - - DEC259378DAJ..... p.341

Décision portant délégation de signature à M.Hector ESCRIVA-GARCIA, directeur de l'unité n° UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2025 - - DEC259625DR13..... p.346

Décision portant délégation de signature à M. Julio SAEZ-VASQUEZ, directeur de l'unité UMR5096, intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2025 - - DEC259400DR13..... p.348

DR14

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre FONTANEL, directrice de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/11/2024 - - DEC248773DR14..... p.350

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Chitra IRIART, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI) - 20/11/2024 - - DEC248774DR14..... p.352

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre FONTANEL, directrice de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/01/2025 - - DEC259508DR14..... p.353

Décision portant délégation de signature à M. Serge LEGAUD et à Mme Marie Chitra IRIART, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI) - 20/01/2025 - - DEC259509DR14..... p.355

Décision portant délégation de signature à M. Vincent CESAR, à Mme Christelle HUREAU-SABATER et à M. Christian LORBER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC) - 07/01/2025 - - DEC259360DR14..... p.356

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle MALFANT directrice de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2025 - - DEC259359DR14..... p.357

DR15

2025

Décision portant délégation de signature à M. Xavier BLANC, directeur de l'unité n° UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2025 - - DEC259403DR15..... p.359

Décision portant délégation de signature à M. Pascal DESBARATS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR 5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique. - 14/01/2025 - - DEC259405DR15..... p.361

DR17

2024

Décision portant délégation de signature à M. Franck Héas, directeur par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/11/2024 - - DEC248626DR17..... p.362

2025

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Juin, directeur de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers (CRCI2NA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249236DR17..... p.364

Décision portant délégation de signature à M. Eric Beucler directeur de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique (OSUNA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249071DR17..... p.366

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249205DR17..... p.368

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Malésys, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire - 02/01/2025 - - DEC249257DR17..... p.370

Décision portant délégation de signature à M. Yves Coativy, directeur de l'unité UAR3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249199DR17..... p.371

Décision portant délégation de signature à M. Rémi Traverse, directeur de l'unité UAR2928 intitulée UAR-Institut polaire (IPEV-UAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249069DR17..... p.373

Décision portant délégation de signature à M. Fabien Moizeau, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management (CREM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/01/2025 - - DEC259340DR17..... p.375

Décision portant délégation de signature à M. Guy Lenaers, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire (MITOVASC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249210DR17..... p.377

Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UAR2025 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation analyse de la matière (ScanMat), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249066DR17..... p.379

Décision portant délégation de signature M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2025 - - DEC259404DR17..... p.381

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Le Blay, directeur de l'unité UAR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange Guépin (MSH Ange Guépin), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249074DR17..... p.383

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249062DR17..... p.385

Décision portant délégation de signature à Mme Karine Alain, directrice de l'unité EMR6002 intitulée Biologie, interactions et adaptations des organismes en milieu extrême (BIOMEX), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248937DR17..... p.387

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Leblanc, directrice de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/01/2025 - - DEC259336DR17..... p.389

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Langlais, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences (LPG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249246DR17..... p.391

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249234DR17..... p.393

Décision portant délégation de signature à M. Marc Bergère, directeur de l'unité UAR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC259272DR17..... p.395

Décision portant délégation de signature à M. Charles Pineau, directeur de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique (BIOSIT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249073DR17..... p.397

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Le Bourhis, directeur de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249230DR17..... p.399

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Berthon, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249063DR17..... p.401

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Linossier, directrice de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248940DR17..... p.403

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Bour, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249247DR17..... p.405

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UAR3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249070DR17..... p.407

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Huck, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC259275DR17..... p.409

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249201DR17..... p.411

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Moisdon-Chataigner, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC259274DR17..... p.413

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Altare, directeur de l'équipe mixte de recherche EMR6001 intitulée Modulation des réponses immunitaires et inflammatoires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248931DR17..... p.415

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés – environnement – agroalimentaire (GEPEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249249DR17..... p.417

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Alouini, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249237DR17..... p.419

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Meersseman, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques (LAREMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249245DR17..... p.421

Décision portant délégation de signature à M. Ahmed Loukili, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249255DR17..... p.423

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Saulnier, directeur de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques (MINT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249214DR17..... p.425

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Malésys pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 02/01/2025 - - DEC249258DR17..... p.427

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Boyen, directrice de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC259271DR17..... p.428

Décision portant délégation de signature à M. Dimitri Lague, directeur de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249072DR17..... p.430

Décision portant délégation de signature à M. Benjamin Le Gouic, directeur de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249202DR17..... p.432

Décision portant délégation de signature à M. Steven Le Corre, directeur de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes (LTen), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248918DR17..... p.434

Décision portant délégation de signature à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248923DR17..... p.436

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité en sciences biologiques et biotechnologies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248981DR17..... p.438

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248926DR17..... p.440

Décision portant délégation de signature à M. David Le Touzé, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248920DR17..... p.442

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248966DR17..... p.444

Décision portant délégation de signature M. Jean-Luc Aufran, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248990DR17..... p.446

Décision portant délégation de signature à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité UMR9016 intitulée Temps, mondes, sociétés (TEMOS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248857DR17..... p.448

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248921DR17..... p.450

Décision portant délégation de signature à M. Richard Redon, directeur de l'unité UMR6291 intitulée Laboratoire de l'institut du thorax (ITX-lab), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248974DR17..... p.452

Décision portant délégation de signature à M. Erwan Rousseau, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248993DR17..... p.454

Décision portant délégation de signature à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CRéAAH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248922DR17..... p.456

Décision portant délégation de signature à M. Mihai Gradinaru, directeur par intérim de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248916DR17..... p.458

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248992DR17..... p.460

Décision portant délégation de signature Mme Géraldine Sarthou, directrice de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248963DR17..... p.462

Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248925DR17..... p.464

Décision portant délégation de signature à M. Gines Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248970DR17..... p.466

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248991DR17..... p.468

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248988DR17..... p.470

Décision portant délégation de signature à M. Christian Person, directeur de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et la connaissance (Lab-STICC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248982DR17..... p.472

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248915DR17..... p.474

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Gloaguen, directeur de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique (CEMCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248965DR17..... p.476

Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248976DR17..... p.478

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Blanchard, directeur de l'unité UMR6200 intitulée MOLTECH-Anjou, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248994DR17..... p.480

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dazel, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248917DR17..... p.482

Décision portant délégation de signature à M. Franck Héas, directeur par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248973DR17..... p.484

Décision portant délégation de signature à Mme Laure Guillou, directrice de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248914DR17..... p.486

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, directrice de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux (AMURE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC248971DR17..... p.488

DR20

2024

Décision portant délégation de signature à M. Yannick Ponty pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD) - 18/03/2024 - - DEC249076DR20..... p.490

Décision portant modification de la délégation de signature donnée à M. Diego Pescarini pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7320 intitulée Bases Corpus Langage (BCL) - 01/10/2024 - - DEC248479DR20..... p.491

Décision portant délégation de signature à M. Christian Miniatura, directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2024 - - DEC248694DR20..... p.492

2025

Décision portant délégation de signature à M. Elie Iskandar El Hachem, directeur de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259379DR20..... p.494

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Gazeau, directeur par intérim de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259374DR20..... p.496

Décision portant délégation de signature à M. Alexander Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259375DR20..... p.498

Décision portant délégation de signature à Mme Claudine Blin-Wakkach, directrice de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259380DR20..... p.500

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259299DR20..... p.502

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259617DR20..... p.504

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

Décisions collectives

2024

Décision portant prorogation des unités - 20/12/2024 - - DEC249116DGDS..... p.506

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes (StrInG) - 20/12/2024 - - DEC249147DGDS..... p.534

Décision portant prorogation des unités - 20/12/2024 - - DEC249131DGDS..... p.535

Décision portant prorogation des unités de recherche - 20/12/2024 - - DEC249136DGDS..... p.537

Décision portant renouvellement des fédérations de recherche - 20/12/2024 - - DEC249130DGDS..... p.539

Décision portant création et renouvellement des unités d'appui et de recherche - 20/12/2024 - - DEC249115DGDS..... p.541

Décision portant création et renouvellement des international research laboratories - 20/12/2024 - - DEC249114DGDS..... p.553

Décision portant création et renouvellement des équipes mixtes de recherche - 20/12/2024 - - DEC249118DGDS..... p.557

Décision portant renouvellement des unités d'appui et de recherche - 20/12/2024 - - DEC249129DGDS..... p.560

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche - 20/12/2024 - - DEC249117DGDS..... p.562

Décision portant renouvellement des unités mixtes de recherche - 20/12/2024 - - DEC249122DGDS..... p.598

Décision portant renouvellement des unités mixtes de recherche - 20/12/2024 - - DEC249133DGDS..... p.600

Décision portant renouvellement des équipes mixtes de recherche - 20/12/2024 - - DEC249135DGDS..... p.603

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8167 intitulée Orient et Méditerranée - 20/12/2024 - - DEC249137DGDS..... p.605

Décision portant renouvellement des unités d'appui et de recherche - 20/12/2024 - - DEC249126DGDS..... p.606

Décision portant renouvellement des unités propres de recherche - 20/12/2024 - - DEC249128DGDS..... p.608

Décision portant renouvellement des fédérations de recherche - 20/12/2024 - -

DEC249127DGDS..... p.610

Décision portant prorogation des unités - 20/12/2024 - - DEC249125DGDS..... p.613

Décision portant renouvellement des unités propres de recherche - 20/12/2024 - -

DEC249119DGDS..... p.615

Décision portant création de l'unité d'appui et de recherche n°550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC) - 20/12/2024 - - DEC249146DGDS..... p.617

Décision portant renouvellement des unités mixtes de recherche - 20/12/2024 - -

DEC249121DGDS..... p.618

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant suppression de l'unité mixte de recherche n° 3329 intitulée Architecture Urbanisme Société - Savoir Enseignement Recherche (AUSSER) - 29/01/2025 - - DEC248496INSHS.....

p.620

07.04. Décisions tarifaires

DR06

2024

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme sondes ioniques LG-SIMS-Nancy de l'UMR7358 - 19/12/2024 - - DEC249157DR06..... p.621

DR07

2025

Décision relative à la tarification du Ly-ETEM hébergé à l'UMR5256 intitulée Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon (IRCELYON)

- 13/01/2025 - - DEC249039DR07..... p.622

DR08

2025

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UAR 2590 intitulée « Microscopies, imAgeries et ressourCes anaLytiquEs en région Centre Val De Loire - MACLE CVL » pour la microsonde électronique – EPMA. - 13/01/2025 - - DEC259384DR08..... p.624

DR10

2025

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme laverie relevant de l'unité n° UMR7242 intitulée Biotechnologie et Signalisation Cellulaire (BSC) - 20/01/2025 - - DEC259513DR10..... p.626

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC)

- 17/01/2025 - - DEC259483DR10..... p.628

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2024

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Etude du fond cosmologique à l'aide de détecteurs supraconducteurs à très basse température KIDS » (campagne 2024) - 27/11/2024 - - DEC248664DRH..... p.630

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Physico-chimie organique pour la compréhension de la réactivité en synthèse » (campagne 2024) - 27/12/2024 - - DEC248475DRH..... p.631

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Enregistrements biologiques des changements environnementaux » (campagne 2024) - 27/12/2024 - - DEC249056DRH..... p.632

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Science des données de santé » (campagne 2024) - 27/12/2024 - - DEC249050DRH..... p.633

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Neurobiologie de la Perception Sensorielle des Aliments » (campagne 2024) - 27/12/2024 - - DEC249047DRH..... p.634

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Patrimoine culturel immatériel et environnement » (campagne 2024) - 27/12/2024 - - DEC249060DRH..... p.635

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « IA et données multi-échelles issues des génomes » (campagne 2024) - 27/12/2024 - - DEC249048DRH..... p.636

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Ecologie tropicale » (campagne 2024) - 27/12/2024 - - DEC249045DRH..... p.637

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Acteurs non étatiques, régulations, transformations sociales » (campagne 2024) - 27/12/2024 - - DEC249057DRH..... p.638

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Transition énergétique » (campagne 2024) - 27/12/2024 - - DEC249058DRH..... p.639

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Biomimétisme » (campagne 2024) - 27/12/2024 - - DEC249061DRH..... p.640

2025

Décision donnant délégation de pouvoir au directeur délégué aux achats et à l'innovation et au délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (acquisition d'un avion de recherche scientifique et de prestations associées) - 23/01/2025 - - DEC259408DAJ..... p.641

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Observation et imagerie sismologique pour la compréhension des processus dans l'enveloppe lithosphère-asthénosphère » (campagne 2024) - 14/01/2025 - - DEC249054DRH..... p.643

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Nouveaux outils du suivi dynamique des processus d'interface entre la lithosphère, l'océan et les écosystèmes marins dans les grands fonds et la colonne d'eau » (campagne 2024) - 14/01/2025 - - DEC249053DRH..... p.644

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « NANO-ELECTROCHIMIE » (campagne 2024) - 14/01/2025 - - DEC249049DRH..... p.645

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Observation et exploitation des données sur l'océan global pour une meilleure compréhension des processus clefs océaniques dans un contexte de changement climatique » (campagne 2024) - 14/01/2025 - - DEC249052DRH..... p.646

DR11

2025

Décision portant création et organisation d'une Commission Technique des Marchés (CTM) - 09/12/2024 - - DEC249111DR11..... p.647

DR14

2025

Décision portant modification des tutelles de la fédération de recherche n°3450 intitulée Fédération de Recherche Agrobiosciences Interactions et Biodiversité - 06/01/2025 - - DEC248835INSB..... p.661

DEC249173DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC213540DAJ du 8 décembre 2021 portant organisation de la direction des systèmes d'information (DSI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC213540DAJ du 8 décembre 2021 portant organisation de la direction des systèmes d'information,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Le 2.3.9. de l'article 2 de la décision n° DEC213540DAJ du 8 décembre 2021 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« 2.3.9. Le département Sécurité SI

En lien fonctionnel avec la coordination nationale de la sécurité des systèmes d'information (CNSSI), le département Sécurité SI met en œuvre la politique de sécurité des SI du CNRS pour l'ensemble des SI qui sont sous la responsabilité de la DSI. Il pilote et met en œuvre les démarches d'homologation de son périmètre. Il détermine les risques, objectifs et mesures de sécurité à intégrer dans les applications, services, outils, architectures et infrastructures. Il contrôle les mises en œuvre techniques et organisationnelles. Il définit, met en place et maintient les services de confiance numérique du CNRS. Il gère les incidents de sécurité de son périmètre. Il participe et collabore aux travaux de la CNSSI et de son centre de cyberdéfense.

Il est piloté par le responsable de la sécurité des systèmes d'information de la DSI (RSSI-DSI). »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

INSTRUCTION N° INS249174DAJ RELATIVE À L'ORGANISATION DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION AU CNRS

Références :

- Code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;
- Code pénal, notamment ses articles 413-7 et R.413-1 et suivants ;
- Décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique ;
- Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 modifié pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- Arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;
- Arrêté du 26 octobre 2022 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1337/SGDSN/ANSSI sur l'organisation de la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics ;
- Arrêté du 19 juillet 2024 portant approbation de l'instruction ministérielle relative à la politique de gouvernance de la sécurité numérique (PGSN) de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;
- Décision n° DEC213540DAJ du 8 décembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information (DSI) ;
- Décision n° DEC249172DAJ portant organisation de la coordination nationale de la sécurité des systèmes d'information (CNSSI).

La présente instruction a pour objet de présenter les objectifs de la sécurité des systèmes d'information (SSI) ainsi que les acteurs de son pilotage et de sa mise en œuvre. Elle détaille les processus fondamentaux de la SSI ainsi que les audits et contrôles de sécurité numérique.

I. - Les objectifs

La sécurité des systèmes d'information (SSI) recouvre l'ensemble des moyens techniques, organisationnels et humains qui doivent être mis en place dans le but de garantir, au juste niveau requis en fonction de leur sensibilité, la protection des données de l'établissement et des systèmes d'information qui en assurent l'élaboration, le traitement, la transmission et le stockage.

Elle implique une gouvernance, une dimension opérationnelle et une fonction de contrôle et d'audit.

Les objectifs généraux de sécurité à satisfaire sont définis par la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) arrêtée par l'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information (AQSSI) du CNRS telle que définie au point 2.1, en fonction d'analyses et de cartographies des risques.

La mise en œuvre de la PSSI est établie en concertation étroite avec les partenaires (les établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche) et en liaison avec le groupement d'intérêt public (GIP) « Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche » (RENATER), l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), leurs centres d'expertise, de réponse et de traitement des attaques informatiques (CERT-RENATER et CERT-FR) et le service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) du ministère chargé de la recherche.

II. - Les acteurs du pilotage de la SSI

L'ensemble des acteurs du pilotage de la SSI et des acteurs de la mise en œuvre de la PSSI constituent la chaîne fonctionnelle SSI du CNRS.

2.1 Le président

Le président du CNRS est l'autorité qualifiée en sécurité des systèmes d'information (AQSSI¹) du CNRS au sens défini par la PGSN et l'instruction générale interministérielle n° 1337/SGDSN/ANSSI susvisées. Il porte la responsabilité de la sécurité des systèmes d'information qui contribuent à l'exécution des missions du CNRS. L'AQSSI ne peut déléguer cette responsabilité.

2.2 Le directeur général délégué aux ressources

Le président confie au directeur général délégué aux ressources (DGD-R) l'organisation et le pilotage de la sécurité des systèmes d'information du CNRS.

2.3. Le comité de pilotage de la sécurité des systèmes d'information (CPSSI)

Créé par décision du président et placé sous l'autorité du DGD-R, le CPSSI propose au DGD-R les orientations stratégiques de la PSSI et les modalités d'évaluation et de contrôle. La CNSSI assure l'animation et le secrétariat du comité.

2.4. Le responsable national de la sécurité des systèmes d'Information du CNRS (RSSI-N)

Nommé par l'AQSSI et placé sous l'autorité du DGD-R, le RSSI-N dirige la coordination nationale des systèmes d'information (CNSSI).

Il conçoit et propose à l'AQSSI une PSSI permettant d'assurer la maîtrise des risques pesant sur les systèmes d'information (SI) du CNRS. Il pilote la mise en œuvre de cette politique dans les services et unités du CNRS et en rend compte à l'AQSSI.

Il propose des mesures, plans d'actions et projets afin de réduire les risques et renforcer la protection des services et données numériques du périmètre concerné. Il supervise, en lien avec les maîtres d'œuvre des SI, le déploiement des actions de sécurisation et de renforcement de la sécurité du numérique. Il conduit des projets à portée nationale en lien avec la SSI.

Il est la personne référente pour la sécurité numérique de l'établissement.

Le RSSI-N est également :

- chargé de mission auprès du fonctionnaire de sécurité de défense (FSD) du CNRS, pour intégrer la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) dans la maîtrise des risques SI et garantir la conformité des actions SSI avec la PPST ;
- chargé de mission auprès de la direction de l'audit interne (DAI), afin d'appuyer les actions d'audit en SI et d'apporter son expertise dans ses domaines de compétence.

Les décisions du RSSI-N sont validées par le DGDR et soumises à l'avis préalable du FSD.

¹ Au sens de la PGSN et l'instruction générale interministérielle n° 1337/SGDSN/ANSSI

Pour des motifs de continuité des activités SSI de l'établissement et pour être en mesure de couvrir l'ensemble du périmètre de l'établissement et de ses composantes, le RSSI-N dispose d'un ou plusieurs adjoints (RSSI-Na), placés sous sa responsabilité hiérarchique. Les RSSI-Na assistent le RSSI-N dans l'exercice de ses missions.

Une lettre de mission précise les actions et les responsabilités du RSSI-N.

2.5 Le directeur d'unité

Le directeur d'unité (DU) est le responsable de la SSI dans son unité. Il définit une PSSI pour son unité, conforme à la PSSI du CNRS et s'assure de son application. La PSSI de l'unité est annexée au règlement intérieur de l'unité.

Il s'assure de l'attribution des moyens et ressources et de la mise en œuvre de l'organisation, de procédures, de dispositifs nécessaires à l'application de la PSSI.

Il identifie le niveau de couverture des risques adapté à son unité et formalise un plan d'action SSI pluriannuel pour la mise en œuvre des mesures de sécurité, en conformité avec la PSSI du CNRS.

2.6. Le directeur des systèmes d'information (DSI)

Le directeur des systèmes d'information est le responsable de la SSI pour la DSI en tant qu'unité et pour les services proposés par celle-ci. En tant que directeur d'unité, il applique les dispositions de l'article 2.5.

III. - Les acteurs de la mise en œuvre de la SSI

3.1 Les autres responsables de la sécurité des systèmes d'information

Au sein de chaque délégation régionale, de chaque institut et de chaque structure sensible au plan de la PPST ou exposée à des risques particuliers, des responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) sont désignés. Ceux-ci sont les premiers maillons de la chaîne fonctionnelle SSI du CNRS et sont rattachés fonctionnellement au RSSI-N. Ils sont chargés de mission auprès de la CNSSI. Ils sont nommés par le RSSI-N après avis conforme de leur responsable hiérarchique. Une lettre de mission leur est délivrée par le RSSI-N.

Dans chaque délégation régionale, le RSSI-DR est nommé par le délégué régional au sein des agents de la délégation, après avis conforme du RSSI-N. Il est hiérarchiquement rattaché au délégué régional, et fonctionnellement rattaché à la CNSSI. Il peut être assisté d'un ou plusieurs adjoints (RSSI-DRa). Le RSSI-DR participe à la définition et met en œuvre les actions nationales SSI sur son périmètre. Il anime le réseau des chargés de sécurité des systèmes d'information (CSSI) en unité. Il s'entoure, en accord avec le RSSI-N, d'experts SSI appartenant à des unités de recherche, pour former une *coordination régionale de la SSI* (CRSSI).

Dans chaque institut, le RSSI-I est nommé par le directeur d'institut, après avis conforme du RSSI-N. Il est hiérarchiquement rattaché au directeur d'institut, et fonctionnellement rattaché à la CNSSI. Il est chargé d'identifier les enjeux SSI spécifiques aux spécialités et activités de son institut, de veiller à la bonne prise en compte de la SSI dans les projets scientifiques et équipements scientifiques sensibles placés sous la responsabilité des unités relevant de son institut.

Des RSSI thématiques (RSSI-T) peuvent également être nommés par le RSSI-N. Chargés de traiter les enjeux SSI sur des thèmes spécifiques, ils sont chargés de mission auprès de la CNSSI.

A la direction des systèmes d'information, le RSSI-DSI est nommé par le DSI, après avis conforme du RSSI-N. Placé sous l'autorité hiérarchique du DSI et fonctionnellement rattaché à la CNSSI, il met en œuvre la PSSI du CNRS (PSSI-C) sur le périmètre de la DSI et des systèmes d'information qu'elle opère ou fait opérer. Il peut être assisté d'un ou plusieurs adjoints (RSSI-DSIa).

3.2 Les chargés de sécurité des systèmes d'information (CSSI)

Dans les unités, il est désigné un chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) dont la mission est d'assister le DU dans l'exercice de ses responsabilités en matière de SSI.

Le CSSI est nommé par le DU, après avis du RSSI-DR. Il est hiérarchiquement rattaché au DU. Il dispose d'une lettre de mission. Il peut être nommé, dans les mêmes conditions, un ou plusieurs CSSI adjoints (CSSIa). Le CSSI intègre également la chaîne fonctionnelle SSI des établissements tutelles de l'unité, le cas échéant.

IV. - Les processus fondamentaux de la SSI

La mise en œuvre de la SSI repose sur des processus fondamentaux qui s'insèrent dans l'ensemble des activités du CNRS.

4.1 La démarche d'homologation

La démarche d'homologation consiste en une identification formelle des risques résiduels avant mise en œuvre d'un système d'information, ces risques devant être acceptés (ou non) par une autorité d'homologation (AH), dans le cadre d'une commission d'homologation.

Au CNRS, le président est l'autorité d'homologation. Il peut déléguer cette fonction.

La commission d'homologation est composée *a minima* :

- d'un président, autorité d'homologation (AH) ;
- d'un représentant de la SSI (le RSSI ou le CSSI de la maîtrise d'ouvrage) ;
- d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage (MOA) ;
- d'un représentant de la maîtrise d'œuvre ;
- lorsque les risques le nécessitent, d'un un correspondant à la protection des données personnelles.

Cette commission peut intégrer :

- un expert SSI externe à la maîtrise d'ouvrage ;
- le responsable de la maîtrise d'ouvrage.

Le président de la commission d'homologation prononce, après présentation du dossier d'homologation par le représentant de la MOA, et consultation des membres de la commission, une décision d'homologation.

La décision d'homologation peut être de trois types :

- lorsque les risques résiduels sont acceptés, une homologation pour une durée d'un à trois ans, permettant la mise en production du SI pour cette durée. Le SI est à nouveau à homologuer à l'expiration de cette durée ;
- lorsque les risques résiduels ne sont pas acceptés car non réductibles, un refus d'homologation ;
- lorsque les risques résiduels sont acceptables pour une certaine durée et peuvent être réduits dans ce délai par un plan d'actions, une autorisation provisoire d'emploi (APE) pour une durée de 3 à 6 mois, renouvelable une fois. A l'expiration du délai, la commission se réunit à nouveau pour statuer sur la conduite du plan d'actions et décider d'une homologation, d'un refus ou d'une prolongation d'APE.

4.2 Prise en compte de la SSI dans le cadre des marchés publics conclus par le CNRS

Tout marché public conclu par le CNRS comprend *a minima* les clauses standards de cybersécurité préconisées par la direction des achats de l'Etat (DAE).

Pour les procédures formalisées au sens de l'article L2124-1 du code de la commande publique, incluant l'achat de fournitures ou de services numériques à titre principal ou accessoire, et lorsque l'analyse de risques le justifie, des clauses spécifiques de sécurité doivent être prévues dans les documents contractuels du marché public. Ces clauses sont définies par le service achats de la délégation régionale, en coordination avec la CNSSI, le RSSI ou le CSSI de la structure prescriptrice et en lien avec la direction déléguée aux achats

et à l'innovation (DDAI). Dans un tel cas, la notation des offres intègre un critère relatif à la sécurité des systèmes d'information.

4.3 La gestion des incidents et des crises cyber

La gestion des incidents de sécurité permet de qualifier et de traiter tout évènement d'origine malveillante qui porte atteinte à la disponibilité, à l'intégrité ou à la confidentialité des services et données numériques. Les incidents les plus graves conduisent à une situation de crise cyber.

Le centre de cybersécurité du CNRS, intégré à la CNSSI, a pour mission la détection des événements de sécurité et le traitement des incidents de sécurité sur son périmètre. Il agit en relation avec les agences compétentes, les *Computer Emergency Response Team* (CERT) partenaires. Il fait intervenir en tant que de besoin la chaîne fonctionnelle SSI.

La CNSSI participe activement à la gestion des crises cyber, en relation avec le FSD et la cellule de crise nationale du CNRS.

4.4 Maintien en conditions opérationnelles et de sécurité

Le maintien en conditions opérationnelles et de sécurité (MCOS) permet de garder les services numériques à un niveau de sécurité qui garantit leur sécurité de fonctionnement et la protection des données.

Le MCOS comprend le durcissement de la configuration des ressources déployées, le déploiement, éventuellement en urgence, des correctifs publiés par les éditeurs et fournisseurs afin de traiter les vulnérabilités applicatives ou techniques, la mise à jour des dispositifs de sécurité et l'anticipation de l'obsolescence technologique des ressources utilisées.

Le responsable de la structure mettant un œuvre un SI est responsable du MCOS. Il s'assure, y compris en cas de maîtrise d'œuvre déléguée, que ces actions sont prévues et réalisées.

4.5 Rapport annuel de sécurité du numérique

Chaque année, la CNSSI produit un rapport de sécurité numérique, à destination de l'AQSSI et du service du HFDS du ministère en charge de la recherche. Ce rapport traite en particulier :

- de l'état de la menace dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ;
- des incidents marquants de l'année écoulée ;
- des principaux indicateurs d'application de la PSSI-C dans les services et unités du CNRS.

L'ensemble de la chaîne fonctionnelle SSI contribue, pour ce qui relève de son périmètre, à la rédaction de ce rapport.

V. - Audits et contrôles de sécurité numérique

Les CSSI et les RSSI ont pour mission d'auditer et contrôler la mise en œuvre de la PSSI-C s'agissant de leurs périmètres respectifs. Ils rapportent à la CNSSI le niveau d'application des mesures.

VI. - Publication

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249172DAJ

Décision portant organisation de la coordination nationale de la sécurité des systèmes d'information (CNSSI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 413-7 et R.413-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 modifié relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2022 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1337/SGDSN/ANSSI sur l'organisation de la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2024 portant approbation de l'instruction ministérielle relative à la politique de gouvernance de la sécurité numérique (PGSN) de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Missions

1. *Au titre de la gouvernance, du pilotage et de la gestion des risques de la sécurité des systèmes d'information (SSI) :*
 - définir, faire valider par l'autorité qualifiée en sécurité des systèmes d'information (AQSSI) du CNRS et piloter la mise en œuvre et le suivi de la politique de sécurité des systèmes d'information du CNRS (PSSI-C) ;
 - conseiller et apporter son expertise auprès des services et unités du CNRS dans le domaine de la SSI ;
 - animer le comité de pilotage de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (CPSSI) ;
 - établir la cartographie des risques cyber majeurs pesant sur le CNRS ;
 - coordonner les relations dans le domaine de la SSI avec les partenaires du CNRS (académiques, industriels, tutelles d'unités etc.) ;
 - être l'interlocuteur principal et assurer la continuité des relations entre le CNRS et l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), le groupement d'intérêt public (GIP) RENATER pour les aspects SSI et le service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) du ministère chargé de la recherche et son centre opérationnel de gestion d'incidents (centre opérationnel de sécurité des systèmes d'information ministériels - COSSIM) ;
 - représenter le CNRS dans les instances internes et externes du domaine de la SSI ;
 - proposer et suivre les plans d'actions pour la mise en œuvre des mesures de la PSSI-C et veiller à leur mise en application ;
 - animer la chaîne fonctionnelle SSI du CNRS, composée des responsables de la sécurité des systèmes d'information dans les délégations régionales (RSSI-DR), des RSSI dans les instituts (RSSI-I), des RSSI « thématiques » (RSSI-T), du RSSI de la direction des systèmes d'information (RSSI-DSI) et des chargés de sécurité des systèmes d'information (CSSI) ;

- établir un rapport annuel de la sécurité numérique à destination de l'AQSSI du CNRS et du HFDS du ministère chargé de la recherche ;
- conduire des audits et des contrôles en matière de SSI dans les services et unités du CNRS, en lien avec la direction de l'audit interne (DAI) lorsque ces audits et contrôles sont inscrits à son plan annuel ;
- s'assurer de la mise en application de l'instruction relative à l'organisation de la SSI au CNRS.

2. *Au titre de la mise en œuvre opérationnelle de la SSI :*

- assurer, par le centre de cyberdéfense du CNRS, la surveillance des événements de sécurité et la gestion des incidents de sécurité pour les services et unités du CNRS, en relation avec les *security operations centers* ou centres opérationnels de sécurité (SOC), les *computer emergency response team* (CERT) et les centres opérationnels de gestion des incidents (CSIRT) institutionnels et des partenaires du CNRS ;
- organiser la gestion de crise cyber, en collaboration avec le fonctionnaire de sécurité et de défense (FSD) du CNRS et la cellule nationale de crise du CNRS ;
- organiser et participer aux actions de sensibilisation et de formation à la SSI pour les agents du CNRS ;
- intégrer et assurer la prise en compte de la SSI dans les projets informatiques nationaux et les procédures d'achat intégrant une dimension numérique à titre principal ou accessoire ;
- collaborer, lors des analyses d'impact menées sur la vie privée et plus largement, aux travaux menés par la déléguée à la protection des données (DPO) du CNRS ;
- piloter et conduire des projets en matière de SSI à portée nationale.

3. *Au titre de la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation (PPST) :*

- intégrer les unités sensibles dans les actions relevant de la SSI et prioriser les actions vers ces unités ;
- s'assurer de la conformité des actions relevant de la SSI avec les enjeux et contraintes de la PPST ;
- représenter le FSD à sa demande lorsqu'il intervient sur les questions de protection des données numériques ;
- assister le FSD dans ses actions de sensibilisation et de formation sur les enjeux de la PPST aux personnels du CNRS ;
- apporter au FSD une expertise technique sur les sujets numériques.

Art. 2. - Composition

La CNSSI comprend :

- le responsable national de la sécurité des systèmes d'Information du CNRS (RSSI-N) ;
- un ou plusieurs adjoints (RSSI-Na).

La CNSSI comprend le centre de cyberdéfense du CNRS. Ce service est dirigé par un responsable SOC, placé sous l'autorité du responsable national de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-N). Il a pour mission la détection des événements de sécurité et le traitement des incidents de sécurité dans son périmètre.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC248846DRH

Décision portant sur l'attribution de l'éméritat (campagne 2024)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté 15 avril 2022 fixant la liste des distinctions scientifiques conférant de plein droit le titre de directeur de recherche émérite dès l'admission à la retraite ;

Vu la décision n°DEC248037DRH portant sur l'attribution de l'éméritat (campagne 2024) en date du 13 septembre 2024

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DEC248037DRH susvisée portant sur l'attribution de l'éméritat est modifié comme suit :

Sont ajoutées les lignes suivantes :

CNRS Biologie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
MULLE	Christophe	DRCE	25	UMR5297	Bordeaux	15

CNRS Chimie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
TEULADE-FICHOU	Marie Paule	DRCE	12	UMR9187	Orsay	2

CNRS Ingénierie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
HARMAND	Jean-Christophe	DRCE	8	UMR9001	Palaiseau	4
LE GAL	Patrice	DR1	10	UMR7342	Marseille	12
STOLZ	Claude	DR1	9	UMR9219	Palaiseau	4

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

CNRS Sciences informatiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
CHARRON –BOST	Bernadette	DR1	6	UMR8548	Paris	2
MULLER	Jean-Michel	DRCE2	6	UMR5668	Lyon	7

Article 2

L'article 2 de la décision DEC248037DRH susvisée portant sur l'attribution de l'éméritat est modifié comme suit :

Sont ajoutées les lignes suivantes :

CNRS Ecologie et environnement

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
VIGNE	Jean-Denis	31	UMR 7209	Paris	2

CNRS Ingénierie

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
LE SERGEANT D'HENDECOURT	Louis	17	UMR 7345	Marseille	12
PITCHFORD	Léanne	10	UMR5213	Toulouse	14

CNRS Sciences informatiques

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
CURIEN	Pierre-Louis	6	UMR8243	Paris	1

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **31 DEC. 2024**

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC248868DRH

Décision portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2025 (campagne 2024)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique en date des 21 et 22 octobre 2024 ;

Article 1^{er}

Le titre de Directeur de Recherche émérite est conféré aux chercheurs dont les noms suivent pour une durée de 5 ans à compter de la date de leur admission à la retraite :

CNRS Biologie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BARNIER	Jean-Vianney	DR2	25	UMR9197	Saclay	4
BASSILANA	Martine	DR1	22	UMR7277	Nice	20
BOYEN	Catherine	DR1	23	UMR8227	Roscoff	17
CARROLL	Patrick	DR2	25	SNC6583	Montpellier	13
CHARDES	Thierry	DR1	28	SNC5105	Montpellier	13
FAFOURNOUX	Pierre	DR1	24	EXT9998	St Genes Champanelle	7
GRANGE	Thierry	DR1	21	UMR7592	Paris	1
JALINOT	Pierre	DR1	27	UMR5239	Lyon	7
JESSUS	Catherine	DRCE	22	FR3631	Paris	2
KUSZELEWICZ	Robert	DR2	8	UMR7210	Paris	2
LE CAM	Eric	DR2	21	UMR9019	Villejuif	1
LERESCHE	Nathalie	DR1	25	UMR8246	Paris	2
LOPEZ	Bernard	DRCE	21	UMR8104	Paris	1
MARGUET	Didier	DR1	20	UMR7280	Marseille	12
MARVEL	Jacqueline	DRCE1	27	UMR5308	Lyon	7
MODJTAHEDI	Nazamine	DR2	24	UMR5261	Lyon	7

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
OBERTO	JACQUES	DR2	21	UMR9198	Gif-sur-Yvette	4
PONTAROTTI	Pierre	DR2	21	SNC 5039	Marseille	12
QUESNIAUX	Valérie	DR1	27	UMR7355	Orléans	8
RIMSKY	Sylvie	DR2	20	UMR7241	Paris	2
ROMBY	Pascale	DRCE2	20	UPR9002	Strasbourg	10
RUDKIN	Brian	DR2	28	SNC6371	Bron	7
RUFF	Marc	DR1	20	UMR7104	Illkirch Graffenstaden	10
SHULZ	Daniel Ernesto	DR1	25	UMR9197	Saclay	4
WU	Long-Fei	DR1	29	UMR7283	Marseille	12
YUSUPOVA	Gulnara	DRCE	20	UMR7104	Illkirch Graffenstaden	10

CNRS Chimie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BOUAZIZ	Serge	DR2	16	UMR8038	Paris	1
CAMINADE	Anne-Marie	DRCE2	12	UPR8241	Toulouse	14
CARDINAUD	Christophe	DR1	10	UMR6502	Nantes	17
DE MERIC DE BELLEFON	Claude	DR1	14	UMR5128	Villeurbanne	7
GADEA	Florent-Xavier	DR2	13	UMR5626	Toulouse	14
GUERRA	Maria	DR2	13	UMR8233	Paris	2
GUILLEMIN	Jean-Claude	DR1	12	UMR6226	Rennes	17
HALET	Jean-François	DR1	14	UMR6226	Rennes	17
INGRIN	Jannick	DR1	18	UMR8207	Villeneuve d'Ascq	18
LACROIX	Pascal	DR1	14	UPR8241	Toulouse	14
LEBEAU	Luc	DR1	16	UMR7199	Strasbourg	10
MAGLIONE	Mario	DRCE1	15	UMR5026	Pessac	15
NIKITENKO	Sergey	DR1	13	UMR5257	Montpellier	13
RAUCH	Edgar	DR1	9	UMR5266	St Martin d'Hères	11
ROBERT	Anne	DR2	14	UPR8241	Toulouse	14
SILVAIN	Jean-François	DR1	15	UMR5026	Pessac	15
WONG CHI MAN	Michel	DR1	12	UMR5253	Montpellier	13

CNRS Ecologie et Environnement

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
ARMBRUSTER	Barbara	DR1	32	UMR5608	Toulouse	14
BEAREZ	Philippe	DR2	31	UMR7209	Paris	2
DE WIT	Rutger	DR1	30	UMR9190	Montpellier	13
KJELLBERG	Finn	DR1	29	UMR5175	Montpellier	13
PONEL	Philippe	DR2	30	UMR7263	Aix en Provence	12
WOIGNIER	Thierry	DR1	5	UMR7263	Aix en Provence	12

CNRS Ingénierie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
DESCHAMPS	Marc	DR1	9	UMR5295	Talence	15
FAULQUES	Eric	DR2	5	UMR8520	Villeneuve d'Ascq	18
KAISER	Andreas	DR2	8	UMR8520	Villeneuve d'Ascq	18
MOHAMED BENKADDA	Mohamed Sadruddin	DR1	4	UMR7345	Marseille	12
NOEL	Sophie	DR2	8	UMR8507	Gif-sur-Yvette	4
POCH	Olivier	DR1	21	UMR7357	Strasbourg	10
SENTIS	Marc	DRCE	10	UMR7341	Marseille	12
SOLOZHENKO	Vladimir	DR1	15	UPR3407	Villetaneuse	1
SOUFIANI	Anouar	DR1	10	UPR288	Gif-sur-Yvette	4

CNRS Mathématiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
COURTOIS	Gilles	DR1	41	UMR7586	Paris	2
GOLDSTEIN	Catherine	DR2	41	UMR7586	Paris	2
KAHN	Bruno	DR1	41	UMR7586	Paris	2
LOS	Jérôme	DR1	41	UMR7373	Marseille	12
OTAL	Jean-Pierre	DR1	41	UMR5219	Toulouse	14
TCHERTANOV	Lioubov	DR2	16	UMR9010	Gif-sur-Yvette	4
VOLPERT	Vitaly	DR2	41	UMR5208	Villeurbanne	7

CNRS Nucléaire & Particules

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BLOCH	Daniel	DR1	1	UMR7178	Strasbourg	10
ICONOMIDOU-FAYARD	Lydia	DRCE	1	UMR9012	Orsay	4
MONIEZ	Marc	DR1	1	UMR9012	Orsay	4
MOURS	Benoît	DRCE	1	UMR7178	Strasbourg	10
PAIN	Reynald	DRCE2	1	UMR7585	Paris	2
PALLIN	Dominique	DRCE	1	UMR6533	Aubièrre	7

CNRS Physique

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BELANGER	Geneviève	DRCE2	2	UMR5108	Anancy	11
FAINI	Giancarlo	DRCE2	3 CID50	UMR9001	Palaiseau	4
GILBERT	Claudine	DR1	4	UMR8214	Orsay	4
INDELICATO	Paul	DRCE	4	UMR8552	Paris	2
JIN	Yong	DR2	8	UMR9001	Palaiseau	4
LIEBL	Ursula	DR1	20	UMR7645	Palaiseau	4
MAYOU	Didier	DR1	3	UPR2940	Grenoble	11
SCALBERT	Denis	DR1	3	UMR5221	Montpellier	13
SIMON	Charles	DRCE1	3	UPR3228	Grenoble	11
TALNEAU	Anne	DR1	8	UMR9001	Palaiseau	4
VALLEE	Fabrice	DRCE2	4	UMR5306	Villeurbanne	7
VOS	Marten	DR2	20	UMR7645	Palaiseau	4
WESTBROOK	Christoph	DRCE	4	UMR8501	Palaiseau	4

CNRS Sciences humaines & sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BIDART	Claire	DR1	36	UMR7317	Aix en Provence	12
BOUDHORS GAREL	Anne	DRCE	32	UPR841	Aubervilliers	5
BRAC DE LA PERRIERE	Bénédicte	DR2	38	UMR8170	Aubervilliers	2
BRIDAULT	Anne	DR2	31	UMR7041	Nanterre	5
DEGUILHEM	Randi	DR2	33	UMR7303	Aix en Provence	12
GABOLDE	Luc	DR1	32	UMR5140	Montpellier	13
KALUSZYNSKI	Martine	DR1	40	UMR5194	Grenoble	11
KIENLE	Eberhard	DR1	40	UMR7050	Paris	1
LANOS	Philippe	DR2	31	UMR6034	Pessac	15

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
MERMIER	Franck	DR1	38	UMR8156	Aubervilliers	1
MERVIN	Sabrina	DR2	33	UMR7310	Aix en Provence	12
MOISSEEFF	Isabelle	DR2	38	UMR7130	Paris	2
MULLER	Birgit	DR2	38	UMR8177	Paris	2
MUSSELIN	Christine	DRCE	40	UMR7116	Paris	1
OHANESSIAN	Gilles	DR1	13 CID50	UAR3598	Aubervilliers	5
PANZA	Marco	DR1	35	UMR8590	Paris	5
POLO de BEAULIEU	Marie-Anne	DR1	32	UMR8558	Paris	2
ROBERT	Stéphane	DR1	34	UMR8135	Villejuif	1
TAMARI	Tal	DR2	33	UMR8171	Aubervilliers	5
TRAVERSO	Véronique	DR1	34	UMR5191	Lyon	7
VIRGILI	Fabrice	DR1	33	UMR8138	Aubervilliers	5

CNRS Sciences informatiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
SHEN	Alexander	DR2	6	UMR5506	Montpellier	13
ZWEIGENBAUM	Pierre	DR1	7	UMR9015	Orsay	4

CNRS Terre & Univers

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
ACKERER	Philippe	DRCE2	30	UMR7063	Strasbourg	10
BERGAMETTI	Gilles	DR2	19	UMR7583	Créteil	1
DANDOURAS	Ioannis	DR1	17	UMR5277	Toulouse	14
DE DONATO	Philippe	DR2	30	UMR7359	Nancy	6
DUFRESNE	Jean-Louis	DR1	19	UMR8539	Paris	4
GALBRUN	Bruno	DR2	18	UMR7193	Paris	2
GATTUSO	Jean-Pierre	DRCE	19	UMR7093	Villefranche sur Mer	20
HELLMANN	Roland	DR2	18	UMR5275	Grenoble	11
MONFORT	Patrick	DRCE	29	UMR5151	Montpellier	13
OTTLE PRIMOUT	Catherine	DR1	30	UMR8212	Gif-sur-Yvette	4
PAJOT	François	DR1	17	UMR5277	Toulouse	14
PETROV	Romain	DR1	17	UMR7293	Nice	20
PIRONON	Jacques	DR1	18	UMR7359	Nancy	6
PRANTZOS	Nicolas	DR1	17	UMR7095	Paris	2
ROQUES	Jean-Pierre	DR2	17	UMR5277	Toulouse	14
SIGMARSSON	Olgeir	DR2	18	UMR6524	Aubière	7

Article 2

Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 2 ans pour le chercheur dont le nom suit :

CNRS Ingénierie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
MENCARAGLIA	Denis	DREM	8	UMR8507	Gif-sur-Yvette	4

Article 3

Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 3 ans pour le chercheur dont le nom suit :

CNRS Physique

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
KONCZYKOWSKI	Marcin	DREM	3	UMR7642	Palaiseau	4

Article 4

Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 5 ans pour les chercheurs dont les noms suivent :

CNRS Biologie

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
BOURGEOIS	Jean-Pierre	24	UMR3571	Paris	5
DELABAR	Jean Maurice	25	UMR7225	Paris	2
FAGARD	Jacqueline	26	UMR8002	Paris	1
FRENCH	Robert	26	UMR5022	Dijon	6
GENEVIERE	Anne Marie	22	UMR7232	Montpellier	13
HENRISSAT	Bernard	20	UMR 7257	Marseille	12
JACQ	Annie	21	UR EST	Orsay	4
LEPESANT	Jean Antoine	22	UMR7592	Paris	1
O'REGAN	John Kevin	26	UMR8002	Paris	1
PELISSON	Alain	21	UMR9002	Montpellier	13
RUSTIN	Pierre	20	UMRS1138	Paris	1
SAGE	Evelyne	21	UMR3347	Orsay	2
SEAGAR	Michael	25	U1072	Marseille	12
WIELS	Joëlle	24	UMR9018	Villejuif	1

CNRS Chimie

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
BERTHOD	Alain	13	UMR5280	Villeurbanne	7
DI RENZO	Francesco	14	UMR5253	Montpellier	13
DUBOIS	Jean-Marie	15	UMR7198	Nancy	6
DUFOURC	Erick	16	UMR5248	Pessac	15
GAUTIER	Elisabeth	15	UMR7198	Nancy	6
KORB	Jean-Pierre	5	UMR8234	Paris	2
LEFEBVRE	Jean-Marc	11	UMR8207	Villeneuve d'Ascq	18
LOTZ	Bernard	11	UPR22	Strasbourg	10
MARKOVITSI	Dimitra	13	UMR8000	Orsay	4
MICHEAU	Jean-Claude	12	UMR5623	Toulouse	14
SAVIN	Andreas	13	UMR7616	Paris	2
THIBAUD	Jean-Baptiste	25	UMR5247	Montpellier	13
TICHIT	Didier	14	UMR5253	Montpellier	13

CNRS Ecologie et Environnement

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
CLOBERT	Jean	29	UAR2029	Toulouse	14
HOSSAERT MCKEY	Martine	29	UMR5175	Montpellier	13
HUGOT	Jean-Pierre	29	UMR7205	Paris	2
JANVIER	Philippe	29	UMR7207	Paris	2
JOFFRE	Richard	30	UMR5175	Montpellier	13
MONTCHAMP MOREAU	Catherine	29	UMR9191	Gif-sur-Yvette	4
PERGOLA	Philippe	32	UMR7264	Nice	20
TABERLET	Pierre	29	UMR5553	St Martin d'Hères	11
VERNON	Philippe	30	UMR6553	Paimpont	17

CNRS Ingénierie

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
CARPOUSIS	Agamemnon	21	UMR5504	Toulouse	14
DEUTSCH	Claude	4	UMR8578	Orsay	4
DOBRZYNSKI	Léonard	5	UMR8520	Villeneuve d'Ascq	18
GHIBAUDO	Gérard	8	UMR5130	Grenoble	11
JOUVET	Christophe	4	UMR7345	Marseille	12
LAMON	Jacques	9	UMR9026	Gif-sur-Yvette	4
LICHT	Christian	9	UMR5508	Montpellier	13
PERRIN	Marie Yvonne	10	UPR288	Gif-sur-Yvette	4
RICARD	André	10	UMR8578	Orsay	4
THIBAUT	Bernard	9	UMR5508	Montpellier	13

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
THIERY	Jean - Paul	28	UMR8175	Paris	1
TRIANAFYLLIDIS	Nicolas	9	UMR7649	Palaiseau	4

CNRS Mathématiques

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
FOULON	Patrick	41	UMR 7373	Marseille	12
GAUDUCHON	Paul	41	UMR7640	Palaiseau	4
RODIER	François	41	UMR7373	Marseille	12
TEISSIER	Bernard	41	UMR7586	Paris	2
THOUVENOT	Jean-Paul	41	UMR8001	Paris	2

CNRS Nucléaire & Particules

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
BLONDEL	Alain	1	UMR7585	Paris	2
DELLA NEGRA	Serge	1	UMR9012	Orsay	4
GRIVAZ	Jean-François	1	UMR9012	Orsay	4
SANTONI	Claudio	1	UMR6533	Aubière	7
SAVOY NAVARRO	Aurore	1	UMR7178	Strasbourg	10

CNRS Physique

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
BASTARD	Gérald	3	UMR8023	Paris	2
BOGOMOLNYI	Eugène	2	UMR8626	Orsay	4
BOTET	Robert	5	UMR8502	Orsay	4
CHAPPERT	Claude	8	UMR9001	Palaiseau	4
DUJARDIN	Gérard	4	UMR8214	Orsay	4
DUMAS	Paul	13	UR1	Gif-sur-Yvette	4
FAYET	Pierre	2	UMR8023	Paris	2
HENRY	Claude	5	UMR 7325	Marseille	12
KOSTOV	Ivan	2	UMR3681	Gif-sur-Yvette	4
LE SI	Dang	3	UPR2940	Grenoble	11
MARIETTE	Henri	3	UPR2940	Grenoble	11
MIREBEAU	Isabelle	3	UMR12	Gif-sur-Yvette	4
OLTRA	Roland	14	UMR6303	Dijon	6
PAULSEN	Carley	3	UPR2940	Grenoble	11
PIERRON-BOHNES	Véronique	3	UMR7504	Strasbourg	10

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
REYNAUD	Serge	4	UMR8552	Paris	2
URBINA JIMENEZ	René Christian	3	UMR3680	Gif-sur-Yvette	4

CNRS Sciences humaines & sociales

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
ABELES	Marc	38	UMR8177	Paris	2
AUDIBERT	Martine	37	UMR6587	Clermont-Ferrand	7
BACH	Daniel	40	UMR5116	Pessac	15
BAFOIL	François	40	UMR7050	Paris	1
BAPTANDIER	Brigitte	38	UMR7186	Nanterre	5
BEAUR	Gérard	33	UMR8558	Paris	2
BITBOL	Michel	35	UMR8547	Paris	2
BLEY	Daniel	39	UMR7300	Aix en Provence	12
BOETSCH	Gilles	31	IRL3189	Dakar	16
BOYELDIEU	Pascal	34	UMR8135	Villejuif	1
DE SALES	Anne	38	UMR7186	Nanterre	5
GAUTIER DALCHÉ	Patrick	32	UPR841	Aubervilliers	5
GIPOULOUX	François	40	UMR8173	Aubervilliers	2
GIRAULT	Christian	39	UMR7227	Aubervilliers	1
HASNAOUI	Ahmed	35	UMR7219	Paris	1
HELLY	Bruno	32	UMR5189	Villeurbanne	7
ITEANU	André	38	UMR8170	Aubervilliers	2
JACOB	Pierre	35	UMR8129	Paris	2
JAFFRE	Yannick	38	IRL3189	Dakar	16
KASTORYANO	Riva	40	UMR7050	Paris	1
KAZANSKI	Michel	32	UMR8167	Paris	2
KRAUSHOPFF	Gisèle	38	UMR7186	Nanterre	5
LACHIEZE-REY	Marc	2 17	UMR7219	Paris	1
LAVABRE	Marie-Claire	40	UMR8239	Paris	1
MASSON	André	37	UMR8545	Villejuif	2
MERVANT-ROUX	Madeleine	35	UMR7172	PARIS	1
NAIM	Samia	34	UMR7107	Villejuif	1
NICOLE-DRANCOURT	Chantal	40	UMR3320	Paris	5
OBRIST	Barbara	35	UMR7219	Paris	1
OYHARCABAL	Bernard	34	UMR5478	Bayonne	15
PERALDI	Michel	36	UMR8156	Aubervilliers	1

PRADELLES DE LATOUR	Eliane	38	UMR8156	Aubervilliers	1
Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
SECRETAN	Catherine	35	UMR5317	Lyon	7

CNRS Sciences informatiques

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
NORMAND-CYROT	Dorothee	7	UMR8506	Gif-sur-Yvette	4
VALLEE	Brigitte	6	UMR6072	Caen	16

CNRS Terre & Univers

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
BILLEN	Gilles	30	UMR7619	Paris	2
BOUCHON	Michel	18	UMR5275	Grenoble	11
CUNEY	Michel	18	UMR7359	Nancy	6
DESCHAMPS	Anne	18	UMR7329	Valbonne	20
GENOVA	Françoise	17	UMR7550	Strasbourg	10
GILLET	Denis	17	UAR3470	Saint-Michel l'Observatoire	12
LASOTA HIRSZOWICZ	Jean pierre	17	UMR7095	Paris	2
LECACHEUX	Alain	17	UMR8109	Meudon	5
PICHAVANT	Michel	18	UMR7327	Orléans	8
SAUVAUD	Jean-André	17	UMR5277	Toulouse	14
STEHLE	Chantal- Jeanne	17	UMR8112	Meudon	5
VIALLEFOND	François	17	UMR8112	Meudon	5

Article 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 janvier 2025

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

DEC249165DAJ

Décision portant nomination de M. Cyril Moulin aux fonctions de directeur de la direction d'appui aux partenariats publics

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222404DAJ du 17 octobre 2022 portant organisation de la direction d'appui aux partenariats publics (DAPP),

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 13 janvier 2025, M. Cyril Moulin est nommé aux fonctions de directeur de la direction d'appui aux partenariats publics.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC248714DAJ

Décision portant renouvellement de Mme Sandrine Sagan aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de chimie (INC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201653DAJ du 14 septembre 2020 portant nomination de Mme Sandrine Sagan aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de Chimie (INC) ;

Vu la décision DEC221843DRH du 30 juin 2022 portant lignes directrices de gestion du CNRS relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC234783DRH du 25 septembre 2023 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montant de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} octobre 2024 et pour une durée de quatre ans, Mme Sandrine Sagan est renouvelée dans ses fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut de chimie (INC), en charge de la thématique « chimie organique et supramoléculaire, chimie du vivant et pour le vivant ».

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 80 % d'un temps plein.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249200DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de chargé de mission auprès du président-directeur général du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 23 décembre 2024, M. Jean-Luc Moullet est nommé aux fonctions de chargé de mission auprès du président-directeur général du CNRS sur les questions d'innovation, de valorisation et de transfert de technologies.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249177DRH

Décision portant nomination de Mme Véronique Gueny aux fonctions de responsable adjointe du service prospective et pilotage de la direction des ressources humaines

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 et R. 423-14 et suivants ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC247602DAJ du 1^{er} juillet 2024 modifiée portant sur la nouvelle organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC234294DAJ du 04 mai 2023 portant nomination de M. Eric Lanciaux aux fonctions de directeur des ressources humaines,

DECIDE

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} juillet 2024, Mme Véronique Gueny est nommée aux fonctions de responsable adjointe du service prospective et pilotage de la direction des ressources humaines.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 décembre 2024

La directrice des ressources humaines par intérim
Gabrielle Inguscio



Copies :

- M. le directeur général délégué aux ressources ;
- Mme la directrice adjointe des ressources humaines ;
- Mme la directrice déléguée aux cadres supérieurs ;
- Mmes et MM. les responsables de service de la DRH ;
- Secrétariat DRH.

DEC248841DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Biarrotte aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules,

DECIDE :

Article 1^{er}. - A compter du 1^{er} décembre 2024, M. Jean-Luc Biarrotte, ingénieur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'IN2P3.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 décembre 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC248840DAJ

Décision portant nomination de M. Nicolas Leroy aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC221843DRH du 30 juin 2022 portant lignes directrices de gestion du CNRS relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC234783DRH du 25 septembre 2023 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montant de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} février 2025, M. Nicolas Leroy est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), en charge du portefeuille « Astroparticules et cosmologie », pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois, en remplacement de M. Vincent Poireau.

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 80% d'un temps plein.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC248715DAJ

Décision portant renouvellement de M. Jean-Pierre Simorre aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie (INC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201832DAJ du 26 octobre 2020 portant nomination de M. Jean-Pierre Simorre aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC) ;

Vu la décision DEC221843DRH du 30 juin 2022 portant lignes directrices de gestion du CNRS relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC234783DRH du 25 septembre 2023 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montant de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie (INC),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} novembre 2024 et pour une durée de quatre ans, M. Jean-Pierre Simorre est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie (INC), en charge de la thématique « Grandes infrastructures de recherche ».

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 80 % d'un temps plein.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259296DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 9 janvier 2025, M. Jean-Luc Moullet est nommé aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259298DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE),

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 9 janvier 2025, M. Jean-Luc Moullet est nommé aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259295DAJ

Décision portant nomination de M. Michel Chabanne aux fonctions de responsable national de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-N)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°DEC213540DAJ du 8 décembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information (DSI) ;

Vu la décision n°DEC249172DAJ du 2 janvier 2025 portant organisation de la coordination nationale de la sécurité des systèmes d'information (CNSSI) ;

Vu l'instruction n°INS249174DAJ du 2 janvier 2025 relative à l'organisation de la sécurité des systèmes d'information au CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}. – A compter du 2 janvier 2025, M. Michel Chabanne est nommé aux fonctions de responsable national de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-N).

Article 2. – A ce titre, M. Michel Chabanne est désigné chargé de mission auprès du fonctionnaire de sécurité de défense (FSD) et chargé de mission auprès de la direction de l'audit interne (DAI).

Article 3. – La décision n°DEC151280DAJ du 24 juin 2015 portant nomination de M. Michel Chabanne aux fonctions de responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) est abrogée.

Article 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249088DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Franck Lecocq aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC221843DRH du 30 juin 2022 portant lignes directrices de gestion du CNRS relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC234783DRH du 25 septembre 2023 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montant de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Franck Lecocq, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique en charge de la section 37 « Economie et gestion » de l'INSHS, pour une durée de quatre ans renouvelable une fois, en remplacement de M. Patrick Pintus.

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 50% d'un temps plein.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC247851DAJ

Décision portant nomination de M. Jacques Jenoudet aux fonctions d'adjoint à la directrice des comptes et de l'information financière et aux fonctions de responsable du département du traitement des données et des systèmes d'information (DTDSI) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Jacques Jenoudet, administrateur des finances publiques adjoint, est nommé aux fonctions d'adjoint à la directrice des comptes et de l'information financière et aux fonctions de responsable du département du traitement des données et des systèmes d'information (DTDSI) de la DCIF, en remplacement de M. Alain Dedenis.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259301DAJ

Décision portant nomination de Mme Virginie Bonnaillie-Noël aux fonctions de conseillère scientifique auprès du président-directeur général

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC234783DRH du 25 septembre 2023 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montant de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition du président-directeur général,

DECIDE :

Article 1^{er}. - A compter du 23 décembre 2024, Mme Virginie Bonnaillie-Noël est nommée aux fonctions de conseillère scientifique auprès du président-directeur général du CNRS sur les questions de mise en place des KeyLabs, et des concertations afférentes.

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 100 % d'un temps plein.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC259302DAJ

Décision portant nomination de Mme Florence de Launet aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises (DDFE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE), notamment le 2.5 de son article 2,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 9 janvier 2025, Mme Florence de Launet est nommée aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259293DAJ

Décision portant nomination de M. Serge Legaud aux fonctions de directeur adjoint des systèmes d'information

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC213540DAJ du 8 décembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 2 janvier 2025, M. Serge Legaud, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur adjoint des systèmes d'information.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC249075DGDS

Décision portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les décisions portant création ou renouvellement des unités du CNRS concernées ;

Vu l'accord des établissements cotutelles principales, le cas échéant ;

Vu l'avis des sections compétentes du Comité national de la recherche scientifique, le cas échéant ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ou des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités concernées, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition des directeurs et directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Les directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes mentionnés dans l'annexe à la présente décision sont nommés à compter de la date et pour la durée de l'unité mentionnées dans cette même annexe.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

Institut Référent	Unité	Sigle	Intitulé	DR Unité	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Employeur	Date d'effet nomination	Fonction
CNRS Sciences humaines & sociales	FR3391	INNOVACS	Innovation, Connaissances et Société	11 - Alpes	Mme	FAVREAU	Amélie	Professeure des Universités	UNIV GRENOBLE ALPES	01/01/2025	Directrice
CNRS Sciences humaines & sociales	FR3391	INNOVACS	Innovation, Connaissances et Société	11 - Alpes	M.	MASCLET	Cédric	Maître de Conférences	UNIV GRENOBLE ALPES	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Sciences humaines & sociales	IRL3157	IGLOBES	Interdisciplinary and Global Environmental Studies	16 - Paris-Normandie	Mme	DIDIER	Sophie	Maîtresse de Conférences	UNIV GUSTAVE EIFFEL	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Sciences humaines & sociales	UAR2000	MSH - LSE	Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne	07 - Rhône Auvergne	Mme	PRIM-ALLAZ	Isabelle	Professeure des Universités	UNIV LUMIERE LYON 2	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Sciences humaines & sociales	UAR2000	MSH - LSE	Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne	07 - Rhône Auvergne	Mme	OLIVESI	Aurélié	Maîtresse de Conférences	UNIV CLAUDE BERNARD LYON 1	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Sciences humaines & sociales	UAR2503	MSH-P	Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique	16 - Paris-Normandie	M.	VERNAUDON	Jacques	Professeur des Universités	UNIV POLYNESIE FRANCAISE	01/01/2025	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UAR2503	MSH-P	Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique	16 - Paris-Normandie	M.	BASTIDE	Loïs	Maître de Conférences	UNIV POLYNESIE FRANCAISE	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Terre & Univers	UAR2567	POREA	Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie	15 - Aquitaine	Mme	SENECHAL	Nadia	Maîtresse de Conférences	UNIV BORDEAUX	01/01/2025	Directrice
CNRS Sciences humaines & sociales	UAR3140	IFEAC	Institut français d'études sur l'Asie centrale	16 - Paris-Normandie	Mme	FAVEREAU	Marie	Maîtresse de Conférences	MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES	01/01/2025	Directrice
CNRS Sciences humaines & sociales	UAR3227	MISHA	Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace	10 - Alsace	Mme	FEUILLEBOIS	Victoire	Maîtresse de Conférences	UNIV STRASBOURG	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Terre & Univers	UAR3282	OREME	Observatoire de Recherche Montpellierain de l'Environnement	13 - Occitanie Est	Mme	LEBRE	Agnes	Astronome	UNIV MONTPELLIER	01/01/2025	Directrice
CNRS Terre & Univers	UAR3282	OREME	Observatoire de Recherche Montpellierain de l'Environnement	13 - Occitanie Est	M.	MAS	Sébastien	Ingénieur de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Sciences humaines & sociales	UAR3549		Maison des sciences de l'homme en Bretagne	17 - Bretagne et Pays de la Loire	M.	BERGÈRE	Marc	Professeur des Universités	UNIV RENNES 2	01/01/2025	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5138	ARAR	Archéologie et archéométrie	07 - Rhône Auvergne	M.	THIRAUT	Éric	Professeur des Universités	UNIV LUMIERE LYON 2	01/01/2025	Directeur
CNRS Chimie	UMR5256	IRCELYON	Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon	07 - Rhône Auvergne	M.	GEANTET	Christophe	Directeur de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directeur

Institut Référent	Unité	Sigle	Intitulé	DR Unité	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Employeur	Date d'effet nomination	Fonction
CNRS Biologie	UMR5286	CRCL	Centre de recherche en cancérologie de Lyon	07 - Rhône Auvergne	M.	MARIE	Julien	Directeur de Recherche	INSERM	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5316	Litt&Arts	Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène	11 - Alpes	Mme	FOLCO	Alice	Maîtresse de Conférences	UNIV GRENOBLE ALPES	01/01/2025	Directrice
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5316	Litt&Arts	Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène	11 - Alpes	Mme	RUMEAU	Delphine	Professeure des Universités	UNIV GRENOBLE ALPES	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Sciences informatiques	UMR5506	LIRMM	Laboratoire d'informatique de robotique et de microelectronique de montpellier	13 - Occitanie Est	M.	PAUL	Christophe	Directeur de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Ingénierie	UMR5518	LGP2	Laboratoire de Génie des Procédés Pour la Bioraffinerie, les Matériaux Bio-sourcés et l'Impression Fonctionnelle	11 - Alpes	Mme	DENNEULIN	Aurore	Maîtresse de Conférences	GRENOBLE INP	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Ingénierie	UMR5519	LEGI	Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels	11 - Alpes	M.	WIRTH	Achim	Directeur de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directeur
CNRS Ingénierie	UMR5519	LEGI	Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels	11 - Alpes	M.	BONAMY	Cyrille	Ingénieur de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Ingénierie	UMR5519	LEGI	Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels	11 - Alpes	M.	DELANNOY	Yves	Professeur des Universités	GRENOBLE INP	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Terre & Univers	UMR5560	LAERO	Laboratoire d'aérodynamique	14 - Occitanie Ouest	M.	NOEL	Vincent	Directeur de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Terre & Univers	UMR5574	CRAL	Centre de Recherche Astrophysique de Lyon	07 - Rhône Auvergne	M.	GONZALES	Jean-François	Professeur des Universités	UNIV CLAUDE BERNARD LYON 1	01/01/2025	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR5593	LAET	Laboratoire Aménagement, Economie, Transports	07 - Rhône Auvergne	M.	BOUZOUINA	Louafi	Directeur de Recherche	ENTPE	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Sciences informatiques	UMR6158	LIMOS	Laboratoire d'informatique de modélisation et d'optimisation des systèmes	07 - Rhône Auvergne	M.	GUITTON	Alexandre	Professeur des Universités	UNIV CLERMONT AUVERGNE	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Physique	UMR6251	IPR	Institut de physique de Rennes	17 - Bretagne et Pays de la Loire	M.	LE CAM	Jean-Benoît	Professeur des Universités	UNIV RENNES	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR6262	IODE	Institut de l'Ouest : Droit et Europe	17 - Bretagne et Pays de la Loire	Mme	MOISDON-CHATAIGNER	Sylvie	Professeure des Universités	UNIV RENNES	01/01/2025	Directrice
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR6262	IODE	Institut de l'Ouest : Droit et Europe	17 - Bretagne et Pays de la Loire	Mme	RAPOPORT	Cécile	Professeure des Universités	UNIV RENNES	01/01/2025	Directrice adjointe

Institut Référent	Unité	Sigle	Intitulé	DR Unité	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Employeur	Date d'effet nomination	Fonction
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR6297	DCS	Droit et changement social	17 - Bretagne et Pays de la Loire	M.	HEAS	Franck	Professeur des Universités	NANTES UNIV	01/01/2025	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR6297	DCS	Droit et changement social	17 - Bretagne et Pays de la Loire	Mme	DESMOULIN	Sonia	Directrice de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Terre & Univers	UMR6523	LOPS	Laboratoire d'océanographie physique et spatiale	17 - Bretagne et Pays de la Loire	M.	HUCK	Thierry	Chargé de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directeur
CNRS Ingénierie	UMR6614	CORIA	Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie	16 - Paris-Normandie	M.	SAFDARI SHADLOO	Hugo Mostafa	Maître de Conférences	INSA ROUEN	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Ingénierie	UMR6614	CORIA	Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie	16 - Paris-Normandie	M.	BLAISOT	Jean-Bernard	Professeur des Universités	UNIV ROUEN NORMANDIE	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Biologie	UMR7104	IGBMC	Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire	10 - Alsace	M.	SCHULTZ	Patrick	Directeur de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR7307	IDEAS	Institut d'ethnologie et d'anthropologie Sociale	12 - Provence et Corse	M.	PONS	Christophe	Directeur de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directeur
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR7316	AMSE	Aix-Marseille Sciences Economiques	12 - Provence et Corse	Mme	AUGIER	Patricia	Professeure des Universités	AIX-MARSEILLE UNIV	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR7317	LEST	Laboratoire d'économie et de sociologie du travail	12 - Provence et Corse	Mme	KROHMER	Cathy	Maîtresse de Conférences	AIX-MARSEILLE UNIV	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Ingénierie	UMR7343	IUSTI	Institut universitaire des systèmes thermiques industriels	12 - Provence et Corse	M.	GARDAREIN	Jean-Laurent	Professeur des Universités	AIX-MARSEILLE UNIV	01/01/2025	Directeur
CNRS Ingénierie	UMR7347	GREMAN	Groupe de Recherche En Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies	08 - Centre Limousin Poitou Charente	Mme	VITTRANT POULIN	Guylaine	Directrice de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Biologie	UMR7370	LP2M	Laboratoire de physiomédecine moléculaire	20 - Côte d'Azur	Mme	BLIN-WAKKACH	Claudine	Directrice de Recherche	INSERM	01/01/2025	Directrice
CNRS Biologie	UMR7370	LP2M	Laboratoire de physiomédecine moléculaire	20 - Côte d'Azur	M.	SICARD	Antoine	Professeur des Universités-Praticien Hospitalier	UNIV COTE D'AZUR	01/01/2025	Directeur adjoint
CNRS Physique	UMR7374	ICMN	Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures	08 - Centre Limousin Poitou Charente	Mme	VAUTRIN-UL	Christine	Professeure des Universités	UNIV ORLEANS	01/01/2025	Directrice adjointe

Institut Référent	Unité	Sigle	Intitulé	DR Unité	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Employeur	Date d'effet nomination	Fonction
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR9022		Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s)	05 - Ile-de-France Meudon	Mme	DASSIÉ	Véronique	Chargée de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directrice
CNRS Sciences humaines & sociales	UMR9022		Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s)	05 - Ile-de-France Meudon	Mme	PETITJEAN	Anne-Marie	Professeure des Universités	CY CERGY PARIS UNIV	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Biologie	UMR9198	I2BC	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule	04 - Ile-de-France Gif-sur-Yvette	Mme	ANDREANI	Jessica	Chercheuse EPIC	CEA	01/01/2025	Directrice adjointe
CNRS Chimie	UPR22	ICS	Institut Charles Sadron	10 - Alsace	Mme	BOULMEDAIS	Fouzia	Directrice de Recherche	CNRS	01/01/2025	Directrice adjointe



DEC248961DRH

Décision portant nomination de Laurence Benit aux fonctions de déléguée scientifique en direction fonctionnelle

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **Mme Gabrielle INGUSCIO**,

DECIDE :

Article 1^{er}

Laurence Benit, chargée de recherche hors classe, est nommée déléguée scientifique en direction fonctionnelle auprès de la Direction des ressources humaines, du 6 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 40% d'un temps plein

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en direction fonctionnelle auprès de la Direction des ressources humaines, Mme Laurence Benit est en charge de participer à la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement RH portés par le service accompagnement professionnel de la Direction des ressources humaines.

Article 3

Laurence Benit demeure rattachée à l'Institut Cochin, UMR8104, Délégation Ile-de-France Villejuif relevant de la délégation Ile-de-France Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC248609DR02

Décision portant nomination de M^{me} Sihem Groni aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité n° UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire dont la directrice est Mme Anna Proust ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Sihem Groni, ingénieur d'études, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Orsay, du 09/03/2010 au 15/04/2010 (durée 49,75 heures) par l'Université Paris-Sud 11.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/10/2024, Mme Sihem Groni est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire.

M^{me} Sihem Groni exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Sihem Groni est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/10/2024

La directrice d'unité
Anna Proust

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Pour la Doyenne et par délégation
La conseillère de Prévention
Faculté des Sciences et Ingénierie
Sarah CHIMBAULT

Le délégué régional
Visa du délégué régional
Christophe Giraud
Christophe GIRAUD

DEC248977INP

Décision portant nomination de Mme Cécile Sykes aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Cécile Sykes, directrice de recherche de classe exceptionnelle est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Physique, du 01/01/2025 au 31/07/2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 40% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Physique, Mme Cécile Sykes est en charge de l'étude de l'interface de la physique avec les sciences du vivant.

Article 3

Mme Cécile Sykes demeure rattachée au laboratoire de physique de l'ENS (LPENS) — UMR8023 relevant de la délégation Paris Centre (DR02).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC247733DR02

Décision portant nomination de M^{me} Virginie Candat aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité n° UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant nomination de M. Pierre Paoletti aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Virginie Candat, ingénieur d'études, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'INSERM, du 11/03/2019 au 15/03/2019 et du 25/03/2019 au 26/03/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 20 juin 2024, M^{me} Virginie Candat, ingénieur d'études, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure.

M^{me} Virginie Candat exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Virginie Candat est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

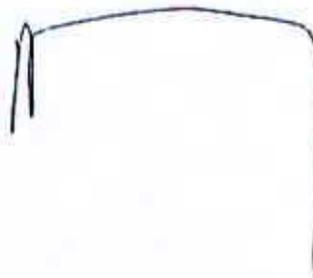
Fait à Paris, le 11/07/2024

Le directeur d'unité
Pierre Paolletti



Visa du délégué régional
Christophe Giraud
CNRS
Délégation Paris-Centre
Service prévention, sécurité et patrimoine
16, rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

Visa du directeur de l'ENS-PSL
Frédéric Worms



DEC248997DR02

Décision portant nomination de M^{me} Elise Duboué-Dijon aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité n° UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique dont le directeur est M. Marc Baaden ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Elise Duboué-Dijon, chargée de recherche, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à La Maison Poincaré, du 07/10/2024 au 09/10/2024 et du 06/11/2024 au 08/11/2024 par la délégation Paris-Centre du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 09/11/2024, M^{me} Elise Duboué-Dijon est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique.

M^{me} Elise Duboué-Dijon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Elise Duboué-Dijon est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

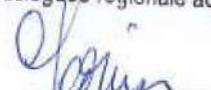
Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/12/2024

Le directeur d'unité
Marc Baaden



Pour le délégué régional de la circonscription
Paris-Centre et par délégation
la déléguée régionale adjointe
Christophe Giraud


Marjolaine ROBILLARD

DEC248924DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Toufik El Atmani, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel (LKB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n°DEC190983DR02 du 18/03/2019, nommant M. Toufik El Atmani aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2019 ;

Considérant que M. Toufik El Atmani, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 11/03/2014 au 13/03/2014 et du 08/04/2014 au 10/04/2014 par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 30/11/2024, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, exercées par M. Toufik El Atmani.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/12/2024

Le directeur d'unité
Antoine Heidmann

Visa du délégué régional
Christophe Giraud
Le délégué régional pour la
circonscription Paris-Centre

Christophe GIRAUD


Antoine HEIDMANN
Directeur du Laboratoire
KASTLER BROSSEL
24, Rue Lhomond - 75231 PARIS Cedex 05

DEC 249162DDOR

Décision portant nomination de Didier Torny aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Sylvie Rousset

DECIDE :

Article 1^{er}

Didier Torny, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de de la direction des données ouvertes de la recherche, Didier Torny est en charge des publications scientifiques et leur écosystème et les outils bibliographiques et bibliométriques.

Article 3

Didier Torny demeure rattaché à l'Institut Interdisciplinaire de l'Innovation (UMR9217) relevant de la délégation Ile-de-France Gif sur Yvette.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC248975INP

Décision portant nomination de M. Antoine Rousse aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Antoine Rousse, directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Physique du 01/01/25 au 31/12/25.

La quotité consacrée à cette mission est de 10% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Physique, M. Antoine Rousse est en charge des lasers intenses.

Article 3

M. Antoine Rousse demeure rattaché au Laboratoire d'optique appliquée (LOA) — UMR7639 relevant de la délégation Régionale Gif sur Yvette (DR4).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC248967INP

Décision portant nomination de Mme Séverine Martrenchard aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Séverine Martrenchard, chargée de recherche hors classe est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Physique, du 01/12/2024 au 31/12/2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 50% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Physique, Mme Séverine Martrenchard est en charge de l'éducation, la médiation scientifique et des cultures scientifiques.

Article 3

Mme Séverine Martrenchard demeure rattachée à l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) – UMR8214 relevant de la délégation Gif sur Yvette (DR4).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC248968INP

Décision portant fin de fonction de Mme Séverine Martrenchard en qualité de déléguée scientifique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC235743INP du 21 décembre 2023 portant nomination de Mme Séverine Martrenchard aux fonctions de déléguée scientifique

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 30 novembre 2024 il est mis fin aux fonctions de déléguée scientifique de Mme Séverine Martrenchard.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

**DEC249080DR04**

Décision portant cessation de fonctions de Mme Carole LAFFONT, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision DEC172572DR04 en date du 08/09/2017 nommant Mme Carole LAFFONT, aux fonctions d'assistante de prévention ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 01/07/2024, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay exercées par Mme Carole LAFFONT.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 16 décembre 2024

Le directeur de l'unité
Martin CRESPI

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT



DEC248953CNPS

Décision portant nomination de Mme Sylvie HERON aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie HERON Ingénieure d'étude au CNRS (IECN), conseillère en prévention des risques au sein du Laboratoire I2BC, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences au sujet de l'outil informatique utilisé pour la formalisation et le suivi des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) des unités de recherche du CNRS, appelés « application EvRP ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylvie HERON demeure affectée au Laboratoire I2BC, délégation Ile de France Gif-sur-Yvette, Avenue de la Terrasse – 91190 GIF-SUR-YVETTE.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 Mme Sylvie HERON, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Gif-sur-Yvette, Avenue de la Terrasse – 91190 GIF-SUR-YVETTE

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2022

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC249100DR04

Décision portant nomination de Mme Marie VAYER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n°UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 19 décembre 2024 ;

Considérant que Mme Marie VAYER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 7 au 9 octobre et du 6 au 8 novembre 2024 à Villejuif.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 01/12/2024, Mme Marie VAYER, CRCN, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse.

Mme Marie VAYER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie VAYER, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 20 décembre 2024

Le directeur de l'unité
Mouad ALAMI

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT

Visa de la présidence
Université Paris-Saclay



DEC259641DR04

Décision portant nomination de M. Olivier CHAUDET aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint (CSSI adjoint) de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, dont le directeur est M. Frédéric BOURGEOIS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 27 janvier 2025, M. Olivier CHAUDET, AI, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 27 janvier 2025

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Frédéric BOURGEOIS



DEC259262DR04

Décision portant nomination de Mme Amélie LE BERRE aux fonctions de responsable adjointe du service finances, achats et comptabilité de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Amélie LE BERRE, IEHC, est nommée responsable adjointe du service finances, achats et comptabilité de la délégation régionale ; elle succède à Mme Hélène GRÉGOIRE à ce poste.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 janvier 2025

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional

Benoît FORÊT



DEC259263DR04

Décision portant nomination de Mme Émilie RODRIGUEZ aux fonctions de responsable adjointe du service prévention et sécurité de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Émilie RODRIGUEZ, IE, est nommée responsable adjointe du service prévention et sécurité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 janvier 2025

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional

Benoît FORÊT

DEC247884INSHS

Décision portant nomination de Mme Élisabeth Lusset aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8589 intitulée Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n° 8589 intitulée Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Mme Élisabeth Lusset, chargée de recherche hors classe au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 JAN. 2025**



Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC248655DR07

Décision modifiant la décision DEC247490DR07 du 12 juin 2024 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie d'avances auprès de l'UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint-Etienne (GATE)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger,

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu la décision n° DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de la Délégation de Rhône Auvergne,

Vu la décision n° DEC200562DR07 du 28 février 2020 modifiée portant institution d'une régie d'avances auprès de l'UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint-Etienne (GATE),

Vu la décision n° DEC247490DR07 du 12 juin 2024 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie d'avances auprès de l'UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint-Etienne (GATE),

DECIDE :

Article 1 :

La décision n° DEC247490DR07 du 12 juin 2024 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie d'avances auprès de l'UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint-Etienne (GATE) est modifiée comme suit :

« Article 5 :

Mme Anaïs Alidor est désignée, par décision du régisseur et après autorisation du Délégué régional, mandataire, au sens du II de l'article 6 du décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics (mandataire dit « ordinaire »), de la régie d'avances l'UMR5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint-Etienne (GATE).

Le mandataire ordinaire est chargé d'effectuer les opérations qui incombent au régisseur¹, dans les mêmes conditions que ce dernier.

L'agent comptable secondaire est destinataire d'une copie des mandats délivrés.

Le mandataire ordinaire ne perçoit pas d'indemnité. »

Article 6 :

Le régisseur, le mandataire suppléant et le mandataire ordinaire ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérés dans l'acte constitutif de la régie ni percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. »

Article 2 :

Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation Rhône Auvergne sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} novembre 2024.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 29/10/2024

Le Délégué régional,

Pour agrément, l'Agent comptable secondaire

Vu, l'Agent comptable principal

Pour acceptation,
Le mandataire

¹ « Le mandataire « ordinaire » doit verser fréquemment (tous les huit jours au maximum) les fonds ou les pièces justificatives qu'il détient au régisseur titulaire qui les centralise et les intègre dans sa comptabilité. » (Cf. instruction juridique commune annuelle en vigueur Section. Les régisseurs > Sous-section. Les délégués du régisseur > Les mandataires « ordinaires »)

DEC249158DDOR

Décision portant nomination de Stefan HOHENEGGER aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Sylvie Rousset

DECIDE :

Article 1^{er}

Stefan Hohenegger, Maître de conférence est nommé délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de de la direction des données ouvertes de la recherche, Stefan Hohenegger est en charge de la participation du CNRS à l'initiative SCOAP3 (Sponsoring Consortium for Open Access Publishing in Particle Physics).

Article 3

Stefan Hohenegger demeure rattaché à l'Institut de Physique des deux Infinis de Lyon (IP2I Lyon - UMR5822) relevant de la délégation Rhône - Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC247583MTAP

Décision portant nomination de M. Yaël Hersant aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yaël Hersant, IR, Responsable qualité au sein du Laboratoire « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand (UMR6296) », est nommé en qualité de chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission transverse d'appui au pilotage (MTAP), direction rattachée à la DGDR, du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2025.

M. Yaël Hersant mettra son expertise au service du projet Cahiers de laboratoire électroniques (CLE) au sein du projet USER FIRST piloté par la MTAP et lauréat du Fonds pour la transformation de l'action publique. Le CLE a pour objectif de mettre à disposition des unités un outil de cahier de laboratoire électronique sécurisé permettant d'assurer la traçabilité, l'antériorité et l'imputabilité des résultats de recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Yaël Hersant demeure affecté au Laboratoire « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand (UMR6296) » à Aubière.

Article 2

Du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2025, M. Yaël Hersant percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit

CNRS - Direction générale déléguée aux ressources (DGD-R)

Mission Transverse d'appui au pilotage (MTAP)

3, rue Michel-Ange - 75794 Paris Cedex 16

T. 01 44 96 48 64

www.cnrs.fr



DEC249086INSHS

Décision portant nomination de M. Benoît Tarrow aux fonctions de directeur par intérim, de Mme Camille Cornand aux fonctions de directrice adjointe par intérim et de M. Stéphane Gonzalez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint Etienne (GATE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon - Saint Etienne (GATE) ;

Vu la DEC212676INSHS en date du 30 septembre 2021 portant nomination de Mme Izabela Jelovac aux fonctions de directrice et de M. Julien Salanié et M. Benoît Tarrow aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu la DEC234666INSHS en date du 14 décembre 2023 portant modification des établissements co-tutelles de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales,

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire en date du 9 décembre 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Izabela Jelovac, directrice, de M. Julien Salanié, directeur adjoint et de M. Benoît Tarrow, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter 1^{er} janvier 2025.

II. A compter de cette même date, M. Benoît Tarrow, Professeur à l'université Lumière Lyon 2, est nommé directeur par intérim, Mme Camille Cornand, Directrice de recherche au CNRS est nommée directrice adjointe par intérim, et M. Stéphane Gonzalez, Professeur à l'université Jean Monnet, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon Saint-Etienne (GATE), jusqu'au 31 août 2025.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 JAN. 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249151DR07

Décision portant nomination de Mme Nelly BURLET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5558 intitulée « Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5558** intitulée « **Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 22 décembre 2023 ;

Considérant que **Mme Nelly BURLET**, *ingénieure d'études*, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'**École Normale Supérieure de Lyon les 14, 15 novembre et du 02 au 04 décembre 2024**.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/01/2025**, **Mme Nelly BURLET**, *ingénieure d'études*, est nommée assistante de prévention au sein de l'**UMR5558** intitulée « **Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive** ».

Mme Nelly BURLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Nelly BURLET** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 8 janvier 2025

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Administrateur provisoire de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Luc JOHANN

Le directeur d'unité
Fabrice VAVRE

DEC259481DAJ

Décision portant nomination de Mme Aurélie De Sousa aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er}. - A compter du 1^{er} février 2025, Mme Aurélie de Sousa est nommé déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07).

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 29 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC235388DR08

Décision portant nomination de M. Hervé ARLAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC193193INSIS du 20 décembre 2019 nommant M. Karl JOULAIN directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 14/09/2023

Considérant que M. Hervé ARLAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 18/10/2022 au 24/11/2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Hervé ARLAUD, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, à compter du 01/01/2023.

M. Hervé ARLAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hervé ARLAUD, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 12 novembre 2024

Le directeur de l'unité
M. Karl JOULAIN

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC249084DR08

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222144DR08 en date du 26 août 2022 portant nomination de M. Sébastien BOUILLON aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien Bouillon, Ingénieur d'études hors classe, responsable du service de radioprotection de l'unité Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI - UPR3079), est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08), du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Sa mission a pour objet de conseiller à la définition de la politique en matière de radioprotection et de la mettre en œuvre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Sébastien Bouillon demeure affecté à l'unité UPR3079 Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI) sis 1D av Recherche Scientifique - CS 90055 - 45071 ORLEANS Cedex 2.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, M. Sébastien Bouillon percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC248468DR08

Décision portant nomination de M^{me} Valérie PREVITALI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSH VL.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3501, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSH VL, dont le directeur d'unité est M. Xavier RODIER.

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Valérie PREVITALI, technicienne supérieure a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Orléans, les 14, 15, 21 et 22 mars et le 11 avril 2024 par CERFOS,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} septembre 2024, M^{me} Valérie PREVITALI, technicienne supérieure, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UAR3501, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSH VL, en remplacement de M. Jean-Philippe CORBELLINI.

M^{me} Valérie PREVITALI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Valérie PREVITALI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 17 octobre 2024

Le directeur d'unité
M. Xavier RODIER

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Arnaud GIACOMETTI

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional
M. Ludovic HAMON

DEC248213DR08

Décision portant nomination de M. Eric BOURHIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

Vu la décision n° DEC246758INP du 9 avril 2024 portant nomination de M. Jean-François BARDEAU aux fonctions de directeur de l'unité n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Eric BOURHIS, Ingénieur d'Etude, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Caen du 15 au 17 septembre 2020 et à Orléans du 29 septembre au 1^{er} octobre 2020, par CERFOS,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} janvier 2022, M. Eric BOURHIS, Ingénieur d'Etude, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° 7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.

M. Eric BOURHIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric BOURHIS est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2024

Le directeur d'unité
M. Jean-François BARDEAU

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional
M. Ludovic HAMON

DEC248682DR08

Décision portant nomination de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235776DGDS en date du 22/12/2024 portant renouvellement de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI et nommant M. Michaël DESCHAMPS directeur de l'unité ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources non scellées » délivré à M. Isidro DA SILVA le 18 octobre 2024 par UNICAEN ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – Nomination

A compter du 12 novembre 2024 et jusqu'au 18 mars 2030, M. Isidro DA SILVA, ingénieur de recherches, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI.

Article 2 – Missions

M. Isidro DA SILVA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail. Il ou Elle exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 novembre 2024

Le directeur d'unité
M. Michaël DESCHAMPS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC248404DR08

Décision portant nomination de M. Julien SOBILO aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UAR44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » TAAM.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°235774DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND,

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources non scellées » délivré à M. Julien SOBILO, le 08 février 2024 par l'Université de Caen ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} - Nomination

A compter du 19 mars 2024 et jusqu'au 18 mars 2028, M. Julien SOBILO, ingénieur d'études, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité UAR44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » TAAM

Article 2 - Missions

M. Julien SOBILO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 octobre 2024

La directrice d'unité
Mme Cécile FREMOND

Visa du délégué régional
M. Ludovic HAMON

DEC235411DR08

Décision portant fin de fonction de M. Romain BELLANGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC193193INSIS du 20 décembre 2019 nommant M. Karl JOULAIN directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME;

Vu la décision DEC200808DR8 en date du 08/06/2020 nommant M. Romain BELLANGER, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 13/03/2020 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12/03/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Romain BELLANGER, au sein de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, à compter du 1^{er}/11/2023

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 8 novembre 2024

Le Directeur de l'Unité
M. Karl JOULAIN

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC248214DR08

Décision portant nomination de M. Louis HENNET aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité mixte de recherche n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

Vu la décision n° DEC246758INP du 9 avril 2024 portant nomination de M. Jean-François BARDEAU aux fonctions de directeur de l'unité n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources radioactives scellées (incluant les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules) délivré à M Louis HENNET le 29 octobre 2021 par CERAP PREVENTION ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – Nomination

A compter du 29 octobre 2021 et jusqu'au 29 octobre 2026, M. Louis HENNET, Ingénieur de Recherche, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.

Article 2 – Missions

M. Louis HENNET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2024

Le directeur d'unité
M. Jean-François BARDEAU

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du délégué régional
M. Ludovic HAMON

**DEC248999DR08****Décision portant renouvellement de la nomination de Mme Aurélie MERCIER aux fonctions de chargé de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222716DR08 en date du 13 décembre 2022 portant nomination de Mme Aurélie MERCIER aux fonctions de chargé de mission;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Aurélie MERCIER, Ingénieure d'études classe normale, Administratrice CAES du CNRS - Région Sologne Limousin, est renouvelée dans ses fonctions de chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08), du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Sa mission a pour objet d'apporter son concours à des actions de communication portées par la Délégation régionale.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Aurélie MERCIER demeure affecté à l'unité UAR2927 CAES du CNRS - Région Sologne Limousin sis 3E Avenue de la Recherche Scientifique - CS 10065 - 45071 ORLEANS Cedex 2.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, Mme Aurélie MERCIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC248753DR10

Décision portant nomination de M. Thierry Pebayle aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Thierry Pebayle, Ingénieur de recherche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Strasbourg, les 14 au 16 mai 2013 et 11 au 13 juin 2013 par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} janvier 2024, M. Thierry Pebayle, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7364 intitulée Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA).

M. Thierry Pebayle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry Pebayle est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

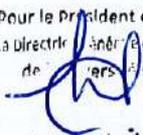
Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 novembre 2024

Visa du délégué régional
Géraud Delorme

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken



Pour le Président et par délégation
La Directrice Adjointe des Services
de l'Université de Strasbourg

Anne Catherine NORBERTI


Chantal MATHIS
Directrice
Laboratoire de Neurosciences
Cognitives et Adaptatives

La directrice d'unité
Chantal Mathis

DEC248692INSHS

Décision portant nomination de Mme Théa Manola aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC221345DGDS du 4 avril 2022 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas Tixier, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 1563, démissionnaire à compter du 30 juin 2024.

II. À compter du 1^{er} septembre 2024, Mme Théa Manola, maître de conférences à l'ENSA de Grenoble, est nommée aux fonctions de directrice adjointe par intérim jusqu'au 31 août 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249078INEE

Décision portant nomination de M. Fabien Arnaud aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de M. Stéphane Blanc, directeur de CNRS Ecologie & Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabien Arnaud, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique en institut auprès du CNRS Ecologie & Environnement, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 40% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès du CNRS Ecologie & Environnement, M. Fabien Arnaud est en charge d'assurer, au bénéfice du CNRS et de ses partenaires, la mise en œuvre d'un instrument national français labélisé par les deux instituts (INEE et INSU) qui rassemble les moyens de forage scientifique continental de faible profondeur pouvant être déployés en France et à l'étranger.

Article 3

M. Fabien Arnaud demeure affecté à l'UMR5204 Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM) - Université Savoie Mont Blanc UFR SceM - Pôle Montagne - 5 bd de la Mer Caspienne - 73376 Le Bourget du Lac cedex - relevant de la délégation Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC248969INP

Décision portant nomination de M. Florent Calvo aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Florent Calvo, directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Physique, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 40% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Physique, M. Florent Calvo est en charge du suivi des groupements de recherche (GDR) et des fédérations de recherche.

Article 3

M. Florent Calvo demeure rattaché laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy) — UMR5588 relevant de la délégation Alpes (DR 11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC249159DDOR

Décision portant nomination de Joanna Janik aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Joanna Janik, Ingénieure de recherche hors classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la Direction des données ouvertes de la recherche (DDOR) du CNRS, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Sa mission a pour objet les compétences et la formation en matière de science ouverte.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Joanna Janik demeure affectée au GRICAD (UAR 3758).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Mme Joanna Janik, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC 249161DDOR

Décision portant nomination de Olivier Fruchart aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Sylvie Rousset

DECIDE :

Article 1^{er}

Olivier Fruchart, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 10% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de de la direction des données ouvertes de la recherche, Olivier Fruchart est en charge de représenter le CNRS au comité exécutif du consortium français ORCID et de faire le lien avec les communautés scientifiques.

Article 3

Olivier Fruchart demeure rattaché à SPINTEC (UMR 8191) relevant de la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC248649DR11

Décision portant nomination de M^{me} Gaëlle ISAMBERT aux fonctions de responsable adjointe du Service Finances, Achats et Comptabilité de la délégation Alpes (MOY1100)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC247688DAJ du 23 juillet 2024 donnant délégation de signature à M. Christophe Muller, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11) notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 14 octobre 2024, Mme Gaëlle ISAMBERT, ingénieure d'études, est nommée responsable adjointe du Service Finances, Achats et Comptabilité de la délégation Alpes (MOY1100).

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 5 novembre 2024

Pour le président-directeur général et
par délégation,
Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248484DR11

Décision portant nomination de Mme Noémie LALAOUI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5250 intitulée DCM

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18/12/2020 portant nomination de M. Didier Boturyn aux fonctions de directeur de l'unité UMR5250 intitulée DCM

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 18 décembre 2024 ;

Considérant que Mme Noémie Lalaoui a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Saint-Martin d'Hères, les 02, 09 et 23/05/2023 par le CNRS délégation Alpes en collaboration avec les partenaires universités ainsi que 14 modules complémentaires (jeudis de la sécurité et sensibilisation risque électrique)

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 06/01/2025, Mme Noémie Lalaoui est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR5250 intitulée DCM

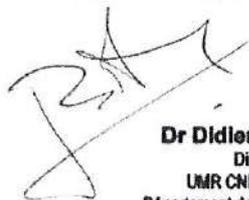
Mme Noémie Lalaoui exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Noémie Lalaoui est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

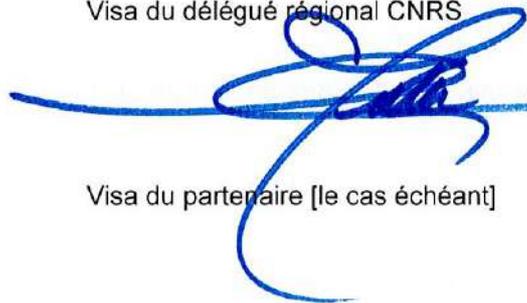
Fait à Gières, le 6 janvier 2025

Le directeur d'unité



Dr Didier BOTURYN
Directeur
UMR CNRS/UGA 5250
Département de Chimie Moléculaire

Visa du délégué régional CNRS



Le Délégué régional
Christophe J. MULLER

Visa du partenaire [le cas échéant]

DEC248631DR12

Décision portant nomination de Mme Corinne MICHAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8562 - Centre Norbert Elias (CNE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR8562 - Centre Norbert Elias (CNE) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Corinne MICHAUD, Technicienne a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille en septembre et octobre 2024 par l'INSERM PACA,

DECIDE :

1^{er} - A compter du 1^{er} novembre 2024, Mme Corinne MICHAUD, Technicienne est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR8562 - Centre Norbert Elias (CNE).

Mme Corinne MICHAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne MICHAUD est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 28/10/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

La directrice d'unité
Dorothee DUSSY

Visa du Président d'Avignon Université
Georges LINARES

DEC248604DR12

Décision portant nomination de Mme Johanne BURLES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7297 - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7297 - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM);

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Johanne BURLES, Assistante Ingénieur a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille en septembre et octobre 2024 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} octobre 2024, M^{me} Johanne BURLES, Assistante Ingénieur est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7297 - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM), en remplacement de Mme Johanne BURLES.

Mme Johanne BURLES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Johanne BURLES est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 28 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

La directrice d'unité
Katell BERTHELOT

DEC248636DR12

Décision portant nomination de Mme Anaïs GAUBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7257 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7257 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Anaïs GAUBERT, Ingénieure d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille en septembre et octobre 2024 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} novembre 2024, M^{me} Anaïs GAUBERT, Ingénieure d'Etudes est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7257 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB), en remplacement de M. Paul ZAMBONI.

Mme Anaïs GAUBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Anaïs GAUBERT est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 30 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Juan Javier REGUERA VIDAECHEA

DEC247013DR12

Décision portant nomination de M. François DOLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS (PYTHEAS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS (PYTHEAS) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. François DOLON, Ingénieur de Recherche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille, du 24 au 26 mai 2005 et du 27 au 29 juin 2005 par le CNRS Délégation Ile de France Meudon ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 janvier 2024, M. François DOLON, Ingénieur de Recherche est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS (PYTHEAS).

M. François DOLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. François DOLON est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 02/04/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Luc BEUZIT

DEC248634DR12

Décision portant nomination de M. Daniel BOYER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR3538 - Laboratoire souterrain à bas bruit (LSBB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UAR3538 - Laboratoire souterrain à bas bruit (LSBB);

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Daniel BOYER, Ingénieur d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille de mars à avril 2016 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M. Daniel BOYER, Ingénieur d'Etudes est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UAR3538 - Laboratoire souterrain à bas bruit (LSBB).

M. Daniel BOYER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Daniel BOYER est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 29 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Le directeur d'unité
Gilles MICOLAU

Visa du Président d'Avignon Université
Georges LINARES

DEC248055DR12

Décision portant nomination de M. Jérémy BRACCONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3514 - Sustainable TEchnologies for LittoraL Aquaculture and MARine REsearch (Stella Mare)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235781DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UAR3514 - Sustainable TEchnologies for LittoraL Aquaculture and MARine REsearch (Stella Mare);

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Jérémy BRACCONI, Technicien de Recherche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS Délégation Provence & Corse.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M. Jérémy BRACCONI, Technicien de Recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UAR3514 - Sustainable TEchnologies for LittoraL Aquaculture and MARine REsearch (Stella Mare).

M. Jérémy BRACCONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Jérémy BRACCONI est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Biguglia, le 23/08/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président de l'Università di Corsica
Pasquale Paoli
Dominique FEDERICI

Le directeur d'unité
Pierre-Mathieu NICOLAI

DEC248742INSHS

Décision portant nomination de Mme Patricia Augier aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7316 intitulée Aix-Marseille Sciences Économiques (AMSE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7316 intitulée Aix-Marseille Sciences Économiques (AMSE) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Tanguy Van Ypersele, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter 22 mars 2024.

II. A compter du 1^{er} octobre 2024, Mme Patricia Augier, professeure à Aix-Marseille Université (AMU), est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7316 intitulée Aix-Marseille Sciences Économiques (AMSE), jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07 JAN. 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC248960CNPS

Décision portant nomination de Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane NICOLAS, ingénieur de recherche du CNRS (IRHC), ingénieur de prévention au sein du service prévention et de sécurité de la délégation Provence et Corse, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences dans la prévention des risques dans le domaine de la plongée subaquatique scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane NICOLAS demeure affecté à la délégation Provence et Corse, 31 Chemin Joseph Aiguier - CS 70071 - 13402 Marseille

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC248628DR12

Décision portant nomination de M. Yannick AUTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7020 - Laboratoire d'Informatique et des Systèmes (LIS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7020 - Laboratoire d'Informatique et des Systèmes (LIS) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Yannick AUTIER, Technicien, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille de septembre à octobre 2024 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} novembre 2024, M. Yannick AUTIER, Technicien, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR7020 - Laboratoire d'Informatique et des Systèmes (LIS).

M. Yannick AUTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yannick AUTIER est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 29 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Sylvain SENE

DEC248637DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Paul ZAMBONI, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7257 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7257 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Paul ZAMBONI, Ingénieur d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille de mai à juin 2010 par Aix-Marseille Université.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} novembre 2024, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7257 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB).exercées par M. Paul ZAMBONI.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 30 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Juan Javier REGUERA VIDAECHEA

DEC248606DR12

Décision portant nomination de M. Arthur VIGAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7326 - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7326 - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Arthur VIGAN, Chargé de Recherche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille de septembre à octobre 2024 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} novembre 2024, M. Arthur VIGAN, Chargé de Recherche est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR7326 - Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM).

M Arthur VIGAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Arthur VIGAN est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 28 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Stephane ARNOUITS

DEC259406DR12

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie MURA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR846 - Station de primatologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235774DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UAR846 - Station de primatologie ;

Vu la décision n° DEC249105INSB du 6 janvier 2025 portant nomination de Mme Alexia CERMOLACCE aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Anne-Marie MURA, Ingénieure d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille en septembre et octobre 2024 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, M^{me} Anne-Marie MURA, Ingénieure d'Etudes est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UAR846 - Station de primatologie.

Mme Anne-Marie MURA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Anne-Marie MURA est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 14/01/2025

Visa de la déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI

La directrice d'unité
Alexia CERMOLACCE

DEC259407DR12

Décision portant nomination de M. Sébastien GUIOL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR846 - Station de primatologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235774DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UAR846 - Station de primatologie ;

Vu la décision n° DEC249105INSB du 6 janvier 2025 portant nomination de Mme Alexia CERMOLACCE aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Sébastien GUIOL, Ingénieur d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille de mars à mai 2018 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Sébastien GUIOL, Ingénieur d'Etudes est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UAR846 - Station de primatologie.

M. Sébastien GUIOL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien GUIOL est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 14/01/2025

Visa de la déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI

La directrice d'unité
Alexia CERMOLACCE

DEC248995INEE

Décision portant nomination de M^{me} Gwenaëlle Goude aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7269 intitulée « Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA) »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7269 intitulée « Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA) » ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Xavier Margarit et M. Pierre Magniez, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} janvier 2025.

II. A compter de cette même date, Mme Gwenaëlle Goude, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249105INSB

Décision portant cessation de fonction et nomination de M^{me} Alexia Cermolacce aux fonctions de directrice de l'unité d'appui et de recherche n° 846 intitulée Station de primatologie

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235774DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°846 intitulée Station de primatologie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe Arnoult, directeur de l'unité d'appui et de recherche n° 846 intitulée Station de primatologie, démissionnaire à compter du 1^{er} janvier 2025.

II. A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de Mme Alexia Cermolacce, directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche n° 846 intitulée Station de primatologie.

III. A compter de cette même date, Mme Alexia Cermolacce, Ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité d'appui et de recherche n° 846 intitulée Station de primatologie, pour la durée fixée dans la décision n° DEC235774DGDS du 22 décembre 2023 susvisée.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259363DR13

Décision portant fin de fonction de M. Olivier DURANT aux fonctions de responsable du service des Systèmes d'Information de la délégation régionale Occitanie Est.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220195 DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} Janvier 2025, il est mis fin aux fonctions de responsable du service des Systèmes d'Information de la délégation régionale Occitanie Est de M. Olivier Durant, IR.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 Janvier 2025

Pour le président-directeur général et
par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC259365DR13

Décision portant nomination de M. Olivier DURANT aux fonctions d'adjoint au responsable du service des Systèmes d'Information de la délégation régionale Occitanie Est.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220195 DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} Janvier 2025, M. Olivier Durant, IR, est nommé adjoint au responsable du service des Systèmes d'Information de la délégation régionale Occitanie Est.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 Janvier 2025

Pour le président-directeur général et
par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC248239MTAP

Décision portant nomination de Madame Marie-Pierre FONTANEL aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Marie-Pierre FONTANEL, Ingénieur de recherche hors-classe, Directrice des systèmes d'information par intérim, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources du **1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024**

Sa mission a pour objet la production d'un rapport de synthèse sur l'expérimentation de l'intelligence artificielle dans les SI de gestion.

Pour l'exercice de cette mission, **Madame Marie-Pierre FONTANEL** demeure affecté(e) à la **direction des systèmes d'information.**

Article 2

Du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 **Madame Marie-Pierre FONTANEL** percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la **délégation Occitanie Ouest**

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 septembre 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit

CNRS

3 rue Michel Ange
75016 PARIS
01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC248883INSB

Décision portant nomination de M. Gregor Thut aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 22 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DÉCIDE :

Article 1^{er} - À compter du 1^{er} janvier 2025, M. Gregor Thut, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau, jusqu'au 1^{er} août 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249079INEE

Décision portant nomination de M. Jérôme Fort aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de M. Stéphane Blanc, directeur de CNRS Ecologie & Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme Fort, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique en institut auprès du CNRS Ecologie & Environnement, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 40% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut écologie et environnement, la mission de M. Jérôme Fort a pour objet l'animation et le suivi des actions liées à la recherche polaire en écologie globale. A ce titre, il représentera le CNRS dans le cadre de la stratégie polaire nationale et des groupes de travail internationaux.

Article 3

M. Jérôme Fort demeure rattaché à l'UMR7266 intitulée « Littoral, environnement et sociétés (LIENSs) », Bâtiment ILE, 2 rue Olympe de Gouges, 17000 LA ROCHELLE, relevant de la délégation régionale Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC247581MTAP

Décision portant nomination de M. Henri Valeins aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Henri Valeins, IRHC, Responsable du pôle système d'information et qualité au sein du laboratoire « Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (UMR5536), est nommé en qualité de chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission transverse d'appui au pilotage (MTAP), direction rattachée à la DGDR, du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2025.

M. Valeins mettra son expertise au service du projet Cahiers de laboratoire électroniques (CLE) au sein du projet USER FIRST piloté par la MTAP et lauréat du Fonds pour la transformation de l'action publique. Le CLE a pour objectif de mettre à disposition des unités un outil de cahier de laboratoire électronique sécurisé permettant d'assurer la traçabilité, l'antériorité et l'imputabilité des résultats de recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Valeins demeure affecté au Laboratoire Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (UMR5536) à Bordeaux.

Article 2

Du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2025, M. Valeins percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2024

CNRS - Direction générale déléguée aux ressources (DGD-R)

Mission Transverse d'appui au pilotage (MTAP)

3, rue Michel-Ange - 75794 Paris Cedex 16

T. 01 44 96 48 64

www.cnrs.fr



Le Président-directeur général
Antoine Petit

CNRS - Direction générale déléguée aux ressources (DGD-R)
Mission aide au pilotage et relations avec les Délégations Régionales et les instituts (MPR)
3, rue Michel-Ange - 75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 48 64
www.cnrs.fr



DEC248501DR15

Décision portant nomination de M. Christophe Halgand, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213778DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS), dont le directeur est M. Daniel Choquet ;

Vu la décision n° DEC246234INSB du 12 février 2024 portant nomination de M. Laurent Groc comme directeur de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 7 octobre 2024, M. Christophe Halgand, ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS), en remplacement de M. Laurent Chambon.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 07 octobre 2024

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Laurent Groc



DEC259373DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Emmanuel MELLET, assistant de prévention au sein de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) ;

Vu l'instruction n°INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Emmanuel MELLET, DR2, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) exercées par M. Emmanuel MELLET.

Article 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Pessac, le 16/01/2025

Visa du délégué régional

Younis HERMES

Le directeur d'unité

Thomas BORAUD



DEC259372DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Caroline ABELA, assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5319 intitulée PASSAGES.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'UMR n° 5319 intitulée PASSAGES ;

Vu l'instruction n°INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Caroline ABELA, IR, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 8 et 9 novembre 2021, les 29 et 30 novembre 2021 et le 14 décembre 2021.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5319 intitulée PASSAGES exercées par M^{me} Caroline ABELA.

Article 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Pessac, le 14 janvier 2025

Visa du délégué régional

Younis HERMES

La directrice d'unité

Véronique ANDRE-LAMAT

DEC248866INSMI

Décision portant nomination de M. Philippe PONCET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5142 intitulée « Laboratoire de mathématiques et de leurs applications de Pau » (LMAP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5142 intitulée « Laboratoire de mathématiques et de leurs applications de Pau » (LMAP) et nommant M. Gilles CARBOU directeur de l'unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} mars 2025, il est mis fin aux fonctions de M. Gilles CARBOU, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5142 intitulée « Laboratoire de mathématiques et de leurs applications de Pau » (LMAP).

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2025, M. Philippe PONCET, professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n° 5142 intitulée « Laboratoire de mathématiques et de leurs applications de Pau » (LMAP), pour la durée fixée dans la décision n° DEC213767DGDS en remplacement de M. Gilles CARBOU.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC248533INSB

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Emmanuelle Bayer aux fonctions de directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC213784DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité d'appui et de recherche n°3420 intitulée Bordeaux Imaging Center ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

- À compter du 12 décembre 2024, il est mis fin aux fonctions de M. Patrick Moreau, directeur adjoint de l'unité UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center.
- À compter de cette même date, M^{me} Emmanuelle Bayer directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité d'appui et de recherche n°3420 intitulée Bordeaux Imaging Center, pour la durée fixée dans la décision n° DEC213784DGDS du 20 décembre 2021 susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259620DR15

Décision portant nomination de M. Laurent Chambon, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 7 janvier 2025, M. Laurent Chambon, ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA), en remplacement de M. Pierre Schweitzer.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 7 janvier 2025

Pour le président-directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité
Sandrine Bertrand

DEC259370DR15

Décision portant nomination de M. Laurent Bartholini aux fonctions d'adjoint à la responsable du service patrimoine et logistique de la délégation régionale Aquitaine

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Laurent Bartholini, assistant ingénieur, est nommé adjoint à la responsable du service patrimoine et logistique de la délégation régionale Aquitaine.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 janvier 2025

Pour le président-directeur général et
par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermès

DEC249153INSIS

Décision portant nomination de Hervé MUHR aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Hervé MUHR, directeur de recherche au CNRS 1^{ère} classe, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (CNRS Ingénierie) du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Hervé MUHR, rattaché au directeur adjoint scientifique, est en charge des thématiques fluides, procédés, plasmas et transferts (portefeuille 8D).

Article 3

Hervé MUHR demeure affecté à l'UMR7274 LRGP relevant de la délégation Centre Est (DR06).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC246369CNPS

Décision portant nomination de M. Quentin LEGRAND aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Quentin LEGRAND, ingénieur d'étude au CNRS (IEHC), ingénieur au sein du centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique de la délégation Paris-Normandie, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et sécurité, du 1^{er} mars 2024 au 31 décembre 2025

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences dans la prévention de l'exposition des personnels aux rayonnements optiques artificiels.

Pour l'exercice de cette mission, M. Quentin LEGRAND demeure affecté à la délégation Paris-Normandie.

Article 2

Du 1^{er} mars 2024 au 31 décembre 2025. M. Quentin LEGRAND, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Normandie, 3 rue Michel Ange – 75794 PARIS cedex 1

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC248876INSB

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Alphée Michelot aux fonctions de directeur par intérim de l'international research laboratory n°3639 intitulé Bridging Mechanobiology and Medicine.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235785DGDS du 22 décembre 2024 portant renouvellement de l'international research laboratory n°3639 intitulé Bridging Mechanobiology and Medicine ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

DECIDE :

Article 1^{er} -

I. Il est mis fin aux fonctions de M^{me} Rong Li, professeure des universités à l'Université nationale de Singapour, directrice de l'international research laboratory n°3639 intitulé Bridging Mechanobiology and Medicine, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2025.

II. A compter de cette même date, M. Alphée Michelot, directeur de recherche au CNRS est nommé directeur par intérim de l'international research laboratory n°3639 intitulé Bridging Mechanobiology and Medicine, jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249164INSIS

Décision portant nomination de Bernard LEGRAND aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Bernard LEGRAND, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (CNRS Ingénierie) du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Bernard LEGRAND est rattaché au pôle international et europe, en lien avec la directrice adjointe scientifique référente, pour le suivi des activités liées aux IRC (International Research Center) de l'institut.

Article 3

Bernard LEGRAND demeure affecté à l'UPR8001 LAAS relevant de la délégation Occitanie Ouest (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC248972INP

Décision portant nomination de M. Denis Morineau aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis Morineau, directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Physique, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 40% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Physique, M. Denis Morineau est en charge du suivi des infrastructures de recherche de CNRS Physique.

Article 3

M. Denis Morineau demeure rattaché à l'Institut de physique de Rennes (IPR) — UMR6252 relevant de la délégation DR 17 — Bretagne et Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC248913DR17

Décision portant nomination de Mme Béata BREJTA aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle MALESYS aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Béata BREJTA, ingénieure d'études, est nommée responsable du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 09/12/2024

Pour le président-directeur général et
par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Emmanuelle MALÉSYS

DEC248959DR18

Décision portant nomination de M. Arnaud BEURAIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° 9013 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multi physique Multiéchelle (LaMcube).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 portant création de l'unité mixte n°9013 intitulée LaMcube et nommant M. Jean-Baptiste COLLIAT en qualité de directeur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M Arnaud BEURAIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 14/04/2015, du 21 au 22/05/2015 et du 18 au 19/06/2015,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 10/12/2024, M. Arnaud BEURAIN, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMr9013 intitulée LaMcube.

M. Arnaud Beurain exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Arnaud BEURAIN est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 10/12/24

Visa de la déléguée régionale
Vanessa TOCUT

Visa du partenaire
Université de Lille
Régis Bordet, Président de l'université de Lille

Le directeur d'unité
Jean-Baptiste COLLIAT

DEC248947INEE

Décision portant nomination de Monsieur Lionel Guidi aux fonctions de délégué scientifique en institut.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Stéphane Blanc, directeur de l'institut CNRS écologie & environnement

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Lionel Guidi, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'institut CNRS Ecologie & Environnement, du 1^{er} décembre 2024 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 50% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'institut Ecologie & Environnement, M. Lionel Guidi est en appui au Directeur Adjoint Scientifique en charge de la thématique « écologie, évolution et biodiversité », et a pour mission de prendre en charge l'animation de la communauté scientifique française impliquée dans les expéditions Tara ainsi que les relations avec la Fondation Tara.

Article 3

M. Lionel Guidi demeure rattaché à l'UMR7093 « Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV) », Sorbonne Université, Station Zoologique, 181 Chemin du Lazaret, 06234 VILLEFRANCHE SUR MER - France, relevant de la délégation Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL

DEC259292INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Lionel Gourichon aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Elisa Nicoud aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7264 intitulée « Cultures et environnements : Préhistoire, Antiquité, Moyen-Age (CEPAM) »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7264 intitulée « Cultures et environnements : Préhistoire, Antiquité, Moyen-Age (CEPAM) » ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Théry, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2025.

II. A compter de cette même date, M. Lionel Gourichon, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2025.

Article 2

A compter de cette même date, Mme Elisa Nicoud, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2025.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249012INSMI

Décision portant renouvellement de la nomination de Laurent Serlet aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Laurent Serlet, Professeur des universités est renouvelé aux fonctions de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, Laurent Serlet est en charge de la formation.

Article 3

Laurent Serlet demeure affecté à l'UMR6620 (LMBP) rattachée à la délégation régionale du CNRS Rhône-Auvergne (DR7).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC249015INSMI

Décision portant renouvellement de la nomination d'Ugo Boscain aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Ugo Boscain, directeur de recherche est renouvelé aux fonctions de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 30 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, Ugo Boscain est en charge de l'Interdisciplinarité.

Article 3

Ugo Boscain demeure rattaché au Laboratoire Jacques Louis-Lions (LJLL- UMR7598), relevant de la délégation Paris-Centre (DR2).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC249098INSB

Décision portant nomination de M. Julio Saez-Vasquez aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création ou renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier Panaud, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes, démissionnaire à compter du 1^{er} janvier 2025.

II. A compter de cette même date, M. Julio Saez-Vasquez, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n° 5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes, pour la durée fixée dans la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 susvisée.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC248875INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe Ramirez aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7306 intitulée Institut de Recherches Asiatiques (IrAsia)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7306 intitulée Institut de Recherches Asiatiques (IrAsia)

Vu l'avis du Conseil d'unité du 27 septembre 2024,

Vu l'accord du partenaire tutelle principale

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Mme Thi Phuong Ngoc Nguyen, directrice de l'unité mixte de recherche n° 7306 intitulée Institut de Recherches Asiatiques (IrAsia), appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Article 2 – À compter de cette même date, M. Philippe Ramirez, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2025.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

06 JAN. 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC248949INSHS

Décision portant nomination de Mme Isabel Colón de Carvajal aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5191 intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations (ICAR)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5191 intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations (ICAR) ;

Vu l'avis du Conseil d'unité du 29 novembre 2024 ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de M. Pierluigi Basso, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5191 intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations (ICAR), appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 – À compter de cette même date, Mme Isabel Colón de Carvajal, maître de conférences à l'ENS de Lyon, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2025.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

06 JAN. 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC249016INSMI

Décision portant renouvellement de la nomination d'Hélène Mathis aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Hélène Mathis, enseignante-chercheuse est renouvelée aux fonctions de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, Hélène Mathis est en charge de l'Innovation et Transfert des sciences mathématiques.

Article 3

Hélène Mathis demeure rattachée à l'Institut Montpellierain Alexander Grothendieck, relevant de la délégation Occitanie Est (DR13).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC249014INSMI

Décision portant renouvellement de la nomination d'Olivier Saut aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Olivier Saut, Directeur de recherche est renouvelé aux fonctions de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 30 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, Olivier Saut est en charge du suivi des GDR (RT).

Article 3

Olivier Saut demeure rattaché à l'Institut Mathématique de Bordeaux, relevant de la délégation Aquitaine (DR15).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC248706INSHS

Décision portant nomination de M. Gaël Depoorter aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n° 3621 intitulée Agorantic Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques (AGORANTIC)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235770DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3621 intitulée Agorantic Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques (AGORANTIC) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de structure fédérative ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre-Henri Morand, directeur de de la fédération de recherche n°3621, à compter du 16 septembre 2024, appelé à d'autres fonctions.
- II. À compter du 15 novembre 2024, M. Gaël Depoorter, maître de conférences à Avignon Université, est nommé aux fonctions de directeur par intérim jusqu'au 31 août 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

06 JAN. 2025

Le président-directeur général



Antoine Petit

DEC249104DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC248747DAJ du 2 décembre 2024 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, directrice des ressources humaines par intérim

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC248747DAJ du 2 décembre 2024 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, directrice des ressources humaines par intérim ;

Vu la décision n° DEC248482DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Eric Chareyre aux fonctions de directeur délégué aux cadres supérieurs et aux fonctions de directeur de l'audit interne par intérim,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° DEC248747DAJ du 2 décembre 2024 susvisée, les mots : « Mme Muriel Sinanidès, directrice déléguée aux cadres supérieurs » sont remplacés par les mots : « M. Eric Chareyre, directeur délégué aux cadres supérieurs ».

Art. 2. - La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 décembre 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249166DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Cyril Moulin, directeur de la direction d'appui aux partenariats publics

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222404DAJ du 17 octobre 2022 portant organisation de la direction d'appui aux partenariats publics (DAPP) ;

Vu la décision n° DEC249165DAJ portant nomination de M. Cyril Moulin aux fonctions de directeur de la direction d'appui aux partenariats publics,

DECIDE :

Article 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Cyril Moulin, directeur de la direction d'appui aux partenariats publics, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS :

- les conventions d'application des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- les conventions avec les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche concernant la définition des partenariats.

Article 2 - La présente décision, qui prend effet à compter du 13 janvier 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259297DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC259296DAJ portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-Luc Moullet, directeur général délégué à l'innovation, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions, à l'exclusion :

- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS supérieures à 300 000 euros hors taxes ou lorsque ces créances ne sont pas nées de conventions de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation ;
- des transactions lorsque leur montant est supérieur à 150 000 euros hors taxes ou lorsqu'elles ne mettent pas fin à un litige concernant la négociation, l'exécution ou la résiliation d'une convention de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259300DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE) ;

Vu la décision n° DEC259298DAJ portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE),

DECIDE :

Article 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS :

- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;
- les accords de confidentialité avec des entreprises en vue de la conclusion d'un partenariat scientifique.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259303DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Florence de Launet, directrice déléguée à la formation pour les entreprises (DDFE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE), notamment le 2.5 de son article 2 ;

Vu la décision n° DEC259302DAJ portant nomination de Mme Florence de Launet aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises (DDFE),

DECIDE :

Article 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Florence de Launet, directrice déléguée à la formation pour les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS :

- les conventions bilatérales de formation établies dans le cadre des stages organisés par la direction déléguée à la formation pour les entreprises ;
- les conventions de partenariat conclues entre le CNRS avec d'autres organismes pour la promotion, l'organisation et la réalisation de formations.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence de Launet, directrice déléguée à la formation pour les entreprises, délégation est donnée à Mme Ouarda Hugel, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, les conventions visées à l'article 1^{er}.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259294DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC248529DAJ du 31 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC248529DAJ du 31 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC259293DAJ portant nomination de M. Serge Legaud aux fonctions de directeur adjoint des systèmes d'information,

DECIDE :

Article 1^{er} – L'article 2 de la décision n° DEC248529DAJ du 31 octobre 2024 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes : « **Art. 2.** - *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information, délégation est donnée à M. Serge Legaud, directeur adjoint des systèmes d'information, et à Mme Marie-Chitra Iriart, directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions respectives.* »

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259422DR01

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Antoine Defossez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Slimane Ait-Si-Ali aux fonctions de directeur de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Pierre-Antoine Defossez, directeur d'unité adjoint¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine Defossez, directeur d'unité adjoint, délégation est donnée à Mme Mélanie Charlery, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le directeur d'unité
Slimane Ait-Si-Ali

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259421DR01

Décision portant délégation de signature à M. Slimane Ait-si-Ali, directeur de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Slimane Ait-Si-Ali aux fonctions de directeur de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Slimane Ait-Si-Ali, directeur de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Slimane Ait-Si-Ali, directeur de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », délégation est donnée à M. Pierre-Antoine Defossez, directeur d'unité adjoint² et à Mme Mélanie Charlery, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2025

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC259419DR01

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste Manneville, directeur de l'UMR7057 intitulée « Matière et Systèmes Complexes » (MSC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR7057 intitulée « Matière et Systèmes Complexes » (MSC) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Jean-Baptiste Manneville aux fonctions de directeur de l'UMR7057 intitulée « Matière et Systèmes Complexes » (MSC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Baptiste Manneville, directeur de l'UMR7057 intitulée « Matière et Systèmes Complexes » (MSC) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste Manneville, directeur de l'UMR7057 intitulée « Matière et Systèmes Complexes » (MSC), délégation est donnée à M. Valentin Leroy, directeur d'unité adjoint², et à Mme Carole Philippe Barache, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2025

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC248739DAJ

Décision portant modification de la décision DEC222638DAJ du 7 novembre 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Paris-Centre (DR02)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC222638DAJ du 7 novembre 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Paris-Centre (DR02);

Vu la décision n°DEC234320DR02 du 4 mai 2023 portant nomination de Mme Delphine Coulbois aux fonctions de responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation régionale de la circonscription Paris-Centre (DR02) en remplacement de Mme Katell Hadjadj-Bertholet,

DECIDE :

Article 1^{er}. - A l'article 4 de la décision n°DEC222638DAJ du 7 novembre 2022 susvisée, les termes « Mme Katell Hadjadj-Bertholet » sont remplacés par les termes « Mme Delphine Coulbois ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2024

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC259325DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien VALETTE, directeur de l'unité n° UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie, dont le directeur est Monsieur Julien VALETTE ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Julien VALETTE, directeur de l'unité n° UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien VALETTE, directeur de l'unité n° UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie, délégation est donnée à Madame Cécile SAINTOT, responsable administrative et Madame Céline BALIGAND, chercheuse, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC259316DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie GODIN BEEKMANN, directrice de l'unité n° UAR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision n° DEC247873INSU du 6 janvier 2025 portant recodification de la fédération de recherche n° 636 intitulée "Institut Pierre-Simon Laplace" (IPSL) en unité d'appui et de recherche ;

Vu la décision n° DEC247873INSU du 6 janvier 2025 portant nomination de Madame Sophie GODIN BEEKMANN aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sophie GODIN BEEKMANN, directrice de l'unité n° UAR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie GODIN BEEKMANN, directrice de l'unité n° UAR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace, délégation est donnée à Monsieur Mehdi AYAD, administrateur, Monsieur Martial HAEFFELIN, directeur adjoint, et Monsieur Laurent BOPP, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC259313DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie ABRIET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie, dont le directeur est Monsieur Zoubir KHATIR ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sophie ABRIET, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le directeur d'unité
Monsieur Zoubir KHATIR

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC249238DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle SCHMITT, directrice de l'unité n° UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Madame Emmanuelle SCHMITT aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle SCHMITT, directrice de l'unité n° UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle SCHMITT, directrice de l'unité n° UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires, délégation est donnée à Monsieur Benoit SCHNEIDER, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC249239DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Benoit SCHNEIDER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Madame Emmanuelle SCHMITT aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Benoit SCHNEIDER, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1er janvier 2025

La directrice d'unité
Madame Emmanuelle SCHMITT

¹ La directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259312DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Zoubir KHATIR*, directeur de l'unité n° *UMR8029* intitulée *Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie, dont le directeur est Monsieur Zoubir KHATIR ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Zoubir KHATIR, directeur de l'unité n° UMR8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Zoubir KHATIR, directeur de l'unité n° UMR8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie, délégation est donnée à Madame Sophie ABRIET, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC249224DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Stéphanie CHAILLAT, Monsieur Axel MODAVE et Madame Corinne CHEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation

LA DIRECTRICE PAR INTÉRIM D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Madame Sonia FLISS aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Stéphanie CHAILLAT, directrice adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie CHAILLAT, délégation est donnée à Monsieur Axel MODAVE, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie CHAILLAT et de Monsieur Axel MODAVE, délégation est donnée à Madame Corinne CHEN, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité, déléguante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1er janvier 2025

La directrice par intérim d'unité
Madame Sonia FLISS

¹ La directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC249251DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel ODIC*, directeur par intérim de l'unité n° *UMR8507* intitulée *Génie électrique et électronique de Paris*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Emmanuel ODIC aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel ODIC, directeur par intérim de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel ODIC, directeur par intérim de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris, délégation est donnée à Madame Séverine LEBOUVIER, responsable administrative, Monsieur Éric LABOURÉ, directeur adjoint par intérim, et Monsieur Hakeim TALLEB, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC259323DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christoph WESTBROOK et Madame Ayano SLIWA (TANAKA), pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Patrick GEORGES aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Christoph WESTBROOK, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christoph WESTBROOK, délégation est donnée à Madame Ayano SLIWA (TANAKA), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 9 janvier 2025

Le directeur d'unité
Monsieur Patrick GEORGES

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259317DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mehdi AYAD, Monsieur Martial HAEFFELIN, et Monsieur Laurent BOPP, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision n° DEC247873INSU du 6 janvier 2025 portant recodification de la fédération de recherche n° 636 intitulée "Institut Pierre-Simon Laplace" (IPSL) en unité d'appui et de recherche ;

Vu la décision n° DEC247873INSU du 6 janvier 2025 portant nomination de Madame Sophie GODIN BEEKMANN aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Mehdi AYAD, administrateur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mehdi AYAD, délégation est donnée à Monsieur Martial HAEFFELIN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mehdi AYAD et de Monsieur Martial HAEFFELIN, délégation est donnée à Monsieur Laurent BOPP, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité, délégitante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégitaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 9 janvier 2025

La directrice d'unité
Madame Sophie GODIN BEEKMANN

¹ La directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC249259DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOURGEOIS, directeur de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Frédéric BOURGEOIS aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOURGEOIS, directeur de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOURGEOIS, directeur de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, délégation est donnée à Madame Christine KERIBIN, chercheuse, et Madame Marie-Christine MYOUPPO, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC259327DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile SAINTOT et Madame Céline BALIGAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie, dont le directeur est Monsieur Julien VALETTE ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Cécile SAINTOT, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile SAINTOT, délégation est donnée à Madame Céline BALIGAND, chercheuse, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 1er janvier 2025

Le directeur d'unité
Monsieur Julien VALETTE

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC249252DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Séverine LEBOUVIER, Monsieur Éric LABOURÉ et Monsieur Hakeim TALLEB, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Emmanuel ODIC aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Séverine LEBOUVIER, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Séverine LEBOUVIER, délégation est donnée à Monsieur Éric LABOURÉ, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Séverine LEBOUVIER et de Monsieur Éric LABOURÉ, délégation est donnée à Monsieur Hakeim TALLEB, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le directeur par intérim d'unité
Monsieur Emmanuel ODIC

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259321DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick GEORGES*, directeur de l'unité n° *UMR8501* intitulée *Laboratoire Charles Fabry*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Patrick GEORGES aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry, délégation est donnée à Monsieur Christoph WESTBROOK, chercheur, et Madame Ayano SLIWA (TANAKA), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC249260DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Christine KERIBIN et Madame Marie-Christine MYOUPPO, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Frédéric BOURGEOIS aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Christine KERIBIN, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine KERIBIN, délégation est donnée à Madame Marie-Christine MYOUPPO, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 1er janvier 2025

Le directeur d'unité
Monsieur Frédéric BOURGEOIS

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC249222DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sonia FLISS, directrice par intérim de l'unité n° UMR7231 intitulée *Propagation des ondes : étude mathématique et simulation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR7231 intitulée *Propagation des ondes : étude mathématique et simulation* ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Madame Sonia FLISS aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR7231 intitulée *Propagation des ondes : étude mathématique et simulation* ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Sonia FLISS, directrice par intérim de l'unité n° UMR7231 intitulée *Propagation des ondes : étude mathématique et simulation*, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sonia FLISS, directrice par intérim de l'unité n° UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation, délégation est donnée à Madame Stéphanie CHAILLAT, directrice adjointe par intérim, Monsieur Axel MODAVE, chercheur, et Madame Corinne CHEN, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC249248DR07

Décision portant délégation de signature à M. Anis TLILI, directeur de l'unité n° UMR5278 intitulée Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés (LHCEP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR5278, intitulée Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés (LHCEP) ;

Vu la décision n° DEC248668INC du 19 décembre 2024 portant cessation de fonctions et nomination de M. Anis TLILI aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR5278, intitulée Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés (LHCEP) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Anis TLILI, directeur de l'unité n° UMR5278, intitulée Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés (LHCEP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anis TLILI, directeur de l'unité n° UMR5278, intitulée Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés (LHCEP), délégation de signature est donnée à Mme Anne RENAULT, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC259505DR07

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu COUTTENIER, directeur de l'unité n° EMR5001 intitulée Equality and Conflict, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC235787DGDS du 17 janvier 2025 portant création de l'unité n° EMR5001, intitulée Equality and Conflict dont le directeur est M. Mathieu COUTTENIER ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Mathieu COUTTENIER, directeur de l'unité n° EMR5001, intitulée Equality and Conflict, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2024.



Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC259482DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie De Sousa, déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la décision DEC193122DR07 du 9 décembre 2019 portant nomination de Mme Virginie Farré-Durand aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Rhône-Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC162231DR07 du 9 septembre 2016 portant nomination de M. Denis Duplat aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC213738DRH du 25 novembre 2021 portant nomination de Mme Carole Saucé aux fonctions de responsable du pôle gestion des carrières du service ressources humaines de la délégation régionale Rhône-Auvergne ;

Vu la décision DEC259481DAJ portant nomination de Mme Aurélie De Sousa aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) ;

Vu l'instruction n° INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la circulaire n° CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Aurélie De Sousa, déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de biens mobiliers relevant du domaine privé du CNRS, dont celui-ci n'a plus l'utilité et dont la valeur unitaire de chaque bien n'excède pas 40 000 euros hors taxes, dans les conditions fixées aux l'articles L. 3211 17 à L. 3211-20 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les licences concédées à une société d'accélération du transfert de technologie (SATT) par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS247717DAJ du 11 juillet 2024 susvisée ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclues avec les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents ;
- les accords de consortium issus des appels à projets « Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence » (SFR1), « Intégration et développement des IdEx et des ISITE » (IDéES), « Excellences sous toutes ses formes » (ExcellencES), « Pôles Universitaires d'Innovation » (PUI) et « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » (ASDESR).

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie De Sousa, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Virginie Farré-Durand, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie De Sousa, déléguée régionale par intérim, et de Mme Virginie Farré-Durand, responsable des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Carole

Saucé, responsable du pôle gestion des carrières du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1. de l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Art. 4. - La présente décision, qui prend effet à partir du 1^{er} février 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 29 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259504DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COLON DE CARVAJAL, directrice par intérim de l'unité n° UMR5191 intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 1^{er} janvier 2024 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR5191, intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations ;

Vu la décision n° DEC248949INSHS du 6 janvier 2025 portant nomination de Mme Isabel COLON DE CARVAJAL aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR5191, intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Isabelle COLON DE CARVAJAL, directrice par intérim de l'unité n° UMR5191, intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2024.

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COLON DE CARVAJAL, directrice par intérim de l'unité n° UMR5191, intitulée Interactions, corpus, apprentissages, représentations, délégation de signature est donnée à Mme Lucie BUJON GODDE, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC259367DR07

Décision portant délégation de signature à M. Eric THIRAUULT, directeur de l'unité n° UMR5138 intitulée Archéologie et archéométrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR5138, intitulée Archéologie et archéométrie dont le directeur est M. Eric THIRAUULT ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Eric THIRAUULT, directeur de l'unité n° UMR5138, intitulée Archéologie et archéométrie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric THIRAUULT, directeur de l'unité n° UMR5138, intitulée Archéologie et archéométrie, délégation de signature est donnée à Mme Anne BAUD, Directrice adjointe et à Mme Nedjima KACIDEM, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC259368DR07

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GEANTET, directeur de l'unité n° UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR5256, intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon dont le directeur est M. Christophe GEANTET ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Christophe GEANTET, directeur de l'unité n° UMR5256, intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GEANTET, directeur de l'unité n° UMR5256, intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, délégation de signature est donnée à M. Christian GEORGE, Directeur adjoint, Mme Chantal LORENTZ, Ingénieure de recherche et à Mme Geraldine CHAPUIS, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC248088DR08

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CANGUILHEM pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7323, intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR), dont la directrice est Mme Elena PIERAZZO ;

Vu la décision DEC247486INSHS du 12 juillet 2024 portant nomination de Mme Solveig SERRE aux fonctions de directrice par intérim et de M. Philippe CANGUILHEM aux fonctions directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR).

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe CANGUILHEM, directeur d'unité adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 septembre 2024

La directrice par intérim
Mme Solveig SERRE

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC249188DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Marie EVINA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213778DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prorogation de l'unité UMR7302, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM), dont le directeur est M. Martin AURELL;

Vu la décision DEC221660INSHS 26 juillet 2022 portant nomination de Mme Cécile VOYER au fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR7302, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM),

Vu la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination de Mme Cécile VOYER au fonctions de directrice de l'unité UMR7302, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marie EVINA, gestionnaire administrative et financière, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ou directrice d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 décembre 2024

La directrice
Cécile VOYER

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC249108DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile VOYER, directrice de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu, la décision DEC213778DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prorogation de l'unité UMR7302, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM), dont le directeur est M. Martin AURELL;

Vu la décision DEC221660INSHS 26 juillet 2022 portant nomination de Mme Cécile Voyer au fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR7302, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM),

Vu la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination de Mme Cécile Voyer au fonctions de directrice de l'unité UMR7302, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Cécile VOYER, directrice de l'unité n° UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés

par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile VOYER, délégation de signature est donnée à Mme Marie EVINA, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, déléguant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 décembre 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC249110DR08

Décision portant délégation de signature à M. Cédric LECOUEY, directeur de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson (IDP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu, la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson, dont le directeur est M. Cédric LECOUEY.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Cédric LECOUEY, directeur de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric LECOUEY, délégation de signature est donnée à M. Pascal BASEILHAC, professeur des universités, M. Luc HILLAIRET, professeur des universités, Mme Magali RIBOT, professeure des universités, M. Laurent MAZET, professeur des universités, Mme Marie GAUCHER, ingénieure d'étude, Mme Anne LIGER, technicienne et Mme Anouchka LEPINE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 décembre 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC249187DR08

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BASEILHAC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7311 intitulée Institut Denis Poisson (IDP)**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7311 intitulée Institut Denis Poisson, dont le directeur est M. Cédric LECOUEY.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Pascal BASEILHAC, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc HILLAIRET, délégation est donnée à M. Luc HILLAIRET, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc HILLAIRET et de M. Luc HILLAIRET, délégation est donnée à Mme Magali RIBOT, professeure des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc HILLAIRET, de M. Luc HILLAIRET et de Mme Magali RIBOT, délégation est donnée à M. Laurent MAZET, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc HILLAIRET, de M. Luc HILLAIRET, de Mme Magali RIBOT et M. Laurent MAZET, délégation est donnée à Mme Marie GAUCHER Ingénieure d'étude, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc HILLAIRET, de M. Luc HILLAIRET, de Mme Magali RIBOT, de M. Laurent MAZET et Mme Marie GAUCHER délégation est donnée à Mme Anne LIGER, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc HILLAIRET, de M. Luc HILLAIRET, de Mme Magali RIBOT, de M. Laurent MAZET, de Mme Marie GAUCHER et Mme Anne LIGER délégation est donnée à Mme Anouchka LEPINE, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

Article 8 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 9 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 décembre 2024

Le directeur d'unité
Cédric LECOUEY

DEC247848DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Lise THOMANN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7344 intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés, dont le directeur est M. Eric ROBERT ;

Vu la décision DEC247766INSIS portant cessation de fonctions de M. Eric ROBERT, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7344 intitulée « Groupe des recherches sur énergétique des milieux ionisés » (GREMI) ;

Vu, la décision DEC247813INSIS portant nomination de M. Stephane PELLERIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7344 intitulée « Groupe des recherches sur énergétique des milieux ionisés » (GREMI).

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Anne Lise THOMANN, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Lise THOMANN, délégation est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juillet 2024

Le directeur d'unité
Stéphane PELLERIN

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259358DR08

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MERILLOU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 02 janvier 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Stéphane BILA,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Stéphane MERILLOU, Professeur des universités, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MERILLOU, délégation est donnée à M. Samir ADLY, Professeur des Universités, responsable AXE MATHIS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MERILLOU et de M. Samir ADLY, délégation est donnée à M. Denis BARATAUD, Professeur des Universités, responsable AXE SRF, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MERILLOU, de M. Samir ADLY et de M. Denis BARATAUD, délégation est donnée à M. Pierre BLONDY, Professeur des Universités, responsable AXE RF ELITE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MERILLOU, de M. Samir ADLY, de M. Denis BARATAUD et de M. Pierre BLONDY, délégation est donnée à M. Jean-Pierre CANCES, Professeur des Universités, responsable AXE SRI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MERILLOU, de M. Samir ADLY, de M. Denis BARATAUD, de M. Pierre BLONDY et de M. Jean-Pierre CANCES, délégation est donnée à M. Chaker LARABI, Professeur des Universités responsable AXE ASALI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique

Article 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MERILLOU, de M. Samir ADLY, de M. Denis BARATAUD, de M. Pierre BLONDY, de M. Jean-Pierre CANCES et de M. Chaker LARABI, délégation est donnée à M. Sébastien HORNA, Professeur des Universités, directeur délégué (site Poitiers) aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MERILLOU, de M. Samir ADLY, de M. Denis BARATAUD, de M. Pierre BLONDY, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Chaker LARABI et de M. Sébastien HORNA, délégation est donnée à M. Philippe ROY, Directeur de Recherche, responsable AXE PHOT aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MERILLOU, de M. Samir ADLY, de M. Denis BARATAUD, de M. Pierre BLONDY, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Chaker LARABI, de M. Sébastien HORNA et de M. Philippe ROY, délégation est donnée à M. Raphaël SOMMET, Chargé de recherche, responsable équipe CCSNL, AXE SRF (site Brive), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 10 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MERILLOU, de M. Samir ADLY, de M. Denis BARATAUD, de M. Pierre BLONDY, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Chaker LARABI, M. Sébastien HORNA, de M. Philippe ROY et de M. Raphaël SOMMET, délégation est donnée à Mme Virginie REYTIER, Ingénieure d'étude, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 11 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MERILLOU, de M. Samir ADLY, de M. Denis BARATAUD, de M. Pierre BLONDY, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Chaker LARABI, M. Sébastien HORNA, de M. Philippe ROY, de M. Raphaël SOMMET et de Mme Virginie REYTIER, délégation est donnée à Mme Elodie CHARAMNAC, assistante ingénieure, responsable finance, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 12 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ou directrice d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 13 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 10 janvier 2025

Le Directeur d'unité
Stéphane BILA

DEC259357DR08

Décision portant délégation de signature à M. Stephane BILA, directeur de l'unité n° UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 02 janvier 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Stéphane BILA.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Stéphane BILA, directeur de l'unité n° UMR7252 intitulée XLIM, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephane BILA, directeur de l'unité n° UMR7252, délégation de signature est donnée à

- M. Stephane MERILLOU, Professeur des universités, directeur adjoint
- M. Samir ADLY, Professeur des Universités, responsable AXE MATHIS

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- M Denis BARATAUD, Professeur des Universités, responsable AXE SRF
- M. Pierre BLONDY, Professeur des Universités, responsable AXE RF ELITE
- M. Jean-Pierre CANCES, Professeur des Universités, responsable AXE SRI
- M. Chaker LARABI, Professeur des Universités, responsable AXE ASALI
- M. Sébastien HORNA, Professeur des Universités, directeur délégué (site Poitiers)
- M. Philippe ROY, Directeur de Recherche, responsable AXE PHOT
- M. Raphaël SOMMET, Chargé de recherche, responsable équipe CCSNL, AXE SRF (site Brive)
- Mme Virginie REYTIER, Ingénieure d'étude, responsable administrative et financière
- Mme Elodie CHARAMNAC, Assistante ingénieure, responsable finance

aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 janvier 2024

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC259448DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente (DR08)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente (DR08) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu le projet de convention relative au versement d'une contribution financière d'un montant de 260 000 euros (30 000 euros de reliquat pour l'exercice 2023 et 230 000 euros pour l'exercice 2024) par le CNRS à l'Université de Poitiers et à l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ISAE-ENSMA) pour la participation aux frais d'hébergement de l'unité propre de recherche n° 3346 intitulée « Institut P' : Physique et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » (Institut P'),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention susvisée relative au versement d'une contribution financière d'un montant de 260 000 euros (30 000 euros de reliquat pour l'exercice 2023 et 230 000 euros pour l'exercice 2024) par le CNRS à l'Université de Poitiers et à l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ISAE-ENSMA) pour la participation aux frais d'hébergement de l'Institut P'.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259381DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Carine MEIGNIN, Mme Bénédicte STEVENIN, Mme Valérie WOLF et Mme Christelle ANSTETT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité n° UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3I)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UPR9022, intitulée Modèle Insectes d'Immunité Innée (M3I) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée Mme Carine MEIGNIN, Professeur, à Mme Bénédicte STEVENIN, Assistante ingénieur, à Mme Valérie WOLF, Assistante ingénieur, et à Mme Christelle ANSTETT, Ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 13 janvier 2025

Le Directeur de l'UPR 9022
du C.N.R.S

Pr Jean-Luc IMLER

Le directeur d'unité
Jean-Luc IMLER

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259516DR10

Décision portant délégation de signature à M. Thomas GRUTTER, directeur de l'unité UMR7199 intitulée Chémo-Biologie Synthétique et Thérapeutique (CBST) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7199, intitulée Chémo-Biologie Synthétique et Thérapeutique (CBST), dont le directeur est M. Thomas GRUTTER ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Thomas GRUTTER, directeur de l'unité n° UMR7199, intitulée Chémo-Biologie Synthétique et Thérapeutique (CBST) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

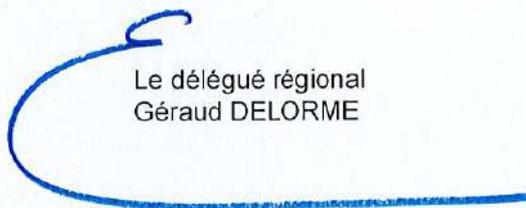
Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas GRUTTER, directeur de l'unité n° UMR7199, intitulée Chémo-Biologie Synthétique et Thérapeutique (CBST), délégation est donnée à Mme Françoise TIRMARCHE, Ingénieure d'étude, et à M. Maxime MULLER, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **20 JAN. 2025**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC259276DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3I) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UPR9022, intitulée Modèle Insectes d'Immunité Innée (M3I) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité n° UPR9022, intitulée Modèle Insectes d'Immunité Innée (M3I) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité n° UPR9022, intitulée Modèle Insectes d'Immunité Innée (M3I), délégation est donnée à Mme Carine MEIGNIN, Professeur, à Mme Bénédicte STEVENIN, Assistante ingénieur, à Mme Valérie WOLF, Assistante ingénieur, à Mme Sylvie VILLAIN, Assistante ingénieur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, et à Mme Christelle ANSTETT,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

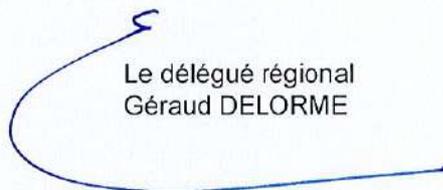
Ingénieure d'étude, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Pour la certification du service fait, délégation est donnée à Mme Carine MEIGNIN, Professeur, à Mme Sylvie VILLAIN, Assistante ingénieure, dans la limite de 5 000 € HT maximum, et à Mme Christelle ANSTETT, Ingénieure d'étude, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **08 JAN. 2025**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC259574DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Petra HELLWIG, directrice de l'unité n° UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR7140, intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Petra HELLWIG, directrice de l'unité n° UMR7140, intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Petra HELLWIG, directrice de l'unité n° UMR7140, intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC), délégation est donnée à M. Pierre MOBIAN, Maître de conférences, et à M. Vincent JENNY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **23 JAN. 2025**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC248588DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Pascale DELANGLE, Directrice de l'Unité UMR5819 intitulée Systèmes moléculaires et nano matériaux pour l'énergie et la santé (SyMMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5819, intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Énergie et la Santé (SyMMES), dont la directrice est Mme Pascale DELANGLE et les directeurs adjoints sont MM. Yoann ROUPIOZ et Peter REISS ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Pascale DELANGLE, Directrice de l'Unité UMR5819 intitulée Systèmes moléculaires et nano matériaux pour l'énergie et la santé (SyMMES), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Pascale DELANGLE, Directrice de l'Unité UMR5819 intitulée Systèmes moléculaires et nano matériaux pour l'énergie et la santé (SyMMES), délégation est donnée à M. Peter REISS, chercheur CEA, directeur adjoint, à Yoann ROUPIOZ, DR CNRS, directeur adjoint, et à Mme Rachel MAUDUIT, T CNRS, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248548DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LELONG, Directeur de l'Unité UAR3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UAR5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), dont la directrice est Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS ;

Vu la décision DEC222707INSMI du 22 décembre 2022, portant nomination de M. Jérôme LELONG aux fonctions de directeur de l'unité UAR5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jérôme LELONG, Directeur de l'Unité UAR3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LELONG, Directeur de l'Unité UAR3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), délégation est donnée à Mme Hanane AYADI, AI CNRS, responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248187DR11

Décision portant délégation de signature à M. Didier BOTURYN, Directeur de l'Unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), dont le directeur est M. Didier BOTURYN, et M. Fabrice THOMAS, le directeur adjoint ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Didier BOTURYN, Directeur de l'Unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités

publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOTURYN, Directeur de l'Unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), délégation est donnée à M. Fabrice THOMAS, PR UGA, directeur adjoint, à M. Michael HOLZINGER, DR CNRS, resp. équipe BioCEN, A Mme Anne MILET, PR UGA, resp. équipe SITH, à M. Jean-François POISSON, PR UGA, resp. équipe SERCO, à M. Cyrille COSTENTIN, PR UGA, resp. équipe EMPRe, M. Nicolas SPINELLI, PR2, resp. équipe I2BM aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, dans limite de 90 000 € HT.

Et à Mme Véronique GINESTE, ASI, resp. administrative & financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans limite de 50 000 € HT.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248562DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Laurence DUMOULIN, Directrice de l'Unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), dont la directrice est Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY ;

Vu la décision DEC213737NSHS du 6 janvier 2022 portant nomination de Mme Laurence DUMOULIN aux fonctions de directrice de l'unité UMR5194, intitulée Laboratoire de Sciences Sociales à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Laurence DUMOULIN, Directrice de l'Unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Laurence DUMOULIN, Directrice de l'Unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), délégation est donnée à M. Thierry BONTEMS, IR CNRS, responsable pilotage et stratégie, et à Mme Céline REYNIER, IE CNRS, directrice administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248179DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence MAGAUD, Directrice de l'Unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), dont la directrice est Mme Laurence MAGAUD, Mmes Virginie SIMONET et Nathalie BOUDET les directrices adjointes et MM. Jan VOGEL, Thierry FOURNIER et Jean-Philippe POIZAT, les directeurs adjoints.

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC247865DGDS du 19 juillet 2024 portant nomination de M. Julien PERNOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (NEEL) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Laurence MAGAUD, Directrice de l'Unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence MAGAUD, Directrice de l'Unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), délégation est donnée à Mme Virginie SIMONET, DR CNRS, directrice adjointe et directrice du département MCBT, à M. Jean-Philippe POIZAT, DR CNRS, directeur adjoint et directeur du département PLUM, à M. Jan VOGEL, DR CNRS, directeur adjoint et directeur du département QUEST, à Mme Nathalie BOUDET, IR CNRS, directrice adjointe et directrice technique, à M. Julien PERNOT, PU UGA, directeur adjoint, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, IE CNRS, responsable administrative, à Mme Caroline BARTOLI, IE CNRS, responsable gestion financière, et à M. Yohan MILIN, AI CNRS, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248572DR11

Décision portant délégation de signature à M. Philippe ROUX, Directeur de l'Unité UMR5275 intitulée Institut des sciences de la Terre (ISTERRE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISterre), dont le directeur est M. Philippe ROUX, et Mmes Fabienne GIRAUD, Anne SOCQUET et Mai-Linh DOAN, les directrices adjointes, et MM. Fabrice BRUNET et François JOUANNE, les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision n° DEC247866DGDS du 26 juillet 2024 portant nomination de M. Florent BRENGUIER, en qualité de directeur adjoint de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISterre) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe ROUX, Directeur de l'Unité UMR5275 intitulée Institut des sciences de la Terre (ISTERRE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ROUX, Directeur de l'Unité UMR5275 intitulée Institut des sciences de la Terre (ISTERRE), délégation est donnée à Mme Fabienne GIRAUD, MCF UGA, directrice adjointe, à Mme Mai-Linh DOAN, MCF UGA, directrice adjointe, à M. Florent BRENGUIER, Physicien CNAP UGA, directeur adjoint, à M. Fabrice BRUNET, DR CNRS, directeur adjoint, à M. François JOUANNE, PR USMB, directeur adjoint et à M. François-Xavier MEVEL, IE UGA, administrateur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248589DR11

Décision portant délégation de signature à M. Laurent DEROME, Directeur de l'Unité UMR5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), dont le directeur est M. Arnaud LUCOTTE et M. Laurent DEROME le directeur adjoint ;

Vu la décision DE221896IN2P3 du 22 juillet 2022 portant nomination de M. Laurent DEROME, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Laurent DEROME, Directeur de l'Unité UMR5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (LPSC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DEROME, Directeur de l'Unité UMR5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (LPSC), délégation est donnée à M. Alain RETAILLEAU, IR CNRS, adjoint au directeur, directeur administratif et financier, à M. Christophe VESCOVI, IR CNRS, adjoint au directeur, responsable technique, à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, IE CNRS, adjointe au directeur administratif et financier, responsable du Pôle RH, à Mme Cécile VANNIER, IE CNRS, responsable du Pôle Finances, à Mme Nadine SAUZET, IR CNRS, responsable opérationnelle plateforme LSM-Modane et à M. Guillaume WAROT, IR CNRS, chef du service SUBR-Modane aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248558DR11

Décision portant délégation de signature à M. Dorin BUCUR, Directeur de l'Unité UMR5127 intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5127, intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), dont le directeur est M. Georges Comte ;

Vu la décision DEC222962INSMI du 22 décembre 2022 portant nomination de M. Dorin BUCUR aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5127 intitulée « Laboratoire de mathématiques » (LAMA) ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Dorin BUCUR, Directeur de l'Unité UMR5127 intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dorin BUCUR, Directeur de l'Unité UMR5127 intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), délégation est donnée à M. Georges COMTE, PR USMB, adjoint au directeur, et à Mme Laure BASTIDE, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248556DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, Directeur de l'Unité UMR5075 intitulée Institut de biologie structurale (IBS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS), dont le directeur est M. Winfried WEISSEHORN, et Mme Cécile BREYTON et M. Martin BLACKLEDGE, les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Winfried WEISSEHORN, Directeur de l'Unité UMR5075 intitulée Institut de biologie structurale (IBS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSEHORN, Directeur de l'Unité UMR5075 intitulée Institut de biologie structurale (IBS), délégation est donnée à Mme Cécile BREYTON, DR CNRS, directrice adjointe, à M. Martin BLACKLEDGE, DR CEA, directeur adjoint, à Mme Valérie LANARI, IE CNRS, responsable RH, à Mme Anaïs FRADIN, IE CEA, contrôleur de gestion, à Mme Dominique RIBEIRO, T

CNRS, gestionnaire et à Mme Marylène GERVASONI, AI CNRS, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248555DR11

Décision portant délégation de signature à M. Yung-Sing WONG, Directeur de l'Unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM), dont le directeur est M. Yung-Sing WONG et Mme Corinne RAVELET, la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Yung-Sing WONG, Directeur de l'Unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yung-Sing WONG, Directeur de l'Unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM), délégation est donnée à M. Eric PEYRIN, PR UGA, directeur d'équipe, à Mme Corinne

RAVELET, PR UGA, et à Mme Pascale BATTISTONI, TECH UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248546DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Laure NICOLAS, Directrice de l'Unité UAR2966 intitulée Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC223090DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE) » UAR2966 dont la directrice est Mme. Laure NICOLAS ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Laure NICOLAS, Directrice de l'Unité UAR2966 intitulée Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Laure NICOLAS, Directrice de l'Unité UAR2966 intitulée Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE), délégation est donnée à Mme Claire BODIN, IE CNRS, responsable

administrative, à Mme Véronique COMBET, T CNRS, gestionnaire financière, A Mme Elodie MICHELET, AI CNRS, gestionnaire financière, et à M. Rémi MASSON, AI CNRS, gestionnaire financier aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248197DR11

Décision portant délégation de signature à M. Claude VERDIER, Directeur de l'Unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), dont le directeur est M. Claude VERDIER et Mme Evelyne MAURET, la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Claude VERDIER, Directeur de l'Unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités

publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude VERDIER, Directeur de l'Unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), délégation est donnée à Mme Evelyne MAURET, PR UGA, directrice adjointe et à Mme Cécile BORDIER, IE UGA, chef de projet aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC249163DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Rachel THOMAS BOUCHON, Directrice de l'Unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC221345DGDS du 4 avril 2022 approuvant le renouvellement à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans de l'unité UMR1563, intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), dont la directrice est Mme Rachel THOMAS BOUCHON et Mme Myriam SERVIERES et M. Nicolas TIXIER, les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC248692INSHS du 19 décembre 2024 portant nomination de Mme Théa MANOLA aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité UMR1563, intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU) ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Rachel THOMAS BOUCHON, Directrice de l'Unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rachel THOMAS BOUCHON, Directrice de l'Unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), délégation est donnée à Mme Théodora MANOLA, MCF ENSA Grenoble, directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 19/12/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248583DR11

Décision portant délégation de signature à M. Louis FUNAR, Directeur de l'Unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), dont le directeur est M. Louis FUNAR ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Louis FUNAR, Directeur de l'Unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis FUNAR, Directeur de l'Unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), délégation est donnée à Mme Céline DELEVAL, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248559DR11

Décision portant délégation de signature à M. Maxime BESACIER, Directeur de l'Unité UMR5129 intitulée Laboratoire des technologies de la microélectronique (LTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM), dont le directeur est M. Thierry BARON, et M. Maxime BESACIER, directeur adjoint ;

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination de M. Maxime BESACIER aux fonctions de directeur et M. Bassem SALEM aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5129 intitulée Laboratoire des technologies de la microélectronique, à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Maxime BESACIER, Directeur de l'Unité UMR5129 intitulée Laboratoire des technologies de la microélectronique (LTM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime BESACIER, Directeur de l'Unité UMR5129 intitulée Laboratoire des technologies de la microélectronique (LTM), délégation est donnée à M. Bassem SALEM, DR CNRS, directeur adjoint, et à Mme Sylvaine CETRA, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248552DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Nathalie COTTE, Directrice de l'Unité UAR832 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble (OSUG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UAR832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), dont la directrice est Mme Nathalie COTTE ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Nathalie COTTE, Directrice de l'Unité UAR832 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble (OSUG), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Nathalie COTTE, Directrice de l'Unité UAR832 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble (OSUG), délégation est donnée à M. Hans-Werner JACOBI, DR CNRS, directeur adjoint, à M. Fabien MALBET, DR CNRS, directeur adjoint, et à Mme Karin KARLZEN, IGE UGA, directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248576DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Alice FOLCO, Directrice par intérim de l'Unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, dont la directrice est Mme Isabelle COGITORE ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC247835INSHS du 19 septembre 2024 portant nomination de Mme Alice FOLCO aux fonctions de directrice par intérim l'unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts).

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Alice FOLCO, Directrice par intérim de l'Unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Alice FOLCO, Directrice par intérim de l'Unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts), délégation est donnée à Mme Delphine RUMEAU, PU UGA, directrice adjointe, et à Mme Ludivine RAIMONDO, IE UGA, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 19/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248547DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Gabriel VALAY, Directeur de l'Unité UAR3370 intitulée Jardin du Lautaret : découverte et sciences (Lautaret), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UAR3370 intitulée Jardin du Lautaret : découverte et sciences (Lautaret), dont le directeur est M. Jean-Gabriel VALAY, et M. Rolland DOUZET, le directeur adjoint ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Gabriel VALAY, Directeur de l'Unité UAR3370 intitulée Jardin du Lautaret : découverte et sciences (Lautaret), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Gabriel VALAY, Directeur de l'Unité UAR3370 intitulée Jardin du Lautaret : découverte et sciences (Lautaret), délégation est donnée à M. Roland DOUZET, PRAG UGA, directeur adjoint et à Mme Laure STERCHELE, IGE UGA, administratrice aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248194DR11

Décision portant délégation de signature à M. Alain SYLVESTRE, Directeur de l'Unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), dont le directeur est M. Alain SYLVESTRE et M. Skandar BASROUR, le directeur adjoint ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Alain SYLVESTRE, Directeur de l'Unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités

publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SYLVESTRE, Directeur de l'Unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), délégation est donnée à M. Skandar BASROUR, Professeur des universités, directeur adjoint et à Mme Catherine LO CICERO, AI CNRS, responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248193DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Céline COMBET, Directrice de l'Unité FR2060 intitulée Fédération ENIGMASS (ENIGMASS+), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC223092DGDS du 2 janvier 2023 approuvant la création pour une durée de 5 ans de l'unité FR2060, intitulée ENIGMASS+, dont la directrice est Mme Frédérique MARION et Mme Fabienne LEDROIT-GUILLON, la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC247865DGDS du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC222639INS2I du 19 juillet 2024 portant nomination de Mme Céline COMBET, aux fonctions de directrice de l'Unité FR2060 intitulée Fédération ENIGMASS (ENIGMASS+) à compter du 1er septembre 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Céline COMBET, Directrice de l'Unité FR2060 intitulée Fédération ENIGMASS (ENIGMASS+), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline COMBET, Directrice de l'Unité FR2060 intitulée Fédération ENIGMASS (ENIGMASS+), délégation est donnée à M. Alain RETAILLEAU, IR CNRS, directeur administratif et financier du LPSC, à Mme Cécile VANNIER, IE CNRS, responsable du pôle Finance du LPSC, A Mme Christine SERVOZ-GAVIN, IE CNRS, responsable du pôle RH du LPSC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248138DR11

Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur par intérim de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), dont le directeur est M. Joël SOMMERIA et MM. Guillaume BALARAC et Nicolas MORDANT les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC247494INSIS du 12 juillet 2024 portant cessation de fonctions et nomination par intérim de M. Achim WIRTH, directeur, de M. Cyrille BONAMY et de M. Yves DELANNOY, directeurs-adjoints de l'UMR5519 intitulée « Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels » (LEGI) ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 01 septembre 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Achim WIRTH, directeur par intérim de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Achim WIRTH, directeur de l'unité n° UMR5519, délégation est donnée à M. Cyrille BONAMY et M. Yves DELANNOY, directeurs adjoints LEGI, et à M. Jhoan GENNAI, IECN CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Grenoble, le 01 septembre 2024,

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248551DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Evelyne MIOT, Directrice de l'Unité UAR5638 intitulée Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UAR5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc), dont la directrice est Mme Evelyne MIOT ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Evelyne MIOT, Directrice de l'Unité UAR5638 intitulée Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Evelyne MIOT, Directrice de l'Unité UAR5638 intitulée Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les

Mathématiques (MathDoc), délégation est donnée à M. Vincent BEFFARA, DR CNRS, directeur adjoint, à M. Olivier LABBE, IR UGA, directeur adjoint informatique, à Céline TALBI, T CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC246650DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gael COMBE, Directeur de l'Unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures, risques (3SR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures, risques (3SR), dont le directeur est M. Robert PEYROUX, et MM. Pierre BESUELLE et Yann MALECOT, directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la décision DEC235642INSIS du 22 décembre 2023 portant cessation de fonctions et nominations de Gaël COMBE aux fonctions de directeur et Lucie BAILLY aux fonctions de directrice adjointe à compter du 1er janvier 2024, de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures, risques (3SR) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Gael COMBE, Directeur de l'Unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures, risques (3SR), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaël COMBE, délégation de signature est donnée à Mme. Lucie BAILLY, directrice adjointe, CR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er dans la limite de 10 000 euros HT, et à Mme Shéhérazade MEZENNER, AI CNRS, responsable administratif aux fins mentionnées à l'article 1er dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} février 2024.

La déléguée régionale,
Marjorie FRAISSE

DEC248734DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Marie PLAZANET, Directrice de l'Unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), dont la directrice est Mme Marie PLAZANET et M. Fabrice COUSIN, le directeur adjoint ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marie PLAZANET, Directrice de l'Unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie PLAZANET, Directrice de l'Unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), délégation est donnée à Mme Adriana STOENESCU, T CNRS, chargée des contrats de

recherche et à Mme Sandrine NADAU, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 02/12/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248198DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Amélie FAVREAU, Directrice par intérim de l'Unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), dont la directrice est Mme Christine VERDIER et Mme Amélie FAVREAU, la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC248181INSHS du 14 octobre 2024 portant nomination aux fonctions de directrice par intérim de Mme. Amélie FAVREAU et de M. Cédric MASCLET aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'Unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), à compter du 1^{er} mars 2024.

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Amélie FAVREAU, Directrice par intérim de l'Unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité

d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie FAVREAU, Directrice par intérim de l'Unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), délégation est donnée à M. Cédric MASCLET, directeur adjoint par intérim, et à M. Fabrice FOREST, IGE UGA, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14/10/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248199DR11

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien BARRAU, Directeur de l'Unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), dont le directeur est M. Aurélien BARRAU ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Aurélien BARRAU, Directeur de l'Unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités

publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien BARRAU, Directeur de l'Unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), délégation est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, responsable administratif et à aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248650DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Anne KAMINSKI-CACHOPO, Directrice de l'Unité UMR5130 intitulée Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes (CROMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5130 intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique - Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), devenu Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes depuis le 1er janvier 2024, dont la directrice est Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Anne KAMINSKI-CACHOPO, Directrice de l'Unité UMR5130 intitulée Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes (CROMA), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Anne KAMINSKI-CACHOPO, Directrice de l'Unité UMR5130 intitulée Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes (CROMA), délégation est donnée à Mme Elise GHIBAUDO, MCF UGA, directrice adjointe, à M. Frédéric GARET, PR USMB, directeur adjoint, et à Mme Dalhila ALOUANI, AI G-INP, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248563DR11

Décision portant délégation de signature à M. Yves PERRETTE, Directeur de l'Unité UMR5204 intitulée Environnement Dynamique et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), dont le directeur est M. Yves PERRETTE, et Mme Clémence PERRIN-MALTERRE, la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC247865DGDS du 19 juillet 2024 portant nomination de Mme Anne-Lise DEVELLE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR5204 intitulée Environnement Dynamique et Territoires de la Montagne (EDYTEM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Yves PERRETTE, Directeur de l'Unité UMR5204 intitulée Environnement Dynamique et Territoires de la Montagne (EDYTEM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves PERRETTE, Directeur de l'Unité UMR5204 intitulée Environnement Dynamique et Territoires de la Montagne (EDYTEM), délégation est donnée à Mme Clémence PERRIN-MALTERRE, MCF USMB, directrice adjointe, à Mme Anne-Lise DEVELLE, IR CNRS, directrice adjointe, et à Mme Carole DIDIERJEAN, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248191DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Marie PLAZANET, Directrice de l'Unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), dont la directrice est Mme Marie PLAZANET et M. Fabrice COUSIN, le directeur adjoint ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marie PLAZANET, Directrice de l'Unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie PLAZANET, Directrice de l'Unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN),

délégation est donnée à Mme Kristina SLAVCHEVA, IE CNRS, responsable administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248205DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Muriel BRACCINI, Directrice de l'Unité GDR2081 intitulée Couplage Mécanique Oxydation Diffusion (COnCOrD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2020, du groupement de recherche GDR2081 (COnCOrD) ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Muriel BRACCINI, Directrice de l'Unité GDR2081 intitulée Couplage Mécanique Oxydation Diffusion (COnCOrD), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités

publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel BRACCINI, Directrice de l'Unité GDR2081 intitulée Couplage Mécanique Oxydation Diffusion (CONCORD), délégation est donnée à Mme Claire THOMASSON, AI CNRS, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248587DR11

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, Directeur de l'Unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de M. Stéphane JEZEQUEL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP) ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Giovanni LAMANNA, Directeur de l'Unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni LAMANNA, Directeur de l'Unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), délégation est donnée à Mme Françoise DUPRAZ, IE CNRS, responsable administrative, à M. Stéphane JEZEQUEL, DR CNRS, directeur adjoint, et à M. Gilles MAURIN, PU USMB, adjoint à la direction - Physique des astroparticules, enseignement supérieur et de formation, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248569DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christophe MENEZO, Directeur de l'Unité UMR5271 intitulée Laboratoire procédés énergie bâtiment (LOCIE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201530DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), dont le directeur est M. Christophe MENEZO et Mmes Evelyne GONZE et Nolwenn LE PIERRES, les directrices adjointes ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Christophe MENEZO, Directeur de l'Unité UMR5271 intitulée Laboratoire procédés énergie bâtiment (LOCIE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MENEZO, Directeur de l'Unité UMR5271 intitulée Laboratoire procédés énergie bâtiment (LOCIE), délégation

est donnée à Mme Evelyne GONZE, PR USMB, directrice adjointe, et à Mme Nolwenn LE PIERRES, PR USMB, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248584DR11

Décision portant délégation de signature à M. Bahram HOUCHMANDZADEH, Directeur de l'Unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), dont le directeur est M. Bahram HOUCHMANDZADEH, et Mme Irène VENTRILLARD, la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Bahram HOUCHMANDZADEH, Directeur de l'Unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bahram HOUCHMANDZADEH, Directeur de l'Unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), délégation est donnée à Mme Irène VENTRILLARD, MCF UGA, directrice adjointe,

à Mme Kristina SLAVCHEVA, IE CNRS, responsable administrative et financière, et à Mme Adriana STOENESCU, T CNRS, chargée des contrats de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248585DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, Directrice de l'Unité UMR5628 intitulée Laboratoire des matériaux et du génie physique (LMGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie physique (LMGP), dont le directeur est Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, et M. Franz BRUCKERT, le directeur adjoint ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, Directrice de l'Unité UMR5628 intitulée Laboratoire des matériaux et du génie physique (LMGP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, Directrice de l'Unité UMR5628 intitulée Laboratoire des matériaux et du génie physique (LMGP), délégation est donnée à M. Franz BRUCKERT, PR G-INP, directeur adjoint, et à Mme Michèle SAN MARTIN, T G-INP, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248554DR11

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien DOMMERGUE, Directeur de l'Unité UMR5001 intitulée Institut des géosciences de l'environnement (IGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), dont le directeur est M. Aurélien DOMMERGUE, Mme Delphine SIX la directrice adjointe, et MM. Gaël DURAND, Nicolas GRATIOT, Thierry PELLARIN et Nicolas CAILLON les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Aurélien DOMMERGUE, Directeur de l'Unité UMR5001 intitulée Institut des géosciences de l'environnement (IGE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien DOMMERGUE, Directeur de l'Unité UMR5001 intitulée Institut des géosciences de l'environnement (IGE), délégation est donnée à M. Nicolas GRATIOT, DR IRD, directeur adjoint, à M. Nicolas CAILLON, IR CNRS, directeur adjoint, à M. Thierry PELLARIN, DR CNRS, directeur adjoint, à Mme Delphine SIX, Physicienne CNAP, directrice adjointe, à Mme Florence NAAIM, EF CF INRAE, directrice adjointe par intérim et à Mme Carole BIENVENU, IR CNRS, responsable administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248570DR11

Décision portant délégation de signature à Mme. Peggy ZWOLINSKI, Directrice de l'Unité UMR5272 intitulée Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), dont le directeur est M. Bernard PENZ, et Mme Peggy ZWOLINSKI, la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Peggy ZWOLINSKI aux fonctions de directrice et Mme Marie-Laure ESPINOUSE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5272 Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Peggy ZWOLINSKI, Directrice de l'Unité UMR5272 intitulée Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Peggy ZWOLINSKI, Directrice de l'Unité UMR5272 intitulée Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), délégation est donnée et à Mme Marie-Laure ESPINOUSE, PF UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248677DR11

Décision portant délégation de signature à M. Bahram HOUCHMANDZADEH, Directeur de l'Unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), dont le directeur est M. Bahram HOUCHMANDZADEH, et Mme Irène VENTRILLARD, la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Bahram HOUCHMANDZADEH, Directeur de l'Unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bahram HOUCHMANDZADEH, Directeur de l'Unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), délégation est donnée à Mme Irène VENTRILLARD, PR UGA, directrice adjointe,

et à Mme Sandrine NADAU, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 02/12/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248567DR11

Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSENDE, Directeur de l'Unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), dont le directeur est M. Yannick CHAMPION et Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC247354DR11 du 13 mai 2024 portant nomination de M. M. Didier CHAUSSENDE, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMaP).

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Didier CHAUSSENDE, Directeur de l'Unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier CHAUSSENDE, Directeur de l'Unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), délégation est donnée à Mme Claire THOMASSON, AI CNRS, responsable financière, à Mme Elisabeth BLANQUET, directrice adjointe, à Mme Muriel VERON, directrice adjointe, et à Mme Séverine GOSSEYE, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248183DR11

Décision portant délégation de signature à M. Charles SIMON, Directeur de l'Unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021 de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, dont le directeur est M. Charles SIMON, et Mme Anne-Laure BARRA, directrice adjointe, dont le Directeur est M. Charles SIMON

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Charles SIMON, Directeur de l'Unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles SIMON, Directeur de l'Unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCFMI), délégation est donnée à Anne-Laure BARRA, DR1 CNRS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.
Et à Mme Amélie PIC, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans limite de 2 000 euros.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248182DR11

Décision portant délégation de signature à M. Denis DAUVERGNE, Directeur de l'Unité GDR2917 intitulée Outils et méthodes nucléaires pour la lutte contre le Cancer (MI2B), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2020, du groupement de recherche, intitulé Outils et méthodes nucléaires pour la lutte contre le Cancer (MI2B) , dont le Directeur est M. Denis DAUVERGNE.

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Denis DAUVERGNE, Directeur de l'Unité GDR2917 intitulée Outils et méthodes nucléaires pour la lutte contre le Cancer (MI2B), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis DAUVERGNE, Directeur de l'Unité GDR2917 intitulée Outils et méthodes nucléaires pour la lutte contre le Cancer

(MI2B), délégation est donnée à M. Alain RETAILLEAU, directeur Administratif et Financier et à Mme Cécile VANNIER, responsable du pôle Finances aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision dans la limite de 50 000 euros.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248571DR11

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume DUBUS, Directeur de l'Unité UMR5274 intitulée Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur est M. Guillaume DUBUS, Mme Véronique VUITTON, la directrice adjointe et M. David MOUILLET, le directeur adjoint ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Guillaume DUBUS, Directeur de l'Unité UMR5274 intitulée Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble (IPAG), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DUBUS, Directeur de l'Unité UMR5274 intitulée Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble

(IPAG), délégation est donnée à Mme Véronique VUITTON, CR CNRS, directrice adjointe, à M. David MOUILLET, AST1 UGA, directeur adjoint, à Mme Maud GALLARDO, IE CNRS, directrice administrative, et à M. Bruno MAILLARD, IE CNRS, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC249085DR11

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien BARRAU, Directeur de l'Unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), dont le directeur est M. Aurélien BARRAU ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Aurélien BARRAU, Directeur de l'Unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités

publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien BARRAU, Directeur de l'Unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), délégation est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, responsable administratif, et à Mme Carine CAVUOTO, Tech UGA, gestionnaire financière, et à aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 04/11/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248590DR11

Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, Directeur de l'Unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et Technologie des Composants (SPINTEC), dont le directeur est M. Ioan-Lucian PREJBEANU, et M. Olivier FRUCHART, le directeur adjoint ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, Directeur de l'Unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ioan-Lucian PREJBEANU, Directeur de l'Unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), délégation est donnée à M. Olivier FRUCHART, DR CNRS, directeur adjoint,

et à Mme Catherine BROISIN, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01/09/2024.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC259268DR11

Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), dont le directeur est M. Joël SOMMERIA et MM. Guillaume BALARAC et Nicolas MORDANT les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 01 septembre 2024 ;

Vu la décision DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Achim WIRTH, aux fonctions de directeur, de M. Cyrille BONAMY et de M. Yves DELANNOY, aux fonctions de directeurs-adjoints de l'UMR5519 intitulée « Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels » (LEGI) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519, délégation est donnée à M. Cyrille BONAMY, IR CNRS, et M. Yves DELANNOY, PU G-INP, directeurs adjoints, et à M. Jhoan GENNAI, IE CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Grenoble, le 3 janvier 2025,

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC259266DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Amélie FAVREAU, Directrice de l'Unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), dont la directrice est Mme Christine VERDIER et Mme Amélie FAVREAU, la directrice adjointe ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Mme Amélie FAVREAU aux fonctions de directrice et de M. Cédric MASCLET aux fonctions de directeur adjoint de l'Unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), à compter du 1^{er} janvier 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Amélie FAVREAU, directrice de l'Unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), à l'effet de

signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie FAVREAU, Directrice de l'Unité FR3391 intitulée Innovation, Connaissances et Société (INNOVACS), délégation est donnée à M. Cédric MASCLET, MCF UGA, directeur adjoint, et à M. Fabrice FOREST, IGE UGA, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 03/01/2025.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC249068DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu le courrier entre le CNRS, Aix-Marseille Université (AMU) et l'Inserm actant la Partie gestionnaire des contrats pour leurs unités communes,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le courrier actant la Partie gestionnaire des contrats pour les unités communes entre le CNRS, l'AMU et l'Inserm.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC259264DR12

Décision collective portant délégation de signature aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Provence et Corse par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248532DAJ du 13 novembre 2024 nommant Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2025 ;

Vu les décisions n^{os} DEC235770DGDS, DEC235774DGDS, DEC235775DGDS, DEC235776DGDS, DEC235777DGDS, DEC235778DGDS, DEC232779DGDS, DEC235780DGDS, DEC235781DGDS, DEC235782DGDS, DEC235786DGDS, DEC235787DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement des unités de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8562 Centre Norbert Elias (CNE), de l'UMR8171 Institut des mondes africains (IMAf) ;

Vu la décision n° DEC249127DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de la FR3029 Fédération de recherche sur la fusion par confinement magnétique (ITER) (FCM),

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Provence et Corse nommément désignés dans le tableau en annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de leurs unités, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de leurs unités, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de leurs unités ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de leurs unités ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs d'unité ou des directrices d'unité, délégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le tableau en annexe 1 de la présente décision aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ou pour le périmètre mentionné dans ce tableau.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement au 31 janvier 2025 ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires désignés dans le tableau en annexe 1 de la présente décision ou de non-renouvellement des unités concernées.

Article 4

La présente décision, qui prend effet au 1^{er} janvier 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2025

La déléguée régionale par intérim

Nathalie PASQUALINI

CNRS Biologie

Code Unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléguataire principal / Directrice d'unité, déléguataire principale	Déléguataires en cas d'absence ou d'empêchement du déléguataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
EMR7005	Canaux ioniques et Interoception	ICI	COSTE Bertrand	PELLEGRIN Isabelle (IR) LOY Catherine (AI)	
UMR7289	Institut de Neurosciences de la Timone	INT	CHAVANE Frederic	COULON Olivier (DR) BROCARD Frédéric (DR) CHASSAING Jean-Louis (IR) SAUTEREAU Céline (AI) CORREARD Julie (AI) SALOMONI Hélène (AI)	
UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille	IBDM	KODJABACHIAN Laurent	DURBEC Pascale (DR) KURZ Faustine (IR) AGUILLON Sylvie (IE)	
UMR7287	Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey	ISM	PITHIOUX Martine	CADENEL Marie-Eve (IE)	
FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée	IMM	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse	FARGEOT Julia (IR) BIMBI Aurélie (T)	
UMR7283	Laboratoire de chimie bactérienne	LCB	MIGNOT Tâm	MAGALON Axel (DR) ANSALDI Mireille (DR) VERIN Francine (AI) BIMBI Vanessa (T) LEROI Delphine (AI)	
UMR7281	Bioénergétique et ingénierie des protéines	BIP	SCHOEPP-COTHENET Barbara	LEGER Christophe (DR) PINET Isabelle (AI)	
UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy	CIML	DALOD Marc	MILPIED Pierre (CR) MOSSADEGH-KELLER Noushin (IR) TRICON Christian (IE)	Certification du service fait
UMR7265	Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille	BIAM	PIGNOL David	FORESTIER Cyrille (ING) DELCOURT Thomas (ING)	
UMR7258	Centre de recherche en cancérologie de Marseille	CRCM	BORG Jean-Paul	CARRIER Alice (DR) COLLETTE Yves (DR) LACHAUD Christophe (CR) MOREAU Rodolphe (IE)	

UAR2018	Centre de Primatologie de la Méditerranée	MPRC	BROCHIER Thomas	CHASSAING Jean-Louis (IR) CORREARD Julie (AI)	
UAR2020	Centre d'exploration fonctionnelle scientifique	CEFOS	LOPEZ Erica	NAPPEZ Claude (IE)	
UMR7257	Architecture et fonction des macromolécules biologiques	AFMB	REGUERA Juan	MALDONADO COUTINHO Pedro (PR) SULZENBACHER Gerlind (IR) ROLLAND Béatrice (AI)	
UMR7256	Information génomique et structurale	IGS	ABERGEL Chantal	LEGENDRE Matthieu (DR) RUIZ Estelle (AI)	
UMR7255	Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires	LISM	CASCALES Eric	BLEVES Sophie (PR) CHABALIER Maïalène (AI) MARINARI Isabelle (T) GOZZI Audrey (T)	
UMR7077	Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences	CRPN	BURLE Boris	ALESCIO-LAUTIER Béatrice (DR) REGNER Isabelle (PU) STEFANINI Julien (IR)	
UAR3367	Centre d'immunophénomique	CIPHE	ZARUBICA Ana	PRUNT Anabelle (AI) BOSLER Mylène (AI) AYALA GARCIN Céline (T)	
UMR7051	Institut de neurophysiopathologie	INP	DEVRED Francois	BONPAIN Armelle (IE) GARRON Laurence (T) RAVELOSON Hanta (T)	Certification du service fait Certification du service fait

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, délégué principal / Directrice d'unité, déléguée principale	Délégués en cas d'absence ou d'empêchement du délégué principal	Périmètre de la délégation si restreint
UMR7376	Laboratoire de Chimie de l'Environnement	LCE	BOUDENNE Jean-Luc	WONG-WAH-CHUNG Pascal (PR) COULOMB Bruno (MCF)	
UMR7313	Institut des Sciences Moléculaires de Marseille	ISM2	CONSTANTIEUX Thierry	MAUNIER Jérôme (IE)	
UMR7273	Institut de Chimie Radicalaire	ICR	FERRÉ Nicolas	MOLLICA Giulia (DR) GASTALDI Stéphane (DR)	
UMR7246	Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie	MADIREL	ANTONI Mickael	COULET Marie-Vanessa (DR) PASQUINI Luca (MCF)	
UAR1739	Fédération des Sciences Chimiques de Marseille	FSCM	THUREAU Pierre	MONNIER Valérie (IR) DURAND Ghislaine (T)	

CNRS Ecologie & Environnement

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, délégué principal / Directrice d'unité, déléguée principale	Délégués en cas d'absence ou d'empêchement du délégué principal	Périmètre de la délégation si restreint
UMR7269	Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique	LAMPEA	HERRSCHER Estelle	MAGNIEZ Pierre (MCF) IKKACHE Caroline (AI)	
UMR7268	Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé	ADES	CHIARONI Jacques	ADALIAN Pascal (PU) LE COZ Pierre (PU) KLEIN Philippe (IE)	
UMR7263	Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale	IMBE	CORCKET Emmanuel	BISCHOFF Armin (PR) BORCHIPELLINI Carole (MCF) TALON Brigitte (MCF) BOUSQUET-MÉLOU Anne (PR) BERRO Marine (IR) GERARD Stéphanie (AI) MASSEI Joëlle (AI)	Certification service fait Certification service fait
FR3098	Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux	ECCOREV	ROCHE Nicolas	SCHLEYER-LINDENMANN Alexandra (MCF) CAVALIERI Joëlle (IE)	
UAR3514	Sustainable TEchnologies for Littoral Aquaculture and MARine REsearch	Stella Mare	NICOLAÏ Pierre-Mathieu	EMANUELLI Estelle (ASI)	Engagements inférieurs à 3 000 €

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, délégué principal / Directrice d'unité, déléguée principale	Délégué en cas d'absence ou d'empêchement du délégué principal	Périmètre de la délégation si restreint
FR3029	Fédération de recherche sur la fusion par confinement magnétique (ITER)	FCM	CAMENEN Yann	PEINTURIER Catherine (IE)	
FR3515	Fédération de recherche Fabri de Peiresc		SERRE Eric		
UAR2012	Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale	CERIMED	GUILLET Benjamin	CHOUVET Emmanuelle (IE)	
UMR6134	Laboratoire des Sciences Pour l'Environnement	S P E	SANTONI Paul Antoine	GUINOISEAU Elodie (MCF) DARRACQ Maylis (IE) GALTIÉ Jennifer (T)	Engagements inférieurs à 1 500 €
UMR7031	Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique	LMA	CHAIX Jean Francois	LEJEUNES Stéphane (IR) LOMBARD Bruno (DR) DUMAS Eloïse (IE) KOUROUROU Fatima (AI)	
UMR7249	Institut Fresnel	Fresnel	BRASSELET Sophie	NATOLI Jean-Yves (PR) LUMEAU Julien (DR) PEREIRA Cristina (IE) MAYNARD DEGEYRO Guylène (AI) DESANTI Vincent (AI) TOUILA Ouissal (T)	
UMR7339	Centre de résonance magnétique biologique et médicale	CRMBM	GUYE Maxime	BERNARD Monique (DR) ROUSSEAU Danielle (AI)	
UMR7340	Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres	M2P2	FAVIER Julien	FERRASSE Jean-Henry (PR) BAUDIN Sophie (IGE)	
UMR7341	Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques	LP3	UTEZA Olivier	GROJO David (DR) ROLLAND Max (IE)	
UMR7342	Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre	IRPHE	DEPLANO Valérie	TOUBOUL Julien (MCF) GHIRART Magali (AI) TASSY Catherine (T)	Missions-service fait
UMR7343	Institut universitaire des systèmes thermiques industriels	IUSTI	GARDAREIN Jean-Laurent	NICOLAS Maxime (PR) ALLIAUD Fanny (IE) AGOSTINI Laetitia (T)	Certification du service fait
UMR7345	Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires	PIIM	MARANDET Yannick	CHIAVASSA Thierry (PU) ROSTANG Eric (AAE) SERGENT Marie-Pierre (AI)	

Code Unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataire en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
FR2291	Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille	FRUMAM	BORDENAVE Charles	HASSAINE Zoubida (AI)	Certification du service fait
UAR822	Centre international de rencontres mathématiques	CIRM	HUBERT Pascal	KATCHADOURIAN Joëlle (IE) ROSSI-RIBE Sophie (IR)	
UMR7373	Institut de Mathématiques de Marseille	I2M	HAISSINSKY Peter	REMY Elisabeth (DR) RHODES Rémi (PR) CYPCURA Christophe (IR)	

CNRS Nucléaire & Particules

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal	Déléataires en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
UMR7346	Centre de Physique des Particules de Marseille	CPPM	DIACONU Cristinel	MOUHTUY Thierry (IR) BECHIER-DONEL Marie-Thérèse (IR) INGARSIA Guy (IE) GONZALEZ Isabelle (AI)	

CNRS Physique

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, déléataire principal / Directrice d'unité, déléataire principale	Déléataires en cas d'absence ou d'empêchement du déléataire principal	Périmètre de la délégation si restreint
UMR7334	Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence	IM2NP	GIRARDEAUX Christophe	BENDAHAN Marc (PR) PORTAL Jean-Michel (PR) ESCODA Alain (IR) KLEIN Yves (AI) CARLIER Lydia (AI) MUNUSAMI Véronique (AI) DJELLOULI Zolika (T)	
UMR7333	Laboratoire Adhésion & Inflammation	LAI	THEODOLY-LANNES Olivier	ERISMANN Christine (T) GIBAUT Sophie (T)	

UMR7332	Centre de Physique Théorique	CPT	BARRAT Alain	RAYMOND Laurent (PR) LEVET Catherine (IE)	
UMR7325	Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille	CINaM	MÜLLER Pierre	SIRI Olivier (DR) MOTTET Christine (DR) JOLIVET Claudie (IR) COSQUER Véronique (IE)	
UAR820	Institut d'études scientifiques de Cargese	IESC	MORTESSAGNE Fabrice	GIUDICELLI Nathalie (IE)	

CNRS Sciences humaines & sociales

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, délégué principal / Directrice d'unité, déléguée principale	Délégué en cas d'absence ou d'empêchement du délégué principal	Périmètre de la délégation si restreint
UAR1885	Maison Asie Pacifique		GALLIOT Sébastien	DUPEUBLE Isabelle (T)	
UAR2504	OpenEdition Center	CLEO	PELLEN Marie	MOUNIER Pierre (IGR) GUIGONIS Sandra (IGE)	
UAR3125	Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme	MMSH	ISNART Cyril	LAYE Christiane (IR) FIUMARA Marielle (AI)	
UAR3155	Institut de Recherche sur l'Architecture Antique	IRAA	DUBOULOZ Julien	BADIE Alain (IR) RENCUREL-ANGELINI Corinne (T)	
UMR6240	Lieux, Identités, eSpaces, Activités	LISA	GHERARDI Eugène	ALBERTINI Thérèse (PU) LABORDE Mathieu (IGE) MANINO Fabrice (T)	Certification du service fait
UMR7061	Perception, Représentations, Image, Son, Musique	PRISM	YSTAD Sølvi	ARAMAKI Misuko (DR) KRONLAND-MARTINET Richard (DR)	
UMR7064	Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire	MESOPOLHIS	BADALASSI Nicolas	NONJON Magali (MCF) RICHARD-BOSSEZ Ariane (MCF) MEIRANESIO Stéphanie (T)	Certification du service fait
UMR7297	Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février)	TDMAM	BERTHELOT Katell	DUARTE Pedro (MCF) BURLES Johanne (AI)	
UMR7298	Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée	LA3M	MAILLOUX Anne	ISTRIA Daniel (DR) MARI Virginie (AI) PROPSON-ESCALIER Ingrid (AI)	
UMR7299	Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine	CCJ	BOETTO Giulia	BOTTE Emmanuel (CR) ROUSSE Corinne (PR) LANATA Cristel (AI)	

UMR7300	Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace	ESPACE	GENRE-GRANDPIERRE Cyrille	ROBERT Samuel (DR) SCHLEYER-LINDENMANN Alexandra (MCF) SALIN Valérie (IE)	
UMR7303	Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée	TELEMME	RENAUDET Isabelle	GRONDEAU Alexandre (PR) RABION Agnès (AI) CHAGNIOT Caroline (AI)	
UMR7304	Centre Gilles Gaston Granger	CGGG	TARANTO Pascal	MEINARD Yves	
UMR7307	Institut d'ethnologie et d'anthropologie Sociale	IDEAS	PONS Christophe	DUMOULIN Marion (IE)	Engagements inférieurs à 1 000 €
UMR7308	Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie	CREDO	TABANI Marc	GALLIOT Sébastien (CR) BRUTTI Lorenzo (IR)	
UMR7309	Laboratoire Parole et Langage	LPL	MEUNIER Christine	DESOUS Stéphanie (IE)	
UMR7310	Institut de Recherches et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans	IREMAM	GEISSER Vincent	MUSSARD Christine (MCF) VAYSSIERE Christelle (AI) LENOIR Isabelle (AI) SIINO François (IR)	
UMR7316	Aix-Marseille Sciences Economiques	AMSE	VENDITTI Alain	SEEGMULLER Thomas (DR) AUGIER Patricia (PR) MAUDUECH Isabelle (IE)	
UMR7317	Laboratoire d'économie et de sociologie du travail	LEST	BARET Christophe	BESSET Nathalie (IE) KROHMER Cathy (MC)	
UMR7318	Droits international, comparé et européen	DICE	TRUILHE Eve	SEVERINO Caterina (PR) LECUCQ Olivier (PR) LANDOULSI Donia (IE)	
UMR8171	Institut des Mondes Africains	IMAf	TISSEAU Violaine	MEDARD Henri (PR) VINCENTI Cécile (IE) MBODJ-POUYE Aïssatou (CR)	
UMR8562	Centre Norbert Elias	CNE	DUSSY Dorothée	JUANALS Brigitte (PR) CARIOU Arnaude (IR)	
UPR2002	Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine	MAP	BLAISE Jean-Yves	MANUEL Adeline (IR) PAMART Anthony (IE) PFITZMANN Aurore (T)	

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, délégué principal / Directrice d'unité, déléguée principale	Délégué en cas d'absence ou d'empêchement du délégué principal	Périmètre de la délégation si restreint
UMR7020	Laboratoire d'Informatique et des Systèmes	LIS	SENÉ Sylvain	BOUCHARA Frédéric (PR) BELLOT Patrice (PU) LATTANZIO Nadine (IGE)	

CNRS Terre & Univers

Code unité	Libellé	Sigle	Directeur, délégué principal / Directrice d'unité, déléguée principale	Délégué en cas d'absence ou d'empêchement du délégué principal	Périmètre de la délégation si restreint
UAR3470	Institut PYTHEAS	PYTHEAS	BEUZIT Jean-Luc	FERRARI Marc (AST) ESTOR Stéphanie (IGR) IMBERT Sylvie (AAR) DESMONS Nathalie (AI)	Engagements inférieurs à 3 000 €
UAR3538	Laboratoire Souterrain à Bas Bruit	LSBB	MICOLAU Gilles	GOUT Sébastien (IE) BOYER Daniel (IE)	
UMR7294	Institut Méditerranéen d'Océanologie	MIO	MICHOTEY Valerie	REY Vincent (PR) GREGORI Gérald (CR)	
UMR7326	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille	LAM	ARNOUITS Stéphane	MANZONE GARCIA Nataly (IR) SURACE Christian (IR) THEULE Patrice (MCF) JORDA Laurent (AA) HUGOT Emmanuel (CR) JAUBERT Fabrice (AI)	Certification du service fait et les ordres de mission
UMR7330	Centre de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement	CEREGE	BENEDETTI Lucilla	AUFFAN Mélanie (DR) MAGNETTO Sandrine (IR)	

DEC259398DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Alexia CERMOLACCE, directrice de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC248532DAJ du 13 novembre 2024 portant nomination de M^{me} Nathalie PASQUALINI aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n°DEC235774DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie ;

Vu la décision n°DEC249105INSB du 6 janvier 2025 portant nomination de M^{me} Alexia CERMOLACCE aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **M^{me} Alexia CERMOLACCE**, directrice de l'unité n° **UAR846** intitulée Station de primatologie, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Alexia CERMOLACCE**, directrice de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie, délégation est donnée à **M^{me} Annie**

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

MASSA, responsable administrative et à **M^{me} Rosa RENOUD**, assistante en gestion administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 janvier 2025

La déléguée régionale par intérim,

Nathalie PASQUALINI

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC259269DR12

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim de la circonscription Provence et Corse

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC248532DAJ du 13 novembre 2024 portant nomination de M^{me} Nathalie PASQUALINI aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène BOYER aux fonctions de responsable adjointe du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse,

Vu la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent AUDIBERT aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse,

Vu la décision DEC221990DR12 du 18 juillet 2022 portant nomination de Mme Louiza SANCHEZ aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse

DÉCIDE :

Article 1er – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à :

- M^{me} Louiza SANCHEZ, responsable du service partenariat et valorisation (SPV), à M. Vincent AUDIBERT, responsable du service des ressources humaines (SRH), à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire,
- Mme Hélène BOYER, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents pour le domaine de l'action sociale et de la formation permanente.
- M. Claude MUSACCHIA, Mme Odile MARTIN et Mme Anne-Marie D'AMICO, affectés au pôle Achat du service finances, achats et comptabilité (SFAC), à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait pour les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des unités, d'un montant supérieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L.2124-1 du code de la commande publique, les marchés publics et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des services de la délégation.
- Mme Sandrine TOBOSO, Mme Christine BIRBA, Mme Pascale DOMINICI et Mme Marie RAMOS, assistantes de gestion de la mission d'appui aux unités et à la délégation (MAUD), à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait pour les marchés publics et commandes relevant de leurs activités.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2025

La déléguée régionale par intérim

Nathalie PASQUALINI

DEC259411DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Annie MASSA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie.

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235774DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie ;

Vu la décision n°DEC249105INSB du 6 janvier 2025 portant nomination de **M^{me} Alexia CERMOLACCE** aux fonctions de directrice de l'unité n° **UAR846 intitulée Station de primatologie**,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Mme Annie MASSA**, responsable administrative¹, à l'effet de signer au nom la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Massa, responsable administrative, délégation est donnée à **Mme Rosa RENOUD**, assistante en gestion administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 janvier 2025

La Directrice d'unité
Alexia CERMOLACCE

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259377DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Provence et Corse (DR12)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la décision n° DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions d'adjointe à la responsable des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M Vincent Audibert aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC192507DAJ du 30 septembre 2019 portant nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC221990DR12 du 18 juillet 2022 portant nomination de Mme Louiza Sanchez aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (SPV) de la délégation Provence et Corse (DR12) ;

Vu la décision n° DEC221992DR12 du 18 juillet 2022 portant nomination de M. Antoine Rougier, aux fonctions de responsable adjoint du service partenariat et valorisation (SPV) de la délégation régionale Provence et Corse (DR12),

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu l'instruction n° INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la circulaire n° CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Article 1^{er} - Délégation permanente est donnée à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Provence et Corse, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation régionale, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de biens mobiliers relevant du domaine privé du CNRS, dont celui-ci n'a plus l'utilité et dont la valeur unitaire de chaque bien n'excède pas 40 000 euros hors taxes, dans les conditions fixées aux articles L. 3211 17 à L. 3211-20 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une société d'accélération du transfert de technologie (SATT) par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 et de l'instruction n° INS247717DAJ du 11 juillet 2024 susvisés ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclues avec les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents ;
- les accords de consortium issus des appels à projets « Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence » (SFRI), « Intégration et développement des IdEx et des ISITE » (IDéES), « Excellences sous toutes ses formes » (ExcellencES), « Pôles Universitaires d'Innovation » (PUI) et « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » (ASDESR).

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les

dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Nathalie Pasqualini, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Provence et Corse, et de Mme Nathalie Pasqualini, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Louiza Sanchez, responsable du service partenariat et valorisation, et à M. Vincent Audibert, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Provence et Corse, de Mme Nathalie Pasqualini, adjointe au délégué régional, de Mme Louiza Sanchez, responsable du service partenariat et valorisation, et de M. Vincent Audibert, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à M. Antoine Rougier, adjoint à la responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Hélène Boyer, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Article 5 - La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} février 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259552DR13

Décision portant modification de la décision **DEC247852DR13** donnant délégation de signature à Mme Agnès **LEBRE**, directrice par intérim de l'unité UAR3282 intitulée **Observatoire de Recherche Montpellierain de l'Environnement (OREME)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC249075DGDS du 20 décembre 2024, portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS

DECIDE :**Article 1^{er}**

Sur la décision portant le n° **DEC2477852DR13** du 17 juillet 2024, les dispositions relatives à l'unité UAR3282 sont modifiées comme suit :

La ligne suivante :

« Directrice par intérim »

Est remplacée par

« Directrice

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 21 janvier 2025

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC259626DR13

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane HOURDEZ, directeur de l'unité n° UMR8222 intitulée Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de M. Jerome VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Stéphane HOURDEZ aux fonctions de directeur de l'unité n°UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Stéphane HOURDEZ, directeur de l'unité n° UMR8222 intitulée Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane HOURDEZ, directeur de l'unité n° UMR8222 intitulée Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

(LECOB), délégation est donnée à M. Franck LARTAUD, directeur adjoint et à Mme Nathalie GUILLORY, administratrice ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 27 janvier 2025

Le délégué régional
Jerome VITRE

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC259378DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC131990DR13 du 24 juin 2013 portant nomination de Mme Gwladys Maure aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222618DAJ du 18 octobre 2022 portant nomination de M. Guillaume Rochet aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) ;

Vu la décision n° DEC234385DR13 du 2 mai 2023 portant nomination de Mme Delphine Echalié aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la circonscription Occitanie Est (DR13) ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ du 6 décembre 2024 portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) ;

Vu l'instruction n° INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la circulaire n° CIR202102DGDR du 19 novembre 2020 relative à l'attribution de cadeaux ou chèques cadeaux et au financement de prix scientifiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Article 1^{er} - Délégation permanente est donnée à M. Laurent Barbieri, délégué régional de la circonscription Occitanie Est, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation régionale, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de biens mobiliers relevant du domaine privé du CNRS, dont celui-ci n'a plus l'utilité et dont la valeur unitaire de chaque bien n'excède pas 40 000 euros hors taxes, dans les conditions fixées aux l'articles L. 3211 17 à L. 3211-20 du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les licences concédées à une société d'accélération du transfert de technologie (SATT) par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 et de l'instruction n° INS247717DAJ du 11 juillet 2024 susvisés ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros nets ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclues avec les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents ;
- les accords de consortium issus des appels à projets « Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence » (SFR1), « Intégration et développement des IdEx et des ISITE » (IDéES), « Excellences sous toutes ses formes » (ExcellencES), « Pôles Universitaires d'Innovation » (PUI) et « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » (ASDESR).

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) ;
- les déclarations, demandes et autres formalités nécessaires en matière d'espèces protégées.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement de prix scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional, délégation est donnée à M. Guillaume Rochet, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional, et de M. Guillaume Rochet, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à Mme Gwladys Maure, responsable du service des ressources humaines, et à Mme Delphine Echalié, responsable du service partenariat et valorisation, à

l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Article 4 - La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} février 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259625DR13

Décision portant délégation de signature à M. Hector ESCRIVA-GARCIA, directeur de l'unité n° UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de M. Jerome VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Hector ESCRIVA-GARCIA aux fonctions de directeur de l'unité n°UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Hector ESCRIVA-GARCIA, directeur de l'unité n° UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hector ESCRIVA-GARCIA, directeur de l'unité n° UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins, délégation est donnée

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

à M. Sébastien DARRAS, chercheur et à M. Didier PEUZE, responsable administratif ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 27 janvier 2025

Le délégué régional
Jerome VITRE

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC259400DR13

Décision portant délégation de signature à M. Julio SAEZ-VASQUEZ, directeur de l'unité n° UMR5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC220195DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jerome VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes ;

Vu la décision n° DEC2490981INSB du 6 janvier 2025 portant nomination de M. Julio SAEZ-VASQUEZ aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Julio SAEZ-VASQUEZ, directeur de l'unité n° UMR5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julio SAEZ-VASQUEZ, directeur de l'unité n° UMR5096 intitulée Laboratoire Génome et Développement des Plantes, délégation est donnée à Madame Elisabeth GOETSCHY, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 14 janvier 2025

Le délégué régional
Jerome VITRE

DEC248773DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre FONTANEL, directrice de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC213540DAJ du 08 décembre 2021 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n° DEC248528DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de Mme Marie-Pierre FONTANEL aux fonctions de directrice des systèmes d'information,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} novembre 2024, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre FONTANEL, directrice de l'unité MOY1678, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre FONTANEL, délégation de signature est donnée à Mme Marie Chitra IRIART, directrice adjointe administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC247729DR14 du 10 juillet 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 novembre 2024

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC248774DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Chitra IRIART, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI)

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC213540DAJ du 08 décembre 2021 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC248528DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de Mme Marie-Pierre FONTANEL aux fonctions de directrice des systèmes d'information,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} novembre 2024, délégation est donnée à Mme Marie Chitra IRIART, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 novembre 2024

La directrice d'unité
Marie-Pierre FONTANEL

DEC259508DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre FONTANEL, directrice de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC213540DAJ du 08 décembre 2021 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n° DEC248528DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de Mme Marie-Pierre FONTANEL aux fonctions de directrice des systèmes d'information,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre FONTANEL, directrice de l'unité MOY1678, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre FONTANEL, délégation de signature est donnée à M. Serge LEGAUD, directeur adjoint des systèmes d'information et à Mme Marie Chitra IRIART, directrice adjointe administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC248773DR14 du 20 novembre 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 janvier 2025

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC259509DR14

Décision portant délégation de signature à M. Serge LEGAUD et à Mme Marie Chitra IRIART, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1678 intitulée Direction des Systèmes d'Information (DSI)

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC213540DAJ du 08 décembre 2021 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC248528DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de Mme Marie-Pierre FONTANEL aux fonctions de directrice des systèmes d'information,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2025, délégation est donnée à M. Serge LEGAUD, directeur adjoint des systèmes d'information, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LEGAUD, délégation est donnée à Mme Marie Chitra IRIART, directrice adjointe administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 janvier 2025

La directrice d'unité
Marie-Pierre FONTANEL

DEC259360DR14

Décision portant délégation de signature à M. Vincent CESAR, à Mme Christelle HUREAU-SABATER et à M. Christian LORBER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC)

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201523DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC) ;

Vu la décision n° DEC248900INC du 23 décembre 2024 portant nomination de Mme Isabelle Malfant aux fonctions de directrice de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025, délégation est donnée à M. Vincent CESAR, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CESAR, délégation est donnée à Mme Christelle HUREAU-SABATER, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CESAR et de Mme Christelle HUREAU-SABATER, délégation est donnée à M. Christian LORBER, directeur administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 janvier 2025

La directrice d'unité
Isabelle Malfant

DEC259359DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Malfant directrice de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201523DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC) ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n° DEC248900INC du 23 décembre 2024 portant nomination de Mme Isabelle Malfant aux fonctions de directrice de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination à compter du 1^{er} janvier 2025,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025, délégation est donnée à Mme Isabelle Malfant, directrice de l'unité UPR8241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Malfant, délégation de signature est donnée à M. CESAR Vincent, directeur adjoint, à Mme Christelle HUREAU-SABATER, directrice adjointe et à M. Christian LORBER, directeur administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC246778DR14 du 07 mars 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 janvier 2025

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC259403DR15

Décision portant délégation de signature à M. Xavier BLANC, directeur de l'unité n° UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique, dont le directeur est M. Xavier Blanc ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Xavier BLANC, directeur de l'unité n° UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BLANC, directeur de l'unité n° UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique, délégation est donnée à M. Pascal Desbarats, Directeur Adjoint, Mme Magali Hinnenberger, Responsable Administrative et Financière, Mme Chloé Godard, Responsable Equipe Financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TALENCE, le 14 janvier 2025

Le délégué régional

Younis HERMES

DEC259405DR15

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Desbarats pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique, dont le directeur est M. Xavier Blanc ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Pascal Desbarats, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Desbarats, Directeur Adjoint, délégation est donnée Mme Magali Hinnenberger, Responsable Administrative et Financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Desbarats, Directeur Adjoint, et Mme Magali Hinnenberger, Responsable Administrative et Financière, délégation est donnée à Mme Chloé Godard, Responsable Equipe Finance, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TALENCE, le 14 janvier 2025

Le Directeur d'unité

XAVIER BLANC

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC248626DR17

Décision portant délégation de signature à M. Franck Héas, directeur par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247161DAJ du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), dont le directeur est M. Gaëtan Cliquennois ;

Vu la décision n° DEC246578INSHS du 14 mars 2024 portant nomination de Mme Marine Friant-Perrot aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

Vu la décision n° DEC247524INSHS du 23 juillet 2024 portant nomination de M. Franck Héas aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Sonia Desmoulin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Franck Héas, directeur par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Héas, directeur par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), délégation est donnée à M^{me} Sonia Desmoulin, directrice adjointe, Mme Anne-Claire Covain, assistante-ingénieure, Mme Cindy Martin, technicienne et M. Yannick Le Gressus, technicien ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 04/11/2024

La déléguée régionale par intérim

Emmanuelle MALÉSYS

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC249236DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Juin, directeur de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers (CRCI2NA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers (CRCI2NA), dont le directeur est M. Philippe Juin ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Philippe Juin, directeur de l'unité UMR6075 intitulée Centre de recherche en cancérologie et immunologie intégrée Nantes-Angers, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Juin, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Pellat, directrice de recherche, Mme Nathalie Lopes, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249071DR17

Décision portant délégation de signature à M. Eric Beucler directeur de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique (OSUNA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique (OSUNA) dont le directeur est M. Eric Beucler ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Eric Beucler directeur de l'unité UAR3281 intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes atlantique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Beucler, délégation est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche, Mme Agnès Baltzer, professeure et Mme Régine Bonnin, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249205DR17

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6004, intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), dont le directeur est M. Emmanuel Morin ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Morin, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes (LS2N), délégation est donnée à Mme Sophie Girault, ingénieure de recherche, M. Saïd Moussaoui, professeur, M. Jean-Marc Menaud, professeur, M. Patrick Le Callet, professeur, Mme Géraldine Jean, maîtresse de conférences, M. Harold Mouchère, professeur, Mme Isabelle Fantoni, directrice de recherche, M. Guillaume Fertin, professeur, M. Jérôme Idier, directeur de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249257DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Malésys, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision n° DEC235454DAJ du 29 novembre 2023 portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC140056DR17 du 8 janvier 2014 portant nomination de Mme Alexandra Schilliger aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC248913DR17 du 9 décembre 2024 portant nomination de Mme Béata Brejta aux fonctions de responsable de service du service ressources humaines de la délégation Bretagne & Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC213865DR17 du 8 décembre 2021 portant nomination de Mme Zarifé Hanna Abboud, aux fonctions de responsable de service adjointe du service ressources humaines de la délégation Bretagne & Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Emmanuelle Malésys, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle Malésys, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Alexandra Schilliger, responsable du service des affaires générales, à Mme Béata Brejta, responsable de service du service ressources humaines et à Mme Zarifé Hanna Abboud, responsable de service adjointe du service ressources humaines, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale
Muriel SINANIDES

DEC249199DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yves Coativy, directeur de l'unité UAR3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, dont le directeur est M. Yves Coativy ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Yves Coativy, directeur de l'unité UAR3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Coativy, délégation de signature est donnée à M. Philippe Lagadec, ingénieur d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249069DR17

Décision portant délégation de signature à M. Rémi Traverse, directeur de l'unité UAR2928 intitulée UAR-Institut polaire (IPEV-UAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213772DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR2928 intitulée UAR-Institut polaire (IPEV-UAR), dont la directrice est Mme Marie-Agnès Foucher ;

Vu la décision DEC234421INSU du 13 juin 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Rémi Traverse aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche N°2928 intitulée « UAR-Institut Polaire » (UAR-IPEV) ;

Vu la décision DEC234759INSU du 11 septembre 2023 modificative sur la nomination de M. Rémi Traverse aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche n° 2928 intitulée « UAR-Institut Polaire » (UAR-IPEV) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Rémi Traverse, directeur de l'unité UAR2928 intitulée UAR-Institut polaire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC259340DR17

Décision portant délégation de signature à M. Fabien Moizeau, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management (CREM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management (CREM), dont le directeur est M. Fabien Moizeau ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Fabien Moizeau, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Moizeau, délégation de signature est donnée à Mme Corinne Perier, ingénieure d'études, M. Laurent Denant-Boëmont professeur des universités, M. Patrick Valeau, professeur des universités et M. Jean-Sébastien Pentecôte, professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait à Rennes, le 10/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249210DR17

Décision portant délégation de signature à M. Guy Lenaers, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire (MITOVASC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire (MITOVASC), dont le directeur est M. Guy Lenaers ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Guy Lenaers, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Lenaers, délégation de signature est donnée à M. Daniel Henrion, directeur de recherche, M. Olivier Baris, chargé de recherche, M. Laurent Loufrani, directeur de recherche et Mme Carole Stéfanini, secrétaire administrative ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249066DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UAR2025 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation analyse de la matière (ScanMat), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR2025 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation analyse de la matière (ScanMat), dont la directrice est Mme Maryline Guilloux-Viry ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UAR2025 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation analyse de la matière, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryline Guilloux-Viry, délégation est donnée à M. Nicolas Le Yondre, ingénieur de recherche², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC259404DR17

Décision portant délégation de signature M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213781DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL), dont le directeur est M. Philippe Le Masson ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme, délégation est donnée à Mme Shabnam Arbab Chirani, professeure des universités et Mme Valérie Falck, ingénieure d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249074DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Le Blay, directeur de l'unité UAR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange Guépin (MSH Ange Guépin), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange Guépin (MSH Ange Guépin), dont le directeur est M. Frédéric Le Blay ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Frédéric Le Blay, directeur de l'unité UAR3491 intitulée Maison des sciences de l'homme Ange Guépin, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Le Blay, délégation de signature est donnée à Mme Caroline Vialette, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249062DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC233364DGDS du 17 mars 2023 approuvant le renouvellement de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), dont la directrice est Mme Béatrice Béchet ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Béatrice Béchet, directrice de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Béchet, délégation est donnée à Mme Sihem Guernouti, chargée de recherche et M. Pierre-Emmanuel Bournet, professeur², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248937DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Karine Alain, directrice de l'unité EMR6002 intitulée Biologie, interactions et adaptations des organismes en milieu extrême (BIOMEX), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC235787DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité EMR6002 intitulée Biologie, interactions et adaptations des organismes en milieu extrême (BIOMEX), dont la directrice est Mme Karine Alain ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Karine Alain, directrice de l'unité EMR6002 intitulée Biologie, interactions et adaptations des organismes en milieu extrême, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Alain, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Mieszkina maîtresse de conférences², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC259336DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Leblanc, directrice de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont le directeur est M. Stéphane Egée ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche dont l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), dont la directrice est Mme Catherine Leblanc et le directeur adjoint M. Stéphane Egée ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Catherine Leblanc, directrice de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Leblanc, directrice de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins (LBI2M), délégation est donnée à M.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Stéphane Egée, maître de conférences, Mme Dominique Le Duff, assistante-ingénieure, Mme Perrine Guillon, ingénieure de recherche et Mme Mirjam Czjzek, directrice de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC249246DR17

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Langlais, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences (LPG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences (LPG), dont le directeur est M. Benoit Langlais ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Benoit Langlais, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géosciences, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Langlais, délégation de signature est donnée à M. Gaël Choblet, directeur de recherche, M. Edouard Metzger, maître de conférences, Mme Aurélia Mouret, maîtresse de conférences, M. Alain Zanella, maître de conférences et Mme Sophie Huguet, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249234DR17

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), dont le directeur est M. Guillaume Gravier ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Gravier, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Blazy, professeure, Mme Pascale Sébillot, professeure, M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche et M. Antoine L'Azou, assistant-ingénieur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC259272DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Bergère, directeur de l'unité UAR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB), dont le directeur est M. Nicolas Thély ;

Vu la décision DEC247706INSHS du 23 juillet 2024 portant nomination de Marc Bergère aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UAR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne ;

Vu la décision DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Marc Bergère aux fonctions de directeur de l'unité UAR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Marc Bergère, directeur de l'unité UAR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Bergère, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Ganzetti-Gémin, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249073DR17

Décision portant délégation de signature à M. Charles Pineau, directeur de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique (BIOSIT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique (BIOSIT), dont le directeur est M. Charles Pineau ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Charles Pineau, directeur de l'unité UAR3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles Pineau, délégation est donnée à Mme Christelle Chapron, ingénieure de recherche et M. Rémy Pedoux, chargé de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249230DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Le Bourhis, directeur de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, dont le directeur est M. Jean-Pierre Le Bourhis ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Le Bourhis, directeur de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Le Bourhis, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle Leray, enseignante-chercheure et Mme Karine Breton, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249063DR17

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Berthon, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213769DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire, dont le directeur est M. Christophe Berthon ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Christophe Berthon, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des Pays de la Loire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Berthon, délégation est donnée à M. Frédéric Wagemann, maître de conférences, Mme Anaïs Goulian, technicienne et Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248940DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Linossier, directrice de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223095DGDS du 2 janvier 2023 portant création de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM), dont la directrice est Mme Isabelle Linossier ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Isabelle Linossier, directrice de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Linossier, délégation de signature est donnée à M. Alexis Bazire, maître de conférences et M. Yannick Fleury, maître de conférences ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249247DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Bour, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est M. Olivier Bour ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Olivier Bour, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Bour, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, délégation est donnée à Mme Cécile Robin-Guillocheau, directrice adjointe, M. Erwan Hallot, directeur adjoint et Mme Chantal Pérot-Busnel, administratrice ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249070DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UAR3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer (IUEM), dont le directeur est M. Frédéric Jean ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Frédéric Jean, directeur de l'unité UAR3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Jean, délégation est donnée à Mme Corinne Floc'h-Laizet, ingénieure d'études, M. Jacques Déverchère, professeur², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC259275DR17

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Huck, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), dont le directeur est M. Jérôme Paillet ;

Vu la décision DEC247976INSU du 15 novembre 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Thierry Huck aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) ;

Vu la décision DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Thierry Huck aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Thierry Huck, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Huck, directeur de l'unité UMR6523, délégation est donnée à M. Benoit Soyer, ingénieur de recherche et Mme Elodie Martinez, directrice de recherche , aux

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249201DR17

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213791DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°3556 intitulée « Santé François Bonamy » ;

Vu la décision DEC222386INSB du 17 octobre 2022 portant modification de la DEC213791DGDS portant le renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°3556 intitulée « Santé François Bonamy », dont le directeur est M. Laurent Beck ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Laurent Beck, directeur de l'unité UAR3556 intitulée BioCore, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Beck, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Catherine Chasles, ingénieure d'études, Mme Sophie Conchon, directrice de recherche, Mme Laëtitia Perrin, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC259274DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Moisdon-Chataigner, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767 du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : droit et Europe (IODE), dont la directrice est Mme Isabelle Bosse-Platière ;

Vu la décision DEC247654INSHS du 23 juillet 2024 portant nomination de Mme Sylvie Moisdon-Chataigner aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Cécile Rapoport aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) ;

Vu la décision DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Mme Sylvie Moisdon-Chataigner aux fonctions de directrice et de Mme Cécile Rapoport aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Sylvie Moisdon-Chataigner, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : droit et Europe, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Moisdon-Chataigner, délégation de signature est donnée à Mme Cécile Rapoport, professeure, Mme Catherine Quemener, assistante-ingénieure et Mme Sandra Blandin, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC248931DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Altare, directeur de l'équipe mixte de recherche EMR6001 intitulée Modulation des réponses immunitaires et inflammatoires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213773DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'équipe mixte de recherche EMR6001 intitulée Modulation des réponses immunitaires et inflammatoires, dont le directeur est M. Frédéric Altare ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Frédéric Altare, directeur de l'équipe mixte de recherche EMR6001 intitulée Modulation des réponses immunitaires et inflammatoires, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Altare, délégation est donnée à Mme Valérie Pecqueret, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégrant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249249DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés – environnement – agroalimentaire (GEPEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés – environnement – agroalimentaire (GEPEA), le directeur est M. Jérémy Pruvost ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés – environnement – agroalimentaire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémy Pruvost, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Drant, ingénieure d'études, M. Olivier Gonçalves, professeur, Mme Carole Broussard, assistante-ingénieure et Mme Marie-José Durand-Thouand, professeure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249237DR17

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Alouini, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information (Institut FOTON), dont le directeur est M. Mehdi Alouini ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Mehdi Alouini, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Institut fonctions optiques pour les technologies de l'information, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mehdi Alouini, délégation de signature est donnée à M. Olivier Durand, professeur, M. Pascal Besnard, professeur, Mme Laurence Huet-Le Quéré, assistante-ingénieure et Mme Monique Thual, professeure², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249245DR17

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Meersseman, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques (LAREMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques (LAREMA), dont le directeur est M. Laurent Meersseman ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Laurent Meersseman, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en Mathématiques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Meersseman, délégation de signature est donnée à M. Loïc Chaumont, professeur, Mme Alexandra Le Petitcorps, technicienne et M. Etienne Mann, professeur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249255DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ahmed Loukili, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, dont le directeur est M. Ahmed Loukili ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Ahmed Loukili, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed Loukili, délégation de signature est donnée à Mme Cannelle Mérian, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249214DR17

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Saulnier, directeur de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques (MINT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques (MINT), dont le directeur est M. Patrick Saulnier ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Patrick Saulnier, directeur de l'unité UMR6021 intitulée Micro et nanomédecines biomimétiques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Saulnier, délégation de signature est donnée à M. Laurent Lemaire, ingénieur de recherche et Mme Marie Guillon, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249258DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Malésys pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Emmanuelle Malésys, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.II de la décision n° DEC190902DAJ susvisée.

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale
Muriel SINANIDES

DEC259271DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Boyen, directrice de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation d'un an la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, dont la directrice est Mme Catherine Boyen ;

Vu la décision n° DEC249127DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement des fédérations de recherche dont la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, pour une durée de deux ans, dont la directrice est Mme Catherine Boyen ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Catherine Boyen, directrice de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Boyen, délégation de signature est donnée à Mme Perrine Guillon, ingénieure de recherche, Mme Sabine Kimmel, ingénieure d'études et M. Eric Thiebaut, professeur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249072DR17

Décision portant délégation de signature à M. Dimitri Lague, directeur de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR), dont le directeur est M. Dimitri Lague ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Dimitri Lague, directeur de l'unité UAR3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitri Lague, délégation est donnée à M. Cédric Wolf, maître de conférences et Mme Sandrine Nogues, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249202DR17

Décision portant délégation de signature à M. Benjamin Le Gouic, directeur de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, dont le directeur est M. Benjamin Le Gouic ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Benjamin Le Gouic, directeur de l'unité UAR3722 intitulée AlgoSolis, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin Le Gouic, délégation de signature est donnée à M. Jérémie Pruvost, professeur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248918DR17

Décision portant délégation de signature à M. Steven Le Corre, directeur de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes (LTeN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes (LTeN), dont le directeur est M. Steven Le Corre ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Steven Le Corre, directeur de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Steven Le Corre, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Robert, ingénieure d'études et Mme Anne Boscherie, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248923DR17

Décision portant délégation de signature à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), dont le directeur est M. Brice Trouillet ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice Trouillet, délégation de signature est donnée à M. Cyril Tissot, directeur de recherche, M. Mohamed Maanan, maître de conférences, M. Thomas Corpetti, directeur de recherche, M. Damien Arvor, chargé de recherche et Mme Adeline Maulpoix, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248981DR17

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité en sciences biologiques et biotechnologies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6286 intitulée Unité en sciences biologiques et biotechnologies, dont le directeur est M. Bernard Offmann ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité en sciences biologiques et biotechnologies, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Offmann, délégation de signature est donnée à M. Cyrille Grandjean, directeur de recherche, M. Philippe Simier, professeur et Mme Anne-Sophie Le Maitre, technicienne ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248926DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), dont le directeur est M. Ludovic Dickel ;

DECIDE :

Délégation est donnée à M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), délégation est donnée à Mme Sophie Lumineau, professeure et Mme Anne Thomas, assistante-ingénieure², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248920DR17

Décision portant délégation de signature à M. David Le Touzé, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6598, intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique (LHEEA), dont le directeur est M. David Le Touzé ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. David Le Touzé, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Le Touzé, délégation de signature est donnée à M. Guillaume Ducrozet, professeur des universités, Mme Soulia Bentouhami, ingénieure d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248966DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN), dont le directeur est M. Florent Boucher ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Boucher, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Guédon, ingénieure d'études, M. Stéphane Jobic, directeur de recherche, Mme Anne-Laure Henry, assistante-ingénieure, Mme Maryline Le Granvalet, maîtresse de conférences ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248990DR17

Décision portant délégation de signature M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR), dont le directeur est M. Jean-Christophe Sangleboeuf ;

Vu la décision DEC234590INP du 7 juillet 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean-Luc Autran aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jean-Christophe Sangleboeuf aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes (IPR)

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination des directeurs, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251, Institut de physique de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Autran, directeur de l'unité UMR6251, Institut de physique de Rennes, délégation est donnée à M. Jean-Benoît Le Cam, professeur et Mme Bénédicte Faure, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248857DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité UMR9016 intitulée Temps, mondes, sociétés (TEMOS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9016 intitulée Temps, mondes, sociétés (TEMOS), dont le directeur est M. Yves Denéchère ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité UMR9016 intitulée Temps, mondes, sociétés, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Denéchère, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Richard, professeure, Mme Mireille Loirat, ingénieure², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248921DR17

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC234694INSHS du 11 septembre 2023 portant cessation et nomination de M. Emmanuel Bioteau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche N° 6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO) ;

Vu la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination des directeurs, directeurs adjoints de diverses unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Bioteau, délégation de signature est donnée à M. Yvon Le Caro, maître de conférences, M. Christophe Guibert, professeur, Mme Claudie Péron, assistante-ingénieure et M. François Madore, professeur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248974DR17

Décision portant délégation de signature à M. Richard Redon, directeur de l'unité UMR6291 intitulée Laboratoire de l'institut du thorax (ITX-lab), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6291 intitulée Laboratoire de l'institut du thorax (ITX-lab), dont le directeur est M. Richard Redon ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Richard Redon, directeur de l'unité UMR6291 intitulée Laboratoire de l'institut du thorax, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard Redon, délégation de signature est donnée à Mme Gervaise Loirand, professeure, Mme Stéphanie Chatel, ingénieure de recherche, Mme Maud Chetiveaux, ingénieure de recherche², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248993DR17

Décision portant délégation de signature à M. Erwan Rousseau, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), dont le directeur est M. Marc Quincampoix ;

Vu la décision DEC235425INSMI du 24 novembre 2023 portant nomination de M. Erwan Rousseau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA) ;

Vu la décision DEC247648INSMI du 19 août 2024 portant nomination de M. Erwan Rousseau aux fonctions de directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Erwan Rousseau, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erwan Rousseau, délégation de signature est donnée à M. Daniel Boivin, professeur, et Mme Gaëlle Calvez-Barnot, technicienne, aux fins mentionnées à

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248922DR17

Décision portant délégation de signature à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH), dont la directrice est Mme Marie-Yvane Daire ;

Vu la décision DEC23537INEE du 30 novembre 2023 portant cession de fonctions et nomination de M. Luc Laporte, directeur par intérim de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH) ;

Vu la décision DEC247865DGDS du 19 juillet 2024 portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS, dont l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc Laporte, délégation de signature est donnée à Mme Cécile Le Carlier, ingénieure de recherche, M. Jimmy Mouchard, maître de conférences, Mme Anne Gangloff, professeure, Mme Aline Durand, professeure et Mme Catherine Louazel, assistante-ingénieure², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC248916DR17

Décision portant délégation de signature à M. Mihai Gradinaru, directeur par intérim de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes (IRMAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur par intérim est M. Mihai Gradinaru ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Mihai Gradinaru, directeur par intérim de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mihai Gradinaru, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Rigaud, ingénieure d'études, Mme Delphine Boucher, maîtresse de conférences, M. Karel Pravda-Starov, professeur et M. Bernard Delyon, professeur ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248992DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision n° DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6226, intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), dont le directeur est M. Marc Fourmigué ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), délégation est donnée à M. Boris Le Guennic, directeur de recherche, Mme Louise-Anne Cariou, ingénieure de recherche, Mme Karine Robin, ingénieure d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248963DR17

Décision portant délégation de signature Mme Géraldine Sarthou, directrice de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR), dont la directrice est Mme Géraldine Sarthou ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Géraldine Sarthou, directrice de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine Sarthou, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie Podeur, ingénieure d'études, M. Gérard Thouzeau, directeur de recherche, M. José-Luis Zambonino, directeur de recherche, M. François Le Loc'h, directeur de recherche ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248925DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), dont la directrice est Mme Joan Van Baaren ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joan Van Baaren, délégation de signature est donnée à M. Julien Pétillon, professeur des universités, à Mme Cécile Sulmon, professeur des universités et à Mme Mariette Nivard, ingénieure d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248970DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gines Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est M. Gines Martinez ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Gines Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gines Martinez, délégation de signature est donnée à M. Pol-Bernard Gossiaux, professeur, Mme Isabelle Ollitrault, ingénieure d'études et Mme Meryll Decatoire, assistante-ingénieure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248991DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), dont le directeur est M. Jean-Michel Bouler ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Bouler, délégation de signature est donnée à M. Erwan Le Grogneq, chargé de recherche, Mme Marie-Thérèse Leblanc, assistante-ingénieure, Mme Muriel Bermon, technicienne et Mme Karine Gautier, technicienne ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248988DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, dont le directeur est M. Philippe Bertus ;

Vu la décision DEC233446INC du 27 janvier 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Daniel, directeur par intérim, Mme Véronique Montembault et M. Christophe Legein, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Daniel, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Montembault, professeure, M. Christophe Legein, professeur, Mme Sandrine Prunier, assistante-ingénieure², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC248982DR17

Décision portant délégation de signature à M. Christian Person, directeur de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et la connaissance (Lab-STICC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et la connaissance (Lab-STICC), dont le directeur d'unité est M. Christian Person ;

DECIDE :

Article 1^{er} –Délégation est donnée à M. Christian Person, directeur de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et la connaissance, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Person, délégation de signature est donnée à M. Philippe Coussy, professeur, M. Thierry Chonavel, professeur, M. Alain Plantec, professeur, Mme Angélique Drémeau, maîtresse de conférences et M. Pascal Morel, maître de conférences ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248915DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray (LMJL), dont le directeur est M. Vincent Colin ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Vincent Colin, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Colin, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bernicot, directeur de recherche, Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études et Mme Béatrice Havet, technicienne ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248965DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Gloaguen, directeur de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique (CEMCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique (CEMCA), dont le directeur est M. Frédéric Gloaguen ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Frédéric Gloaguen, directeur de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Gloaguen, délégation de signature est donnée à M. Raphaël Tripiër, professeur et Mme Isabelle L'Hostis, assistante-ingénieure², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248976DR17

Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes (IGDR), dont le directeur est M. Reynald Gillet ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald Gillet, délégation de signature est donnée à M. Gwénaél Berthe, ingénieur d'études, Mme Nadine Gattet, ingénieure d'études, Mme Géraldine Le Provost, assistante-ingénieure, Mme Marie-Dominique Galibert, professeure ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248994DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Blanchard, directeur de l'unité UMR6200 intitulée MOLTECH-Anjou, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6200 intitulée MOLTECH-Anjou, dont le directeur est M. Philippe Blanchard ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Philippe Blanchard, directeur de l'unité UMR6200 intitulée MOLTECH -Anjou, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Blanchard, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Verkruysse, assistante-ingénieure², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248917DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dazel, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), dont le directeur est M. Olivier Dazel ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Olivier Dazel, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Dazel, délégation de signature est donnée à M. Simon Félix, directeur de recherche, M. Pascal Picart, professeur et Madame Mélanie Fourmon, ingénieure d'études ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248973DR17

Décision portant délégation de signature à M. Franck Héas, directeur par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), dont le directeur est M. Gaëtan Cliquennois ;

Vu la décision n° DEC246578INSHS du 14 mars 2024 portant nomination de Mme Marine Friant-Perrot aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

Vu la décision n° DEC247524INSHS du 23 juillet 2024 portant nomination de M. Franck Héas aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Sonia Desmoulin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Franck Héas, directeur par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Héas, directeur par intérim de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), délégation est donnée à M^{me} Sonia Desmoulin, directrice adjointe, Mme Anne-Claire Covain, assistante-ingénieure, Mme Cindy Martin, technicienne et M. Yannick Le Gressus, technicien, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248914DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Laure Guillou, directrice de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC235792DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M), dont le directeur par intérim est M. Jean Mary ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche dont l'UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M), dont la directrice est Mme Laure Guillou et le directeur adjoint M. Eric Bonnivard ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Laure Guillou, directrice de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure Guillou, délégation de signature est donnée à M. Eric Bonnivard, maître de conférences et Mme Céline Manceau, assistante-ingénieur², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC248971DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, directrice de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux (AMURE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux (AMURE), dont la directrice est Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, directrice de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët, délégation de signature est donnée à M. Matthieu Leprince, professeur, M. Pascal Le Floc'h, maître de conférences, M. José Pérez Agundez, cadre de recherche et Mme Nathalie Coulon, IRTF², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249076DR20

Décision portant délégation de signature à M. Yannick Ponty pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), dont le directeur est M. Christian Miniatura ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Yannick Ponty, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick Ponty, délégation est donnée à Mme Magali Varlet-Dusaucy, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/03/2024

Le directeur d'unité
M. Christian Miniatura

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC248479DR20

Décision portant délégation de signature à M. Diego Pescarini pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7320 intitulée Bases Corpus Langage (BCL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7320 intitulée Bases Corpus Langage (BCL), dont la directrice est Mme Lucile Chanquoy ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Diego Pescarini, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Diego Pescarini, délégation est donnée à M. Pierre-Aurélien Georges, responsable du service informatique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Diego Pescarini et de M. Pierre-Aurélien Georges, délégation est donnée à Mme Anne-Marie Gomez, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2024

La directrice d'unité
Mme Lucile Chanquoy

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC248694DR20

Décision portant délégation de signature à M. Christian Miniatura, directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ du 12 mars 2024 portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 18 mars 2024 ;

Vu la décision n° DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), dont le directeur est M. Christian Miniatura ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Christian Miniatura directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Miniatura, délégation de signature est donnée à M. Yannick Ponty, directeur adjoint et à Mme Magali Varlet-Dusaucy, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/03/2024

Le délégué régional
Sylvain di Giorgio

DEC259379DR20

Décision portant délégation de signature à M. Elie Iskandar El Hachem, directeur de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ du 12 mars 2024 portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), dont le directeur est M. Elie Iskandar El Hachem ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Elie Iskandar El Hachem, directeur de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Elie Iskandar El Hachem, délégation est donnée à Mme Coralie Fischer, directrice administrative, et à Mme Sylvie Massol, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2025

Le délégué régional
Sylvain di Giorgio

DEC259374DR20

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Gazeau, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ du 12 mars 2024 portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), dont le directeur est M. Frédéric Gazeau ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Frédéric Gazeau, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Gazeau, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Thomin, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2025

Le délégué régional
Sylvain di Giorgio

DEC259375DR20

Décision portant délégation de signature à M. Alexander Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ du 12 mars 2024 portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), dont le directeur est M. Alexander Mc Dougall ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Alexander Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexander Mc Dougall, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bonino, responsable administratif, à Mme Evelyn Houlston, responsable d'équipe, et à M. Hitoyoshi Yasuo, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2025

Le délégué régional
Sylvain di Giorgio

DEC259380DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Claudine Blin-Wakkach, directrice de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ du 12 mars 2024 portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M) ;

Vu la décision n° DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M^{me} Claudine Blin-Wakkach, directrice et M. Antoine Sicard, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7370 intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Claudine Blin-Wakkach, directrice de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine Blin-Wakkach, délégation est donnée à M. Antoine Sicard, directeur adjoint, et à Mme Noëlle Viard, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2025

Le délégué régional
Sylvain di Giorgio

DEC259299DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ du 12 mars 2024 portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC249127DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), dont la directrice est Mme Elisabeth Christians ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Christians, délégation est donnée à M. Grégory Maggion, secrétaire général, et à Mme Corinne Poutier, responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2025

Le délégué régional
Sylvain di Giorgio

DEC259617DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ du 12 mars 2024 portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UAR855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), dont le directeur est M. Jean-Jacques Fourmond ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, délégation de signature est donnée à M. Karim Bernardet, directeur adjoint et responsable de site, à M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement, et à Mme Malika Oudia Bousserrou, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2025

Le délégué régional
Sylvain di Giorgio

**DEC249116DGDS****Décision portant prorogation des unités****LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales, le cas échéant

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont prorogées pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2025, dans un intérêt de service, les unités suivantes :

Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

UAR n° 2206

Intitulé : Prévention du risque chimique (PRC)

Directeur : M. Fabrizio PARISELLI, Ingénieur de recherche

Tutelle principale : CNRS

Section : 16

Mission : L'unité a des missions d'expertise et de conseil, de communication et de mise en oeuvre de formations sur le risque chimique. Elle agit en direction des organismes publics, des EPST et des entreprises.

Institut de rattachement : CNRS Physique (INP)*Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette*

UAR n° 3364

Intitulé : Ingénierie, Radioprotection, Sûreté et Démantèlement (IRSD)

Directeur : M. Jean-Michel HORODYNSKI, Ingénieur de recherche

Tutelle principale : CNRS

Section : 5

Mission : Fournir un support interdisciplinaire dans le domaine de l'Ingénierie, radioprotection, sécurité et démantèlement utilisant le savoir faire acquis dans le démantèlement du LURE par les personnels de l'INP.

Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)*Délégation Centre Limousin Poitou Charente*

UPR n° 841

Intitulé : Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)

Directeur : M. Francois BOUGARD, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Monica BRINZEI, Directrice de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 32, 35

Mission et orientation générale des recherches : Toutes recherches sur les textes des périodes antiques, médiévales et modernes dans une perspective de critique des sources et de publications scientifiques. Champs privilégiés : l'Europe et la Méditerranée.

Institut de rattachement : CNRS Sciences informatiques (INS2I)*Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette*

UAR n° 851

Intitulé : Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique (IDRIS)

Directeur : M. Pierre-Francois LAVALLEE, Ingénieur de recherche

Tutelle principale : CNRS

Section : 6

Mission : L'UAR a un rôle fondamental en matière de calcul intensif tant pour le CNRS que pour l'ensemble de la communauté ESR concernée.

Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)*Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette*

UAR n° 855

Intitulé : Division technique de l'INSU (DT INSU)

Directeur : M. Jean-Jacques FOURMOND, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Karim BERNARDET, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Nicolas GEYSKENS, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Antoine GUILLOT, Ingénieur de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 17, 18, 19, 30

Mission : Assurer la maîtrise d'œuvre du développement d'équipements scientifiques ainsi que la mise en œuvre opérationnelle de moyens nationaux.

Art. 2. - Sont prorogées pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2025, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Instituts de rattachement : CNRS Physique (INP), CNRS Ingénierie (INSIS)

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

UMR n° 8501

Intitulé : Laboratoire Charles Fabry (LCF)

Directeur : M. Patrick GEORGES, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

Tutelle secondaire : UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 8, 4, 3

UMR n° 9001

Intitulé : Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N)

Directeur : M. Giancarlo FAINI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Arnaud BOURNEL, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean-Christophe HARMAND, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre-Yves JOUBERT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Laurent VIVIEN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelle secondaire : UNIV PARIS CITE

Sections : 8, 3, 4

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Hauts-de-France

EMR n° 9002

Intitulé : Biologie structurale intégrative

Directrice : Mme Isabelle LANDRIEU, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, INSTITUT PASTEUR LILLE, UNIV LILLE

Section : 20

UAR n° 2014

Intitulé : Plateformes Lilloises en Biologie et Santé (PLBS)

Directrice : Mme Sophie CRESPIEN, Ingénieure de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe BOUTIN, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CHRU LILLE, CNRS, INSERM, INSTITUT PASTEUR LILLE, UNIV LILLE

Section : 20

UMR n° 8576

Intitulé : Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle (UGSF)

Directeur : M. Yann GUERARDEL, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Coralie BOMPARD, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Tutelle secondaire : INSERM

Sections : 20, 16, 21, 23, 26

UMR n° 9017

Intitulé : Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL)

Directeur : M. Jean DUBUISSON, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Nathalie MIELCAREK, Chargée de recherche

Tutelles principales : CHRU LILLE, CNRS, INSERM, INSTITUT PASTEUR LILLE, UNIV LILLE

Section : 27

UMR n° 9020

Intitulé : Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER)

Directrice : Mme Isabelle VAN SEUNINGEN, Directrice de recherche

Tutelles principales : CHRU LILLE, CNRS, INSERM, UNIV LILLE

Tutelles secondaires : CENTRE OSCAR LAMBRET, INSTITUT PASTEUR LILLE

Section : 24

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

EMR n° 9003

Intitulé : Neuroimagerie du langage et développement du cerveau (UNICOG)

Directrice : Mme Ghislaine DEHAENE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CEA, CNRS, INSERM, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 26

EMR n° 9004

Intitulé : EMR SIMOPRO

Directeur : M. Denis SERVENT, Personnel chercheur des EPIC

Tutelles principales : CEA, CNRS, INRAE, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 25

UAR n° 2010

Intitulé : Tefor Paris-Saclay

Directeur : M. Jean-Pierre LEVRAUD, Chef de laboratoire

Directeur adjoint : M. Emilien-Pierre AFFATICATI, Ingénieur de recherche

Directrice adjointe : Mme Johanna DJIAN, Ingénieure de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 22, 25

UAR n° 3628

Intitulé : France Génomique (FG)

Directeur : M. Patrick WINCKER, Personnel chercheur des EPIC

Tutelles principales : CEA, CNRS, INRAE, INSERM

Section : 21

UMR n° 7654

Intitulé : Laboratoire de Biologie Structurale de la Cellule (BIOC)

Directrice : Mme Emmanuelle SCHMITT, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Benoit SCHNEIDER, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Section : 20

UMR n° 8030

Intitulé : Génomique Métabolique (GM)

Directeur : M. Patrick WINCKER, Personnel chercheur des EPIC

Directrice adjointe : Mme Véronique DE BERARDINIS, Personnel chercheuse des EPIC

Tutelles principales : CEA, CNRS, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE

Sections : 21, 20

UMR n° 8113

Intitulé : Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA)

Directeur : M. Eric DEPREZ, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY

Sections : 20, 16, 22

UMR n° 8120

Intitulé : Génétique quantitative et Evolution - Le Moulon (GQE - LE MOULON)

Directrice : Mme Christine DILLMANN, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Karine ALIX-JENCZEWSKI, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Alain CHARCOSSET, Directeur de recherche

Tutelles principales : AGROPARISTECH, CNRS, INRAE, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 23, 29

UMR n° 9197

Intitulé : Institut des Neurosciences Paris-Saclay (NeuroPSI)

Directeur : M. François ROUYER, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Alain DESTEXHE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Muriel PERRON, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 25, 22, 26

UMR n° 9199

Intitulé : Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie (LMN)

Directeur : M. Julien VALETTE, Personnel chercheur des EPIC

Tutelles principales : CEA, CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 28, 25

UMR n° 9213

Intitulé : Institut des Sciences des Plantes de Paris Saclay (IPS2)

Directeur : M. Martin CRESPI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Abdelhafid BENDAHMANE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Florian FRUGIER, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INRAE, UNIV PARIS CITE, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelle secondaire : UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE

Section : 23

Délégation Ile-de-France Villejuif

UAR n° 3601

Intitulé : Institut français de bioinformatique (IFB core)

Directeur : M. Guy PERRIERE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne-Francoise ADAM-BLONDON, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Morgane THOMAS-CHOLLIER, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Jacques VAN HELDEN, Professeur

Tutelles principales : CEA, CNRS, INRAE, INSERM

Section : 21

UAR n° 3655

Intitulé : Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse (AMMICA)

Directrice par intérim : Mme Aline RENNEVILLE, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, INSERM, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 24

UMR n° 9018

Intitulé : Aspects métaboliques et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques (METSU)

Directrice : Mme Catherine BRENNER, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Karim BENIHOUD, Professeur

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 24, 28

UMR n° 9019

Intitulé : Intégrité du Génome et Cancers

Directrice : Mme Patricia-Laila KANNOUCHE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Sections : 21, 24, 28

UMR n° 9196

Intitulé : Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux

Directrice : Mme Anne DUPRESSOIR, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

Tutelle secondaire : UNIV PARIS-SACLAY

Section : 27

Délégation Paris-Centre

UAR n° 2031

Intitulé : Centre d'Acquisition et de Traitement des Images (CATI)

Directeur : M. Jean-François MANGIN, Directeur de recherche

Tutelles principales : AP-HP, CEA, CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Section : 26

UMR n° 3347

Intitulé : Signalisation, radiobiologie et cancer

Directeur : M. José Arturo LONDONO VALLEJO, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, INSTITUT CURIE, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 24

UMR n° 3348

Intitulé : Intégrité du génome, ARN et cancer

Directeur : M. Stephan VAGNER, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sarah LAMBERT GIRARD, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE

Tutelles secondaires : INSERM, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 21, 24, 22

Délégation Alsace

UAR n° 2003

Intitulé : UAR Institut Carnot MICA (MICA)

Directeur : M. Christian GAUTHIER, Professeur des universités

Tutelles principales : AERIAL, ASS DEVELOP METHODES TECH HOLOGRAPHIQUES, CENTRE RECHERCHE MECA APPLIQUEE TEXTILE, CNRS, CRITT MATERIAUX ALSACE, CRITT MATERIAUX ET TRAITEMENT DE SURFACE, HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG, INSTITUT FRANCAIS TEXTILE & HABILLEMENT, IREPA LASER, ISL, RITTMO, UNIV HAUTE-ALSACE, UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIV STRASBOURG

Section : 15

Délégation Hauts-de-France

FR n° 2638

Intitulé : Institut Michel Eugène Chevreul

Directeur : M. Hugues LEROUX, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Pascal ROUSSEL, Directeur de recherche

Tutelles principales : CENTRALE LILLE INSTITUT, CNRS, INRAE, UNIV ARTOIS, UNIV LILLE

Sections : 15, 11, 12, 14, 5, 18

UAR n° 3290

Intitulé : Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP)

Directeur : M. Ahmed MAZZAH, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Section : 12

UMR n° 8181

Intitulé : Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS)

Directeur : M. Jean-François LAMONIER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Thierry LOISEAU, Directeur de recherche

Tutelles principales : CENTRALE LILLE INSTITUT, CNRS, UNIV ARTOIS, UNIV LILLE

Sections : 14, 15

UMR n° 8207

Intitulé : Unité Matériaux et Transformations (UMET)

Directeur : M. Guillaume DELAPLACE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sophie DUQUESNE, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Damien JACOB, Professeur des universités

Tutelles principales : CENTRALE LILLE INSTITUT, CNRS, INRAE, UNIV LILLE

Sections : 15, 11, 12, 18, 5

UMR n° 8516

Intitulé : Laboratoire Avancé de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement (LASIRe)

Directeur : M. Herve VEZIN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gabriel BILLON, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Isabelle DE WAELE, Ingénieure de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Sections : 13, 12

FR n° 3510

Intitulé : Fédération de Chimie Physique de Paris Saclay (FCPPS)

Directeur : M. Gilles GREGOIRE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Helene PASQUIER, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CEA, CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, SYNCHROTRON SOLEIL, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 13

UAR n° 3679

Intitulé : Ingénierie et Plateformes au Service de l'Innovation Thérapeutique (IPSIT)

Directrice : Mme Valérie DOMERGUE-DUPLOUY, Ingénieure de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne GARNIER-FAGART, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 16

UMR n° 3685

Intitulé : Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie (NIMBE)

Directrice : Mme Martine MAYNE-LHERMITE, Cheffe de laboratoire

Directeur adjoint : M. Philippe DILLMANN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CEA, CNRS

Sections : 14, 11, 13, 15

UMR n° 7652

Intitulé : Laboratoire de Synthèse Organique (LSO)

Directeur : M. Laurent EL KAIM, Professeur

Directeur adjoint : M. Yvan SIX, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, ENSTA PARIS

Section : 12

UMR n° 8000

Intitulé : Institut de Chimie Physique (ICP)

Directeur : M. Guillaume VAN DER REST, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Marie ERARD, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Israel Martyr MBOMEKALLE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 13, 4, 14, 20

UMR n° 8076

Intitulé : Biomolécules : conception, isolement, synthèse (BioCIS)

Directeur : M. Mouad ALAMI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Thierry BRIGAUD, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Delphine JOSEPH, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelle secondaire : CY CERGY PARIS UNIV

Sections : 16, 12

UMR n° 8180

Intitulé : Institut Lavoisier de Versailles (ILV)

Directeur : M. Emmanuel MAGNIER, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne DOLBECQ-BASTIN, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Sections : 14, 15, 12

UMR n° 8182

Intitulé : Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay (ICMMO)

Directeur : M. David AITKEN, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Anne BLEUZEN, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 12, 14, 15, 16

UMR n° 8531

Intitulé : Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires (PPSM)

Directeur : M. Fabien MIOMANDRE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Isabelle LERAY-RIOU KERANGAL, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY

Section : 13

UMR n° 8612

Intitulé : Institut Galien Paris-Saclay (IGPS)

Directrice : Mme Myriam TAVERNA-BONVENTO, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Nicolas TSAPIS, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 16, 11, 13, 28

UMR n° 9006

Intitulé : INSTITUT PHOTOVOLTAIQUE D'ILE DE FRANCE (IPVF)

Directeur : M. Jean-Francois GUILLEMOLES, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gregory MARQUE, Chercheur

Tutelles principales : CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, IPVF

Sections : 14, 8, 3

UMR n° 9168

Intitulé : Laboratoire de Chimie Moléculaire (LCM)

Directeur : M. Cedric TARD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Sections : 14, 12, 13

UPR n° 2301

Intitulé : Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN)

Directeur : M. Boris VAUZEILLES, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Marc LITAUDON, Ingénieur de recherche

Directrice adjointe : Mme Carine VAN HEIJENOORT, Directrice de recherche

Tutelle principale : CNRS

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 16, 12

Mission et orientation générale des recherches : Études à l'interface chimie/science du vivant pour la compréhension des interactions existantes entre molécules et cycle biologique, dans le domaine de la chimie organique, structurale et médicinale.

Délégation Ile-de-France Villejuif

FR n° 3701

Intitulé : Fédération pour l'Enseignement et la Recherche sur la Métallurgie en Ile de France (FERMI)

Directeur : M. Ivan GUILLOT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Mikael PERRUT, Chercheur

Tutelles principales : ARTS ET METIERS SCIENCES ET TECHNOLOGIES, CEA, CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, MINES PARIS - PSL, ONERA, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PARIS-SACLAY, UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 15, 5, 9, 10

UMR n° 7182

Intitulé : Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE)

Directeur : M. Jean Marc JOUBERT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Sections : 15, 11, 13, 12

Délégation Paris-Centre

UMR n° 9187

Intitulé : Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer (CMBC)

Directrice : Mme Florence MAHUTEAU BETZER, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, INSTITUT CURIE, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 16, 20, 12

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)

Délégation Hauts-de-France

UAR n° 3380

Intitulé : Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée (IRCICA)

Directeur : M. Laurent GRISONI, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Sections : 8, 7, 6, 4

UMR n° 8522

Intitulé : Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère (PC2A)

Directeur : M. Jean Benjamin HANOUNE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Sections : 10, 19

UMR n° 9013

Intitulé : Laboratoire de Mécanique, Multiphysique Multiéchelle (LaMcube)

Directeur par intérim : M. Philippe DUFRENOY, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Matthieu BRIFFAUT, Professeur

Directeur adjoint par intérim : M. Pierre GOSSELET, Directeur de recherche

Tutelles principales : CENTRALE LILLE INSTITUT, CNRS, UNIV LILLE

Section : 9

UMR n° 9014

Intitulé : Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille - Kampé de Fériet (LMFL)

Directeur : M. Jean Philippe LAVAL, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Bruno MIALON, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : ARTS ET METIERS SCIENCES ET TECHNOLOGIES, CENTRALE LILLE INSTITUT, CNRS, ONERA

Tutelle secondaire : UNIV LILLE

Section : 10

UMR n° 7231

Intitulé : Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS)

Directrice par intérim : Mme Sonia FLISS, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe par intérim : Mme Stephanie CHAILLAT, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENSTA PARIS, INRIA

Sections : 9, 8

UMR n° 7608

Intitulé : Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST)

Directeur : M. Harold AURADOU, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Pierre-Philippe CORTET, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 10, 5, 18

UMR n° 7646

Intitulé : Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX)

Directeur : M. Lutz LESSHAFFT, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe JOSSERAND, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Sections : 10, 2, 11, 9

UMR n° 7647

Intitulé : Laboratoire de physique des interfaces et couches minces (LPICM)

Directeur : M. Yvan BONNASSIEUX, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Erik JOHNSON, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Charles VANEL, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Sections : 8, 10, 4

UMR n° 7648

Intitulé : Laboratoire de physique des plasmas (LPP)

Directrice : Mme Anne BOURDON, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Fouad SAHRAOUI, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, SORBONNE UNIV

Tutelles secondaires : OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 4, 10, 17

UMR n° 7649

Intitulé : Laboratoire de Mécanique des Solides (LMS)

Directeur : M. Andrei CONSTANTINESCU, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Section : 9

UMR n° 8029

Intitulé : Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie (SATIE)

Directeur : M. Zoubir KHATIR, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNAM, CNRS, CY CERGY PARIS UNIV, ENS PARIS-SACLAY, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelle secondaire : UNIV GUSTAVE EIFFEL

Sections : 8, 7

UMR n° 8507

Intitulé : Génie électrique et électronique de Paris (GeePs)

Directeur par intérim : M. Emmanuel ODIC, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Eric LABOURE, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Hakeim TALLEB, Maître de conférences

Tutelles principales : CENTRALESUPELEC, CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 8

UMR n° 8578

Intitulé : Laboratoire de physique des gaz et des plasmas (LPGP)

Directeur : M. Tibériu MINEA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jacques ROBERT, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 10, 4

UPR n° 288

Intitulé : Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C)

Directeur : M. Sebastien DUCRUIX, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gabi STANCU, Professeur des universités

Tutelle principale : CNRS

Etablissement conventionné avec le CNRS : CENTRALESUPELEC

Sections : 10, 41

Mission et orientation générale des recherches : La physique des gaz, la thermodynamique et la combustion.

Trois objectifs: Ecoulements des fluides; Thermique et énergétique; Combustion et systèmes réactifs

Délégation Ile-de-France Villejuif

UMR n° 8205

Intitulé : Laboratoire Navier (NAVIER)

Directeur par intérim : M. Jean-Michel PEREIRA, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Adélaïde FERAILLE-FRESNET, Directrice de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Olivier PITOIS, Directeur de recherche associé décret d'avance

Tutelles principales : CNRS, ECOLE DES PONTS, UNIV GUSTAVE EIFFEL

Sections : 9, 10

UMR n° 8208

Intitulé : Laboratoire Modélisation et simulation multi-échelle (MSME)

Directrice : Mme Céline LEONARD-DESTANDAU, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Julien YVONNET, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV GUSTAVE EIFFEL, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Sections : 10, 13, 9

UMR n° 9007

Intitulé : LABORATOIRE ELECTRONIQUE, SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS ET MICROSYSTÈMES (ESYCOM)

Directeur : M. Philippe BASSET, Maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Elodie RICHALOT, Professeure

Tutelles principales : CNRS, UNIV GUSTAVE EIFFEL

Tutelle secondaire : CNAM

Section : 8

Délégation Hauts-de-France

FR n° 2037

Intitulé : Fédération de Recherche Mathématique des Hauts-de-France (FMHF)

Directrice : Mme Sophie GRIVAUX, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV ARTOIS, UNIV LILLE, UNIV LITTORAL COTE D'OPALE, UNIV PICARDIE JULES VERNE, UNIV POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE, UNIV TECH COMPIEGNE

Section : 41

UMR n° 8524

Intitulé : Laboratoire Paul Painlevé (LPP)

Directeur : M. Benoît FRESSE, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Tutelle secondaire : INRIA

Section : 41

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

FR n° 3487

Intitulé : Fédération de mathématiques de CentraleSupélec

Directrice : Mme Pauline LAFITTE, Professeure

Tutelles principales : CENTRALESUPELEC, CNRS

Section : 41

UAR n° 1786

Intitulé : Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard

Directrice : Mme Anne MOREAU, Professeure

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 41

UMR n° 7640

Intitulé : Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique (CMLS)

Directeur : M. Nicolas PERRIN, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Section : 41

UMR n° 7641

Intitulé : Centre de mathématiques appliquées (CMAP)

Directeur : M. Grégoire ALLAIRE, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Tutelle secondaire : INRIA

Sections : 41, 10

UMR n° 8071

Intitulé : Laboratoire de Mathématiques et Modélisation d'Evry (LaMME)

Directeur : M. Stéphane MENOZZI, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE

Tutelles secondaires : ENSIIE, INRAE

Sections : 41, 21

UMR n° 8100

Intitulé : Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV)
 Directeur : M. Dimitri ZVONKINE, Directeur de recherche
 Tutelles principales : CNRS, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN
 Sections : 41, 6

UMR n° 8628

Intitulé : Laboratoire de mathématiques d'Orsay (LMO)
 Directeur : M. Frédéric BOURGEOIS, Professeur des universités
 Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY
 Tutelle secondaire : INRIA
 Section : 41

UMR n° 9009

Intitulé : Laboratoire Alexander Grothendieck (LAG)
 Directeur : M. Emmanuel ULLMO, Directeur de recherche
 Tutelles principales : CNRS, IHES BURES
 Sections : 41, 2

UMR n° 9010

Intitulé : Centre Borelli (CB)
 Directeur : M. Nicolas VAYATIS, Professeur des universités
 Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY
 Tutelles secondaires : INSERM, MINISTERE DES ARMEES, UNIV PARIS CITE
 Sections : 41, 7, 26

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 8088

Intitulé : Analyse, géométrie et modélisation (AGM)
 Directeur : M. Bertrand DEROIN, Directeur de recherche
 Tutelles principales : CNRS, CY CERGY PARIS UNIV
 Section : 41

Délégation Ile-de-France Villejuif

FR n° 3522

Intitulé : Fédération de recherche Bézout (BEZOUT)
 Directeur : M. Matthieu FRADELIZI, Professeur des universités
 Tutelles principales : CNRS, ECOLE DES PONTS, UNIV GUSTAVE EIFFEL, UNIV PARIS-EST CRETEIL
 VAL-DE-MARNE
 Sections : 41, 6, 7

UMR n° 8050

Intitulé : Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées (LAMA)
 Directeur : M. Stéphane SEURET, Professeur
 Tutelles principales : CNRS, UNIV GUSTAVE EIFFEL, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE
 Section : 41

Institut de rattachement : CNRS Nucléaire & particules (IN2P3)*Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette*

UMR n° 7638

Intitulé : Laboratoire Leprince Ringuet (LLR)

Directeur : M. Yves SIROIS, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Mathieu JACOBÉ DE NAUROIS, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Section : 1

UMR n° 9012

Intitulé : Laboratoire de physique des 2 infinis - Irène Joliot-Curie (IJCLab)

Directeur : M. Achille STOCCHI, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Fadi IBRAHIM, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelle secondaire : UNIV PARIS CITE

Sections : 1, 2

Institut de rattachement : CNRS Physique (INP)*Délégation Hauts-de-France*

UMR n° 8523

Intitulé : Physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM)

Directeur : M. Cristian FOCSA, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Sections : 4, 8, 13, 17

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

UAR n° 2005

Intitulé : Institut Pascal (IPa)

Directeur : M. Yves BALKANSKI, Directeur de recherche

Tutelles principales : CEA, CNRS, IHES BURES, INRIA, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 2, 3, 4, 5, 41

UMR n° 12

Intitulé : Laboratoire Léon Brillouin (LLB)

Directeur : M. Arnaud DESMEDT, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Sylvain PETIT, Personnel chercheur des EPIC

Tutelles principales : CEA, CNRS

Sections : 5, 3, 11, 15, 13

UMR n° 104

Intitulé : Laboratoire d'étude des microstructures (LEM)

Directeur : M. Mathieu FEVRE, Maître de recherche

Directeur adjoint : M. Yann LE BOUAR, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ONERA

Sections : 5, 15

UMR n° 137

Intitulé : Laboratoire Albert Fert

Directeur : M. Paolo BORTOLOTTI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Vincent CROS, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, THALES

Tutelle secondaire : UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 3, 8

UMR n° 3680

Intitulé : Service de physique de l'état condensé (SPEC)

Directeur : M. Patrice ROCHE, Personnel chercheur des EPIC

Directrice adjointe : Mme Myriam PANNETIER-LECOEUR, Personnel chercheuse des EPIC

Tutelles principales : CEA, CNRS

Sections : 3, 2

UMR n° 3681

Intitulé : Institut de physique théorique (IPhT)

Directrice : Mme Catherine PEPIN, Personnel chercheuse des EPIC

Directeur adjoint : M. Grégory SOYEZ, Directeur de recherche

Tutelles principales : CEA, CNRS

Section : 2

UMR n° 7605

Intitulé : Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI)

Directeur : M. Sébastien LE PAPE, Chercheur

Directeur adjoint : M. Francois MATHIEU, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : CEA

Sections : 4, 8

UMR n° 7639

Intitulé : Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA)

Directeur : M. Stephane SEBBAN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jerome FAURE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, ENSTA PARIS

Sections : 4, 5, 8, 13

UMR n° 7642

Intitulé : Laboratoire des Solides Irradiés (LSI)

Directrice : Mme Michèle RAYNAUD, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Christine GIORGETTI, Chargée de recherche

Tutelles principales : CEA, CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Sections : 5, 3, 11

UMR n° 7643

Intitulé : Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

Directeur : M. Jacques PERETTI, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Sections : 5, 3, 14, 15

UMR n° 7644

Intitulé : CENTRE DE PHYSIQUE THEORIQUE (CPHT)

Directeur : M. Jean Rene CHAZOTTES, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Tutelle secondaire : COLLEGE DE FRANCE

Sections : 2, 4, 17, 3, 5

UMR n° 7645

Intitulé : Laboratoire d'optique et biosciences (LOB)

Directeur : M. Francois HACHE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, INSERM

Section : 4

UMR n° 8214

Intitulé : Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO)

Directeur : M. Thomas PINO, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne LAFOSSE, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Anne ZEHACKER-RENTIEN, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 4, 13

UMR n° 8502

Intitulé : Laboratoire de Physique des Solides (LPS)

Directrice : Mme Pascale FOURY-LEYLEKIAN, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Veronique BROUET, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Guillaume TRESSET, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Raphael WEIL, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 3, 5, 11, 14, 20

UMR n° 8626

Intitulé : Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques (LPTMS)

Directeur : M. Alberto ROSSO, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 2

UMR n° 8635

Intitulé : Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC)

Directeur : M. Alain LUSSON, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Pierre HERMIER, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Sections : 3, 14, 15

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 125

Intitulé : Surface du verre et interface (SVI)

Directeur par intérim : M. Jérémie TEISSEIRE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, SAINT GOBAIN RECHERCHE

Sections : 5, 11, 9

UMR n° 8089

Intitulé : Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM)

Directeur : M. Jean AVAN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, CY CERGY PARIS UNIV

Sections : 2, 5

Délégation Hauts-de-France

FR n° 2052

Intitulé : Sciences et cultures du visuel (SCV)

Directeur : M. Yann COELLO, Professeur des universités

Tutelles principales : CENTRALE LILLE INSTITUT, CNRS, UNIV LILLE

Sections : 35, 7, 26

UAR n° 3185

Intitulé : Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS)

Directrice : Mme Emmanuelle POULAIN-GAUTRET, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Mathieu LE BESCOND DE COATPONT, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Tutelles secondaires : FUPL, UNIV ARTOIS, UNIV LITTORAL COTE D'OPALE, UNIV PICARDIE JULES VERNE, UNIV POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Section : 33

UMR n° 8019

Intitulé : Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE)

Directeur : M. Richard SOBEL, Professeur

Directeur adjoint : M. Gilles CHANTRAINE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Sections : 36, 37, 40

UMR n° 8025

Intitulé : Centre d'histoire judiciaire (CHJ)

Directeur : M. Serge DAUCHY, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Section : 36

UMR n° 8026

Intitulé : Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS)

Directrice : Mme Anne-Cécile DOUILLET, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Julien TALPIN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Sections : 40, 36

UMR n° 8163

Intitulé : SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL)

Directeur par intérim : M. Thomas BENATOUIL, Professeur des universités

Directrice adjointe par intérim : Mme Stéphanie CAET, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Sections : 35, 34

UMR n° 8164

Intitulé : Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA)

Directrice : Mme Sandrine HUBER, Professeure

Directeur adjoint : M. Philippe ABRAHAMI, Professeur

Directeur adjoint : M. Charles DELATTRE, Professeur

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, UNIV LILLE

Tutelle secondaire : INRAP

Section : 32

UMR n° 8529

Intitulé : Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis)
 Directeur : M. Charles MERIAUX, Professeur des universités
 Directrice adjointe : Mme Elise BAILLIEUL, Maîtresse de conférences
 Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE
 Sections : 33, 32, 40

UMR n° 9193

Intitulé : Sciences Cognitives et Sciences Affectives (SCALab)
 Directeur : M. Jean Louis NANDRINO, Professeur des universités
 Directrice adjointe : Mme Séverine CASALIS, Professeure des universités
 Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE
 Sections : 26, 34

UMR n° 9221

Intitulé : Lille Economie et Management (LEM)
 Directeur : M. Etienne FARVAQUE, Professeur des universités
 Directeur adjoint : M. David CRAINICH, Directeur de recherche
 Tutelles principales : CNRS, INSTITUT ECONOMIE SCIENTIFIQUE GESTION, UNIV LILLE
 Tutelles secondaires : UNIV ARTOIS, UNIV LITTORAL COTE D'OPALE
 Sections : 37, 41

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

FR n° 2002

Intitulé : Fédération de Recherche en Sciences Informatiques, Humaines et Sociales de Versailles St-Quentin (SIHS)
 Directeur : M. Dominique BARTH, Professeur des universités
 Directeur adjoint : M. Daniel VENTRE, Ingénieur de recherche
 Tutelles principales : CNRS, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN
 Sections : 39, 6

UAR n° 2007

Intitulé : Certification agency for scientific code and data (CASCaD)
 Directeur : M. Christophe PERIGNON, Professeur des universités
 Directeur adjoint : M. Christophe HURLIN, Professeur des universités
 Tutelles principales : CNRS, HEC PARIS, UNIV ORLEANS
 Section : 37

UAR n° 3683

Intitulé : Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay)
 Directeur : M. Sébastien OLIVEAU, Chargé de recherche
 Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV PARIS-SACLAY, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN
 Tutelles secondaires : CEA, CENTRALESUPELEC, INRAE, INSTITUT MINES-TELECOM
 Sections : 36, 33, 37, 40

UMR n° 2959

Intitulé : Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC)
 Directeur : M. Christophe PERIGNON, Professeur des universités
 Tutelles principales : CNRS, HEC PARIS
 Section : 37

UMR n° 8085

Intitulé : Laboratoire PRINTEMPS (Professions, Institutions, Temporalités) (PRINTEMPS)

Directeur : M. Camille PEUGNY, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Christine HAMELIN, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Sections : 40, 36

UMR n° 8183

Intitulé : Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

Directeur : M. Jacques DE MAILLARD, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, CY CERGY PARIS UNIV, MINISTERE DE LA JUSTICE, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Sections : 36, 40, 33

UMR n° 9194

Intitulé : Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST)

Directeur : M. Arnak DALALYAN, Professeur

Directrice adjointe : Mme Emmanuelle TAUGOURDEAU-LEHMANN, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Lionel TRUQUET, Professeur associé

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, GR ECOLES NAT ECONOMIE ET STATISTIQUE

Sections : 37, 36, 41

Délégation Ile-de-France Meudon

UAR n° 3225

Intitulé : MSH Mondes

Directrice : Mme Ghislaine DEVAL GLASSON DESCHAUMES, Ingénieure de recherche

Directrice adjointe : Mme Alexandra PINEAU, Ingénieure de recherche

Directeur adjoint : M. Julien SCHUH, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS NANTERRE

Sections : 32, 31, 38

UMR n° 7023

Intitulé : Structures formelles du langage (SFL)

Directeur : M. Mohamed LAHROUCHI, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marzena WATOREK ADORNO, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Section : 34

UMR n° 7074

Intitulé : Centre de Théorie et Analyse du Droit (CTAD)

Directeur : M. Olivier LECLERC, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Isabelle BOUCOBZA, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Arnaud LE PILLOUER, Professeur

Directrice adjointe : Mme Anne-Charlotte MARTINEAU, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS NANTERRE

Tutelle secondaire : ENS - PSL

Section : 36

UMR n° 7114

Intitulé : Modèles, Dynamiques, Corpus (MODYCO)

Directeur : M. Christophe PARISSE, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Sylvain KAHANE, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS NANTERRE

Section : 34

UMR n° 7186

Intitulé : Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC)

Directrice : Mme Vanessa MANCERON, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Baptiste MOUTAUD, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS NANTERRE

Sections : 38, 33

UMR n° 7217

Intitulé : Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA)

Directeur par intérim : M. Cedric HUGREE, Chargé de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Mathilde LELOUP, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe par intérim : Mme Olivia SAMUEL, Professeure

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Sections : 36, 40

UMR n° 7218

Intitulé : Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE)

Directrice : Mme Pauline GUINARD, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Jérôme BOISSONADE, Maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Jodelle ZETLAOUI-LEGER, Professeure des écoles d'architecture

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Tutelles secondaires : ENSA PARIS LA VILLETTE, ENSA PARIS-VAL DE SEINE

Sections : 39, 36

UMR n° 7220

Intitulé : Institut des Sciences sociales du Politique (ISP)

Directeur : M. Olivier LE NOE, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Baptiste COULMONT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Gêrôme TRUC, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY, UNIV PARIS NANTERRE

Sections : 40, 36, 33

UMR n° 7235

Intitulé : EconomiX

Directrice : Mme Nadine LEVRATTO, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Said SOUAM, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS NANTERRE

Section : 37

UMR n° 8184

Intitulé : Théorie économique, modélisation et applications (THEMA)

Directeur : M. Eric DANAN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, CY CERGY PARIS UNIV, ESSEC

Section : 37

Délégation Ile-de-France Villejuif

FR n° 2042

Intitulé : Théorie et Evaluation des Politiques Publiques (TEPP)

Directeur : M. Yannick L'HORTY, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, LE MANS UNIV, NANTES UNIV, UNIV ANGERS, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV GUSTAVE EIFFEL, UNIV LA REUNION, UNIV PARIS PANTHEON ASSAS, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV RENNES

Section : 37

UMR n° 8134

Intitulé : Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS)

Directrice : Mme Elsa VIVANT, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Jonathan RUTHERFORD, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE DES PONTS, UNIV GUSTAVE EIFFEL

Section : 39

UMR n° 8568

Intitulé : Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)

Directeur : M. Philippe QUIRION, Directeur de recherche

Tutelles principales : AGROPARISTECH, CIRAD, CNRS, ECOLE DES PONTS

Tutelle secondaire : EHESS

Section : 37

UMR n° 9003

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés (LISIS)

Directeur : M. David DEMORTAIN, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Allison LOCONTO, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, INRAE, UNIV GUSTAVE EIFFEL

Sections : 36, 40

Délégation Paris-Normandie

UAR n° 3060

Intitulé : Institut français de recherche sur l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie du Nord (IRECA)

Directrice : Mme Valerie POZNER, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 35, 32, 33, 40

UAR n° 3123

Intitulé : Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ)

Directeur : M. Frédéric LAGRANGE, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 39, 40, 33

UAR n° 3129

Intitulé : Maison française d'Oxford (MFO)

Directeur : M. Pascal MARTY, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE, UNIVERSITY OF OXFORD

Sections : 35, 40, 32, 33, 38, 36

UAR n° 3130

Intitulé : Centre Marc Bloch - Centre franco-allemand de recherche en sciences sociales

Directeur : M. Jay ROWELL, Directeur de recherche

Tutelles principales : BMBF, CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE, MINISTERE ENS SUP RECH

Sections : 33, 40, 35

UAR n° 3131

Intitulé : Institut français d'études anatoliennes - Georges Dumezil (IFEA)

Directeur : M. Philippe BOURMAUD, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 35, 31, 32, 33

UAR n° 3141

Intitulé : Centre Francais de Recherche de la Peninsule Arabique (CEFREPA)

Directeur : M. Makram ABBES, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 33, 38, 39, 40, 31, 32, 35, 34

UAR n° 3172

Intitulé : Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak (CFEETK)

Directeur : M. Jérémy HOURDIN, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MINISTER OF STATE FOR ANTIQUITIES

Section : 32

Institut de rattachement : CNRS Sciences informatiques (INS2I)

Délégation Hauts-de-France

UMR n° 8188

Intitulé : Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL)

Directeur par intérim : M. Daniel LE BERRE, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Yakoub SALHI, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV ARTOIS

Section : 6

UMR n° 8201

Intitulé : Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique industrielles et Humaines (LAMIH)

Directeur : M. Laurent DUBAR, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. David DUVIVIER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Damien TRENTESAUX, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Sections : 7, 6, 9, 10, 26

UMR n° 9189

Intitulé : Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISTal)

Directrice : Mme Clarisse DHAENENS, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Géry CASIEZ, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Frédéric SEMET, Professeur des universités

Tutelles principales : CENTRALE LILLE INSTITUT, CNRS, UNIV LILLE

Tutelle secondaire : INRIA

Sections : 6, 7

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

UMR n° 7161

Intitulé : Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX)

Directeur : M. Gilles SCHAEFFER, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Damien ROHMER, Professeur

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE

Tutelle secondaire : INRIA

Sections : 6, 7

UMR n° 8506

Intitulé : Laboratoire des Signaux et Systèmes (L2S)

Directeur : M. Pascal BONDON, Directeur de recherche

Tutelles principales : CENTRALESUPELEC, CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelle secondaire : INRIA

Sections : 7, 6

UMR n° 9015

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire des Sciences du Numérique (LISN)

Directrice : Mme Sophie ROSSET, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Michel BEAUDOUIN-LAFON, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Didier LUCOR, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelles secondaires : CENTRALESUPELEC, INRIA

Sections : 7, 6, 10, 26, 34

UMR n° 9021

Intitulé : Laboratoire Méthodes Formelles (LMF)

Directrice : Mme Patricia BOUYER-DECITRE, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Evelyne CONTEJEAN, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY, UNIV PARIS-SACLAY

Tutelles secondaires : CENTRALESUPELEC, INRIA

Section : 6

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 8051

Intitulé : Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS)

Directeur par intérim : M. Nistor GROZAVU, Professeur

Tutelles principales : CNRS, CY CERGY PARIS UNIV, ECOLE NAT SUP ELECTRON ET APPLICAT

Sections : 7, 6, 8

Délégation Ile-de-France Villejuif

UMR n° 8049

Intitulé : Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM)

Directeur par intérim : M. Walid HACHEM, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Arnaud CARAYOL, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV GUSTAVE EIFFEL

Tutelle secondaire : ECOLE DES PONTS

Sections : 6, 7

Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)

Délégation Hauts-de-France

UAR n° 2877

Intitulé : ICARE

Directeur : M. Nicolas PASCAL, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNES, CNRS, UNIV LILLE

Section : 19

UMR n° 8187

Intitulé : Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG)

Directeur : M. Hubert LOISEL, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Virginie GAULLIER, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Nicolas SPILMONT, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE, UNIV LITTORAL COTE D'OPALE

Tutelle secondaire : IRD

Sections : 19, 30, 18

UMR n° 8518

Intitulé : Laboratoire d'optique atmosphérique (LOA)

Directeur : M. Philippe DUBUISSON, Professeur des universités

Directrice adjointe par intérim : Mme Isabelle CHIAPELLO, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Section : 19

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

UAR n° 3342

Intitulé : Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ (OVSQ)

Directrice : Mme Valerie CIARLETTI, Professeure des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Michel RAMONET, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Patrick SCHEMBRI, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Section : 19

UMR n° 7158

Intitulé : Astrophysique, Instrumentation, Modélisation (AIM)

Directeur : M. Pierre-Olivier LAGAGE, Personnel chercheur des EPIC

Directeur adjoint : M. Herve AUSSEL, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe FERRANDO, Personnel chercheur des EPIC

Directeur adjoint : M. Matthias GONZALEZ, Maître de conférences

Tutelles principales : CEA, CNRS, UNIV PARIS CITE

Section : 17

UMR n° 8148

Intitulé : Géosciences Paris-Saclay (GEOPS)

Directeur : M. Christophe COLIN, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jocelyn BARBARAND, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 18, 30

UMR n° 8190

Intitulé : Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales" (LATMOS)

Directeur : M. Francois RAVETTA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Ronan MODOLO, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Tutelle secondaire : CNES

Sections : 19, 17, 30

UMR n° 8212

Intitulé : Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE)

Directeur : M. Philippe BOUSQUET, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. François-Marie BREON, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Valérie DAUX, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Didier ROCHE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CEA, CNRS, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Sections : 19, 30, 18, 31

UMR n° 8617

Intitulé : Institut d'astrophysique spatiale (IAS)

Directeur : M. Marc OLLIVIER, Astronome

Directeur adjoint par intérim : M. Marian DOUSPIS, Astronome

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 17

Délégation Ile-de-France Villejuif

UAR n° 3563

Intitulé : Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie (EFLUVE)

Directeur : M. Regis MOILLERON, Professeur

Directrice adjointe par intérim : Mme Anne REPELLIN, Professeure des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Bruno TASSIN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Tutelles secondaires : ECOLE DES PONTS, UNIV PARIS CITE

Sections : 19, 18, 17, 30

UMR n° 7583

Intitulé : Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA)

Directeur : M. Patrice COLL, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Karine DESBOEUF, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Beatrice MARTICORENA, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Bénédicte PICQUET-VARRAULT, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Sections : 19, 4, 30, 17

Délégation Paris-Normandie

UAR n° 3365

Intitulé : Observatoire des Sciences de l'Univers - REUNION (OSU-REUNION)

Directeur : M. Fabrice Richard FONTAINE, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Jérôme BRIOUDE, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, IRD, METEO-FRANCE, UNIV LA REUNION

Section : 19

UMR n° 8105

Intitulé : Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACY)

Directeur : M. Joel VAN BAELEN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. El Hassan BENCHERIF, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Hélène VEREMES, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, METEO-FRANCE, UNIV LA REUNION

Section : 19

Institut de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE)*Délégation Hauts-de-France*

UMR n° 8198

Intitulé : Evolution, Ecologie et Paléontologie (EVO-ECO-PALEO)

Directeur : M. Xavier VEKEMANS, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Taniel DANELIAN, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Pascal TOUZET, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE

Sections : 29, 18

UAR n° 3461

Intitulé : Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA)

Directeur : M. Mathieu THOURY, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, MNHN, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Sections : 31, 5, 13, 29, 32

UMR n° 8079

Intitulé : Écologie, systématique et évolution (ESE)

Directrice : Mme Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, Professeure

Directeur adjoint : M. Stéphane BAZOT, Professeur

Directeur adjoint : M. Bruno COLAS, Maître de conférences

Tutelles principales : AGROPARISTECH, CNRS, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 29, 23, 30, 52

UMR n° 9191

Intitulé : Évolution, génomes, comportement et écologie (EGCE)

Directrice : Mme Laure KAISER-ARNAULD, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Christophe SANDOZ, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, IRD, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 29, 21, 26

Délégation Paris-Normandie

FR n° 2041

Intitulé : BioSecurite en milieu Tropical (BioST 4126)

Directeur : M. Patrick MAVINGUI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Matthieu LE CORRE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Fabienne REMIZE, Professeure des universités

Tutelles principales : CHU LA REUNION, CIRAD, CNRS, IFREMER, IRD, UNIV LA REUNION

Section : 29

Art. 3. - Est prorogée pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2025, dans un intérêt de service, l'unité suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE)

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

FR n° 3284

Intitulé : Institut Diversité, Ecologie et Evolution du Vivant (IDEEV)

Directrice : Mme Jacqueline SHYKOFF, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INRAE, IRD, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 29, 21, 22, 23, 30

Art. 4. - Le mandat des directeurs, des directrices, des directeurs adjoints, des directrices adjointes nommés par intérim et mentionnés à l'article 2 prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée d'un an.

Art. 5. - Le mandat des directeurs, des directrices, des directeurs adjoints, des directrices adjointes mentionnés aux articles 1, 2, 3 prend effet au 1er janvier 2025.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC249147DGDS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes (StrInG)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition des directeurs d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2025 l'unité mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Instituts de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE), CNRS Biologie (INSB)

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7196

Intitulé : Structure et Instabilité des Génomes (StrInG)

Directeur : M. Jean-Baptiste BOULE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Patrizia ALBERTI, Maitresse de conférences

Directeur adjoint : M. Jean-Paul CONCORDET, Chargé de recherches

Tutelles principales : CNRS, INSERM, MNHN

Tutelle secondaire : SORBONNE UNIV

Section : 16, 20

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur, de la directrice adjointe, du directeur adjoint mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

**DEC249131DGDS****Décision portant prorogation des unités****LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales, le cas échéant

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est prorogée pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2025, dans un intérêt de service, l'unité suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)

Délégation Ile-de-France Villejuif

EMR n° 7000

Intitulé : Biomécanique & Appareil Respiratoire (BAR)

Directeur : M. Bruno LOUIS, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Section : 9

Art. 2. - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'équipe mixte de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

**DEC249136DGDS****Décision portant prorogation des unités de recherche****LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est prorogée pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2025, dans un intérêt de service, l'unité suivante :

Institut de rattachement : CNRS Physique (INP)

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

UR n° 1

Intitulé : Unité de recherche SOLEIL (SOLEIL)

Directeur : M. Jean SUSINI, Chercheur

Tutelle principale : CNRS

Section : 5

Art. 2. - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'unité de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249130DGDS

Décision portant renouvellement des fédérations de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de fédération de chacune des fédérations et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1er janvier 2025 la fédération de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Occitanie Est

FR n° 3724

Intitulé : Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB)

Directeur : M. Yves DESDEVISES, Professeur

Directeur adjoint : M. Franck LARTAUD, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 22, 19, 30

Durée : 2 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur, du directeur adjoint mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de la fédération de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249115DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités d'appui et de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales, le cas échéant

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique, le cas échéant ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2025 les unités d'appui et de recherche suivantes :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Ile-de-France Villejuif

UAR n° 2052

Intitulé : Création, Elevage, Phénotypage, Distribution, et Archivage pour la Recherche Animale (CELPHEDIA-Core)

Directeur : M. Yann HERAULT, Directeur de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28

Mission : L'UAR CELPHEDIA-Core gèrera la coordination opérationnelle de l'infrastructure.

Durée : 5 ans

UAR n° 2055

Intitulé : FRISBI-core

Directeur : M. Darren HART, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Julie MENETREY, Directrice de recherche

Tutelle principale : CNRS

Section : 20

Mission : L'UAR FRISBI-core assure la coordination opérationnelle de l'infrastructure FRISBI.

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Meudon

UAR n° 2054

Intitulé : Fédération de Recherche pour les Sciences Sociales des Comportements Humains (S2CH)

Directeur par intérim : M. Jean-Christophe VERGNAUD, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Mathilde BERREGARD, Ingénieure de recherche

Tutelle principale : CNRS

Section : 37

Mission : L'objectif principal de l'UAR S2C2H est de développer des prototypes de solutions dans le domaine des sciences expérimentales du comportement humain

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont créées à compter du 1er janvier 2025 les unités d'appui et de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Alpes

UAR n° 2048

Intitulé : Proteomics French Infrastructure Core (ProFI-Core)

Directrice : Mme Myriam FERRO, Personnel chercheuse des EPIC

Directrice adjointe : Mme Sarah CIANFERANI, Directrice de recherche

Tutelles principales : CEA, CNRS

Sections : 20, 16, 51

Durée : 5 ans

Délégation Occitanie Est

UAR n° 2057

Intitulé : UAR France-Biolmaging core (FBI Core)

Directeur : M. Rene-Marc MEGE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV MONTPELLIER

Section : 22

Durée : 5 ans

Délégation Occitanie Ouest

UAR n° 2056

Intitulé : MetaboHUB-Core (MTH-Core)

Directeur : M. Fabien JOURDAN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Floriant BELLVERT, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe JUNOT, Personnel cadre des EPIC

Tutelles principales : CEA, CNRS, INRAE

Sections : 20, 22, 23, 24, 25, 27

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UAR n° 2051

Intitulé : Spectrométrie de Masse Biologique et Protéomique (SMBP ESPCI)

Directrice : Mme Joelle VINH, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Giovanni CHIAPPETTA, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL

Sections : 20, 28

Durée : 5 ans

UAR n° 3631

Intitulé : Institut de biologie Paris-Seine

Directeur : M. Martin GIURFA, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Sections : 22, 21, 24, 25

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)*Délégation Paris-Centre*

UAR n° 2482

Intitulé : Fédération de Chimie des Matériaux de Paris-Centre (FCMAT)

Directeur : M. Xavier CARRIER, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 15, 11, 14

Durée : 5 ans

UAR n° 2769

Intitulé : Fédération de Chimie Moléculaire de Paris-Centre (FCMol)

Directeur : M. Alejandro PEREZ LUNA, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 12, 13, 14, 16, 11

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

UAR n° 2045

Intitulé : Centre de Spectrométrie de La Doua (C-SPEC LaDoua)

Directrice : Mme Fernande DA CRUZ, Ingénieure de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne BAUDOUIN, Ingénieure de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV CLAUDE BERNARD

Tutelles secondaires : CPE LYON, INSA LYON, UNIV JEAN MONNET

Section : 12

Durée : 2 ans

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)*Délégation Paris-Normandie*

UAR n° 2049

Intitulé : Unité Transdisciplinaire d'Orientation et de Prospective des Impacts environnementaux de la recherche en Ingénierie (UTOPII)

Directrice : Mme Myriam SAADE, Chargée de recherche

Tutelles principales : AIX-MARSEILLE UNIV, ARTS ET METIERS SCIENCES ET TECHNOLOGIES, CNRS, ECOLE DES PONTS, INSA LYON, SORBONNE UNIV

Sections : 9, 8, 10

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)*Délégation Ile-de-France Meudon*

UAR n° 2050

Intitulé : Unité d'Ingénierie et de Développements Instrumentaux pour l'Astrophysique (UNIDIA)

Directeur par intérim : M. Philippe LAPORTE, Ingénieur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Isabelle GUINOUARD, Ingénieure de recherche

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL

Section : 17

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE)*Délégation Paris-Centre*

UAR n° 2047

Intitulé : Données de recherche pour l'Histoire Naturelle, l'Ecologie et l'Environnement (DOHNÉE)

Directeur : M. Nicolas BUISINE, Maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Chloé MARTIN, Ingénieure de recherche

Tutelles principales : CNRS, MNHN

Section : 29

Durée : 5 ans

Art. 3. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2025 les unités d'appui et de recherche suivantes :

Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)

Délégation Occitanie Est

UAR n° 3035

Intitulé : Unité support de ChemBioFrance et de la Chimiothèque nationale (USCBF-CN)

Directeur : M. Minh Anh Kiet TRAN, Ingénieur de recherche

Directrice adjointe : Mme Florence MAHUTEAU BETZER, Directrice de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 16, 12, 20, 28

Mission : Animation et mise en oeuvre de la politique du GIS Chimiothèque Nationale : administration du système d'information, gestion financière, gestion des collaborations, développement et consolidation des collections.

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Physique (INP)

Délégation Paris-Centre

UAR n° 2205

Intitulé : Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano)

Directeur : M. Sebastien BIDAULT, Directeur de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 3, 4, 8, 15

Mission : Promouvoir la recherche, l'innovation et la formation dans les nanosciences et faciliter les synergies et collaborations interdisciplinaires en France.

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Meudon

UAR n° 2276

Intitulé : POUCHET

Directeur : M. Franck MORICE, Ingénieur d'études

Tutelle principale : CNRS

Sections : 32, 33, 34, 35, 36, 38, 40

Mission : Pilotage de services mutualisés aux unités de recherches hébergées sur le site et le suivi technique et financier de l'infrastructure et des équipements liés aux bâtiments.

Durée : 5 ans

UAR n° 2999

Intitulé : Unité support aux Études Aérales

Directrice : Mme Sandra AUBE LORAIN, Chargée de recherche

Tutelle principale : CNRS

Section : 38

Mission : Implantée sur le Campus Condorcet, l'Unité support « Études aérales » (UAR2999) vient en appui à trois Groupements d'Intérêt Scientifiques (GIS) « aéraux » : le GIS Asie, le GIS Études africaines en France, et le GIS Moyen-Orient et mondes musulmans (MOMM).

Durée : 5 ans

UAR n° 2259

Intitulé : Appui à la Recherche et à la Diffusion des Savoirs (ARDIS)

Directeur : M. Bernard WEISS, Ingénieur de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 38, 32, 34, 35

Mission : L'UAR 2259 offre un ensemble de services (documentation, audiovisuel, informatique, gestion, diffusion et valorisation d'informations scientifiques) aux unités de recherche SHS du Campus CNRS de Villejuif.

Durée : 5 ans

UAR n° 3611

Intitulé : Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF)

Directeur : M. David CHAVALARIAS, Directeur de recherche

Tutelle principale : CNRS

Section : 35

Mission : Assurer la continuité du caractère inter-institutionnel des actions de développement des recherches sur les systèmes complexes.

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UAR n° 2506

Intitulé : UAR PROGEDO (PROGEDO)

Directeur : M. Nicolas SAUGER, Professeur

Tutelle principale : CNRS

Section : 33

Mission : unité support de l'IR* PROGEDO pour les sciences sociales quantitatives, positionnée sur les données de qualité, et intégrée au réseau des infrastructures de recherche nationales et européennes.

Durée : 5 ans

Art. 4. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2025 les unités d'appui et de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Instituts de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU), CNRS Biologie (INSB), CNRS Écologie & environnement (INEE)

Délégation Paris-Centre

UAR n° 2017

Intitulé : OSU Stations marines (STAMAR)

Directeur : M. Eric THIEBAUT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Pascal CONAN, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Laurent COPPOLA, Physicien

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 19, 30, 29

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UAR n° 2209
Intitulé : EMBRC France
Directeur : M. Alexander MC DOUGALL, Directeur de recherche
Directrice adjointe : Mme Nathalie TURQUE, Chargée de recherche
Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV
Sections : 22, 23
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Ile-de-France Villejuif

UAR n° 2009
Intitulé : BIOMEDTECH Facilities
Directrice : Mme Evelyne BENDIRDJIAN, Directrice de recherche
Directrice adjointe : Mme Corinne SAGNE, Chargée de recherche
Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE
Sections : 20, 25
Durée : 5 ans

UAR n° 3633
Intitulé : Structure Fédérative de Recherche Necker
Directeur : M. Vincent GOFFIN, Directeur de recherche
Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE
Section : 27
Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UAR n° 2037
Intitulé : Biofonderie de l'Alliance Sorbonne Université (BFSU)
Directeur : M. Stephane LEMAIRE, Directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Pierre CROZET, Maître de conférences
Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV
Tutelle secondaire : UNIV TECH COMPIEGNE
Section : 22
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)

Délégation Ile-de-France Villejuif

UAR n° 3612
Intitulé : Plates-formes Mutualisées de l'Institut du Médicament (P-MIM)
Directrice : Mme Valérie BESSON, Maîtresse de conférences
Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE
Sections : 16, 28
Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UAR n° 3506

Intitulé : Laboratoire de développement instrumental et de méthodologies innovantes pour les biens culturels (Lab-Bc)

Directrice : Mme Ina REICHE, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Claire PACHECO, Ingénieure de recherche

Tutelles principales : CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE

Sections : 13, 31

Durée : 5 ans

UAR n° 3750

Intitulé : Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG

Directeur : M. Bertrand CINQUIN, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS, ENS - PSL, ESPCI PARIS - PSL, INSTITUT CURIE

Section : 11

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Mathématiques (INSMI)*Délégation Paris-Centre*

UAR n° 839

Intitulé : Institut Henri Poincaré (IHP)

Directeur par intérim : M. Dominique MOUHANNA, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 41, 2

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Nucléaire & particules (IN2P3)*Délégation Paris-Centre*

UAR n° 6425

Intitulé : Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot (Musée Curie)

Directeur par intérim : M. Renaud HUYNH, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE

Section : 1

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Physique (INP)*Délégation Paris-Centre*

UAR n° 3573

Intitulé : Jeunes équipes de l'Institut de Physique du Collège de France (JEIP)

Directeur : M. Michel FERRERO, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE

Sections : 4, 3, 2, 5

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Meudon

UAR n° 2011
Intitulé : Humathèque
Directeur : M. Clément OURY, Conservateur
Tutelles principales : CNRS, EPCS CAMPUS CONDORCET
Section : 33
Durée : 5 ans

UAR n° 3103
Intitulé : L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu)
Directeur : M. Manuel CHARPY, Chargé de recherche
Tutelles principales : CNRS, INHA
Section : 33
Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Villejuif

UAR n° 828
Intitulé : Centre de données socio-politiques (CDSP)
Directeur : M. Emiliano GROSSMAN, Professeur
Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS
Section : 40
Durée : 5 ans

UAR n° 2414
Intitulé : Centre pour l'analyse spatiale et la géovisualisation (RIATE)
Directeur : M. Renaud LE GOIX, Professeur des universités
Directrice adjointe : Mme Chloé DIDELON, Ingénieure d'études
Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE
Section : 39
Durée : 5 ans

UAR n° 3603
Intitulé : Unité support du Gis RnMSH (UGRnMSH)
Directrice : Mme Myriam DANON-SZMYDT, Ingénieure de recherche
Tutelles principales : CNRS, FONDATION MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME
Sections : 37, 33, 36
Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UAR n° 2409
Intitulé : Documentation et Publications de l'Institut des Civilisations du Collège de France (DPIC)
Directrice : Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, Professeure des universités
Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE
Section : 33
Durée : 5 ans

UAR n° 2500

Intitulé : Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (IISMM)

Directeur : M. Philippe PETRIAT, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Mathieu TERRIER, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Section : 33

Durée : 5 ans

UAR n° 3224

Intitulé : Centre de Recherche sur la Conservation (CRC)

Directrice : Mme Christine ANDRAUD, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Marie-Angélique LANGUILLE, Ingénieure de recherche

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, MNHN

Section : 32

Durée : 5 ans

UAR n° 3610

Intitulé : Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences (CAPHÉS)

Directeur par intérim : M. Mathias GIREL, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Section : 35

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Normandie

UAR n° 3137

Intitulé : Centre français d'études éthiopiennes à Addis Abeba (CFEE)

Directrice : Mme Constance PERRIN-JOLY, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 33, 32, 40, 31

Durée : 5 ans

UAR n° 3330

Intitulé : Savoirs et Mondes Indiens

Directeur : M. Renaud COLSON, Maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Odile HENRY, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 35, 37, 39, 36

Durée : 5 ans

UAR n° 3331

Intitulé : Asie Orientale

Directeur : M. Thomas GARCIN, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Benjamin TAUNAY, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 35, 37, 39, 38, 40, 33

Durée : 5 ans

UAR n° 3336

Intitulé : Afrique au Sud du Sahara

Directrice par intérim : Mme Clélia CORET, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Annael LE POULLENNEC, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Severine MARCHI, Ingénieure de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Barbara MOROVICH, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 39, 36, 32, 40, 34

Durée : 5 ans

UAR n° 3337

Intitulé : Amérique Latine

Directrice : Mme Maya COLLOMBON, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe : Mme Irene FAVIER, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, MIN. EUROPE AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 35, 33, 32, 34, 36

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)

Délégation Centre Limousin Poitou Charente

UAR n° 704

Intitulé : Observatoire Radioastronomique de Nançay (ORN)

Directeur par intérim : M. Jean-Mathias GRIESSMEIER, Maître de conférences

Directrice adjointe par intérim : Mme Sophie MASSON-COLIN, Astronome adjointe

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL

Tutelle secondaire : UNIV ORLEANS

Section : 17

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UAR n° 2201

Intitulé : Observatoire de Paris (OBS. PARIS)

Directrice par intérim : Mme Fabienne CASOLI, Astronome

Directrice adjointe par intérim : Mme Sophie MAIBORODA, Directrice générale des services

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL

Section : 17

Durée : 5 ans

UAR n° 3455

Intitulé : Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra (ECCE TERRA)

Directeur : M. Arnaud HUGUET, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Catherine SCHMECHTIG, Ingénieure de recherche

Directeur adjoint : M. Aymeric SPIGA, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, IRD, SORBONNE UNIV

Tutelles secondaires : ENS - PSL, INRAE, MNHN

Sections : 19, 18, 30

Durée : 5 ans

Délégation Occitanie Est

UAR n° 3278

Intitulé : Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (CRIOBE)

Directeur : M. Pierre SASAL, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Nicolas INGUIMBERT, Professeur

Tutelles principales : CNRS, EPHE - PSL, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA

Sections : 29, 30

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UAR n° 3194

Intitulé : Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France (CEREEP)

Directeur : M. Samuel ABIVEN, Professeur

Directeur adjoint : M. Jean-François LE GALLIARD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Sections : 29, 30

Durée : 5 ans

Art. 5. - La nomination des directeurs, des directrices, des directrices adjointes nommés par intérim et mentionnés aux articles 1, 2, 4 prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 8 mois.

Art. 6. - Le mandat des directeurs, des directrices, des directeurs adjoints, des directrices adjointes mentionnés aux articles 1, 2, 3, 4 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'unité d'appui et de recherche.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249114DGDS

Décision portant création et renouvellement des international research laboratories

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont créés à compter du 1er janvier 2025 les international research laboratories suivants, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Paris-Normandie

IRL n° 2040

Intitulé : Plasticity, Heterogeneity and Tumor Microenvironment (PHANTOM)

Directeur : M. Frederic HOLLANDE, Professeur

Partenaire : UNIVERSITY OF MELBOURNE

Section : 24

Durée : 5 ans

IRL n° 2041
Intitulé : Chimpanzee and Monkey Protection for Intact Cultures (ChiMP4IC)
Directeur : M. Inza KONE, Professeur
Partenaire : CSRS
Section : 26
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)

Délégation Paris-Normandie

IRL n° 2035
Intitulé : Ayrton-Blériot Engineering Lab (ABEL)
Directeur : M. Eric CLIMENT, Professeur des universités
Partenaire : IMPERIAL COLLEGE LONDON
Sections : 10, 8, 9
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Nucléaire & particules (IN2P3)

Délégation Paris-Normandie

IRL n° 2037
Intitulé : Nuclear Physics, Nuclear Astrophysics and Accelerator Technologies (NPAT)
Directeur : M. David LUNNEY, Directeur de recherche
Partenaire : TRIUMF
Section : 1
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Physique (INP)

Délégation Paris-Normandie

IRL n° 2038
Intitulé : International Research Laboratory CNRS - EuXFEL (XFEL)
Directeur : M. Marc SIMON, Directeur de recherche
Directrice adjointe : Mme Sakura PASCARELLI, Directrice de recherche
Partenaire : EUROPEAN XFEL GMBH
Sections : 13, 4
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)

Délégation Paris-Normandie

IRL n° 2039
Intitulé : MITATE Lab (MITATE Lab)
Directrice : Mme Cecile BRICE, Chargée de recherche
Directeur adjoint : M. Olivier EVRARD, Personnel chercheur des EPIC
Directeur adjoint : M. Yoshifumi WAKIYAMA, Professeur associé
Partenaires : CEA, UNIVERSITE FUKUSHIMA
Sections : 52, 30
Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelés à compter du 1er janvier 2025 les international research laboratories suivants, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : CNRS Mathématiques (INSMI)

Délégation Paris-Normandie

IRL n° 2807
 Intitulé : Centre de modélisation mathématique (CMM)
 Directeur : M. Hector RAMIREZ, Professeur
 Partenaire : UNIV DE CHILE
 Sections : 41, 6, 7
 Durée : 5 ans

IRL n° 3457
 Intitulé : Centre de recherches mathématiques (CRM)
 Directeur : M. Emmanuel ROYER, Professeur des universités
 Directeur adjoint : M. Octav CORNEA, Professeur des universités
 Partenaire : UNIVERSITE DE MONTREAL
 Section : 41
 Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Nucléaire & particules (IN2P3)

Délégation Paris-Normandie

IRL n° 2007
 Intitulé : Centre Pierre Binetruy (CPB)
 Directeur : M. Reynald PAIN, Directeur de recherche
 Partenaire : UNIVERSITY OF CALIFORNIA BERKELEY
 Section : 1
 Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)

Délégation Paris-Normandie

IRL n° 3376
 Intitulé : TAKUVIK (TAKUVIK)
 Directeur : M. Philippe ARCHAMBAULT, Professeur des universités
 Partenaires : SORBONNE UNIV, UNIVERSITE LAVAL
 Sections : 19, 18, 30
 Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directeurs, de la directrice, des directeurs adjoints, de la directrice adjointe mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'international research laboratory.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249118DGDS

Décision portant création et renouvellement des équipes mixtes de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2025 les équipes mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Instituts de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE), CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

EMR n° 6004

Intitulé : Possible Seas : Human-driven transitions and retroactions in marine and coastal social-ecological systems (POSSEA)

Directrice : Mme Alix LEVAIN, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, IRD, UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE

Sections : 52, 38

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)*Délégation Ile-de-France Villejuif*

EMR n° 8000

Intitulé : Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique (GenCellDi)

Directeur : M. Jean SOULIER, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Directrice adjointe : Mme Emmanuelle FABRE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : COLLEGE DE FRANCE

Section : 24

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

EMR n° 8001

Intitulé : Children's ONCology rEseaRch uniT (CONCERT)

Directeur : M. Olivier AYRAULT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, INSTITUT CURIE

Section : 24

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE)*Délégation Paris-Normandie*

EMR n° 9001

Intitulé : Innovation, applications et transfert pour la Santé des Ecosystèmes (SantEco)

Directeur : M. Morgan MANGEAS, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Veronique BERTEAUX-LECELLIER, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, IRD, UNIV LA REUNION, UNIV NOUVELLE CALEDONIE

Sections : 29, 52

Durée : 1 an

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2025 les équipes mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)*Délégation Ile-de-France Villejuif*

EMR n° 8252

Intitulé : Centre de recherche sur l'inflammation (CRI)

Directrice : Mme Valerie PARADIS, Professeure des universités - Praticienne hospitalière

Directrice adjointe : Mme Sophie LOTERSZTAJN, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Sections : 27, 28, 24

Durée : 5 ans

EMR n° 8228

Intitulé : Métabolisme et physiologie rénale

Directeur : M. Gilles CRAMBERT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Section : 24

Durée : 5 ans

EMR n° 8255

Intitulé : Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses (CIMI)

Directeur : M. Olivier SILVIE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Section : 27

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directeurs, des directrices, des directrices adjointes mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'équipe mixte de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249129DGDS

Décision portant renouvellement des unités d'appui et de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales, le cas échéant

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique, le cas échéant ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2025 les unités d'appui et de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Paris-Centre

UAR n° 3332

Intitulé : Relais d'information sur les sciences de la cognition (RISC)

Directeur : M. Vincent ROGER DE GARDELLE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Section : 26

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)*Délégation Aquitaine*

UAR n° 2203

Intitulé : Unité support au Carnot Institut Cognition

Directeur : M. Célestin SEDOGBO, Professeur des universités

Tutelles principales : BORDEAUX INP, CNRS

Section : 34

Durée : 1 an

Délégation Ile-de-France Villejuif

UAR n° 3726

Intitulé : Histoire de la justice et humanités numériques (CRIMINOCORPUS LAB)

Directeur : M. Marc RENNEVILLE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA JUSTICE

Sections : 33, 53

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UAR n° 3454

Intitulé : UAR-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UAR)

Directeur : M. Marc CHAUSSIDON, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne LE FRIANT, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INST PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS

Sections : 18, 17, 30

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directeurs, de la directrice adjointe mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'unité d'appui et de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249117DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2025 les unités mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Instituts de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE), CNRS Biologie (INSB)

Délégation Occitanie Est

UMR n° 8176

Intitulé : Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM)

Directeur : M. Didier STIEN, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Lise BARTHELMEBS, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Raphaël LAMI, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA

Sections : 30, 16, 29, 23

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)*Délégation Paris-Centre*

UMR n° 8252

Intitulé : Institut de l'Audition (IdA)

Directrice : Mme Anne-Lise MAMESSIER GIRAUD, Professeure

Tutelles principales : CNRS, INSERM, INSTITUT PASTEUR

Sections : 25, 26

Durée : 5 ans

UMR n° 8263

Intitulé : Développement, Adaptation, Vieillesse (Dev2A)

Directrice : Mme Dominique WEIL, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Sophie LOUVET-VALLEE, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Sections : 22, 21

Durée : 5 ans

UMR n° 8265

Intitulé : Neuro-SU

Directrice : Mme Laure RONDIREIG, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Fiona ROEST-CROLLIUS FRANCIS, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Section : 25

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)*Délégation Paris-Centre*

UMR n° 8196

Intitulé : Laboratoire d'Activation Moléculaire (LAM)

Directeur : M. Louis FENSTERBANK, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, SORBONNE UNIV

Section : 12

Durée : 5 ans

UMR n° 8228

Intitulé : Chimie Physique et Chimie du Vivant (CPCV)

Directeur : M. Rodolphe VUILLEUMIER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Olivier LEQUIN, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : INSERM

Sections : 16, 13

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Normandie

UMR n° 6064

Intitulé : Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN)

Directeur : M. Julien LEGROS, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Isabelle DEZ, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Philippe JUBAULT, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ENSICAEN, INSA ROUEN, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV ROUEN NORMANDIE

Sections : 12, 16

Durée : 3 ans

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 8175

Intitulé : NANomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations (NABI)

Directrice : Mme Florence GAZEAU, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Sections : 28, 5, 10, 27, 24

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 8264

Intitulé : Europe États-Unis Empires-Post-Empires, Cultures, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales (ECHELLES)

Directeur : M. Quentin DELUERMOZ, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 33, 35

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UMR n° 8241

Intitulé : République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie

Directrice : Mme Helene AJI, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, ENS - PSL

Section : 35

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 8254

Intitulé : Laboratoire d'Instrumentation et de Recherche en Astrophysique (LIRA)

Directeur par intérim : M. Milan MAKSIMOVIC, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Paola DI MATTEO, Astronome adjointe

Directeur adjoint par intérim : M. Alain DORESSOUNDIRAM, Astronome

Directeur adjoint par intérim : M. Thibaut PAUMARD, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : CY CERGY PARIS UNIV

Sections : 17, 19

Durée : 5 ans

UMR n° 8255

Intitulé : Laboratoire Temps Espace (LTE)

Directeur par intérim : M. Christophe LE PONCIN-LAFITTE, Astronome

Directeur adjoint par intérim : M. Sebastien BIZE, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Valéry LAINEY, Astronome adjoint

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL, SORBONNE UNIV

Tutelles secondaires : LABO NAT DE METROLOGIE ET D'ESSAIS, UNIV LILLE

Sections : 17, 4, 8, 35, 41

Durée : 5 ans

UMR n° 8262

Intitulé : Laboratoire d'Étude de l'Univers et des Phénomènes Extrêmes (LUX)

Directeur : M. Philippe GRANDCLEMENT, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Philippe SALOME, Astronome adjoint

Directrice adjointe par intérim : Mme Susanna Diana VERGANI, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 17, 2, 4

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2025 les unités mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Instituts de rattachement : CNRS Biologie (INSB), CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)

Délégation Paris-Centre

UMR n° 8554

Intitulé : Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP)

Directeur : M. Jérôme SACKUR, Directeur d'études

Tutelles principales : CNRS, EHESS, ENS - PSL

Sections : 26, 34

Durée : 5 ans

Instituts de rattachement : CNRS Chimie (INC), CNRS Physique (INP)*Délégation Paris-Centre*

UMR n° 7083
 Intitulé : GULLIVER
 Directeur : M. Olivier DAUCHOT, Directeur de recherche
 Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL
 Sections : 11, 5
 Durée : 5 ans

Instituts de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS), CNRS Physique (INP)*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7057
 Intitulé : Matière et Systèmes Complexes (MSC)
 Directeur : M. Jean-Baptiste MANNEVILLE, Directeur de recherche
 Directeur adjoint : M. Valentin LEROY, Directeur de recherche
 Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE
 Sections : 10, 2, 5, 11, 28
 Durée : 5 ans

Instituts de rattachement : CNRS Physique (INP), CNRS Biologie (INSB)*Délégation Paris-Centre*

UMR n° 168
 Intitulé : Physique des Cellules et Cancer (PCC)
 Directeur : M. Pascal HERSEN, Directeur de recherche
 Directeur adjoint : M. Matthieu COPPEY, Directeur de recherche
 Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE, SORBONNE UNIV
 Sections : 11, 22, 27
 Durée : 5 ans

Instituts de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU), CNRS Écologie & environnement (INEE)*Délégation Paris-Centre*

UMR n° 7619
 Intitulé : Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS)
 Directrice : Mme Agnes DUCHARNE, Directrice de recherche
 Directrice adjointe : Mme Maryse CASTREC-ROUELLE, Maîtresse de conférences
 Directeur adjoint : M. Fayçal REJIBA, Professeur
 Tutelles principales : CNRS, EPHE - PSL, SORBONNE UNIV
 Section : 30
 Durée : 5 ans

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 8227

Intitulé : Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M)

Directrice : Mme Catherine LEBLANC, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Stéphane EGEE, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 23, 16, 29

Durée : 5 ans

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7009

Intitulé : Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer

Directeur : M. Alexander MC DOUGALL, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 22

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 3525

Intitulé : Génétique des génomes

Directeur : M. Eduardo PIMENTEL CACHAPUZ ROCHA, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT PASTEUR

Section : 21

Durée : 5 ans

UMR n° 3569

Intitulé : Virologie

Directrice : Mme Nadia NAFFAKH HULOT, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Nolwenn JOUVENET, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT PASTEUR

Sections : 27, 20

Durée : 5 ans

UMR n° 3571

Intitulé : Gènes, synapses et cognition (GSC)

Directeur : M. Pierre-Jean CORRINGER, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Uwe MASKOS, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT PASTEUR

Section : 25

Durée : 5 ans

UMR n° 3691

Intitulé : Dynamique cellulaire physiologique et pathologique

Directrice : Mme Agathe SUBTIL SANDS, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Arnaud ECHARD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT PASTEUR

Sections : 22, 51

Durée : 5 ans

UMR n° 7216

Intitulé : Epigénétique et destin cellulaire (EDC)

Directeur : M. Slimane AIT-SI-ALI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre Antoine DEFOSSEZ, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 21, 22, 24

Durée : 5 ans

UMR n° 7592

Intitulé : Institut Jacques Monod (IJM)

Directrice : Mme Valerie DOYE, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Nicolas MINC, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : INSERM

Sections : 21, 22, 25, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 8002

Intitulé : Centre Neurosciences Intégrative et Cognition (INCC)

Directeur : M. Florian WASZAK, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 26, 25

Durée : 5 ans

UMR n° 8003

Intitulé : Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères (SPPIN)

Directeur : M. Martin OHEIM, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Boris LAMOTTE D'INCAMPS, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Section : 25

Durée : 5 ans

UMR n° 8104

Intitulé : Institut Cochin

Directrice : Mme Florence NIEDERGANG, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Yannick ALLANORE, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Directrice adjointe par intérim : Mme Catherine POSTIC HOOPER, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Sections : 27, 24

Durée : 5 ans

UMR n° 8251

Intitulé : Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BFA)

Directeur : M. Christophe MAGNAN, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Pierre TUFFERY, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : INSERM

Section : 24

Durée : 3 ans

UMR n° 8253

Intitulé : Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche (INEM)

Directrice : Mme Fabiola TERZI, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Sections : 27, 24

Durée : 5 ans

Délégation Occitanie Est

UMR n° 7232

Intitulé : Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)

Directeur : M. Hector ESCRIVA-GARCIA, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 22, 23

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UMR n° 144

Intitulé : Biologie cellulaire et cancer

Directeur : M. Franck PEREZ, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Danijela MATIC VIGNJEVIC, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE

Tutelle secondaire : SORBONNE UNIV

Sections : 22, 20, 24

Durée : 5 ans

UMR n° 3215

Intitulé : Génétique et biologie du développement (UGBD)

Directeur : M. Yohanns BELLAICHE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Deborah BOURC'HIS, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, INSTITUT CURIE

Tutelle secondaire : SORBONNE UNIV

Sections : 22, 21

Durée : 5 ans

UMR n° 3244

Intitulé : Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer (DIG-CANCER)

Directeur : M. Antonin MORILLON, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE, SORBONNE UNIV

Section : 21

Durée : 5 ans

UMR n° 7099

Intitulé : Biochimie des protéines membranaires (BPM)

Directeur : M. Martin PICARD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 20, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 7141

Intitulé : Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues (BCPLM)

Directrice : Mme Angela FALCIATORE, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Yves CHOQUET, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 23

Durée : 5 ans

UMR n° 7210

Intitulé : Institut de la Vision (IDV)

Directeur : M. Serge PICAUD, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Isabelle AUDO, Maîtresse de conférences des universités - Praticienne hospitalière

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Sections : 25, 26

Durée : 5 ans

UMR n° 7225

Intitulé : Institut du Cerveau (ICM)

Directrice : Mme Stéphanie DEBETTE, Professeure des universités - Praticienne hospitalière

Directeur adjoint : M. Brian LAU, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : INRIA

Sections : 25, 26, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 7241

Intitulé : Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB)

Directrice : Mme Marie-Helene CHEDOTAL VERLHAC, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Olivier ESPELI, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, INSERM

Sections : 22, 25, 26

Durée : 5 ans

UMR n° 7371

Intitulé : Laboratoire d'Imagerie Biomédicale (LIB)

Directrice : Mme Sharon BRIDAL, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Sections : 28, 9

Durée : 5 ans

UMR n° 8197

Intitulé : Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS)

Directeur : M. Pierre PAOLETTI, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, INSERM

Sections : 22, 21, 25, 23

Durée : 5 ans

UMR n° 8226

Intitulé : Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes (LBMCE)

Directeur : M. Mickael COHEN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 21, 22

Durée : 5 ans

UMR n° 8249

Intitulé : Plasticité du cerveau (PdC)

Directeur : M. Philippe FAURE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL

Section : 25

Durée : 5 ans

UMR n° 8261

Intitulé : Expression Génétique Microbienne (EGM)

Directeur : M. Ciaran CONDON, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 20, 21

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)

Délégation Ile-de-France Villejuif

UMR n° 7086

Intitulé : Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS)

Directrice : Mme Souad AMMAR, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Véronique BALLAND-JURINE, Professeure

Directeur adjoint : M. Jalal GHILANE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 13, 15

Durée : 5 ans

UMR n° 8038

Intitulé : Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments (CiTCoM)

Directeur : M. Nicolas LEULLIOT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Philippe BELMONT, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Isabelle BROUTIN-L'HERMITE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : INSERM

Sections : 16, 20, 12

Durée : 5 ans

UMR n° 8258

Intitulé : Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé (UTCBS)

Directrice : Mme Nathalie MIGNET ZOPPI, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Virginie ESCRIOU, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Sections : 16, 28

Durée : 5 ans

UMR n° 8601

Intitulé : Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT)

Directeur : M. Laurent MICOUIN, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Mélanie ETHEVE, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Guillaume PRESTAT, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 16, 12, 27

Durée : 5 ans

UMR n° 3666

Intitulé : Chimie et Biologie du Cancer (CBC)

Directrice : Mme Fatima MECHTA-GRIGORIOU, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Ludger JOHANNES, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Raphaël RODRIGUEZ, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, INSTITUT CURIE

Sections : 16, 22

Durée : 5 ans

UMR n° 7167

Intitulé : Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux (C3M)

Directeur : M. Renaud NICOLAY, Professeur

Directrice adjointe : Mme Amandine GUERINOT, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL

Sections : 11, 12

Durée : 5 ans

UMR n° 7197

Intitulé : Laboratoire de Réactivité de Surface (LRS)

Directeur : M. Vincent VIVIER, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Juliette BLANCHARD, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 14

Durée : 5 ans

UMR n° 7574

Intitulé : Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris (LCMCP)

Directrice : Mme Corinne CHANEAC, Professeure

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 15, 11

Durée : 5 ans

UMR n° 7614

Intitulé : Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement (LCPMR)

Directeur : M. Richard TAIEB, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Ahmed NAITABDI, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 13, 4, 3, 5

Durée : 5 ans

UMR n° 7615

Intitulé : Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)

Directeur : M. Jean-Baptiste D'ESPOINSE DE LACAILLERIE, Professeur

Directeur adjoint : M. Bruno BRESSON, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Antoine CHATEAUMINOIS, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 11, 5

Durée : 5 ans

UMR n° 7616

Intitulé : Laboratoire de Chimie Théorique (LCT)

Directeur : M. Jean-Philip PIQUEMAL, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Alexis MARKOVITS, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 13

Durée : 5 ans

UMR n° 8004

Intitulé : Institut des MATériaux poreux de Paris (IMAP)

Directeur : M. Christian SERRE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, ESPCI PARIS - PSL

Section : 15

Durée : 5 ans

UMR n° 8060

Intitulé : Institute of Chemistry for Life and Health Sciences (i-CLeHS)

Directeur : M. Carlo ADAMO, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Gilles GASSER, Professeur des universités

Tutelles principales : CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS

Sections : 12, 16, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 8220

Intitulé : Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)

Directrice : Mme Maguy JABER, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 13, 32

Durée : 5 ans

UMR n° 8231

Intitulé : Chimie Biologie Innovation (CBI)

Directrice : Mme Valérie PICHON, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Jean-Marie BAUDRY, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL

Sections : 13, 11

Durée : 5 ans

UMR n° 8232

Intitulé : Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM)

Directeur : M. Mathieu SOLLOGOUB, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Guillaume IZZET, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 12, 14, 13, 11

Durée : 5 ans

UMR n° 8233

Intitulé : De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies (MONARIS)

Directeur : M. Lahouari KRIM, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 13, 14

Durée : 5 ans

UMR n° 8234

Intitulé : Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux (PHENIX)

Directrice : Mme Marie JARDAT, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Christine MENAGER, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 13, 11, 5

Durée : 5 ans

UMR n° 8235

Intitulé : Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE)

Directeur : M. Hubert PERROT, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Catherine DEBIEMME, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 14

Durée : 5 ans

UMR n° 8247

Intitulé : Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

Directeur : M. Emmanuel LACOTE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Domitille GIAUME-MARTIN, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Philippe GOLDNER, Directeur de recherche

Tutelles principales : CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS

Tutelle secondaire : MINISTERE DE LA CULTURE

Sections : 15, 11, 12, 13, 14

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7635

Intitulé : Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF)

Directeur : M. Elie ISKANDAR EL HACHEM, Professeur

Tutelles principales : CNRS, MINES PARIS - PSL

Sections : 9, 11

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 8006

Intitulé : Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM)

Directeur : M. Nazih MECHBAL, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Alain GUINAULT, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : ARTS ET METIERS SCIENCES ET TECHNOLOGIES, CNAM, CNRS

Sections : 9, 11, 10

Durée : 5 ans

UMR n° 7190

Intitulé : Institut Jean le Rond d'Alembert (d'Alembert)
Directeur : M. Pierre-Yves LAGREE, Directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Régis WUNENBURGER, Professeur des universités
Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV
Tutelle secondaire : MINISTERE DE LA CULTURE
Sections : 9, 10
Durée : 5 ans

UMR n° 7587

Intitulé : Institut Langevin
Directeur : M. Yannick DE WILDE, Directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Julien DE LA GORGUE DE ROSNY, Directeur de recherche
Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL
Tutelle secondaire : UNIV PARIS CITE
Sections : 8, 4, 5, 9, 28
Durée : 5 ans

UMR n° 7633

Intitulé : Centre des Matériaux (CDM)
Directeur : M. Jérôme CREPIN, Directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Jacques BESSON, Directeur de recherche
Tutelles principales : CNRS, MINES PARIS - PSL
Section : 9
Durée : 5 ans

UMR n° 7636

Intitulé : Physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH)
Directeur : M. Ramiro GODOY DIANA, Directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Laurent DUCHEMIN, Professeur
Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE
Sections : 10, 9, 5, 13, 2
Durée : 5 ans

UMR n° 8063

Intitulé : Physique pour la Médecine (PhysMed Paris)
Directeur : M. Mathieu PERNOT, Directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Thomas DEFFIEUX, Chargé de recherche
Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL, INSERM
Sections : 28, 8, 9
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Mathématiques (INSMI)

Délégation Ile-de-France Villejuif

UMR n° 7539

Intitulé : Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA)
Directeur : M. Gregory GINOT, Professeur des universités
Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE PARIS NORD
Tutelle secondaire : UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS
Sections : 41, 6, 7
Durée : 5 ans

UMR n° 8145
Intitulé : Mathématiques appliquées à Paris 5 (MAP5)
Directeur : M. Antoine CHAMBAZ, Professeur des universités
Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE
Sections : 41, 7, 21
Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7534
Intitulé : Centre de recherche en mathématiques de la décision (CEREMADE)
Directeur : M. Mathieu LEWIN, Directeur de recherche
Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL
Sections : 41, 7, 37
Durée : 5 ans

UMR n° 7586
Intitulé : Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche (IMJ-PRG)
Directeur : M. Olivier BIQUARD, Professeur des universités
Directrice adjointe : Mme Claire DEBORD, Professeure des universités
Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE
Sections : 41, 6
Durée : 5 ans

UMR n° 7598
Intitulé : Laboratoire Jacques-Louis Lions (LJLL)
Directeur : M. Emmanuel TRELAT, Professeur des universités
Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE
Tutelle secondaire : INRIA
Sections : 41, 10
Durée : 5 ans

UMR n° 8001
Intitulé : Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation (LPSM)
Directeur : M. Cédric BOUTILLIER, Professeur des universités
Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE
Section : 41
Durée : 5 ans

UMR n° 8553
Intitulé : Département de mathématiques et applications de l'ENS (DMA)
Directeur : M. Cyril IMBERT, Directeur de recherche
Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL
Section : 41
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Nucléaire & particules (IN2P3)*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7164

Intitulé : Astroparticule et Cosmologie (APC)

Directeur par intérim : M. Eric CHASSANDE MOTTIN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Tutelles secondaires : CEA, CNES, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL

Sections : 1, 2, 4, 17

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7585

Intitulé : Laboratoire Physique Nucléaire et Hautes Energies (LPNHE)

Directeur : M. Marco ZITO, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Tristan BEAU, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : UNIV PARIS CITE

Sections : 1, 2, 17

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Physique (INP)*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7162

Intitulé : Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques (MPQ)

Directeur : M. Cristiano CIUTI, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Vincent REPAIN, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 3, 4, 5

Durée : 5 ans

UMR n° 7538

Intitulé : Laboratoire de physique des lasers (LPL)

Directrice : Mme Anne AMY KLEIN, Professeure des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Bruno LABURTHE TOLRA, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Athanasios LALIOTIS, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 4, 8, 13

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7588

Intitulé : Institut des NanoSciences de Paris (INSP)

Directeur : M. Massimiliano MARANGOLO, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Geoffroy PREVOT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 5, 4, 3

Durée : 5 ans

UMR n° 7589

Intitulé : Laboratoire de physique théorique et hautes énergies (LPTHE)

Directrice : Mme Michela PETRINI, Professeure

Directeur adjoint : M. Marco PICCO, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 2

Durée : 5 ans

UMR n° 7600

Intitulé : Laboratoire de physique théorique de la matière condensée (LPTMC)

Directeur : M. Nicolas SATOR, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Olivier BENICHO, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 2, 3, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 8023

Intitulé : Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

Directeur : M. Jean-Marc BERROIR, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean-François ALLEMAND, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean Michel ISAC, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Thierry MORA, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Sections : 2, 3, 5, 17, 8, 11

Durée : 5 ans

UMR n° 8213

Intitulé : Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM)

Directeur : M. Dimitri RODITCHEV, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 3, 4, 8

Durée : 5 ans

UMR n° 8237

Intitulé : Laboratoire Jean Perrin (LJP)

Directrice : Mme Léa-Laetitia PONTANI, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Maxime DEFORET, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 11

Durée : 5 ans

UMR n° 8552

Intitulé : Laboratoire Kastler Brossel (LKB)

Directeur : M. Nicolas TREPS, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Sylvain GIGAN, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, ENS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 4, 8

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

UMR n° 9217

Intitulé : Institut Interdisciplinaire de l'Innovation (I3)

Directeur : M. Alexandre MALLARD, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Florence CHARUE-DUBOC, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Christian LICOPPE, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, MINES PARIS - PSL, TELECOM PARIS

Sections : 37, 36, 40

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 3320

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE)

Directeur : M. Ferruccio RICCIARDI, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Frederic REY, Professeur des universités

Tutelles principales : CNAM, CNRS

Sections : 40, 36

Durée : 5 ans

UMR n° 7041

Intitulé : Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn)

Directeur : M. Ricardo GONZALEZ VILLAESCUSA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Laurent COSTA, Ingénieur de recherche

Directrice adjointe : Mme Zoi TSIRTSONI, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS NANTERRE

Tutelles secondaires : INRAP, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Sections : 32, 31

Durée : 5 ans

UMR n° 7533

Intitulé : Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)

Directrice : Mme Anne-Peggy HELLEQUIN, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Pascal GROUIEZ, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Sections : 39, 36

Durée : 5 ans

UMR n° 8058

Intitulé : Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS)

Directeur : M. Emmanuel BELLANGER, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Fabien ARCHAMBAULT, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 33

Durée : 5 ans

UMR n° 8068

Intitulé : Technologie et Ethnologie des Mondes Préhistoriques (TEMPS)

Directrice : Mme Berenice BELLINA, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Fanny BOCQUENTIN, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Marianne CHRISTENSEN, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS NANTERRE

Section : 31

Durée : 5 ans

UMR n° 8096

Intitulé : Archéologie des Ameriques (ARCHAM)

Directeur : M. Nicolas GOEPFERT, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Yan GOMEZ, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Tutelle secondaire : MINISTERE DE LA CULTURE

Section : 31

Durée : 5 ans

UMR n° 8103

Intitulé : Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS)

Directeur : M. Xavier PHILIPPE, Professeur

Directrice adjointe : Mme Sandra LAUGIER, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Christine NOIVILLE-GUIGON, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Sections : 36, 35

Durée : 5 ans

UMR n° 8138

Intitulé : Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)

Directeur : M. Olivier FORCADE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Corine DEFRANCE, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Hélène HARTEK, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 33

Durée : 5 ans

UMR n° 8171

Intitulé : Institut des mondes africains (IMAf)

Directrice : Mme Violaine TISSEAU, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne DOQUET, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie-Aude FOUERE, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe : Mme Aïssatou MBODJ-POUYE, Chargée de recherche

Tutelles principales : AIX-MARSEILLE UNIV, CNRS, EHESS, IRD, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Sections : 33, 38, 40

Durée : 5 ans

UMR n° 8174

Intitulé : Centre d'économie de la Sorbonne (CES)

Directeur : M. Stéphane ZUBER, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Lisa CHAUVET, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Sarah FLECHE, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Tutelle secondaire : IRD

Sections : 37, 41

Durée : 5 ans

UMR n° 8209

Intitulé : Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP)

Directeur : M. Antoine VAUCHEZ, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Christelle COTON, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe : Mme Sarah KOLOPP, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Sections : 40, 36

Durée : 5 ans

UMR n° 8210

Intitulé : Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA)

Directrice : Mme Stephanie WYLER, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Romain GUICHAROUSSE, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Antony HOSTEIN, Directeur d'études

Tutelles principales : CNRS, EHESS, EPHE - PSL, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE

Section : 32

Durée : 5 ans

UMR n° 8215

Intitulé : Trajectoires. De la sédentarisation à l'Etat (VIIe - Ier millénaire av. J.-C.) (Trajectoires)

Directrice : Mme Caroline HAMON, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Françoise BOSTYN, Professeure

Directeur adjoint : M. Théophile NICOLAS, Ingénieur d'études

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Tutelles secondaires : INRAP, MINISTERE DE LA CULTURE

Section : 31

Durée : 5 ans

UMR n° 8504

Intitulé : Géographie-cités

Directeur : M. Nicolas VERDIER, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE

Section : 39

Durée : 5 ans

UMR n° 8533

Intitulé : Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES)

Directrice : Mme Valérie BOUSSARD, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Sections : 33, 37, 40, 36

Durée : 5 ans

UMR n° 8586

Intitulé : Pole de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)

Directrice : Mme Christine RAIMOND, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre GAUTREAU, Maître de conférences

Tutelles principales : AGROPARISTECH, CNRS, IRD, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE

Section : 39

Durée : 5 ans

UMR n° 8589

Intitulé : Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP)

Directrice : Mme Eliana MAGNANI SOARES, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 32

Durée : 5 ans

UMR n° 8590

Intitulé : Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST)

Directrice : Mme Francesca MERLIN, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Sections : 35, 34

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Villejuif

UMR n° 7018

Intitulé : Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP)

Directeur : M. Rachid RIDOUANE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Naomi YAMAGUCHI, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 7048

Intitulé : Centre de Recherches Politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

Directeur : M. Kevin ARCENEAUX, Professeur

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Sections : 40, 36

Durée : 5 ans

UMR n° 7049

Intitulé : Centre de Recherche sur les Inégalités Sociales (CRIS)

Directeur : M. Carlo BARONE, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Sections : 36, 40

Durée : 5 ans

UMR n° 7050

Intitulé : Centre de recherches internationales (CERI)

Directrice : Mme Stéphanie BALME, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Laurence LOUER, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Hugo MEIJER, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Section : 40

Durée : 5 ans

UMR n° 7106

Intitulé : Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA)

Directeur : M. Yves SUREL, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Géraldine AIDAN, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS PANTHEON ASSAS

Sections : 36, 40

Durée : 5 ans

UMR n° 7107

Intitulé : Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO)

Directrice : Mme Cécile LEGUY, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Tatiana NIKITINA, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INALCO, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 7110

Intitulé : Laboratoire de Linguistique Formelle (LLF)

Directrice : Mme Heather BURNETT, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie-Hélène CANDITO, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 7116

Intitulé : Centre de sociologie des organisations (CSO)

Directrice : Mme Sophie DUBUISSON-QUELLIER, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Patrick CASTEL, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Section : 40

Durée : 5 ans

UMR n° 7172

Intitulé : Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité (THALIM)

Directeur : M. Sarga MOUSSA, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Serge LINARES, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Tutelle secondaire : ENS - PSL

Section : 35

Durée : 5 ans

UMR n° 7184

Intitulé : Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet

Directrice : Mme Emmanuelle CHEVREAU, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Olivier DESCAMPS, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS PANTHEON ASSAS

Tutelles secondaires : ARCHIVES NATIONALES, MINISTERE DE LA CULTURE

Section : 36

Durée : 5 ans

UMR n° 7219

Intitulé : Sciences - Philosophie - Histoire (SPHERE)

Directeur : M. Aurelien ROBERT, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Solène LELLINGER, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : UNIV PANTHEON-SORBONNE

Sections : 35, 33, 41

Durée : 5 ans

UMR n° 7227

Intitulé : Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)

Directeur : M. Franck POUPEAU, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Section : 39

Durée : 5 ans

UMR n° 7597

Intitulé : Histoire des Théories Linguistiques (HTL)

Directrice : Mme Anne GRONDEUX, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Sections : 34, 35

Durée : 5 ans

UMR n° 8041

Intitulé : Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours (CeRMI)

Directeur : M. Denis HERMANN, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Matteo DE CHIARA, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Justine LANDAU, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, INALCO, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Sections : 32, 33, 34

Durée : 5 ans

UMR n° 8043

Intitulé : Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est (IFRAE)

Directeur : M. Bernard THOMANN, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Daeyeol KIM, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Chloé PABERZ, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, INALCO, UNIV PARIS CITE

Section : 33

Durée : 5 ans

UMR n° 8070

Intitulé : Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS)

Directeur : M. Romain PUDAL, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Tutelle secondaire : MINISTERE DE LA CULTURE

Section : 36

Durée : 5 ans

UMR n° 8135

Intitulé : Langage, langues et cultures d'Afrique (LLACAN)

Directrice : Mme Rozenn GUEROIS, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, INALCO

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 8156

Intitulé : Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS)

Directrice : Mme Isabelle COUTANT, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Carine VASSY, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS, INSERM, UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 38, 36

Durée : 5 ans

UMR n° 8202

Intitulé : Structure et Dynamique des Langues (SEDYL)

Directeur : M. Stefano MANFREDI, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Victoria KHURSHUDYAN, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe : Mme Isabelle LEGLISE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INALCO, IRD

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 8211

Intitulé : CERMES 3 Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé mentale, Société (CERMES 3)

Directrice : Mme Catherine BOURGAIN, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Aude BELIARD, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe : Mme Myriam WINANCE, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : EHESS

Section : 36

Durée : 5 ans

UMR n° 8230

Intitulé : Centre Jean Pépin

Directrice : Mme Michela MALPANGOTTO, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Section : 35

Durée : 3 ans

UMR n° 8239

Intitulé : Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée (CEE)

Directrice : Mme Florence FAUCHER, Professeure

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Sections : 40, 36

Durée : 5 ans

UMR n° 8240

Intitulé : Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Éducation de l'enfant (LaPsyDÉ)

Directeur : M. Gregoire BORST, Professeur

Directeur adjoint : M. Arnaud CACHIA, Professeur

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Section : 26

Durée : 5 ans

UMR n° 8245

Intitulé : Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS)

Directrice : Mme Florence BOYER, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie LESCLINGAND, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Izabela WAGNER, Professeure

Tutelles principales : CNRS, IRD, UNIV COTE D'AZUR, UNIV PARIS CITE

Sections : 36, 38

Durée : 5 ans

UMR n° 8259

Intitulé : Sciences économiques - Sciences Po

Directeur : M. Emeric HENRY, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Roberto GALBIATI, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Section : 37

Durée : 5 ans

UMR n° 8563

Intitulé : Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale (CRLAO)

Directeur : M. Huy-Linh DAO, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Thomas PELLARD, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, INALCO

Tutelle secondaire : EHESS

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 8584

Intitulé : Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes (LEM)

Directrice : Mme Irene CAIAZZO, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Laetitia CICCOLINI, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Christophe GRELLARD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, EPHE - PSL, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : UNIV JEAN MONNET

Sections : 32, 35

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7088

Intitulé : Dauphine Recherches en Management (DRM)

Directrice : Mme Gwenaëlle NOGATCHEWSKY, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL

Section : 37

Durée : 5 ans

UMR n° 7130

Intitulé : Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS)

Directeur : M. Alexandre SURRALLE CALONGE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Frédérique ILDEFONSE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, EHESS

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Section : 38

Durée : 5 ans

UMR n° 7170

Intitulé : Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISSO)

Directeur : M. Eric AGRIKOLIANSKY, Professeur

Directrice adjointe : Mme Marlène BENQUET, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Nicolas FORTANE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, INRAE, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL

Sections : 40, 36

Durée : 5 ans

UMR n° 7192

Intitulé : Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures (PROCLAC)
Directrice : Mme Nuria MARTINEZ DE CASTILLA MUNOZ, Directeur d'études
Directeur adjoint : M. Lionel MARTI, Chargé de recherche
Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, EPHE - PSL
Sections : 32, 33
Durée : 5 ans

UMR n° 8007

Intitulé : LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DAUPHINE (LEDA)
Directeur : M. Philippe DE VREYER, Professeur
Tutelles principales : CNRS, IRD, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL
Section : 37
Durée : 5 ans

UMR n° 8011

Intitulé : Sciences Normes Démocratie (SND)
Directeur : M. Philippe AUDEGEAN, Professeur
Directeur adjoint : M. Johannes MARTENS, Chargé de recherche
Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV
Section : 35
Durée : 5 ans

UMR n° 8032

Intitulé : Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC)
Directeur : M. Marc AYMES, Directeur de recherche
Directeur adjoint : M. Fabio GIOMI, Chargé de recherche
Tutelles principales : CNRS, EHESS
Tutelle secondaire : COLLEGE DE FRANCE
Sections : 33, 32
Durée : 5 ans

UMR n° 8036

Intitulé : Centre des savoirs sur le politique. Recherches et analyses. (CESPRA)
Directeur : M. Yohann AUCANTE, Maître de conférences
Tutelles principales : CNRS, EHESS
Section : 35
Durée : 5 ans

UMR n° 8044

Intitulé : Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)
Directrice : Mme Sezin TOPCU, Directrice de recherche
Directeur adjoint : M. Vincent-Arnaud CHAPPE, Chargé de recherche
Tutelles principales : CNRS, EHESS
Tutelle secondaire : INSERM
Sections : 36, 40, 38
Durée : 5 ans

UMR n° 8061

Intitulé : Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique
Directeur : M. Marwan RASHED, Professeur des universités
Directrice adjointe : Mme Alexandra MICHALEWSKI, Directrice de recherche
Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV
Section : 35
Durée : 5 ans

UMR n° 8065

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yann Thomas (LIER-FYT)

Directrice : Mme Julia CHRIST, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Edouard GARDELLA, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 36, 35, 40

Durée : 5 ans

UMR n° 8066

Intitulé : Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC)

Directrice : Mme Muriel LE ROUX, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-François CHAUVARD, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 33

Durée : 5 ans

UMR n° 8077

Intitulé : Centre d'études sud asiatiques et himalayennes (CESAH)

Directrice : Mme Anne CASTAING, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Tristan BRUSLE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Section : 38

Durée : 5 ans

UMR n° 8083

Intitulé : Centre d'Etudes Russes, Caucasiennes, Est-européennes et Centre-asiatique (CERCEC)

Directrice : Mme Masha CEROVIC, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe : Mme Isabelle OHAYON, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 33, 40

Durée : 5 ans

UMR n° 8087

Intitulé : Patrimoines locaux, environnement et globalisation (PALOC)

Directrice : Mme Stéphanie DUVAIL, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Sarah BENABOU, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Joëlle LE MAREC, Professeure agrégée

Tutelles principales : CNRS, IRD, MNHN

Section : 38

Durée : 5 ans

UMR n° 8094

Intitulé : Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition (LATTICE)

Directrice : Mme Sophie PREVOST, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Dominique LEGALLOIS, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 8097

Intitulé : Centre Maurice Halbwachs (CMH)

Directrice : Mme Anne LHUISSIER, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Christelle AVRIL, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Yannick FER, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS, ENS - PSL, INRAE

Sections : 36, 40

Durée : 5 ans

UMR n° 8131

Intitulé : Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales.

Directeur : M. Jean LASSEGUE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Emmanuel DESVEAUX, Directeur d'études

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 33, 35, 36, 38

Durée : 5 ans

UMR n° 8132

Intitulé : Institut des textes et manuscrits modernes (ITEM)

Directrice : Mme Nathalie FERRAND, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre MUSITELLI, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, UNIV POITIERS

Sections : 35, 34

Durée : 5 ans

UMR n° 8150

Intitulé : Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art

Directeur : M. Jean Sebastien CLUZEL, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Herve BRUNON, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Nastasia GALLIAN, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, SORBONNE UNIV

Sections : 33, 32

Durée : 5 ans

UMR n° 8155

Intitulé : Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (CRCAO)

Directeur : M. Matthias HAYEK, Directeur d'études

Directrice adjointe : Mme Alice TRAVERS, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Shuang XU, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, EPHE - PSL, UNIV PARIS CITE

Section : 33

Durée : 5 ans

UMR n° 8168

Intitulé : Mondes Américains

Directrice : Mme Geneviève VERDO, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint par intérim : M. Nicolas BARREYRE, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Clement THIBAUD, Directeur d'études

Tutelles principales : CNRS, EHESS, UNIV PARIS NANTERRE

Tutelle secondaire : UNIV PANTHEON-SORBONNE

Sections : 33, 38

Durée : 5 ans

UMR n° 8170

Intitulé : Centre Asie du Sud-Est (CASE)

Directrice : Mme Annabel VALLARD, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Véronique DEGROOT, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS, INALCO

Sections : 33, 38, 39

Durée : 5 ans

UMR n° 8173

Intitulé : Chine, Corée, Japon (CCJ)

Directeur : M. Guillaume CARRE, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Alain ARRAULT, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS, UNIV PARIS CITE

Sections : 33, 36, 38

Durée : 5 ans

UMR n° 8177

Intitulé : Laboratoire d'Anthropologie Politique - approches interdisciplinaires et critiques des mondes contemporains (LAP)

Directeur par intérim : M. Martin LAMOTTE, Chargé de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Benoit HACHET, Praticien de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Section : 38

Durée : 5 ans

UMR n° 8216

Intitulé : CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX (CESOR)

Directrice : Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Filippo RONCONI, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Section : 38

Durée : 5 ans

UMR n° 8223

Intitulé : Institut de recherche en Musicologie (IReMus)

Directrice : Mme Sylvie LE BOMIN, Professeure des universités

Tutelles principales : BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, SORBONNE UNIV

Section : 35

Durée : 5 ans

UMR n° 8224

Intitulé : Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM)

Directrice : Mme Clara ROYER, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 35, 33

Durée : 5 ans

UMR n° 8545

Intitulé : Paris Jourdan Sciences Economiques (PJSE)

Directeur : M. Jean-Marc TALLON, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Oliver VANDEN EYNDE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE DES PONTS, EHESS, ENS - PSL, INRAE, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 37

Durée : 5 ans

UMR n° 8546

Intitulé : Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident (AOROC)

Directeur : M. Christophe GODDARD, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Elsa OREAL, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, EPHE - PSL

Sections : 32, 31, 34, 35

Durée : 5 ans

UMR n° 8547

Intitulé : Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris (Pays Germaniques)

Directrice : Mme Mildred GALLAND-SZYMKOWIAK, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Dominique PRADELLE, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Section : 35

Durée : 5 ans

UMR n° 8557

Intitulé : Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS)

Directeur : M. Camille ROTH, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 35, 6, 41

Durée : 5 ans

UMR n° 8558

Intitulé : Centre de recherches historiques (CRH)

Directeur : M. Raphael MORERA, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Dinah RIBARD, Directeur d'études

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 33, 32, 35

Durée : 5 ans

UMR n° 8560

Intitulé : Centre Alexandre Koyre - Histoire des sciences et des techniques (CAK)

Directrice : Mme Marie-Aline THEBAUD-SORGER, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS, MNHN

Sections : 33, 35, 32

Durée : 5 ans

UMR n° 8566

Intitulé : Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL)

Directrice : Mme Tiphaine SAMOYAULT, Professeure

Directrice adjointe : Mme Yolaine ESCANDE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Section : 35

Durée : 5 ans

UMR n° 8582

Intitulé : Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL)

Directrice : Mme Alfonsina BELLIO, Directrice d'études

Tutelles principales : CNRS, EPHE - PSL

Sections : 38, 33

Durée : 5 ans

UMR n° 8596

Intitulé : Centre Roland Mousnier (CRM)

Directeur : M. Nicolas LE ROUX, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Marielle LAMY, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Sections : 33, 32

Durée : 5 ans

UMR n° 8598

Intitulé : Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)

Directeur : M. Michel DUBOIS, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Solenne CAROF, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 36

Durée : 5 ans

UMR n° 8599

Intitulé : Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF)

Directrice : Mme Christine NOILLE, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Didier KAHN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 35

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMR n° 8562

Intitulé : Centre Norbert Elias (CNE)

Directrice : Mme Dorothee DUSSY, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Brigitte JUANALS, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : AIX-MARSEILLE UNIV, AVIGNON UNIV, CNRS

Sections : 38, 36

Durée : 4 ans

Institut de rattachement : CNRS Sciences informatiques (INS2I)

Délégation Ile-de-France Villejuif

UMR n° 7030

Intitulé : Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord (LIPN)

Directeur : M. Damiano MAZZA, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Thierry CHARNOIS, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 8243

Intitulé : Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF)

Directeur : M. Giuseppe CASTAGNA, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Lelia BLIN, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Thomas COLCOMBET, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 6, 41

Durée : 5 ans

UMR n° 9912

Intitulé : Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS)

Directrice : Mme Charlotte TRUCHET, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Markus NOISTERNIG, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, IRCAM, MINISTERE DE LA CULTURE, SORBONNE UNIV

Sections : 7, 9, 35

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7222

Intitulé : Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR)

Directeur : M. Stéphane DONCIEUX, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Mohamed CHETOUANI, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : INSERM

Sections : 7, 9, 26

Durée : 5 ans

UMR n° 7243

Intitulé : Laboratoire d'Analyse et de Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision (LAMSADE)

Directeur : M. Jerome LANG, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Joyce EL HADDAD, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL

Sections : 6, 37

Durée : 5 ans

UMR n° 7606

Intitulé : LIP6 (LIP6)

Directeur : M. Fabrice KORDON, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Bruno ESCOFFIER, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Vanda LUENGO, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 8548

Intitulé : Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS)

Directeur : M. Xavier RIVAL, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre SENELLART, Professeur

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Tutelle secondaire : INRIA

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7093

Intitulé : Laboratoire d'océanographie de Villefranche (LOV)

Directeur : M. Frédéric GAZEAU, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 19, 29, 30

Durée : 5 ans

UMR n° 8539

Intitulé : Laboratoire de météorologie dynamique (LMD)

Directeur : M. Freddy BOUCHET, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Thomas DUBOS, Maître de conférences

Directeur adjoint par intérim : M. Albert HERTZOG, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Francois LOTT, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Camille RISI, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, ENS - PSL, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : ECOLE DES PONTS

Sections : 19, 30, 17

Durée : 5 ans

Délégation Occitanie Est

UMR n° 7621

Intitulé : Laboratoire d'océanographie microbienne (LOMIC)

Directrice : Mme Eva ORTEGA RETUERTA, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Fabien JOUX, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 19, 29, 30

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7095

Intitulé : Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

Directrice : Mme Kumiko KOTERA, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Patrick HUDELLOT, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Damien LE BORGNE, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 17, 2

Durée : 5 ans

UMR n° 7159

Intitulé : Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques (LOCEAN)

Directeur : M. Jean-Benoît CHARRASSIN, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Francis CODRON, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Eric GUILYARDI, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Juliette MIGNOT, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Claire WAELBROECK, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, IRD, MNHN, SORBONNE UNIV

Sections : 19, 30

Durée : 5 ans

UMR n° 7193

Intitulé : Institut des sciences de la Terre Paris (ISTEP)

Directeur par intérim : M. Loïc LABROUSSE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Hélène BALCONE-BOISSARD, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe par intérim : Mme Beatrice LEDESERT, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : CY CERGY PARIS UNIV

Section : 18

Durée : 5 ans

UMR n° 8538

Intitulé : Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure (LG-ENS)

Directeur : M. Pierre BARRE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Matthias DELESCLOSE, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Sections : 18, 9, 30

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 7144

Intitulé : Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M)

Directrice : Mme Laure GUILLOU, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Eric BONNIVARD, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 29, 19, 30

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR n° 2000

Intitulé : Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS)

Directeur : M. Louis LAMBRECHTS, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Luis QUINTANA MURCI, Professeur

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT PASTEUR

Sections : 29, 21

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Villejuif

UMR n° 8591

Intitulé : Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP)

Directeur : M. Laurent LESPEZ, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Julie DABKOWSKI, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Frédéric GOB, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Tutelle secondaire : INRAP

Sections : 31, 39

Durée : 5 ans

Délégation Occitanie Est

UMR n° 8222

Intitulé : Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)

Directeur : M. Stephane HOURDEZ, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Franck LARTAUD, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 30

Durée : 5 ans

UMR n° 7179

Intitulé : Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV)

Directeur : M. Fabien PIFFERI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Eric GUILBERT, Maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Alexandra HOUSSAYE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, MNHN

Sections : 29, 30, 26, 31

Durée : 5 ans

UMR n° 7194

Intitulé : Histoire naturelle des Humanités préhistoriques (HNHP)

Directrice : Mme Christine VERNA, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Vincent LEBRETON, Professeur

Directeur adjoint : M. Yannick MIRAS, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MNHN, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA

Section : 31

Durée : 5 ans

UMR n° 7204

Intitulé : Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation (CESCO)

Directrice : Mme Emmanuelle PORCHER, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Colin FONTAINE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, MNHN, SORBONNE UNIV

Section : 29

Durée : 5 ans

UMR n° 7205

Intitulé : Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB)

Directrice : Mme Violaine NICOLAS, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Michaël MANUEL, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Tony ROBILLARD, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Visotheary UNG, Ingénieure de recherche

Tutelles principales : CNRS, EPHE - PSL, MNHN, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : UNIV ANTILLES

Section : 29

Durée : 5 ans

UMR n° 7206

Intitulé : Eco-anthropologie (EA)

Directeur : M. Richard DUMEZ, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Paul VERDU, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MNHN

Tutelle secondaire : UNIV PARIS CITE

Sections : 31, 29, 38, 26, 39

Durée : 5 ans

UMR n° 7207

Intitulé : Centre de recherche en Paléontologie, Paris (CR2P)

Directeur : M. Sylvain CHARBONNIER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Dominique GOMMERY, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MNHN, SORBONNE UNIV

Sections : 18, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 7209

Intitulé : Bioarchéologie Interactions Sociétés Environnements (BioArch)

Directeur : M. Antoine ZAZZO, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Karyne FRANEL DEBUE, Ingénieure de recherche

Directrice adjointe : Mme Joséphine LESUR, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, MNHN

Tutelle secondaire : INRAP

Sections : 31, 32

Durée : 5 ans

UMR n° 7245

Intitulé : Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes (MCAM)

Directrice : Mme Coralie MARTIN, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Soizic PRADO, Professeure

Tutelles principales : CNRS, MNHN

Sections : 30, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 7618

Intitulé : Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (IEES)

Directrice : Mme Emma ROCHELLE-NEWALL, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Lise DUPONT, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Pierre FEDERICI, Ingénieur d'études

Directeur adjoint : M. Jean-Christophe LATA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Philippe LUCAS, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Elisa THEBAULT, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, INRAE, IRD, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Tutelle secondaire : UNIV PARIS CITE

Sections : 30, 29, 25, 23

Durée : 5 ans

Art. 3. - La nomination des directeurs, des directeurs adjoints, des directrices adjointes nommés par intérim et mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 8 mois.

Art. 4. - Le mandat des directeurs, des directrices, des directeurs adjoints, des directrices adjointes mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249122DGDS

Décision portant renouvellement des unités mixtes de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2025 les unités mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7238

Intitulé : Laboratoire de Biologie Computationnelle, Quantitative et Synthétique (CQSB)

Directrice par intérim : Mme Alessandra CARBONE, Professeure des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Gilles FISCHER, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Martin WEIGT, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : INSERM

Sections : 51, 21, 2, 6, 23

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Physique (INP)

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7590

Intitulé : Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC)

Directeur par intérim : M. Antonino Marco SAITTA, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Daniele ANTONANGELI, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Sylvain BERNARD, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Sandra NINET, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, MNHN, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : IRD

Sections : 5, 18, 3, 30, 21, 15

Durée : 5 ans

Art. 2. - La nomination du directeur, de la directrice, des directeurs adjoints, de la directrice adjointe nommés par intérim et mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée d'un an.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249133DGDS

Décision portant renouvellement des unités mixtes de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2025 les unités mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Paris-Centre

UMR n° 3664

Intitulé : Dynamique du noyau

Directrice : Mme Angela TADDEI, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Nathalie DOSTATNI, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE, SORBONNE UNIV

Sections : 21, 22

Durée : 5 ans

UMR n° 8248

Intitulé : Laboratoire des Systèmes Perceptifs (LSP)

Directeur : M. Pascal MAMASSIAN, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Claudia LUNGHI, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Section : 26

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)

Délégation Paris-Centre

UMR n° 8229

Intitulé : Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB)

Directeur : M. Marc FONTECAVE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Caroline MELLOTT-DRAZNIKES, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE

Tutelle secondaire : SORBONNE UNIV

Sections : 16, 15

Durée : 5 ans

UMR n° 8260

Intitulé : Chimie du solide et de l'énergie (CSE)

Directeur : M. Jean-Marie TARASCON, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, SORBONNE UNIV

Sections : 15, 13

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)

Délégation Ile-de-France Villejuif

UMR n° 7052

Intitulé : Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-Articulaires (B3OA)

Directeur : M. Hervé PETITE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Delphine LOGEART-AVRAMOGLU, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT

Sections : 28, 9

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)

Délégation Paris-Centre

UMR n° 8129

Intitulé : Institut Jean-Nicod (IJN)

Directeur : M. Roberto CASATI, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Frederique DE VIGNEMONT, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS, ENS - PSL

Sections : 35, 34, 26

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Villejuif

UMR n° 7154

Intitulé : UMR-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMR)

Directeur : M. Marc CHAUSSIDON, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gauthier HULOT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INST PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS, UNIV PARIS CITE

Tutelles secondaires : IGN, UNIV LA REUNION

Sections : 18, 17, 30

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directeurs, de la directrice, du directeur adjoint, des directrices adjointes mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249135DGDS

Décision portant renouvellement des équipes mixtes de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1er janvier 2025 l'équipe mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Ile-de-France Villejuif

EMR n° 3649

Intitulé : Addictions et Comorbidités : biomarqueurs, mécanismes et pharmacothérapies

Directrice : Mme Florence NOBLE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Section : 28

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat de la directrice mentionnée à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'équipe mixte de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC249137DGDS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8167 intitulée Orient et Méditerranée

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de CNRS Sciences humaines & Sociales ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2025 l'unité mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)

Délégation Paris-Centre

UMR n° 8167

Intitulé : Orient et Méditerranée

Directrice : Mme Alessia GUARDASSOLE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, EPHE – PSL, SORBONNE UNIV, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 32

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat de la directrice mentionnée à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249126DGDS

Décision portant renouvellement des unités d'appui et de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique, le cas échéant ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1er janvier 2025 l'unité d'appui et de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE)

Délégation Paris-Centre

UAR n° 2006

Intitulé : Patrimoine Naturel (PATRINAT)

Directeur : M. Laurent PONCET, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Julien TOUROULT, Professeur des universités

Tutelles principales : MNHN, OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Tutelles secondaires : CNRS, IRD

Section : 29

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le directeur, le directeur adjoint mentionnés à l'article 1 sont nommés par les partenaires tutelles principales pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249128DGDS

Décision portant renouvellement des unités propres de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1er janvier 2025 l'unité propre de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)

Délégation Paris-Centre

UPR n° 9080

Intitulé : Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT)

Directeur : M. Marc BAADEN, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Chantal PREVOST, Chargée de recherche

Tutelle principale : CNRS

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIV PARIS CITE

Sections : 13, 16

Mission et orientation générale des recherches : Biochimie théorique et computationnelle aux interfaces de la biologie, la chimie et la physique. Développement de méthodologies et d'analyses innovantes pour la structure et la dynamique des systèmes macromoléculaires: algorithmes et logiciels, modélisation moléculaire, visualisation et approches interactives, simulations multi-échelles. Systèmes d'application: peptides, protéines, acides nucléiques, reconnaissance biologique, systèmes membranaires, systèmes multi-macromoléculaires.

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur, de la directrice adjointe mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'unité propre de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249127DGDS

Décision portant renouvellement des fédérations de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de fédération de chacune des fédérations et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2025 les fédérations de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)

Délégation Centre Est

FR n° 2038

Intitulé : Formation, Innovation, Recherche, Services et Transfert en Temps-Fréquence (FIRST-TF)

Directeur : M. Yann KERSALE, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Luca LORINI, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, LABO NAT DE METROLOGIE ET D'ESSAIS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL, SORBONNE UNIV, UNIV COTE D'AZUR, UNIV MARIE ET LOUIS PASTEUR, UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 8, 4, 17

Durée : 1 an

Délégation Provence et Corse

FR n° 3029

Intitulé : Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER (FR FCM)

Directeur : M. Yann CAMENEN, Chargé de recherche

Tutelles principales : AIX-MARSEILLE UNIV, BORDEAUX INP, CEA, CENTRALE LILLE INSTITUT, CENTRALE MEDITERRANEE, CNRS, ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE POLYTECHNIQUE, ENS RENNES, INRIA, INSA LYON, INSA ROUEN, IRSN, MINES SAINT-ETIENNE, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, POLE UNIV LEONARD DE VINCI, SORBONNE UNIV, TOULOUSE INP, UNIV BORDEAUX, UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIV CLAUDE BERNARD, UNIV COTE D'AZUR, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV LE HAVRE NORMANDIE, UNIV LILLE, UNIV LORRAINE, UNIV ORLEANS, UNIV PARIS CITE, UNIV PARIS-SACLAY, UNIV RENNES, UNIV RENNES 2, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV SORBONNE PARIS NORD, UNIV STRASBOURG, UNIV TOULON, UNIV TOULOUSE CAPITOLE, UNIV TOULOUSE JEAN JAURES, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN

Sections : 4, 10

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Villejuif

FR n° 2007

Intitulé : Collège interdisciplinaire et international des sciences territoriales (CIST)

Directeur : M. Géraud MAGRIN, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Sylvia BRUNET, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Grégoire FEYT, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Eric MAGNIN, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS, INALCO, INSTITUT NATIONAL ETUDES DEMOGRAPHIQUES, IRD, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV CORSE PASQUALE PAOLI, UNIV COTE D'AZUR, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV LE HAVRE NORMANDIE, UNIV LILLE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV POITIERS, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV TOURS

Section : 39

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Centre

FR n° 2056

Intitulé : Fédération Sciences sociales et santé numérique (FR3SN)

Directeur : M. Emmanuel DIDIER, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Tutelles secondaires : EHESP, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL

Sections : 40, 36, 37

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)*Délégation Côte d'Azur*

FR n° 3761

Intitulé : Institut de la Mer de Villefranche (IMEV)

Directrice : Mme Elisabeth CHRISTIANS, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 19, 30, 23

Durée : 2 ans

Institut de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE)*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

FR n° 2424

Intitulé : Station biologique de Roscoff (SBR)

Directrice : Mme Catherine BOYEN, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 29, 16, 19, 23, 22

Durée : 2 ans

Art. 2. - Le mandat des directeurs, des directrices, des directeurs adjoints, de la directrice adjointe mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de la fédération de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

**DEC249125DGDS****Décision portant prorogation des unités****LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales, le cas échéant

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont prorogées pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2025, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)*Délégation Hauts-de-France*

UMR n° 8199

Intitulé : Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées (EGENODIA)

Directeur : M. Philippe FROGUEL, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Tutelles principales : CHRU LILLE, INSERM, INSTITUT PASTEUR LILLE, UNIV LILLE

Tutelle secondaire : CNRS

Sections : 21, 24

Délégation Paris-Normandie

UMR n° 9192

Intitulé : Processus Infectieux en Milieu Insulaire et Tropical (PIMIT)

Directeur : M. Patrick MAVINGUI, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Celestine ATYAME NTEN, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Chaker EL KALAMOUNI, Maître de conférences

Tutelles principales : INSERM, IRD, UNIV LA REUNION

Tutelle secondaire : CNRS

Section : 29

Art. 2. - Les directeurs, le directeur adjoint, la directrice adjointe mentionnés à l'article 1 sont nommés par les partenaires tutelles principales pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249119DGDS

Décision portant renouvellement des unités propres de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1er janvier 2025 l'unité propre de recherche suivante :

Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Meudon

UPR n° 2000

Intitulé : Centre Internet et Société (CIS)

Directrice : Mme Francesca MUSIANI, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Olivier ALEXANDRE, Chargé de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 40, 53

Mission et orientation générale des recherches : L'UPR Internet et société entend mener une recherche et une expertise indépendantes et interdisciplinaires capables d'éclairer les grandes controverses techniques et la définition des politiques contemporaines liées au numérique, à l'internet, et plus largement à l'informatique en général.

Durée : 5 ans

Art. 2. - Est renouvelée à compter du 1er janvier 2025 l'unité propre de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)

Délégation Ile-de-France Villejuif

UPR n° 3407

Intitulé : Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux (LSPM)

Directeur : M. Damien FAURIE, Professeur

Directeur adjoint : M. Fabien BENEDIC, Professeur

Directeur adjoint : M. Guillaume LOMBARDI, Professeur

Tutelle principale : CNRS

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 10, 9, 15, 5

Mission et orientation générale des recherches : Développement de procédés d'élaboration et de mise en forme des matériaux. Études des propriétés mécaniques et fonctionnelles des matériaux. Intégration matériaux-systèmes-procédés.

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat du directeur, de la directrice, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2025 pour la durée de l'unité propre de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC249146DGDS

Décision portant création de l'unité d'appui et de recherche n°550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de CNRS Biologie ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est créée à compter du 1^{er} janvier 2025 l'unité d'appui et de recherche suivante :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Paris-Centre

UAR n° 550

Intitulé : Institut de biologie physico-chimique (IBPC)

Directeur : M. Bruno MIROUX, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Carine TISNE-VICROBECK, Directrice de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 23, 20

Mission : Gestion et pilotage du bâtiment et des services mutualisés de soutien et support des unités de l'IBPC.

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur, de la directrice adjointe mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour la durée de l'unité d'appui et de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT



DEC249121DGDS

Décision portant renouvellement des unités mixtes de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de chacune des unités et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2025 les unités mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7221

Intitulé : Physiologie Moléculaire et adaptation

Directeur : M. Laurent SACHS, Directeur de recherche

Tutelle principale : MNHN

Tutelle secondaire : CNRS

Sections : 24, 22

Durée : 2 ans

Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7244

Intitulé : Chimie Bio-organique, Biophysique et Biomatériaux pour la Santé (CB3S)

Directeur : M. Marc LECOUCVEY, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Céline DAUDRE, Maîtresse de conférences

Tutelle principale : UNIV SORBONNE PARIS NORD

Tutelle secondaire : CNRS

Section : 16

Durée : 1 an

Institut de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE)*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 8045

Intitulé : Biologie, Anthropologie, Biométrie, Epigénétique, Lignées (BABEL)

Directeur : M. Bertrand LUDES, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Directrice adjointe : Mme Anne Marie BACON, Chargée de recherche

Tutelle principale : UNIV PARIS CITE

Tutelles secondaires : CNRS, PREFECTURE DE POLICE DE PARIS

Section : 31

Durée : 2 ans

Délégation Paris-Centre

UMR n° 8067

Intitulé : Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques (BOREA)

Directeur : M. Tarik MEZIANE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Fabienne AUDEBERT, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Pascal LOPEZ, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Nicolas RABET, Maître de conférences

Tutelles principales : IRD, MNHN, SORBONNE UNIV

Tutelles secondaires : CNRS, UNIV ANTILLES

Sections : 29, 30

Durée : 3 ans

Art. 2. - Les directeurs, les directeurs adjoints, les directrices adjointes mentionnés à l'article 1 sont nommés par les partenaires tutelles principales pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC248496INSHS

Décision portant suppression de l'unité mixte de recherche n° 3329 intitulée Architecture Urbanisme Société - Savoir Enseignement Recherche (AUSSEER)**LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 3329 intitulée Architecture Urbanisme Société - Savoir Enseignement Recherche (AUSSEER) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC234306DGDS du 20 avril 2023 modifiant le dispositif partenarial de l'UMR AUSSEER au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le courrier de la directrice de CNRS Sciences humaines & sociales du 6 novembre 2024 adressé à Mme Mazzoni l'informant de la fermeture de son unité au 1^{er} janvier 2025 ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

L'unité mixte de recherche (UMR) n° 3329 intitulée Architecture Urbanisme Société - Savoir Enseignement Recherche (AUSSEER) est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de Mme Cristiana Mazzoni en qualité de directrice de l'UMR susvisée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JAN. 2025

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC249157DR06

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme sondes ioniques LG-SIMS-Nancy de l'UMR7358

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1er juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) ;

Vu la décision DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019 donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7358 intitulée Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG), dont la directrice est Mme Mary FORD ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme sondes ioniques LG-SIMS-Nancy de l'UMR7358 intitulée « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques » sont fixés comme suit :

Tarif pour une journée de prestation :

- Client interne : 557,52 €
- Client partenaire : 1220,91 €
- Client académique : 1394,53 €
- Client externe : 5307,79 €

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2025

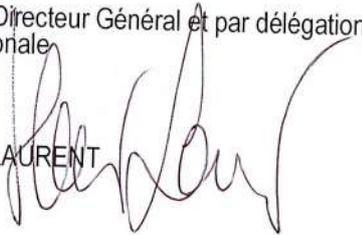
Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 19 décembre 2024

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
La Déléguée Régionale

Edwige HELMER LAURENT



DEC249039DR07

Décision relative à la tarification du Ly-ETEM hébergé à l'UMR5256 intitulée Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon (IRCELYON).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC220190DAJ en date du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M. Laurent Barbieri délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon (IRCELYON) - UMR5256 ;

DECIDE :

Article 1er

La tarification des prestations de microscopies (caractérisation par microscopie électronique à transmission) réalisées sur le microscope METET de la plateforme Ly-ETEM au sein de l'UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon (IRCELYON), est fixée selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Laurent BARBIERI

Prix de vente unitaire HT par ½ journée	
Clients privés	2 413,00 €
Clients externes académiques	1 726,00 €
Clients partenaires	425,00 €
Facturation interne	425,00 €
<i>Dont Eligibilité ANR</i>	425,00 €
<i>Dont Eligibilité UE</i>	425,00 €

DEC259384DR08

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UAR 2590 intitulée « Microscopies, imAgeries et ressourCes anaLytiquEs en région Centre Val De Loire - MACLE CVL» pour la microsonde électronique – EPMA.

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC181660DAJ en date du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou Charente ;

Vu la décision n° DEC220191DAJ en date du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou Charente notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée « **Microscopies, imAgeries et ressourCes anaLytiquEs en région Centre Val De Loire - MACLE CVL**» UAR 2590 ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de service de l'UAR 2590 intitulée « Microscopies, imAgeries et ressourCes anaLytiquEs - MACLE CVL» sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 15/01/2025

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans , le 13/01/2025

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M Ludovic HAMON.



ANNEXE DEC259384DR08

	MS Préparations échantillons (par demi journée /séance)	MS Prestations (par journée de 24 h)	MS Analyses des données (par demi journée /séance)
	Unité d'Œuvre Demi journée - Séance de 4 h	Unité d'Œuvre Journée de 24 h	Unité d'Œuvre Demi journée - Séance de 4 h
Tarif unitaire de la Prestation Clients internes CNRS et partenaires	113 €	664 €	
Tarif unitaire de la Prestation Clients externes académiques	222 €	1 006 €	218 €
Tarif unitaire de la Prestation Clients privés	266 €	1 207 €	261 €



Délégation Alsace

DEC259513DR10

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme laverie relevant de l'unité n° UMR7242 intitulée Biotechnologie et Signalisation Cellulaire (BSC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud DELORME aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME, Délégué Régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7242 intitulée Biotechnologie et Signalisation Cellulaire (BSC) sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations de la plateforme laverie	Tarif HT € par lavage
1. Laveur sécheur :		
11400	Clients internes	16,38 €
11401	Clients partenaires	16,38 €

11402	Clients externes académiques	75,97 €
11403	Clients privés	91,16 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme laverie	Tarif HT € par utilisation
--------------	---	----------------------------

2. Autoclaves :

11404	Clients internes	69.58 €
11405	Clients partenaires	69.58 €
11406	Clients externes académiques	222.32 €
11407	Clients privés	222.32 €

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 16 janvier 2025.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 JAN. 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Délégué régional
Géraud DELORME



Délégation Alsace

DEC259483DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la Recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud DELORME aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME, Délégué Régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7242 intitulée Biotechnologie et Signalisation Cellulaire (BSC) sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations de la plateforme laverie	Tarif HT € par lavage
--------------	---	-----------------------

1. Laveur sécheur :

11400	Clients internes	16,38 €
11401	Clients partenaires	16,38 €

11402	Clients externes académiques	75,97 €
11403	Clients privés	91,16 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme laverie	Tarif HT € par utilisation
--------------	---	----------------------------

2. Autoclaves :

11404	Clients internes	69.58 €
11405	Clients partenaires	69.58 €
11406	Clients externes académiques	222.32 €
11407	Clients privés	222.32 €

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 16 janvier 2025.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **17 JAN. 2025**

Pour le Président et par délégation,
Le Délégué régional
Géraud DELORME

DEC248664DRH**Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Etude du fond cosmologique à l'aide de détecteurs supraconducteurs à très basse température KIDS » (campagne 2024)**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre 1er bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 30 octobre 2024 par Mme Alessia RITACCO

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	MACIAS-PEREZ	Juan

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **27 NOV. 2024**

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

Le directeur des ressources humaines
Eric Lanciaux



DEC248475DRH**Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Physico-chimie organique pour la compréhension de la réactivité en synthèse » (campagne 2024)**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre 1er bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 3 octobre 2024 par M. Rolf DAVID et son avenant du 19 Novembre 2024

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	BOTURYN	Didier

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2024

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
intérim
Gabrielle INGUSCIO

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16



DEC249056DRH**Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Enregistrements biologiques des changements environnementaux » (campagne 2024)**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre 1er bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 22 Novembre 2024 par Mme Amedea PERFUMO

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	MARRINER	Nick

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2024

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
intérim
Gabrielle INGUSCIO



DEC249050DRH

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Science des données de santé » (campagne 2024)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre 1er bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 18 Novembre 2024 par Mme Adelaïde RAGUIN

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	PAULEVE	Loic

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2024

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
interim

Gabrielle INGUSCIO

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16



DEC249047DRH**Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Neurobiologie de la Perception Sensorielle des Aliments » (campagne 2024)**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre 1er bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 3 décembre 2024 par M. Marco PAOLI et son avenant signé le 17 décembre 2024

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	BRIAND	Loïc

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2024

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
intérim
Gabrielle INGUSCIO

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16



DEC249060DRH

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Patrimoine culturel immatériel et environnement » (campagne 2024)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre Ier bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 29 Novembre 2024 par Mme Chiara BORTOLOTTO

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	BODOLEC	Caroline

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2024

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
interim

Gabrielle INGUSCIO

DEC249048DRH**Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « IA et données multi-échelles issues des génomes » (campagne 2024)**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre Ier bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 17 octobre 2024 par M. Daniele RAIMONDI

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	RITCHIE	William

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2024

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
intérim
Gabrielle INGUSCIO

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16



DEC249045DRH**Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Ecologie tropicale » (campagne 2024)**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre Ier bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 28 Novembre 2024 par M. Jean-Baptiste JUHEL

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	JORON	Mathieu

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2024

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
interim

Gabrielle INGUSCIO



CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

DEC249057DRH**Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Acteurs non étatiques, régulations, transformations sociales » (campagne 2024)**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre Ier bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 2 décembre 2024 par Mme Lola AVRIL

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	HENRY	Emmanuel

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du 
CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2024

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
intérim
Gabrielle INGUSCIO

DEC249058DRH**Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Transition énergétique » (campagne 2024)**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre 1er bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 24 octobre 2024 par Mme Nelly LEBLOND et son avenant signé le 18 novembre 2024

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	VERMEERSCH	Stéphanie

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 Décembre 2024

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
intérim
Gabrielle INGUSCIO

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16



DEC249061DRH

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Biomimétisme » (campagne 2024)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre 1er bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 11 Octobre 2024 par M. Vinod Kumar SARANATHAN

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	SANDOZ	Jean-Christophe

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2024

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
interim

Gabrielle INGUSCIO



DEC259408DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir au directeur délégué aux achats et à l'innovation et au délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (acquisition d'un avion de recherche scientifique et de prestations associées)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu la décision n° DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion,

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201520DGDS du 18 décembre 2020 portant création d'unités d'appui et de recherche, notamment son article 1^{er} relatif à la création de l'unité d'appui à la recherche n° 2859 intitulée « Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement » (SAFIRE) ;

Vu le projet de marché public relatif à l'acquisition d'un avion de recherche scientifique et de prestations associées pour couvrir les besoins de l'unité d'appui à la recherche n° 2859 (SAFIRE) ;

Vu les observations formulées par la direction des affaires juridiques lors de la commission permanente des achats du 13 janvier 2025,

DECIDE :

Article 1^{er} – En application de l'article 4 de la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée susvisée, délégation de pouvoir est donnée aux :

- directeur délégué aux achats et à l'innovation, qui est désigné « personne responsable des marchés » pour le marché public relatif à l'acquisition d'un avion de recherche scientifique et de prestations associées susvisé et destiné à couvrir les besoins de l'unité SAFIRE. Pour cet achat, le directeur délégué aux achats et à l'innovation est compétent pour préparer et instruire la procédure d'achat de ce marché public, qu'il soumet à la signature de l'ordonnateur compétent ;
- délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest, qui est désigné « personne responsable des marchés » pour le marché public relatif à l'acquisition d'un avion de recherche scientifique et de prestations associées susvisé, passé par la direction déléguée aux achats et à l'innovation et destiné à couvrir les besoins de l'unité SAFIRE relevant de la circonscription Occitanie Ouest, dans la limite des crédits notifiés.

Article 2 – Le directeur délégué aux achats et à l'innovation et le délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest peuvent, dans la limite de leurs attributions respectives, déléguer leur signature à un agent placé sous leur autorité dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché public relatif à l'acquisition d'un avion de recherche scientifique et de prestations associées susvisé.

Le délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest ne peut déléguer sa signature qu'à des agents placés sous son autorité bénéficiant par ailleurs d'une délégation de signature consentie en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249054DRH**Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Observation et imagerie sismologique pour la compréhension des processus dans l'enveloppe lithosphère - asthénosphère » (campagne 2024)**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre Ier bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 4 Décembre 2024 par Mme Laura Anna ERMERT et son avenant signé le 13 janvier 2025

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	LAGROIX	France

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2025

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
intérim
Gabrielle INGUSCIO

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16



DEC249053DRH**Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Nouveaux outils du suivi dynamique des processus d'interface entre la lithosphère, l'océan et les écosystèmes marins dans les grands fonds et la colonne d'eau » (campagne 2024)**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre Ier bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 29 Novembre 2024 par M. Antoine CREMIERE

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	GUTSCHER	Marc-André

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2025

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
intérim
Gabrielle INGUSCIO

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16



DEC249049DRH

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Nano-Electrochimie » (campagne 2024)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre 1er bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 24 décembre 2024 par M. Benedikt LASSALLE

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	LAGROST	Corinne

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2025

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

Le directeur des ressources humaines par
interim
Gabrielle INGUSCIO



DEC249052DRH

Décision portant nomination du référent scientifique de la chaire de professeur junior « Observation et exploitation des données sur l'océan global pour une meilleure compréhension des processus clefs océaniques dans un contexte de changement climatique » (campagne 2024)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre Ier bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 29 Novembre 2024 par M. Antoine HOCHET

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de référent scientifique durant la durée de la chaire ci-dessus désignée :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	SEVELLEC	Florian

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du 

CNRS.

Fait à Paris, le 14 Janvier 2025

Pour le Président-Directeur général
et par délégation

La directrice des ressources humaines par
intérim
Gabrielle INGUSCIO

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16



DEC249111DR11

Décision portant création et organisation d'une Commission Technique des Marchés (CTM)

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité des gestionnaires publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190502DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu l'instruction INS162813DSFIM du 16 janvier 2017 relative à la mise en œuvre au CNRS des règles de la commande publique aux achats de fournitures, de services et de travaux ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 4 juillet 2024 portant nomination de M. Christophe J. MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Alpes à compter du 1^{er} septembre 2024.

Il est décidé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025, au sein de la Délégation Régionale Alpes du CNRS une Commission Technique des Marchés (CTM) chargée d'émettre un avis destiné à la Personne Responsable du Marché (PRM), ou à son délégataire, pour guider son choix dans l'attribution d'un marché ou d'un accord-cadre de travaux, fournitures ou services et des éventuelles prestations associées.

La Commission Technique des Marchés est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres reçues dans le cadre d'une procédure d'attribution d'un marché public et à vérifier la conformité de la procédure de passation du marché au regard de la réglementation en vigueur et de la politique achat du CNRS en sa qualité d'établissement public administratif.

Les compétences, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Technique des Marchés sont décrits dans l'annexe 1 attachée à la présente décision ; les annexes 2 et 3 présentent, respectivement, un modèle de procès-verbal et un modèle de fiche de contrôle.

La présente décision entre en vigueur à compter du 20 décembre 2024, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision vienne l'abroger.

Fait à Grenoble, le 9 décembre 2024,

Le Délégué Régional

Christophe J. MULLER

Annexe 1 à la décision DEC 249111DR11

— Organisation de la Commission Technique des Marchés (CTM) —

1. Compétences et nature des avis rendus

1.1. Périmètre de compétence de la CTM

La Commission Technique des Marchés (CTM) est saisie obligatoirement pour tout marché de travaux, fournitures ou services dont la valeur estimée est supérieure à 143 000 € HT.

Elle analyse le déroulement et la conclusion de la procédure en amont du choix de l'attributaire, après analyse des offres reçues et avant notification de la décision et signature du marché par la Personne Responsable du Marché (PRM) ou son délégataire.

Elle peut être saisie sur tout autre procédure marché d'une valeur estimée comprise entre le seuil de publication au BOAMP (90 000 € HT au 1^{er} janvier 2025) et le seuil des marchés formalisés (143 000 € HT au 1^{er} janvier 2025) et présentant un enjeu particulier, qu'il soit d'ordre stratégique, scientifique, économique, juridique, environnemental et/ou sociétal.

Dans ce cas, la décision de recours à la CTM pourra être décidée lors de la validation de la démarche d'achat par le Délégué Régional, entre la phase de préparation (définition du besoin, sourcing, définition de la stratégie d'achat, etc.) et la phase de rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

A titre exceptionnel, le Pôle « Achats et Marchés Publics » du Service « Finances, Achats et Comptabilité » (SFAC) de la Délégation Régionale Alpes du CNRS pourra proposer de déroger à l'obligation de saisine de la CTM. Dans ce cas, la dérogation sera formalisée par la production d'un formulaire de justification *ad hoc*, signé par le Délégué Régional.

1.2. Avis rendus par la CTM

La CTM peut être amenée à rendre deux types d'avis :

- Un avis favorable, qui permet au marché d'être attribué par la PRM selon les préconisations du rapport d'analyse des offres ;
- Un avis défavorable, qui peut conduire à deux situations distinctes :
 - Soit une proposition de déclaration sans suite ;
 - Soit une demande de mesures correctives nécessitant une nouvelle analyse du dossier en CTM.

Lors de la seconde saisine, le Pôle « Achats et Marchés Publics » du SFAC vérifie que les mesures correctives ont été apportées ; si tel est le cas, le dossier peut alors être soumis à nouveau à la CTM. Dans le cas contraire, le dossier est définitivement rejeté.

En dehors de l'instruction d'une procédure marché, la CTM peut également être consultée sur tout dossier de marché ou d'accord-cadre présentant un enjeu particulier ; elle peut aussi être sollicitée pour émettre un avis sur tout autre sujet relatif à la politique achat de la Délégation Régionale.

2. Composition, fonctionnement et modalités de saisine

2.1. Composition

La Commission Technique des Marchés est composée des membres suivants constituant le jury, chaque membre ayant voix délibérative :

- Le Délégué Régional, ou son représentant, en sa qualité de Président de la CTM ;
- Le Directeur de l'Unité concernée par le marché, en sa qualité de PRM, ou son délégataire de signature ;
- La responsable du Pôle « Achats et Marchés » du SFAC ou son représentant ;

La CTM ne peut être tenue qu'en présence de l'ensemble des membres ayant voix délibérative.

Selon leur domaine d'expertise, d'autres personnalités peuvent être invitées à participer, à titre consultatif, à la CTM (*cf.* liste *infra* donnée à titre indicatif) :

- Un ou plusieurs experts techniques de l'Unité concernée par le marché ; la CTM ne pourra être tenue en l'absence d'une personne ayant une expertise technique suffisante pour présenter l'objet du marché ;
- Le responsable du Service « Partenariat et Valorisation » de la Délégation Régionale, ou son représentant, pour des achats bénéficiant de financements publics ou requérant une vigilance particulière en matière de protection de la propriété intellectuelle ou de vérification de l'absence de conflit d'intérêt ;
- Pour les opérations de travaux relevant du domaine immobilier, le responsable du Service « Technique et Logistique » de la Délégation Régionale, ou son représentant.

L'avis est adopté à la majorité des votes exprimés. Dans le cas de marchés relevant de l'Unité MOY1100 et selon leur nature, une voix délibérative est consentie soit au responsable du service « Affaires Générales », soit au responsable du service « Technique et Logistique » de la Délégation Régionale.

2.2. Fonctionnement

Le Pôle « Achats et Marchés Publics » du SFAC est chargé de l'organisation de la Commission Technique des Marchés ainsi que de son secrétariat.

La CTM se réunit, en moyenne, une (1) fois par mois selon un calendrier semestriel mis à disposition des Unités sur l'espace extranet dédié du Pôle « Achats et Marchés Publics » du SFAC.

Tous les membres, avec ou sans voix délibérative, ayant participé à la CTM signent le procès-verbal de la commission. Si l'un des membres ne peut pas participer physiquement à la CTM, il peut la rejoindre par visio-conférence.

A titre exceptionnel, en cas de besoin et sur demande de la PRM, la CTM peut être réunie en dehors du calendrier semestriel.

2.3. Modalités de saisine

- Procédures instruites à la demande du pôle « Achats et Marchés Publics »

Le pôle « Achats et Marchés Publics » du SFAC prévoit l'instruction d'un dossier en CTM en fonction de l'avancée de la procédure d'achat et selon le plan de charge de la CTM.

- Procédures instruites à la demande des Unités pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) d'une valeur estimée supérieure à 90 000 € HT

L'Unité portant une procédure d'achat saisit la CTM 15 jours minimum avant la date prévue de la commission, par e-mail, via l'adresse générique du pôle « Achats et Marchés Publics » a.sfc-marche@dr11.cnrs.fr ; l'Unité transmet la fiche de validation de la procédure d'achat, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et le rapport d'analyse des offres. A réception des pièces, le pôle « Achats et Marchés Publics » vérifie la régularité de la procédure et la formalise par une fiche de contrôle qu'elle adresse à la CTM.

L'ordre du jour définitif de la CTM est fixé sept (7) jours calendaires avant la date de tenue de la réunion.



**FICHE DE CONTRÔLE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
DONT LA VALEUR ESTIMEE EST SUPERIEURE A 90 000 € HT EN VUE DE PASSAGE EN COMMISSION TECHNIQUE DES MARCHES**

Code de l'Unité :
 Nom de l'Unité :
 Directeur de l'Unité :
 Personne Responsable du Marché :
 Personne en charge de la gestion de la procédure contrôlée :

COMMENTAIRES

Date de saisine du PAM	09/09/2021	Date de réception de la fiche de demande
Date de transmission des pièces :	NA	
Date du contrôle :	09/01/2022	122 délai de traitement (en nombre de jours)

IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Numéro de consultation PUMA / PLACE	
Intitulé du marché	
Type de marché	
Code NACRES	#N/A
Montant NACRES atteint à la date du contrôle	
Code CPV	
Si allotissement, nombre de lots	
Valeur estimée de chaque lot	
Titulaire(s) pressenti(s)	
Montant total du marché attribué (HT)	
Montant estimé (HT)	
Seuil applicable	X<40k HT
Raison de la saisine CTM (le cas échéant, préciser l'enjeu)	

PROCEDURE DE PUBLICITE ET MISE EN CONCURRENCE

Si non allotissement : Justification	
Pièces présentes au dossier	
Procédure choisie	AOO
Description précise du produit ou des prestations attendues	
Description des besoins de nature à garantir l'absence de discrimination et l'égalité de traitement	
Date de publication	
DLRO	
	0 <i>jours de publicité</i> Publicité insuffisante
Les délais sont-ils clairement communiqués ?	
Les délais ont-ils été prolongés ?	
Si oui, pourquoi et quelle publicité ?	
Des questions ont-elles été posées ?	
Si oui, communication des réponses à l'ensemble des candidats ?	
Durée de validité des offres	

Prolongation de la durée de validité des offres ? Est-ce que tous les candidats ont donné leur accord pour cette prorogation ?	
Supports de publicité	
Conformité	

EVALUATION DES CANDIDATURES ET SELECTION DES OFFRES	
Nombre de plis déposés pour chaque lot	
Pièces présentes au dossier	
Critères clairement définis et non discriminants/illégaux	
Communication des critères d'évaluation de l'aptitude des soumissionnaires et de sélection des offres	
Communication de la pondération/hierarchisation des critères	
Le barème de notation est-il cohérent ?	
Respect de la procédure de sélection et examen formalisé des offres et évaluation des offres conforme aux critères publiés	
Y a-t-il eu des offres anormalement basses ?	
Y a-t-il eu des négociations, le cas échéant, respectent-elles les règles d'égalité et de transparence ?	
Conformité	

Validation Pôle Achats Marchés	
Avis	Favorable/Défavorable
Signature personne ayant mené le contrôle	



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION TECHNIQUE DES MARCHES

Ce procès-verbal fait état des propositions de la commission technique des marchés relatives aux offres reçues ; pour garantir sa validité, il doit impérativement être signé par les membres ayant voix délibérative. Le rapport d'analyse des offres et la feuille d'émargement signée constituent ses annexes.

Nom de l'Unité :

Code division de l'Unité :

Code RESEDA :

A — Objet de la consultation

(reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue)

B — Déroulé de la consultation

(reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue)

■ Publicité

(indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence)

- Publication profil acheteur (PUMA/PLACE) :
- Publication au JOUE/BOAMP :

■ Date limite de réception des offres :

■ Heure limite de réception des offres :

■ Délai de validité des offres :

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : Non Oui

(cocher la case correspondante)



C — Composition de la Commission technique des marchés

En date du, la Commission technique des marchés était composée des personnalités suivantes.

C1 — Membres ayant voix délibérative

NOM et Prénom	Qualité

C2 — Membres ayant voix consultative

NOM et Prénom	Qualité



D — Elimination des offres

D1 — Lot n°

(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue)

■ Nombre de plis reçus

- Dans les délais :
- Hors délais :

■ Proposition de la Commission technique des marchés relative à l'élimination des offres

La Commission technique des marchés (Cocher la case correspondante)

propose d'éliminer les offres conformément à la proposition figurant dans le rapport d'analyse des offres

demande un examen complémentaire des offres pour les motifs détaillés *infra*

■ Résultat des votes

(indiquer le nombre de votes des membres de la Commission technique des marchés ayant voix délibérative)

- Contre :
- Pour :

D2 — Lot n°

(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue)

■ Nombre de plis reçus

- Dans les délais :
- Hors délais :

■ Proposition de la Commission technique des marchés relative à l'élimination des offres

La Commission technique des marchés (cocher la case correspondante)

propose d'éliminer les offres conformément à la proposition figurant dans le rapport d'analyse des offres

demande un examen complémentaire des offres pour les motifs détaillés *infra*

■ Résultat des votes

(indiquer le nombre de votes des membres de la Commission technique des marchés ayant voix délibérative)

- Contre :
- Pour :



E — Classement des offres

E1 — Lot n°

(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue)

■ Proposition de la Commission technique des marchés relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission technique des marchés

(cocher la case correspondante)

propose de retenir le classement des offres proposé

propose une analyse complémentaire des offres pour les motifs détaillés *infra*

■ Résultat des votes

(indiquer le nombre de votes des membres de la Commission technique des marchés ayant voix délibérative)

- Contre :
- Pour :

E2 — Lot n°

(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue)

■ Proposition de la Commission technique des marchés relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission technique des marchés

(cocher la case correspondante)

propose de retenir le classement des offres proposé

propose une analyse complémentaire des offres pour les motifs détaillés *infra*

■ Résultat des votes

(indiquer le nombre de votes des membres de la Commission technique des marchés ayant voix délibérative)

- Contre :
- Pour :



F — Proposition d'attribution

F1 — Lot n°

(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la Commission technique des marchés (cocher la case correspondante)

propose d'attribuer le marché public à l'attributaire pressenti

■ Identité de l'attributaire pressenti pour le présent lot :

■ Montant de l'offre retenue :

• Montant de la TVA en % :

• **Montant HT en € :**

• **Montant TTC en € :**

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres

pour les motifs précisés *infra*

sollicite une analyse complémentaire des offres pour les motifs détaillés *infra*

■ Résultat des votes

(indiquer le nombre de votes de la part des membres de la Commission technique des marchés ayant voix délibérative.)

• Contre :

• Pour :

F2 — Lot n°

(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la Commission technique des marchés (cocher la case correspondante)

propose d'attribuer le marché public au titulaire pressenti

■ Identité du titulaire pressenti pour le présent lot :

■ Montant de l'offre retenue :

• Montant de la TVA en % :

• **Montant HT en € :**

• **Montant TTC en € :**

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres

**Délégation Régionale Alpes**

Service « Finances, Achats et Comptabilité »

25 avenue des Martyrs – BP 166

38042 GRENOBLE Cedex 9

Tél. 04.76.88.10.00

www.alpes.cnrs.fr pour les motifs précisés *infra* de solliciter une analyse complémentaire des offres pour les motifs détaillés *infra*

■ Résultat des votes

(indiquer le nombre de votes de la part des membres de la Commission technique des marchés ayant voix délibérative.)

- Contre :
- Pour :



G — Proposition d'abandon de la procédure

G1 — Lot n°

(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la Commission technique des marchés propose d'abandonner la procédure :

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres

pour les motifs mentionnés *infra*

et propose en conséquence de mettre en œuvre

(cocher la case correspondante)

un nouvel appel d'offres

un marché négocié

une procédure adaptée

un dialogue compétitif

■ Résultat des votes

(indiquer le nombre de votes des membres de la Commission technique des marchés ayant voix délibérative)

• Contre :

• Pour :

G2 — Lot n°

(indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la Commission technique des marchés propose d'abandonner la procédure :

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres

pour les motifs mentionnés *infra*

et propose en conséquence de mettre en œuvre

(cocher la case correspondante)

un nouvel appel d'offres

un marché négocié

une procédure adaptée

**Délégation Régionale Alpes**

Service « Finances, Achats et Comptabilité »

25 avenue des Martyrs – BP 166

38042 GRENOBLE Cedex 9

Tél. 04.76.88.10.00

www.alpes.cnrs.fr un dialogue compétitif

■ Résultat des votes

(indiquer le nombre de votes des membres de la Commission technique des marchés ayant voix délibérative)

- Contre :
- Pour :

**Signature et observations des membres ayant voix délibérative**

NOM, Prénom et qualité	Observations	Signature

Signature et observations des membres ayant voix consultative

NOM, Prénom et qualité	Observations	Signature

DEC248835INSB

Décision portant modification des tutelles de la fédération de recherche n°3450 intitulée « fédération de recherche agrobiosciences interactions et biodiversité »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3450 intitulée « fédération de recherche agrobiosciences interactions et biodiversité » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À l'article 2 de la décision n°DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche n°3450 « fédération de recherche agrobiosciences interactions et biodiversité (FR AIB) » sont modifiées comme suit, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 :

La ligne suivante :

« Tutelles principales : CNRS, TOULOUSE INP, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER, INRAE »

est remplacée par :

« Tutelles principales : CNRS, UNIV TOULOUSE PAUL SABATIER »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Janvier 2025
ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique

Organisation générale du CNRS
Présidence du CNRS
Pré-Direction générale déléguée
Dir-Instituts : domaines scientifiques, technologiques
Inst et sociétés régionales
Délégations régionales
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, « Nul n'est censé ignorer la loi »
USIGDSIR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR, Article unique
GDE Enseignants-chercheurs, Article 1. -
Personnels du CNRS, Article 2. -
Personnels de soutien, Article 3. -

présentation des activités de recherche
dispositions particulières
procédure CNRS
fonctionnaires
Mesures particulières
Comités, conseils et commissions
Conseil d'administration
Concours et promotions
Distinctions
Émeritat

Administration de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnancement, Comptabilité
Qualité d'ordre et de tenue des documents
Ve la décision n° 100014DM de 2000
d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables

